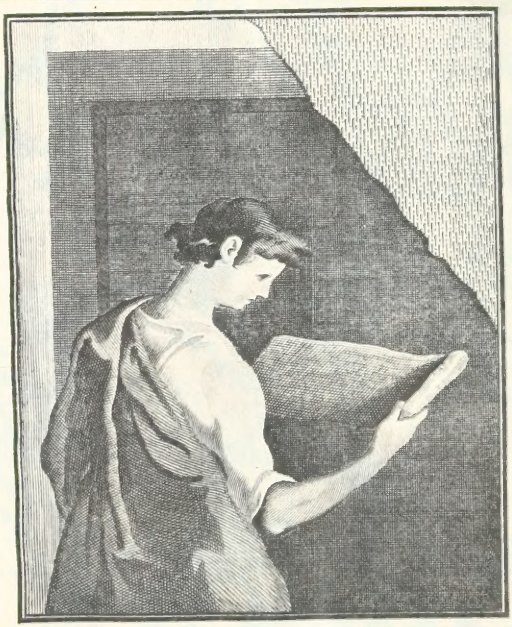

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CARCASSONNE, A NARBONNE

A PERPIGNAN ET A BÉZIERS

EN 1868

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1869

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CARCASSONNE, A NARBONNE

A PERPIGNAN ET A BÉZIERS

EN 1868

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CARCASSONNE, A NARBONNE

A PERPIGNAN ET A BÉZIERS

EN 1868

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1869

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

CH. VASSEUR, *Secrétaire-adjoint*, à Lisieux.

DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour impériale, *Secrétaire-adjoint*, à Caen.

BOUET, *inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier-archiviste*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer les rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Caugain, trésorier archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique).

1re *DIVISION.*—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT, a Lille.

ALARD, banquier, à Dunkerque.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Eloi, à Dunkerque.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

HONORÉ (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.

LANSHEERE (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle.*

LEFEBVRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

PERRAULT (Ernest), paléontologiste, id.

PREUX, avocat général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

VERNIMMEN (Jean-Marie), propriétaire, à Cassel.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles de), id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

GIVENCHY (Charles de), id.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Soseingheim,

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d') fils, à Souchez.

HAYS (E. du), au château de Courset.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Alexandre-Désiré), archéologue, à Samer.

QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

SOUQUET (Achille), à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.

* Chassepot (le comte Léon de), à Amiens.

* Corblet (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, id.

Cosette-Émont, propriétaire, id.

Delfortrie fils, architecte, id.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

Ermigny (d'), à Péronne.

Herbault, architecte, à Amiens.

* Jourdain (l'abbé), chanoine, à Amiens.

Jumel (l'abbé), curé de Bourdon.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* Mennechet (Eugène-Alexandre), conseiller à la Cour impériale, à Amiens.

Morgan (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Valois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

Auray (le comte d'), sous-préfet de Senlis.

* Barraud, chanoine titulaire de Beauvais.

Beauvillé (Victor de), propriétaire à Montdidier.

Bruslé, peintre, à Senlis.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

Dupuis, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé.

Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-St-Firmin.

Lécot (l'abbé), directeur de la *Foi-Picarde*, vicaire, à Noyon.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

* Marsy (Arthur de), conservateur honoraire du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiègne.

Martinval, curé de St-Morainville.

Mathon, archiviste, à Beauvais.

Ponthieux (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

* Vautrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du gouvernement, id.

2e *DIVISION.*—AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. Le Proux, élève de l'École des Chartes, à St-Quentin.

* Baillancourt (Gustave de), à St-Simon.
Chauvenet (de), président du Tribunal civil, à St-Quentin.
Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.
Desains, à St-Quentin.
* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.
Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.
Le Fèvre, officier du génie en retraite, id.
* Le Proux (Louis-Armand-Fermand), élève de l'École des Chartes, à St-Quentin.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.
Poquet (l'abbé), chanoine-honoraire, doyen de Berry-au-Bac.
Thévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.
Willot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : * M. Couty, architecte, à Sédan.

Guillaume (l'abbé), curé de Buzancy.

3e *DIVISION.* — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * Givelet, propriétaire, à Reims.

Aubert (l'abbé), curé de Juvigny.
Bertrand (Jean), président de la Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.

Cosquin, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.

Menu (Henri), à Reims.

Morel, percepteur à Somsois.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire général, à Reims.

Regnault, notaire et maire, à Fismes.

Robert, propriétaire, à Reims.

Savy (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.

Savy, agent-voyer chef, membre de l'Institut des provinces, id.

Simon, à Reims.

Tortrat, architecte, id.

* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris rue St-Guillaume, 29.

Michotte de Welle (le comte), au château de Courtempierre.

4e *DIVISION.*—CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.

Auvray, architecte de la Ville, id.

Barey (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

* Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beauval, agent-voyer, à Ryes.

* Bellefond (Mme la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

Bertrand, ancien député au Corps législatif, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, à Caen.

Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Gueron.

* Brunet (Victor), à Vire.

* Campion, avocat, secrétaire de la mairie, à Caen.

Castel, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* Caumont (de), à Caen.

Caumont (Mme de), id.

Cazin, propriétaire, à Vire.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

* Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

Cornulier (le marquis de), à Caen.

Courty, avocat, id.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Daigremont-Saint-Manvieu, juge à Vire.

Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.

* Darralde, procureur impérial, à Lisieux.

* Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, id.

* Douesnel (A.), député, à Bayeux.

Douétil, à Vire.

Dubourg, juge au Tribunal civil, à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, au château de Lébisey, près Caen.

Dupont, sculpteur, à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour impériale, id.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, secrétaire-général de la Préfecture, à Caen.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

Gouix (l'abbé), curé d'Authie.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.
* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* Hettier, conseiller général, à Caen.

Huart (l'abbé), curé de St-Vaast.

* Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.
* La Mariouze de Prévarin (de), ancien directeur des domaines, à Caen.
* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, à l'abbaye de Mondaye.

La Porte (Augustin de), à Lisieux.

* *Le Bart*, maire de Baron.
* Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

Le Bret (l'abbé), curé d'Equemauville.

Le Cesne, propriétaire à Hérouville.

Le Cointe (l'abbé), curé de Cormelles.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen.

Le Gorgeu, avocat, ancien membre du Conseil général, à Vire.

Legrain (Edmond), membre de l'Institut des provinces, id.

Léonard de Rampan (de), à Caen et au château d'Écrammeville.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Le Pippre (Septime), à Villiers-le-Sec.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vardois (J.), id.

* Lidehard, propriétaire, à Caen.
* Loir (l'abbé), curé de Bienfaite.
Magron (Jules), négociant, à Caen.
* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.
Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.
Montgommery (le comte de), à Fervaques.
* Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen.
Morin-Lavallée, à Vire.
Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
* Oilliamson (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.
* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* *Pannier*, avocat, à Lisieux.
Paulmier, député, à Bretteville-sur-Laize.
* Poulailler, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Pierre-sur-Dive.
Pelfresne, architecte, à Caen.
* Pépin, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.
* Pierres (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.
Picot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.
Porquet (le docteur), à Vire.
Quermonne (l'abbé), curé de Méry-Corbon.
Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.
* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.
Ruault-du-Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour impériale, à Caen.
* Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.
Target (Paul), ancien président de la Société d'Agriculture, à Lisieux.
Tavigny de Longpré, avocat, à Bayeux.
Theissier, avocat, à Vassy.
Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.
Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.
* Torsay (Mme la comtesse de), à Mouen.
Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.
* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.
Vautier (l'abbé), chanoine hono-

raire, doyen de Thury-Harcourt.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

Vigan (Henri de), inspecteur des Forêts, en retraite, à La Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec en Auge.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr Bravard, évêque de Coutances.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand*, chanoine, à Coutances.

Hurel, notaire, à Gavray.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Percy.

* Le Loup, juge, à Coutances.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouet.

Moulin, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quenault, sous-préfet de Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St-Symphorien.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des Forêts, à Alençon.

* *Blanchetière*, conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de Bernay-sur-Orne, près d'Écouché.

Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

Contades (le comte de), membre du Conseil général, à St-Maurice.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, à Alençon.

Lautour-Mezeray, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à La Lande-de-Lougé.

Murie, architecte de la Ville, à Flers.

* Pasquier-d'Audiffret (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Schnetz, membre du Conseil général, à Flers.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

* *Advielle*, secrétaire de la sous-préfecture, à Pont-Audemer.

Bardet, docteur-médecin, à Bernay.

* Blosseville (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

Bourdon (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

* Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

Broglie (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

Caresme (l'abbé), curé de Pinterville.

Chennevières fils, à Louviers.

Dauger (le comte), au château de Menneval.

* *Devoucoux* (Mgr), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

Lair (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

Lalun, architecte, à Évreux.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

Leteuil, huissier, à Breteuil.

Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

Marette, peintre-verrier, à Évreux.

Méry (Paul), à Évreux.

Petit (Guillaume), député, à Louviers.

Petit (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* Prétavoine, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

* Schickler, au château de Bizy près Vernon.

Tiennote, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

Barthélemy fils, architecte, id.

Baudicourt (Théodule de), id.

Baudry (Paul), id.

Bazile (Marcel), négociant, id.

Beaurepaire (de), archiviste de la Préfecture, à Rouen.

Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

* Bonnet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

* Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

* Bouelle (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

* Brianchon, à Gruchet-le-Valasse.

Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.

Chadoux, entrepreneur, id.

Chaventré (Isidore), à Rouen.

* *Chevraux*, au château de Boscmesnil, près St-Saëns.

Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des sciences, à Rouen.

* Cochet (l'abbé), directeur de la *Revue de la Normandie*, id.

* Colas (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Comont (l'abbé), vicaire, à Caudebec.

Courtonne, architecte, à Rouen.

Cusson, secrétaire-général de la Mairie, id.

* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

Delaunay, professeur de peinture, id.

Dergny, propriétaire, à Grancourt.

Desmarets (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

Desvé, propriétaire, à Grancourt.

Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conser-

vateur de la section géologique au collége de France, à Grancourt.

Dumont (E.), employé aux docks, au Havre.

* Duranville (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* Ernemont (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignœux (R.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

Gaucourt (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Girancourt (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

Guerout, ancien notaire, id.

Homais, avocat, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, à Rouen.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St-Godard, id.

La Serre (G. de), sous-inspecteur des forêts, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Comte (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

* Le Pel-Cointel, à Jumiéges.

Leseigneur, filateur, à Rouen.

Lisey, propriétaire, à Elbeuf.

Lizot, substitut du procureur impérial, à Rouen.

Lormier (Charles), avocat, id.

Loth (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

Mabire, propriétaire, à Neufchâtel.

Marguery (E.), courtier de commerce, à Rouen.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, à Rouen.

* Petiteville (de), propriétaire, id.

Pouyer-Quertier, ancien député, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Édouard), propriétaire, id.

Revel, avocat, id.

* Roessler (G.-Ch.), rue de la Chaussée, au Havre.

Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Sauvageot, capitaine de frégate en retraite, à Bezencourt.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e *DIVISION*.—SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MONTALEMBERT, Rue du Bac, 40, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramon (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

Arribaudt, ingénieur des ponts et chaussées, id.

* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.

* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9, bis, id.

Aubrun, architecte, quai Bourbon, 19, id.

Barbier, employé au ministère de la Guerre, id.

Barthélemy (Anatole), ancien sous-préfet, id.

* Barthélemy (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, à Paris.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Blanche, secrétaire général de la Seine, id.

* Bochin, rue de Provence, 58, id.

Boisrenaud (le comte de), rue St-Guillaume, 3, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

Bouvenne (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.

* Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Sceaux.

Bruyère, curé de St-Martin, à Paris.

Bucaille (Gustave), rue de Paris, 218, id.

Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, id.

* Cavrois, avocat à la Cour impériale de Paris, rue d'Enfer, 83, id.

Charvet (Jules), antiquaire, id.

* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

Coinde (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.

* Courtavel (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* Darcel, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

De Bouis, docteur en médecine, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.

Delamare, rue Rougemont, 12, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

Dietrich, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, id.

* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, à Paris.

Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis, id.

Duras, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

Dureau (A.), rue de La Tour-d'Auvergne, 10, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

* Egger, membre de l'Institut, rue de Madame, 48.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* Foucher de Careil (le comte), rue François Ier, 11, id.

Geffroy (Auguste), orfévre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue St-Sulpice, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* Jessé-Charleval (le marquis de), rue de Menars, 16, id.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), député, rue de Las-Cases, 7, à Paris.

Kergorlay (le comte de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

Labroise (de), rue du Transit, 7, à Vaugirard.

* Lallier (Justin), employé au ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, à Paris.

Lambert (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, id.

La Panouze (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

La Trémouille (le duc de), id.

* La Villegille (de), secrétaire général des Comités historiques, rue de Seine, 12, id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

Le Clerc (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

Le Clerc (Henri), architecte, id.

* Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

Légier de Mesteime (Henri), avocat à la Cour impériale, id., et à Apt (Vaucluse).

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

Le Normand (François), rue de Madame, 34, à Paris.

Lepeltier, substitut du Procureur impérial, id.

* Le Royer, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthery, 24, à Paris.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

* Mackau (le baron de), député au Corps législatif, rue Roquepine, 6, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, id.

Maubert, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière 185, id.

Mesnil du Buisson (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Montant (Henri de), directeur du

Journal illustré, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, à Paris.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, id.

Mottin de La Falconnière (Al.), rue St-Sulpice, 34, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* Olivier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, boulevard de Denain, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

Pasquier (Lucien), étudiant, id.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id,

Ponton d'Amecourt (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

Popelin (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.

* Prévost, capitaine-commandant du génie, à Vincennes (Seine).

*Przezdziecki (le comte Alex.), rue de Berry, 38, à Paris.

Rebour (le marquis Léopold), rue de Boulogne, 3, id.

* Rhôné (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

Riancey (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

Robert, de l'Institut, directeur de l'*Administration de la guerre*, id.

Roger de La Lande (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, id.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Ruillé (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, à Paris, et à Vassy (Haute-Marne).

* Sagot, membre de plusieurs académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* Saint-Paul (Authyme), rue de Vaugirard, 20, id.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

Souquet, avocat, rue St-Jacques, 241, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte de), conseiller à la Cour impériale, id.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut, place St-Sulpice, id.

* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

* Thiollet, pass. Ste-Marie, 8, id.

THORIGNY, rue de Bréa, 17, à Paris.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* *Villefosse* (Héronde), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, à Paris.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.

* DION (Henri de), ingénieur à Montfort-l'Amaury.

DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.

HEUDE-LÉPINE, id.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

Yonne.

Inspecteur honoraire : Mgr JOLLY, ancien archevêque de Sens.

Inspecteur : M. Victor PETIT, de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire, d'Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

COTTEAU, juge, secrét^re général de l'Inst. des provinces, à Auxerre.

HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Sens.

PROU, ancien président du Tribunal civil, id.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-St-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Bréhan, ingénieur, à Gien.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupanloup (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

Gervaise (Émile-Ambroise), avoué, à Montargis.

Guignebert, ancien maire, à Montargis.

Lemariée (Paul), peinte d'histoire, à Montargis.

Le Roy, avoué, id.

Léorier (Gaston), au château de Montargis.

Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Martellier (Paul), juge au Tribunal civil, à Pithiviers.

Poullain, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

Thibonneau, notaire, à Lorris.

Thomas, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé Coffinet, chanoine de Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, membre de la Société académique de l'Aube.

Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vic. général du diocèse, à Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

Gréau (Jules), manufacturier, à Troyes.

Habert, ancien notaire, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

* Le Brun-Dalbane, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Roisard (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.

Royer (J.), architecte, aux Riceys.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.

* Leffroy, propriétaire, à Dreux.

* Merlet, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrét^re du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

* Perroud, notaire, membre de l'Institut des provinces, à Chartres.

Saint-Laumer (de), maire de Chartres.

* Tellot (Henri), prop^re, à Dreux.

6e *DIVISION.*—SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

* Albin (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Bauchet (Paul), architecte, id.

Blottière, sculpteur, id.

Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.

Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.

Charles (Léopold), antiquaire, à La Ferté-Bernard.

* Chevreau (l'abbé), vicaire général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le vicomte de), au Mans.

* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.

DELARUE, architecte du département, id.

DESLAIS (l'abbé), curé de La Couture, id.

ÉTOC DES MAZY, médecin de l'asile des Aliénés, id.

GAULLIER, sculpteur-statuaire, id.

GOMBERT, architecte, id,

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JAFFART, peintre-ornemaniste, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'Instruction, id.

LE PELLETIER, docteur-médecin, au Mans.

L'HERMITE, membre du Conseil général, à St-Calais.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.

* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, id.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, id.

ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne.

* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'Honneur, au Mans.

VERDIER, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BOUTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

CHEDEAU, adj. au maire, à Saumur.

CHEVALIER (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

COURTILLER, conservateur du musée, à Saumur.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-St-Maurice, 8, à Angers.

FOS (F. de), propriétaire, à Saumur.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* *Joly-Leterme*, architecte, à Saumur.

* JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

LAMBERT aîné, à Saumur.

LA SELLE (le comte de), membre

du Conseil général, au château de La Tremblaye.

Estoile (le comte de l'), à la Lande-Chasles, près Angers.

Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.

Malifaud, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.

Marest (de), maire de Bagneux, près Saumur.

Mayaud (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à Saumur

Parrot (A.), de l'Institut historique, à Angers.

Piette, architecte, à Saumur.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Roffoy, architecte, à Saumur.

Sauvage, juge de paix, à Louroux-Beconnais.

Tardif (l'abbé), chanoine secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fiselier, à Laval.

* Barbe (Henri), à Jublains.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* Champagney (Mme la marquise de), au château de Craon.

* Chedeau, avoué, à Mayenne.

Couanier de Launay (Stéphan), à Laval.

Guays des Touches, propriétaire, id

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.

Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.

Sebaux (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.* — LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : *M. de Cougny, de l'Institut des provinces, au château de La Grille, à Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

* Bodard de La Jacopière (Anatole de), au château de St-Ouen.

Delaune (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

Haugou (l'abbé), vicaire à Onzain.

* La Croix de Rochambeau (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

* Nadaillac (le comte de), président de la Société archéologique de Vendôme.

* Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : *M. l'abbé Lenoir, membre de l'Institut des provinces à Villequiers.

* Buhet de Kersel, de la Société des Antiquaires du Centre, id.

Corbin (Adrien), conseiller honoraire, id.

Couet (René de), à***, près Sancerre.

Du Moutet, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

* Le Noir (l'abbé), curé de Villequiers, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, id.

Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

Méloizes (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.

* Biancourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Boislève-Desnoyers, maire de Langeais.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

Callois, architecte, id.

Chasteigner (Alf.), à Beaulieu.

Chevalier (l'abbé), secrétaire de la société d'Agriculture, à Tours.

* *Cougny* (G. de), au château de La Grille, près Chinon.

* Espinay (d'), président du Tribunal civil, membre de l'Institut des provinces, à Loches.

* Galembert (le comte de), propriétaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, id.

Juteau (l'abbé), prêtre de St-Maurice de Chinon.

* Nobilleau, propriétaire, id.

Palustre de Montifault (Léon), id.

* Pécard, conservateur du musée archéologique, id.

* Saint-Georges (le comte de), au château de La Brèche, près l'Ile-Bouchard.

* Salmon de Maisonrouge, id.

* Sarcé (de), au château de Hodbert-St-Christophe.

Senilhes (de), receveur particulier des finances, à Loches.

* *Sonnay* (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : M. le docteur Fauconneau du Fresne, à Châteauroux.

* Charon (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.
* Fauconneau du Fresne (le docteur), à Châteauroux.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc), id.

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* Crosnier (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Crosnier (l'abbé), curé de Marzy.

* Forcade (Mgr), évêque de Nevers.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en-Puisaye.

* Langardière (Ch. de), substitut, à Nevers.

Viollette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Lafaye l'Hôpital (de), id.

Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

Tardieu (Ambroise), id.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

LE BLANC, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte DE MEAUX, à Montbrison.

* BUHET (Eugène), notaire, à St-Étienne.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

* COSTE (Alphonse), négociant, à Roanne.

DURAND (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* GÉRARD, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

Gonnard, secrétaire de la Mairie, à St-Étienne, rue St-Louis, 41.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Étienne.

* MEAUX (le vicomte de), au château d'Écelay.

* NOELAS, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

VIER (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : * M. ROUSSEL, à Mende.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.*—ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St-Sauveur, 3, id.

AUBRUN, architecte, quai Bourbon, 19, à Rennes.

AUSSANT, docteur-médecin, id.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine, à Rennes.

BRUNET (Richard), sous-préfet, à Vitré.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac*, (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

LA BIGNE-VILLENEUVE (de), à Rennes.

* LA BORDERIE, (de), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

LA FRUGLAYE (le comte de), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, près St-Brieuc.

* HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

LE FOLL (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLAH, à Quimper.

* *Blois* (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

LE BLANC, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ile-en-Mer.

* MARHALLAH (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

* KÉRIDEC (de), à Hennebont.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* LAVENOT (l'abbé), vicaire à Carnac.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. Stéphan de La Nicolière, à Nantes.

La Nicolière (Stéphan de), à Nantes.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand séminaire, à Nantes.

Orieux, agent-voyer d'arrondissement, à Nantes.

* Prevel, architecte, quai Flesselle, id.

* Raimond (Charles de), id., id.

Richard (l'abbé), vicaire général de Nantes.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.*—VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

* Benye (le Père), id.

* Cardin, ancien magistrat, membre de l'Institut des provinces, id.

* Cougny (Émile de), au château de Savigny.

* Gondon de Lalande (Jules), à Montmorillon.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.

La Tourette (Léon de), docteur-médecin, id.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Longuemar (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, id.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, avocat, à Parthenay.

Arnault (Charles), correspondant du ministère d'État, à Niort.

Barraud, juge suppléant, à Bressuire.

David, député au Corps législatif, id.

Giraud (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

Lafosse (Henri), à Niort.

* La Roulière (Victorin de), à Niort.

* Ledain, membre, de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.

* Ravan, trésorier de la société de Statistique, à Parthenay.

Rondier, juge honoraire, à Melle.

11e *DIVISION.*—CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Mraille (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).

* Roquet (Georges), à St-Jean-d'Angély.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

Taunay, juge d'Instruction, à Rochefort.

Thomas (Mgr), évêque de La Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Aude, ancien secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

* Audé (Léon), ancien secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.
* *Ballereau* Léon), architecte, à Luçon.
Baron, ancien député, à Fontenay.
Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.
* Bolin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.
Colet (Mgr), évêque de Luçon.
Chesneau, papeterie d'Entiers, commune de Cugand.
Delidon, notaire, à St-Gilles-sur-Vie.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Guérin (l'abbé), curé de Mouilleron-en-Pareds.
La Borde (Camille de), à Fontenay.
Mangou fils, id.
Rochebrune (Octave de), id.
Staub (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.
Tressay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Jules DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbelot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* Arbelot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
Forgeron (André), à Chalus.
Maublanc (de), à St-Junien.
Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.
Tarneaud (Frédéric), avenue du Champ-de-Juillet, n° 48, id.

Creuse

Inspecteur : M. le comte DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard.
CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.
* CORNUDET (le vte de), membre du Conseil général, à Crocq.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.
LATOURETTE (de), député au Corps législatif.
PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret.
VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.
* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.
* GALY, D.-M., à Périgueux.
GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.
* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.
* VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e *DIVISION*.—GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE

Inspecteur divisionnaire : * M. le marquis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, au château de Paillet (Gironde).

Inspecteur divisionnaire honoraire : * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

* ALZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.
* BANNES-GARDONNE (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

Blatairou (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de Théologie, à Bordeaux.

* Castelnau-d'Essenault le marquis Guillaume de), au chateau de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

Chasteigner (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Corbin (l'abbé), curé de Roaillan.

Delfortrie, juge de paix, à Monségur.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* Drouyn (Léo), inspecteur des Archives de la Gironde, rue de Gasc, 143, à Bordeaux.

* Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

Gillard (l'abbé), curé de Queyrac.

* Jabouin, sculpteur, place Dauphine, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

Labet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, à Bordeaux.

Lalanne (Émile), rue Doidy, 22, id.

La Montaigne (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

Laroque, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, rue Huguerie, 8, id.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

* Ménard (J.), rue d'Enghien, id.

* Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Mèredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, id.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Ratheau, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

*Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116.

Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

*Villers (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mgr), évêque d'Aire.

Guilloutet (de), député au Corps législatif, membre du Conseil général des Landes, au château de La Case, commune de Parlebosq.

Labit de Monval (de), à Dax.

Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Toulouset (le baron de), à St-Sever.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan (Landes).

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Laurière (de), à Angoulême.

* Rochebrune (A. de), id.

Roffignac (Octave de), au château de la Feuillade.

Vallier (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. Calvet, procureur impérial, à Nérac.

* Béchade, ancien percepteur, à St-Barthélemy.

Bourrousse de Laffore (de), à Agen.

Bruker, peintre, id.

* Calvet (Arthur), procureur impérial, à Nérac.

Combes (Ludomir), à Fumel.

* Drouilhet de Segalas (le baron Amédée), à Marmande.

La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.

Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.

Paillard (Alphonse), préfet, id.

14e *DIVISION.*—TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé Pottier, à Montauban.

Arnous de Brossart (d'), à la Croze, près St-Porquier.

Bourdonné, de la Société de Linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.

Brun (Victor), directeur du Musée, à Montauban.

Buisson-d'Aussonne, chanoine, id.

Buscon (Louis), juge de paix, id.

Cailhat (l'abbé Henri), à Moissac.

Constans (Paul), rue de la Mairie, id.

* Coustou-Coysevox (J.-G. de), ancien directeur du *Moniteur* de l'archéologue, id.

Devals aîné, archiviste, id.

Dufaur (Prosper), à Larrazet.

Faure de La Ferrière (Amédée), à Verfeils.

Forestié (L.-E.), à Montauban.

Fourment (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.

Froment (l'abbé), curé, à Varen.

Garrigues (l'abbé), curé de Laguépie.

Jouglar, notaire, à Bouillac.

Laurance, ancien principal de collége, à Moissac.

Layrolles le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

Legain (l'abbé), vicaire général, id.

Limairac (Alfred de), au château d'Ardus.

Monbrison (Georges de), au château de St-Roch.

Moulenq (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Nonorgue (l'abbé), curé de Bruniquel.

Pagan (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

Pagès (Émile), notaire, à St-Antonin.

* Pottier (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, à Montauban.

Pradel (Émile), à St-Antonin.

Rey-Lescure (Antonin), rue du Moustier, à Montauban.

Roursoulières (l'abbé), curé de St-Martin, à Moissac.

Saint-Paul de Cardillac (Amedée de), id.

* Sorbiers de la Tourasse (du), à Valence-d'Agen.

Taupiac (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Thedénat, maire, à Espalion.

Trutat (Eugène), au château de Cornusson.

Tarn.

Inspecteur : * M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

Barreau de Muratel (de), président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

* Barbaza (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

Boyer (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

Cassan, docteur en médecine, id.

Cazals, curé de Florentin.

* Combettes du Luc (Louis de), à Rabastens.

* Combettes Labourelie (L. de), au château de Labourelie, par Gaillac.

Cousin de La Vallière (le vicomte Gabriel), à St-Sulpice-la-Pointe.

Daly (César,) architecte diocésain, à Albi.

Deyres, ancien président du Tribunal civil, id.

Dussap (Félix), propriétaire à St-Florentin.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

* Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Micheau (l'abbé), curé de la Madelaine, à Albi.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

* Moulis (l'abbé,) curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Saint-Lieux (le marquis de), au château de St-Lieux.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

* Solages (le marquis) de, au château de la Verrerie de Blaye.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Viviès (Timoléon) de, au chateau de Viviès, à Castres.

VOISINS LAVERNIÈRES (Joseph de), à St-Georges, Lavaur.

YVERSEN (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. DE ROUMEJOUX.

CARDAILLAC (le comte J. de), au château de La Traine.

CHEVALZ (l'abbé), à Rocamadour.

COLOMB (Octave de), juge de paix à St-Céré.

DELCLAUX, propriétaire, à Lentilhac.

DELONGLE (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.

HÉLYOT (Louis d'), à Cahors.

MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.

MUREL (Joseph), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.

* AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.

BARBEYRAC-SAINT-MAURICE (le vicomte Joseph de), à Nant.

* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau.

*CÉRÈS (l'abbé), aumônier, à Rodez.

BONLOUIS, professeur de sciences au séminaire de St-Pierre, à Rodez.

* DELALLE (Mgr), évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces.

GISSAC (le baron Joseph de), maire à Creissels.

PÉGUEIROLLES (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.

*SAMBUCY-LUZENCON (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.

VALADIER, propriétaire, à Rodez.

VILLEFORT (le comte Anatole de), au château de la Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : * M. NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archev. d'Auch.

* NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.
* CASSAGNAVÈRE (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.
DU BOURG (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.
* DUSAN, directeur de la *Revue archéologique du Midi de la France*, à Toulouse.
* JUILLAC (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
* MOREL, avocat, à St-Gaudens.
PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.
* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

* LE COMTE (Estève), à Pau.

16e *DIVISION.*—AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BONNEFOY.

Aude.

Inspecteur : * M. MAHUL, ancien préfet, à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* TOURNAL, conservateur du Musée, à Narbonne.
* ASTRE (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. ALART, à Perpignan.

* ALART, archiviste du département, à Perpignan.
* BONNEFOY (de), membre de l'Institut des provinces, id.
PONTBRIAND (le comte de), sous-préfet, à Prades.
* TOLRA DE BORDAS (l'abbé), à Ille.
* VILAR (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. DE PAYAN DU MOULIN, conseiller, à Aix.

ANDRÉ (Constant), avoué, à Aix.
ARNAUD (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.
BERRIAT, sculpteur, id.
BLANC (Auguste), notaire, rue Cannebière, 11, id.
BORY, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamp, 45, id.
CLAPPIER (Félix), docteur en Droit, substitut à Marseille.
CLOT-BEY, docteur-médecin, id.
* GRINDA, architecte, rue de Rome, 120, id.
GUILLIBERT (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.
GUILLIBERT (Henri), homme de lettres, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.
LE VENQ, architecte, rue de Rome, 120, id.
MEYNIER fils, rue de la Providence, 17, id.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, id.
MORTREUIL, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.
* MOUTET, maire à Arles.
PAYAN DU MOULIN (de), conseiller à la Cour impériale, à Aix.

* Peloux, greffier du Conseil de guerre, à Marseille.

Penon, conservateur du musée des Antiques, id.

Pinet (l'abbé), vicaire, id.

Riebe (Charles de), avocat, à Aix.

Rolland (l'abbé), aumônier du Collége, id.

Roman, photographe, à Arles.

Rouden (l'abbé), vicaire de St-Sauveur, à Aix.

* Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, id.

Saporta (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Aix.

Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

Segond-Cresp, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, id.

Seymard (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

Verclos (l'abbé de), curé de St-Jean, à Aix.

Von Kothen, rue St-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. l'abbé Vinas, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Agnièrfs (Aimé d'), rue Édouard-Adam, 2, à Montpellier.

Arnal (Paul), avocat, à Aspiran.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Corone (l'abbé), curé de Sérignan.

* Durand de Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.

Fabrége (Frédéric), ancien élève de l'École des chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Martel (Paulin), à Lodève.

Méjan (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

Pailhes (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, id.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

Soupairac (l'abbé), à Béziers.

* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : *M. le vicomte DE MATHAREL, trésorier-payeur des finances, à Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

BRUGNIER-ROUVE (Louis), propriétaire, au Pont-St-Esprit.

*GAREISO (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

* MATHAREL (le vic. de), trésorier-payeur des finances, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BOUDIN (Augustin), rue Bancasse, 20, à Avignon.

* CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

TERRIS (l'abbé Paul), vicaire, à Apt.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e *DIVISION*. — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES ET CORSE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-de-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.

HUGOLIN (l'abbé), curé de Tourtour.

Giraud (l'abbé Magloire), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St-Cyr.

Liotard (l'abbé Léon), curé des Arcs.

Ollivier (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

Poulle (Raymond), avocat, à Draguignan.

* Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

Sigaud-Bresc (de), avocat et maire à Aups.

Sivan (l'abbé), à Draguignan.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé Sauret, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

* Goulain, architecte diocésain, à Gap.

Gilbert (Mgr), évêque de Gap.

Martin (l'abbé), curé de Molines-en-Champseur.

Sauret (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes

Inspecteur : M. Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Berluc-Perussis (Léon de), au Plan-des-Porchères.

Carbonel (l'abbé), à Niozelles.

Hodoul (l'abbé), curé du Revest-des-Brousses.

Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.

Rambaux (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.

Richaud (Léopold), aux Mees.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : * M. Carlone, ancien président de la Société académique.

Brun, architecte, à Nice.

* Carlone, ancien président de la Société académique, id.

Chevalier (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.

Courmaceul, ancien juge de paix, id.

Dampierre (Mme la comtesse de), à Nice.

Rastoin-Brémond, id.

Tisserand (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

Vergaleï (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Grasse.

Corse.

Inspecteur : M.

Guelsacci, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bastia.

Koziorowiz, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.

Maestrati (l'abbé Jean-Susino-Nestor), curé du canton de Petreto Bicchisano.

19e *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

Amyot (Emeric), lieutenant au 16e régiment de ligne, à Lyon.

* Benoist, architecte, id.

* *Bonald* (Mgr de), cardinal-archevêque de Lyon.

Brouchoud, avocat à la Cour impériale, id.

* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.

* Carraud, propriétaire, rue de la Reine, 33.

* *Desjardins*, architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

Humbert fils, architecte, à Lyon.

* Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.

* Savoye (Amédée), architecte, id.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller honor. à Cour impériale de Paris.

* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, à Lyon.

* Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules de Marichard, à Vallon.

Beaux (Furcy), à St-Péray.

La Tourette (le marquis de), député, maire de Tournon.

* Marichard (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Portroux (du), à Romans.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc, professeur, à Vienne.

* Bizot (Ernest), architecte, à Vienne.

Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Faure (Amédée), à St-Pierre-de-Bressieux, par St-Étienne de St-Geoirs.

* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

Labé, ancien magistrat, à Valentier, par Heyrieux.

* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Pichot (l'abbé), curé de Sermemerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme de), à Vienne.

Saint-Andéol (v^te^ de), propriétaire, à Moirans.

* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé Ducis, à Annecy.

Ducis, membre de la Société florsalpine, à Annecy.

Fivel (Th.), architecte, à Chambéry.

Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* Orsier (Joseph), avocat, à Annecy (Haute-Savoie).

* Veulliot, contrôleur principal des contributions directes, id.

20e *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte de L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Beaudot, membre de l'Institut des provinces.

Arbaumont (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bretenière (Edmond de), id.

Chevrot, propriétaire, id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

Détourbet, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Du Parc (le comte de), rue Vannerie, 35, id.

Guillemot, président honoraire du Tribunal civil de Beaune.

Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.

* *Saint-Seine* (le marquis de), id.

Suisse, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. de Surigny, membre de l'Institut des provinces, à Macon.

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Châlon-sur-Saône.

* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Charmasse (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

Chévrier (Jules), id.

Cissey (comte de), au château de Cissey.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Fontenay (de), archiviste-paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

Marguerye (Mgr de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

* Pailloux (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.

* Surigny (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

Bletterie (l'abbé J.-A.), chanoine honoraire, curé de St-Clément.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Émile), architecte, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Dreux-Brezé (Mgr de), évêque de Moulins.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoile (le comte de L'), id.

Meilheurat des Prureaux (Louis), id.

Mignot (D. M.), à Chantelle.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

Queroy, directeur du Musée.

Tixier (Victor), à St-Pons.

Haute-Marne.

* Mgr *Guérin*, évêque de Langres.

20e *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Ed. CLERC, président de la Cour impériale de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

* Castan (A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.
Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.
* Vuilleret, rue St-Jean, n° 11, id.
Travers (Émile), archiviste paléographe, id.

Jura.

Inspecteur : M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à La Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

21e *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

Buvignier (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

Degoutin (Alphonse), président du Tribunal de première instance, id.

Jeantin, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.

* Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.

* Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

Morel (l'abbé), curé de Sampigny.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Durand (Louis), propriétaire, id.

* Prost (Auguste), à Metz.

Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

* Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.

Humbert, architecte, id.

Menardière (Camille-Arnaud), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.

Rouyer (Jules), directeur des postes du département, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : M. Bardy, pharmacien à St-Dié.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, directeur du collége St-Arbogast, à Strasbourg.

* Curnier (L.), trésorier-payeur, à Strasbourg.

Eissen, médecin-inspecteur, à Strasbourg.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Greiner, pharmacien, à Shiltigheim.

Guerber (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

* Morlet (de), colonel du génie en retraite, à Saverne.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.

Riehl (l'abbé Léon, curé de Vendenheim.

Saum, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.

* Schunembourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.

* Straub (l'abbé), directeur du collége de St-Arbogast, id.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.

Juster (Louis), à Belfort.

Sester (l'abbé), vicaire, à Mulhouse.

22e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * * *.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

* Roger, conservateur du Musée, à Philippeville.

ADDITIONS ET MUTATIONS.

Gautier (A.), au château de Picayne, près Cazères (Haute-Garonne).

* Joly (Mgr), ancien archevêque de Sens, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Le Lointier, au séminaire St-Sulpice, à Paris.

* Tiercelin (l'abbé), vicaire, à Jouarre (Seine-et-Marne)

Quérot, conservateur du musée, à Moulins.

Tourangin, préfet de l'Eure, à Évreux.

MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

Alvin, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Aueswold, président de la Régence, à Trèves.

* Autesesses (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Balestra (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).

* Baruffi (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, id.

Bethune (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme), à Rochester (Angleterre).

Bold (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswich.

Brown (le docteur William-Henri), à Londres.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chevalier Léon de), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Burges, architecte, id.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Casterman, lieutenant-colonel, commandant le génie, à Anvers.

Clément (Georges-Edward), à Londres.

Cononuau (de), conservateur des Archives, à Zurick.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), id.

* Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Da Silva (J.), architecte du roi de Portugal, à Lisbonne.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

Devey (Esq.), architecte, à Londres.

Devilliers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers père, à Liége.

* Dognée de Villers, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery (John Henry), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Durlet (F.), à Anvers.

Eichwald (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencour (de, membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Franks (Augustus W.), au British Muséum, à Londres.

Freeman, antiquaire, à Londres.

Fry (Miss Katherine), Plashet near Stratford (Angleterre).

* Furstemberg Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Gellhand de Mertem (Louis), numismate, à Bruxelles.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gilddenhuis, négociant, à Rotterdam.

Glavany (F.), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

Gonella, à Turin.

Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, premier président de la Cour d'appel, à Liége.

* Grant (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

Greenslade (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* Griolet (Ernest), numismatiste, à Genève.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hadji Cheik Moshin Kau (le général, aide-de-camp de S. M. J., shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Hamman (Th.), négociant, à Ostende.

Hartshome (Rév. C. H.), archéologue, à Londres.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

* Hennebique, architecte, à Courtrai (Belgique).

Heurard (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, id.

Huguet (l'abbé), à Ath (Belgique).

Hulsh, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Humbert fils, arch., à Saigong (Cochinchine).

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Anvers.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L.

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

* LANDERSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryatsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.

LEEMANS (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

* LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

LEMHART (Franz), sculpteur, à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

LIMELETTE (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

* RICOLINI (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le), de la ville de Mons.

MAUCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohen-

zollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Ménabréa (le comte), président du Conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mohamed-Hassand-Kau (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr), évêque de Munster.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgart.

N.

Nahuys (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

Nazare Aga, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gouth), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire à Stockholm (Suède).

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmedy.

O.

* Olfers (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

Ogilvy (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'Relly de Galway (le Cte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

Oruery (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

Oudare, négociant, à Gênes (Italie).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Soc. architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Pety de Rozen (Jules), à Grune, près Marche (province de Luxembourg).

* *Pipers*, professeur de l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

* Przezdzecki (comte Alex.), de Varsovie, 38, rue de Berry, à Paris.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

Rambou, conservateur du Musée de Cologne.

* Ravestein (comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le chevalier de), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

Salinas (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schouteete (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schuermans (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

Schulte (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Secrestain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

* Siret (Ad.), sous-préfet à St-Nicolas (Belgique).

Smolyeren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Sreznewski (J.), membre de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre.

Stuart-Menteath (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Torfs (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U.

Urlichs, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Vandahme-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

* Vanden-Peereboom, ancien ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

Van der Haiche, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

Van de Rutte, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

Van Limpoel, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* Vehannmof Zernof (de), gentilhomme de la Chambre de l'Empereur de Russie, à St-Pétersbourg.

Ville (Émile de), chevalier de l'Ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

Voisin (l'abbé), vicaire général, à Tournay.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Z.

Zestermann, professeur, à Leipsig.

W.

Wagener, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Harengspec, 21, à Gand (Belgique).

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* Weale (James), à Bruges (Belgique).

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Willem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

Wikeman-Martin (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

Witmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Worsae (J.) C ✻, inspecteur général des monuments du Danemarck, à Copenhague.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie ;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

Le *Bulletin monumental,* qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la Société française d'archéologie, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an.

COMPTE

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1868

RENDU PAR LE TRÉSORIER

RECETTES.

Excédant du compte de 1867	31,955	67
Cotisations arriérées	120	»
Id. recouvrées sur l'année 1867. . . .	2,780	»
Recettes de 1868	9,690	»
Cotisations reçues par avance sur 1869	520	»
TOTAL.	45,065	67

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	573	59
Frais de retour de billets non payés	120	60

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures (2 ans).	50	»
Traitement du concierge du musée plastique à Caen.	20	»
Gratification à la veuve de l'ancien concierge . .	25	»

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	3,232	»
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	110	»
A reporter. . . .	4,281	19

Report. . . .	4,281	19

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances	837	47
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses	184	25

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux Congrès archéologiques de Carcassonne, Perpignan, Narbonne et Loches. .	966	20

MÉDAILLES.

Achat et gravures de médailles.	95	30

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie.	60	»

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Délégations au Congrès de Montpellier.	30	»

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église abbatiale de Mondaye. . . .	200	»
M. de Verneilh.	Réparations à l'église de Pluviers	200	»
M. Cousin.	Fouilles dans le département du Nord	100	»
	A reporter. . . .	6,954	41

	Report. . . .	6,954	41
M. PARKER.	Souscription aux fouilles faites à Rome par M. Parker . .	100	»
M. l'abbé VINAS.	Réparations à l'église de St-Guilhem	150	»
Id	Réparations à l'église de St-Vincent de Jonquières. .	50	»
M. Raymond BORDEAUX.	Restauration d'une verrière de l'église de St-Germain, à Pont-Audemer.	250	»
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations à l'église de Marzy	100	»
M CHARLES.	Id. id. de Souvigné	100	»
M. DE CAUMONT.	Réparations à l'église de Maizières	100	»
M. ADVIELLE.	Souscription pour l'érection d'un monument commémoratif du fondateur de l'hospice d'Aubrac.	50	»
MM. BESNOU et DESCHAMPS.	Réparations à l'église de Berville.	100	»
M. TOURNAL.	Fouilles à Narbonne. . . .	300	»
MM. LACURIE et MRAILE.	Fouilles dans le cimetière mérovingien de Neuvicq .	100	»
MM. DE GALEMBERT et DE COUGNY.	Restauration des peintures de St-Mexme, à Chinon . .	200	»
M. DE COUGNY.	Acquisition de l'aqueduc romain de Coutray. . . .	150	»
M. Aug. HÉLIE.	Fouilles à Fain-les-Moutiers.	50	»
	Explorations archéologiques dans le midi de la France et en Touraine	600	»
	TOTAL. . . .	9,354	41

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du compte de 1867	45,065 67
Dépenses	9,354 41
EXCÉDANT. . . .	35,711 26

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Mouen	200	»
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLIERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1.000	»
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens (id).	25	»
Id.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe	50	»
M. le docteur NOELAS.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel.	100	»
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur divisionnaire	100	»
MM. DEVALS et POTTIER.	Complément de fouilles d'un tumulus.	85	»
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin. . . .	100	»
M. l'abbé COCHET.	Déblaiement du théâtre romain de Cailly.	100	»
	A reporter. . . .	1.760	»

	Report. . . .	1,760	»
	Souscription pour l'entretien de l'ancienne église de St-Pierre, à Touques. . .	100	»
MM. le vicomte DE MEAUX et VINCENT DURAND.	Fouilles dans le département de la Loire.	100	»
M. GAUGAIN.	Réparations au clocher de Ducy-Ste-Marguerite. . .	100	»
M. MOREL.	Fouilles dans le département de la Marne	50	»
M. Ch. GIVELET.	Réparations à l'église de St-Thierry.	100	»
	Réparations à l'église de Mont-Notre-Dame.	100	»
	Réparations à l'église de (Ardennes).	150	»
M. DE BONNEFOY.	Rétablissement d'un tombeau mérovingien dans la bibliothèque de Carcassonne.	50	»
	Rétablissement de tombeaux mérovingiens à Elne. . .	150	»
	Somme à la disposition de M. l'inspecteur des Pyrénées-Orient. pour fouilles à Amélie-les-Bains . . .	150	»
M. TOURNAL.	Souscription conditionnelle pour l'impression d'un manuscrit reproduisant les inscriptions et les dessins des pierres romaines des murs de Narbonne	200	»
M. DE LAURIÈRE.	Réparations à l'église de Figeac. . , ...	150	»
	A reporter. . . .	3,160	»

	Report. . . .	3.160	»
	Souscription pour recherches archéologiques par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. . .	50	
M. DE COUGNY.	Restauration du tabernacle du baptistère de St-Mexme, à Chinon	100	»
	Somme à la disposition de M. de Cougny pour inspection.	200	»
M. l'abbé VOISIN.	Fouilles dans le département de l'Indre.	50	»
M. D'ÉPINAY.	Somme à la disposition de M. d'Épinay	200	»
M. l'abbé VOISIN.	Réparations au fanal du cimetière d'Estrées. . . .	100	»
M. le comte DE NADAILLAC.	Souscription pour l'érection d'une statue de Ronsard, à Vendôme. . . .	100	»
M. CHARLES.	Conservation de la porte de la ville de La Ferté-Bernard	200	»
M. DE BURES.	Fouilles dans le département de l'Allier.	150	»
	TOTAL. . . .	4,310	»

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant	35,711	26
Allocations à solder.	4,310	»
Fonds libres.	31,401	26

Caen, le 11 octobre 1869.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXVe SESSION

TENUE

A CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE ET BÉZIERS,

DU 20 AU 30 NOVEMBRE 1868.

Le Congrès archéologique a tenu successivement ses séances en 1868, à partir du 20 novembre, dans les villes de Carcassonne, Perpignan, Narbonne et Béziers. Nous présentons la liste générale des membres qui ont pris part à ces réunions.

MM. De Caumont, directeur de la Société française d'archéologie.

Le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Toulouse.

De Bonnefoy, inspecteur divisionnaire, à Perpignan.

Baron de Rivières, d'Albi.

Vicomte de Saint-Andéol, de Grenoble.

Parker, d'Oxford.

Marquis de Castelnau d'Essenault, de Bordeaux.

L'abbé Pottier, inspecteur de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

MM. TOURNAL, membre de l'Institut des provinces, à Narbonne.

DE COMBETTES DU LUC, à Rabastens (Tarn).

DE COMBETTES LA BOURELIE, à La Bourelie (Tarn).

CAROU, président de la Société archéologique de Béziers.

DE SAMBUCY-LUZENÇON.

Le docteur CATTOIS, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

DE LAURIÈRE, inspecteur de la Charente, à Angoulême.

Le vicomte Louis DE PEGUEYROLLES, de Montpellier.

MAHUL, ancien préfet, inspecteur de l'Aude, à Carcassonne.

DE SURIGNY, de l'Institut des provinces, à Mâcon.

DE GLANVILLE, insp^r de la Seine-Inférieure, à Rouen.

BOUET, inspecteur du Calvados, à Caen.

DE CLAUSADE, de Rabastens.

Jules DE VERNEILH, inspecteur divisionnaire, à Nontron.

Le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, id., à Rabastens.

ALART, archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Edmond DE VILAR, de Thuir.

ACEZAT (Omer), à Prades.

ADHÉMAR (le comte Hector d'), à Ravy (Haute-Garonne).

ALBAR (Joseph), avocat, à Perpignan.

ALBERT DE TERRADES (André d'), id.

ALZINE (Jean-Baptiste), id.

AMARDEL, adjoint au maire, à Narbonne.

ARNAL, juge d'instruction, à Carcassonne.

ASPRER DE BOAÇA (Francisco), à Prades.

AYMAR (l'abbé), curé du Soler.

MM. AZAIS (Gabriel), à Béziers.
AZÉMAR (Joseph), à Perpignan.
BACH (l'abbé), curé de la Banlieue, id.
BALANDA (Jean de), à St-Feliu-d'Amont.
BALANDA (Joseph de), à Perpignan.
BARDOU (Pierre), id.
BARTET (Gustave), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Prades.
BARTHE (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.
BATLLE (Jean), négociant, à Olette.
BEAUX-HOSTES, propriétaire, à Narbonne.
BELLEMANIÈRE, médecin, à Carcassonne.
BERNARD (Onuphre), à Prades.
BERTHOMIEU (Léonce), à Narbonne.
BERTRAND DE BALANDA (Bonaventure), à Perpignan.
BIRAT (Gabriel), à Narbonne.
BIROTTEAU, maire de Carcassonne.
BISCOUS, professeur au lycée de Carcassonne.
BLANDINIÈRES (Charles), avocat, à Neffiach.
BOIX, pharmacien, à Perpignan.
BOLUIX (Henri), notaire, id.
BONNEL (Gabriel), à Narbonne.
BONNET, avoué, id.
BOSC, ancien maire, à Carcassonne.
BOURG (Antoine du), à Toulouse.
BRENGUIER, banquier, à Narbonne.
CAGARRIGA (Raymond de), conseiller de préfecture, à Perpignan.
CALS, architecte diocésain, à Carcassonne.
CAMP (Aimé), inspecteur d'académie, à Perpignan.
CAMPAGNE (François), avocat, id.
CARCASSONNE (Henri), notaire, id.
CARLES DE CARBONNIÈRES, à Lavaur.

MM. CARRIÈRE (l'abbé), à Toulouse.
CARTHAILHAC (Émile), au château de Falgous (Aveyron).
CASTANIER, architecte, à Narbonne.
CATHALA (l'abbé), à Castelnaudary.
CAUVET, avocat, à Narbonne.
CHABEUF (Henri), conseiller de préfecture, à Perpignan.
CHEFDEBIEN (le baron Fernand de), id.
CHEFDEBIEN (le vicomte de), au château de Bizanet.
CLAUSADE (Gustave de), à Rabastens.
COMPANYO (Paul), à Céret.
CONTE DE BONET (Félix), à Perpignan.
CORNET-BOSCH, à Rodès (Pyrénées-Orientales).
COSTE-BOUILLET (Joseph), à Béziers.
COSTE DE FONTIES (Alphonse), à Carcassonne.
COSTE DE PANIS, propriétaire, id.
COURTEGEAIRE, id., id.
DAUDER (Joseph), à Vernet-les-Bains.
DEBAS, propriétaire, à Narbonne.
DELFAU (Félix), à Collioure.
DELHOSTE (l'abbé), à Perpignan.
DELMAS (Joseph), à Céret.
DELMAS (Jules), à Narbonne.
DELON, ancien conseiller de préfecture, à Perpignan.
DESMAREST, architecte du département, à Carcassonne.
DESPRÈS (le baron Antoine), à Perpignan.
DESPRÈS (Jules), id.
DON DE CEPIAN, ingénieur en retraite, à Carcassonne.
DOUGADOS, avocat, id.
DUFOUR, substitut du procureur impérial, à Narbonne.
DURAND (l'abbé), curé-archiprêtre, à Béziers.
DURAND (Justin), banquier, à Perpignan.
DUSAN, directeur de la *Revue archéologique du Midi*.
DUSSAU, propriétaire, à Carcassonne.

MM. DUVERNEY (Philippe), propriétaire, à Perpignan.
ESCANYÉ (Frédéric), avocat, id.
ESTÈVE (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, id.
FABRE, ancien professeur, id.
FABRE, docteur-médecin, à Narbonne.
FABRE DE LLARO, notaire, à Perpignan.
FAURE (Hyppolyte), à Narbonne.
FAVATIER père, notaire, id.
FERRER (Léon), pharmacien de 1re classe, à Perpignan.
FERRIOL (Pierre), notaire honoraire, id.
FIEFFÉ, archiviste de la Société des arts et sciences, à Carcassonne.
FIGEAC, président du Tribunal civil, à Narbonne.
FINES, docteur-médecin, à Perpignan.
GAILLARD, avocat, à Narbonne.
GAUJAC (le baron de), à Toulouse.
GANTIER, au château de Picayne (Haute-Garonne).
GAYRAUD fils, propriétaire, à Narbonne.
GELCEN (de), avocat, à Prades.
GÉBIE, chef de division à la préfecture, à Carcassonne.
GRAUBOULAN, professeur de logique, à Perpignan.
HERAIT, procureur impérial, à Narbonne.
JACOMET, juge au tribunal civil, à Prades.
JAFFUS, bibliothécaire, à Carcassonne.
JALABERT, sous-conservateur du musée, id.
JAUBERT, vice-président du tribunal civil, id.
JOUY DE VEYE, propriétaire, id.
JULIA (Joseph), maire à Arles-sur-Tech.
JUVAL (l'abbé), curé-doyen, id.
LABAT, avocat, à Carcassonne.
LABEAUTE, propriétaire, id.
LACOMBE, propriétaire, id.
LACROIX (Charles de), notaire, à Prades.

MM. LAFABRÈGUE (Paul), à Perpignan.
LAFFON, architecte, à Narbonne.
LA JONQUIÈRE (le marquis de), préfet de l'Aude, à Carcassonne.
LAMBERT SAINTE-CROIX, au château de Gaussou, id.
LAMOTHE-TENET, capitaine de frégate, id.
LAPIERRE, architecte, à Toulouse.
LARRAYE, à Narbonne.
LATROBE (Charles), imprimeur-libraire, à Perpignan.
LAZERME (Charles), id.
LÉZAT (l'abbé), curé-doyen à Salles-sur-l'Hers (Aude).
LLOBET (François de), à Perpignan.
LLOBET (Joseph de), id.
LLOBET (Michel de), id.
LLOUBES (Numa), id.
MALAFOSSE (Louis de), à Toulouse.
MARQUIER (Jules), notaire, à Rivesaltes.
MARTIN D'ACHER (Henri), à Castelnaudary.
MARTIN père (de), docteur-médecin, à Narbonne.
MARTIN fils (de), id., id.
MARTY, avocat, à Carcassonne.
MASSIA (Édouard de), docteur en médecine, à Molitig.
MASSOT (Paul), docteur-médecin, à Perpignan.
METGE (l'abbé), curé de St-Jean, id.
MONTARNAL (le comte de), trésorier-général payeur, id
MONTÈS, maître de pension, à Carcassonne.
NARBONNÈS, avocat, à Narbonne.
NELLI, sculpteur, à Carcassonne.
NOUGUIER (Louis), à Béziers.
PAILHEZ, à Narbonne.
PARISET, receveur particulier, à Castelnaudary.
PASCAL (Ernest), propriétaire, à Narbonne.
PASTOUREL, colonel d'artillerie, à Per pignan.

MM. PENDARIES, inspecteur d'académie, à Carcassonne.
PEYRUSSE, député de l'Aude, maire, à Narbonne.
PI-ROUSSILLON (Honoré), à Perpignan.
PORTALON (Auguste de), à Béziers.
PORTALON (Louis de), id.
PUIGGARI, directeur des fortifications, à Perpignan.
PY, docteur-médecin, à Narbonne.
RIOLS, id.
ROLLAND (Charles de), à Carcassonne.
ROLLAND DE BLOMAC, id.
ROMEU (François de), à Perpignan.
ROTGÉ (Gabriel), juge de paix, à Sournia.
ROUFLAY (Ferdinand), à Prades.
SAHUC (Émile), à Peyriac-de-Mer.
SAULMIER, architecte, à Carcassonne.
SEBE (Alexis), à Perpignan.
SELVA (Charles de), id.
SIAU (A.), trésorier de la Société scientifique, id.
SOUCAILLE (Antonin), professeur au collége, à Béziers.
SOUVRAS-TERRIT, directeur de la Caisse d'escompte, à Perpignan.
STADIEU (de), juge de paix, à Narbonne.
TAILLAVIGNES, id.
TAPIÉ DE CELEYRAN, au château de Celeyran.
TISANÉ (l'abbé), chanoine, à Perpignan.
TOLRA DE BORDAS (Henri), avocat, à Prades.
TRABY (Célestin), à Elne.
TREVILLE (le vicomte Louis de), à Perpignan.
VERGUET (l'abbé), chevalier du St-Sépulcre, à Carcassonne.
VIALA (Paul), à Castelnaudary.
VIENNET, receveur des finances, à Narbonne.
VILLALONGA (Sylvestre), à Perpignan.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Presidence de M. le marquis DE LA JONQUIÈRE, préfet de l'Aude.

Siégeaient au bureau : Mgr l'Évêque ; MM. *de Caumont ; Jaubert*, vice-président du Tribunal civil de Carcassonne ; *Parker*, d'Oxford ; *Mahul*, inspecteur de la Société française d'archéologie ; *de Glanville*, inspecteur de la Société, à Rouen ; *Gaugain*, trésorier ; *de Bonnefoy*, secrétaire-général du Congrès ; *Tournal*, conservateur du musée de Narbonne ; l'abbé *Pottier*, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

M. *Jaffus* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le marquis de La Jonquière, préfet de l'Aude, adresse à la Société une allocution pleine d'à propos. Les sentiments élevés exprimés par M. le préfet sur les études historiques et les arts du moyen-âge et de l'antiquité sont salués par de vifs applaudissements.

M. Jaubert, président de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Tout à l'impression des nobles et sympathiques paroles de notre premier magistrat, je viens au nom de mes collègues, vous rendre hommage et vous dire combien nous sommes heureux de voir des hommes de mérite et de sacrifices tenir, dans nos murs, leurs grandes assises archéologiques. Je viens à vous, moi profane, sous le patronage de cette science qui vous doit tant, que vous aimez, que vous honorez entre

toutes ; me procurant ainsi le précieux avantage d'exprimer toute ma pensée, de parler de vous à vous-mêmes sans blesser votre modestie.

« L'archéologue a pour marraine et pour compagne une fée toujours bienfaisante, toujours amie. Que la magicienne touche de sa baguette un mur en ruines, des voûtes croulantes, un fragment d'argile durci par l'air ou soumis à l'action du feu, une pierre rongée de mousse, artistement polie ou grossièrement ébauchée, des chapiteaux brisés, un bras mutilé... que sais-je ? — Et aussitôt que de grandioses spectacles !

« Ici, des piliers qui se serrent l'un contre l'autre, de sveltes tourelles, des clochetons percés à jour, véritables dentelles que le ciseau a créées, des colonnes qui s'élancent en faisceaux, des arceaux en pointe, des voûtes montant au ciel ; et, sous ces voûtes, des vitraux si admirables de peinture que le secret en semble perdu ; des niches, des statues, des fleurs, des volutes, des ornements symboliques... tout cela, sortant de sa tombe, se galvanise, s'anime, se dresse, et au milieu d'une clarté timide, destinée à jeter un voile sur la majesté de Dieu, pour donner à l'homme la puissance de l'adorer, tout cela, dis-je, se condense, se cherche, se retrouve, et l'art gothique se révèle à d'intelligentes sollicitations dans l'immense cathédrale.

« Là, et plus avant dans les âges, de gigantesques aqueducs, des cirques où coule le sang des hommes, des temples, des murs recouverts de feuilles légères, des habitations luxueusement décorées de marbre, des piédestaux, des bas-reliefs, des cannelures, des frontons ronds, des frises renflées, et, si l'on veut, le grand Capitole, le temple de Jupiter, et le Panthéon...

« C'est Rome, la Rome païenne, Rome qui n'est plus.

« Mais l'archéologue saura nous dire quels consuls, quel

empereur, quels patriciens, quels esclaves ont conçu et exécuté d'aussi grands travaux.

« Si des formes plus nobles, plus simples, plus pures, obéissent à la baguette dont je vous parlais, c'est l'Odéon ou le Propylé ; c'est la Grèce qui se réveille et qui jette aux générations futures, comme un défi, les noms de Phidias et de Callicrates, éclatante gloire du siècle de Périclès.

« C'est ainsi, Messieurs, — qu'il me soit permis de vous nommer, — c'est ainsi qu'avec une noble persévérance, vous remontez le grand fleuve, le fleuve du temps.

« Oui, Messieurs, vous faites l'histoire : chaque nation, comme le disait si justement, ce soir, M. Parker, l'un des vôtres, chaque nation a son histoire ; dans ses monuments vous faites l'histoire, et si vous ne faites pas toute l'histoire, vous en posez les bases les plus solides. Dans l'archéologie, tout vous sert ; tout, jusqu'à ses lacunes. Ces lacunes, ce sont les guerres, les dévastations, les ravages, tempêtes affreuses que soulève le cœur de l'homme.

« Vous remplissez donc une généreuse mission, et voilà pourquoi, au nom de tous, je suis fier de vous le dire.

« En ce moment, j'ai un autre orgueil, l'orgueil que tout homme a de son pays. Notre antique et belle cité vous attend, c'est avec orgueil que je vous en présente les clés.

« La cité de Carcassonne, Messieurs, est assise sur un immense rocher ; le plateau est élevé, dominateur, fait pour commander. Les générations l'ont distinguée, et, reconnaissantes, elles y ont laissé les traces de leur passage. Et, peut-être, si vous creusiez assez profondément dans leurs travaux, y trouveriez-vous des vestiges phéniciens et ibériques.

« Gaulois, Romains, Alains, Suèves, Vandales, Ostrogoths, Visigoths, Arabes, Francs, Français enfin, tour à tour passèrent par là.

Dieu me garde de rien déflorer, Messieurs, et c'est à

peine si j'ose toucher à tant de richesses. Si je vous parle, en courant, des remparts et des tours nombreuses de la cité, ce n'est que dans l'intention de vous signaler ces blocs massifs, énormes, sans ciment, qui quelquefois les soutiennent, ces mélanges bizarres de maçonneries et de briques, ces pierres taillées en diamant et s'arrondissant en bosses rugueuses. Toutes ces parties, d'un tout homogène, plusieurs siècles les ont vues naître ; et l'on y découvre le génie de Rome, avec ses lourdeurs, la truelle capricieuse des Visigoths et la majestueuse fierté de la royauté du XIIIe siècle.

« Parmi les tours cependant, quelques-unes me sollicitent :

« La fameuse tour Carrée, laquelle, selon la légende, salua jadis Charlemagne ;

« La tour de Lavade ou du Papegay, solitaire, triste, sur son roc, du côté de l'est, en dehors de l'enceinte primitive, n'ayant, comme tant d'autres, pour couronne que des ruines, évoque en nos âmes de tristes et solennels souvenirs. Il nous semble voir à ses pieds quelques-uns de nos pères, — anxieux, courbés, prévoyant l'orage qui, partant du Nord, devait fondre sur la patrie ;

« La tour Pinte, celle-la même où, trahi, dit-on, fut emprisonné et mourut celui qu'on nomme Raymond Roger ;

« Les tours Narbonnaises ; la tour du Trésau ; la tour de l'Évêque, constructions solides des vainqueurs ;

« La tour de l'Inquisition, où dorment encore de pesantes chaînes.

« Un regard, Messieurs, en passant, pour le grand puits de la cité. Il échappe jusqu'ici à toute conclusion archéologique. Les réparations l'ont défiguré ; celles de la margelle ne remontent qu'au XVe siècle. Mais, assurément, il est bien antique. Lui aussi a sa vanité : il affirme qu'il tient les clefs de nombreux et longs souterrains ; il affirme encore que les

Visigoths lui confièrent les trésors du temple de Salomon. Il l'affirme, hélas ! sans convaincre.

« Que vous dire du château Comtal, de ses salles d'armes, de ses cours d'honneur ? Le penseur n'y voit qu'un fossé surmonté de tours menaçantes, un fossé profond qui le sépare du reste de la cité. Espérons le jour où, sur toute notre planète, tours et fossés seront remplacés par l'amour des rois, par l'amour des peuples.

« Sortirai-je de la cité, Messieurs, sans laisser à l'église de St-Nazaire ma pieuse obole, l'obole du pauvre ?

« A l'aspect du Nord, une porte sévère, écrasée, en demi-cercle. A l'intérieur, en entrant, des piliers lourds, massifs, ronds ou carrés, portant au sommet des sculptures étranges et d'une interprétation qui vous tentera ; des piliers romans, c'est tout dire ; des fenêtres rares, sans harmonie, défiant les rayons du jour ; une voûte basse, étouffante. Toutes ces formes vous disent assez dans quel siècle reculé la nef, dont je parle, a reçu son premier encens.

« Mais bientôt l'ogive commence ; la cité de Carcassonne a de nouveaux maîtres, désormais elle comptera dans la famille française. Dans cette ogive, le soleil devient plus ambitieux ; à droite et à gauche, en montant, des chapelles, des vitraux encore discrets. — Tout à coup, non loin de l'autel, la voûte s'élève et l'espace se dessine en croix. Partout des colonnes et des colonnettes si légères, que l'on doute de leur puissance ; des vitraux contant des histoires ; des rosaces étincelantes.

« Toutes ces statues, toutes ces fleurs, toutes ces guirlandes, toutes ces beautés, elles sont pour vous : la ville de Carcassonne vous les réserve, moi je me retire, je ne suis qu'un usurpateur.

« Tout à l'heure, pour arriver jusqu'à vous, je faisais à la science mon humble prière. La science, — quelque soit son

nom, — est juste et bonne pour tous ceux qui l'aiment. J'espère en elle et j'espère en vous. La science n'a rien d'effrayant ; c'est de la science que disait naguère une voix puissante : « Laissez faire, laissez aller la science, l'âme est au bout. » Oui, Messieurs, immortalité et science marchent ensemble.

« Mais, je le sens bien maintenant, pour nos relations d'avenir, la science est insuffisante : il nous faut les liens du cœur. »

M. de Caumont, après avoir remercié les deux orateurs que le Congrès vient d'entendre et exprimé sa reconnaissance à Mgr l'Évêque et à M. le Préfet, remonte à l'origine de la Société française d'archéologie et cite quelques-uns des résultats obtenus par ses efforts.

M. de Caumont signale notamment le désintéressement de la Société, qui ne doit rien à l'État et vit de sa propre initiative. Nous venons, dit-il, vous demander des renseignements et *vous offrir notre sympathique concours pour la conservation de vos monuments.* Il termine par des remercîments aux autorités, à M. de Bonnefoy et à la Société des arts et sciences de Carcassonne.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES TENUES A BOURGES.

M. de Caumont présente ensuite, de la part de M. de Beaurepaire, le procès-verbal des séances générales tenues à Bourges, les 9 et 10 mars 1868, sous la présidence de Mgr de La Tour d'Auvergne Lauraguais. Ces réunions ont offert un très-grand intérêt, et le Congrès en entendra avec plaisir le résumé.

Séance générale tenue à Bourges le 9 mars 1868.

La Société française d'archéologie a tenu le 9 et le 10 mars 1868 trois séances générales à Bourges. Mgr de La Tour-d'Auvergne, qui avait mis à la disposition des orga-

nisateurs la salle synodale de son palais épiscopal, a bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, présider lui-même ces trois réunions. Il était assisté de M. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie, et de M. *Hiver*, président de chambre à la Cour impériale de Bourges, et président de la Société des Antiquaires du Centre.

M. de Beaurepaire remplissait les fonctions de sécrétaire-général.

M. Paulze d'Ivoy, préfet du département du Cher, retenu à Vierzon par les opérations du Conseil de révision de la garde nationale mobile, avait fait parvenir à M. le président Hiver, une lettre dans laquelle il exprimait tous ses regrets de ne pouvoir assister aux séances du Congrès. « Ces regrets, « disait-il, seront d'autant plus vifs qu'ayant administré « deux départements de la Normandie, j'ai eu l'occasion de « connaître M. de Caumont, et de savoir par moi-même « tout ce que, dans son zèle infatigable autant qu'éclairé, « il a su faire pour tout ce qui touche à la science et aux « travaux de l'intelligence. »

M. l'abbé Crosnier, premier vicaire-général du diocèse de Nevers, s'était excusé également de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Société française.

Plus de 200 personnes appartenant pour la plus grande partie aux départements du Cher et de l'Indre ont suivi assidûment les discussions. On remarquait notamment dans l'enceinte : MM. Berry, numismate distingué, secrétaire du comité diocésain d'histoire et d'archéologie ; Desdouits, inspecteur d'académie ; Fauconneau-Dufresne, docteur-médecin à Châteauroux, inspecteur de la Société française d'archéologie ; des Méloizes, conservateur des forêts ; Albert des Méloizes, trésorier de la Société des Antiquaires du centre ; le baron de Maistre, de Lapparent, commandant du génie ; Chabas, ingénieur en chef ; Leddet, inspecteur des forêts ; comte de Saint-Aulaire, secrétaire-général de la préfecture ;

Bouet, membre de l'Institut des provinces ; Chonez, avocat-général ; Lamblin, premier vicaire-général du diocèse de Bourges ; Appé, Santereau, vicaires-généraux ; Moulinet, archiprêtre de la cathédrale; de Quincerot, Mingasson, Leredde Pacton, chanoines; Voisin, curé de Douadic, membre de la Société française d'archéologie ; Lenoir, curé de Charly, membre de la même Société ; Charron, curé de St-Marcel ; Raymond, curé de Notre-Dame de Bourges; Pepin, curé de St-Pierre-le-Guillard; Delage, de Monicault; Jules Rapin, conseiller honoraire ; Edmond Rapin, adjoint au maire de Bourges ; Romagnési, architecte ; Roger, architecte ; Geneau de Sainte-Gertrude, banquier; Octave Roger, avocat ; Buhot de Kersers, secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires du centre; Blanchet, curé-doyen de Méhun-sur-Yèvre ; Got, major au 4e d'artillerie ; Aumerle, conseiller d'arrondissement ; Ferdinand Brunet, Max de Laugardière, Paulin ; Riffé, conseiller de préfecture ; Baron de Clamecy, conseiller à la Cour ; Morel, directeur de la *Semaine Religieuse* ; Houdas, inspecteur des écoles primaires ; du Liége, conseiller à la Cour ; Mater, conseiller ; Mesnager, conseiller ; Ponroy, conseiller ; Lapeyre de Lamercerie ; Duhail, conseiller ; de Champdavid, conseiller ; Lemaire, avocat ; Dumoutet, membre du Comité diocésain, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; Colonel Toirac, Baron Henri Toirac ; Edgar Pascaud, juge suppléant ; Gaston Jouslin, avocat ; Ludovic Souchard ; Imbert de Trémiolles, etc.

Nous ne saurions reproduire *in extenso*, à raison de leur étendue, les procès-verbaux de ces trois séances si bien dirigées et si bien remplies ; nous nous contenterons de leur emprunter, sur chacune des questions du programme, les communications qui nous ont paru avoir le plus d'importance.

1° *Quels sont les ouvrages archéologiques publiés jus-*

qu'ici sur le Berry? Que reste-t-il à faire pour la description complète des monuments de ce pays?

M. Fauconneau-Dufresne considère que c'est par l'étude des historiens locaux que l'on peut se rendre compte des résultats acquis et des lacunes qui restent à combler ; et arrivant au département de l'Indre, qui lui est particulièrement connu, il appelle tout d'abord l'attention sur les esquisses pittoresques de l'Indre, et la carte mortuaire des départements de l'Indre et du Cher, ouvrages importants dus l'un et l'autre au zèle infatigable de M. de La Tremblaye.

A côté des travaux de l'ancien sous-préfet du Blanc, M. Fauconneau-Dufresne place ceux de MM. Grillon Deschapelles et Just Veillat. Le premier s'est occupé de l'antique et riche abbaye de Déols, et de la biographie des personnages éminents du département de l'Indre; le second a traité sous une forme romanesque les incidents les plus caractéristiques des annales de ce pays. Dénise de Déols, les huguenots d'Issoudun, Aliénor de Gargilesse, Duguesclin à Sainte-Sévère, la dame de la Mothe-Feuilly, la Vendée de Palluau, attestent la variété des recherches de cet écrivain.

M. Fauconneau-Dufresne mentionne ensuite les dissertations généalogiques de M. de Maussabré, les études sur la ville d'Issoudun par M. Peremé, et les explorations des galeries-réfuges de la Souterraine par M. le docteur Elie de Beaufort, de St-Benoît-du-Sault.

M. Fauconneau-Dufresne exprime en finissant les regrets profonds qu'il a ressentis de la mort prématurée de M. Vallet de Viriville, auquel le Berry doit une reconnaissance spéciale à raison des recherches entreprises par ce savant sur la vie et les écrits de Gilles Le Bouvier, et surtout de sa grande histoire de Charles VII.

M. Hiver donne lecture pour M. Hippolyte Boyer, archiviste adjoint du département et sous-bibliothécaire de la

ville, d'une note détaillée qui présente le tableau exact des publications archéologiques dont le département du Cher a été l'objet.

Catherinot. — Bourges souterrain, feuille in-4°, 1685 (réimprimé en 1834, V. *infra*).

Le Même. — Les antiquités romaines du Berry, feuille in-4°, 1682.

Comte de Caylus. — Antiquités d'Allichamps et de Drévant, dans le *Recueil des antiquités*, t. III, 1759 (fig.). [Reproduction, texte et planches, dans le t. I de l'*Hist. du Berry*, de Pallet, 1785].

A. Hazé. — Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry. Texte de M. Legoube, fig. de Hazé, 1834, in-4°. (Inachevé, ne comprend que les antiquités de Drévant et l'hôtel Jacques-Cœur [texte expl.] et la Sainte-Chapelle de B. [pl.])

L. Raynal. — Histoire du Berry, 1845-47, 4 vol. in-4° (pl. et cartes).

P. Mérimée. — Notes d'un voyage en Auvergne, 1838, in-8°.

Pierquins de Gembloux. — Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher, 1840, in-8°.

Le Même. — Lettre à M. Thabaud-Linetière sur les Kuba des Bituriges-Cubi, feuille in-8°, 1840.

Vicomte de Barral. — Notice sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges (vers 1810), publiée en 1852 par M. Octave de Barral, in-8°, pl.

Colonel de St-Hippolyte. — Diverses enceintes de Bourges, in-8°. (Extrait des Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest.)

N. — Monuments gallo-romains de la ville de Bourges.

Fragments d'archéologie et de sculpture provenant des fondations de l'ancienne enceinte (album dessiné par MM. Romagnési, A. de La Chaussée et Dumoutet), 1857, grand in-f° (en cours de publication).

Romagnési. — Monument antique découvert en 1860 sous le palais du duc Jean, 1860, feuille lith. in-4°.

Dumoutet. — Fouilles des caves du palais du duc Jean de Berry, in-8° (pl.). (Extrait des Mém. lus à la Sorbonne en 1862). Tirage à part.

Vicomte de Barral. — Notice sur quelques anciens aqueducs et sur la possibilité de procurer de l'eau de fontaine aux habitants de la ville de Bourges, 1810, in-4° et in-8°.

P. Bourdaloue. — Les anciens aqueducs du Cher et de l'Allier. Album avec texte explicatif, in-4° (non publié).

J.-M. Fabre. — Carte archéologique du Cher, 1834 (manuscrite).

Baron de Girardot. — Cimetière gallo-romain de Sérancourt à Bourges, fouilles de 1848 (suite de 7 pl. lith. au trait, grand in-f°).

Dumoutet. — Mémoire sur les fouilles du fief d'Arnaize, feuille in-8°, 1863, fig. (Extrait des mém. lus à la Sorbonne.)

Eloy Johanneau. — Nouvelle restitution et explication d'une inscription gréco-latine du IVe siècle, tracée sur un vase de terre cuite trouvé près Bourges en 1848, feuille in-8°, 1850.

Nota. La *Revue numismatique* avait publié une interprétation de M. de Longpérier que celle-ci cherche à réfuter. Les deux derniers vol. de la *Revue archéologique* contiennent une double explication de la même inscription, par Froehmer et A. Pictet.

H. Boyer. — Notice archéologique sur une inscription funéraire gallo-romaine trouvée à Bourges en 1852, feuille in-8°. (Extrait du *Journal du Cher.*)

Le Même. — Lettre à la *Revue archéologique* sur une dé-

couverte d'inscriptions funéraires gallo-romaines provenant du cimetière des Capucins, 1865.

Dumoutet. — Mémoire sur les stèles du faubourg de Brives, à Bourges. (Mém. lu à la Sorbonne en 1865.)

H. Boyer. — *Noviodunum-Biturigum* et ses graffiti. — Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon. Réponse à M. Léon Rénier, 1862. — Antiquités de Neuvy-sur-Baranjon, 1862. (3 feuilles extr. du *Journal du Cher*.)

Ribaud de Laugardière. — Compte-rendu d'un rapport de M. H. Boyer sur *Noviodunum-Biturigum* et ses graffiti. (Bulletin du bouquiniste, 1862, et tirage à part.)

Bulletin de la Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du département du Cher, 1836, in-8° (1er et seul numéro paru, contenant : 1° Lettre de M. Vitet sur la date probable de la cathédrale de Bourges ; 2° Collection d'antiquités et d'objets d'art : médailles romaines et impériales ; 3° Réimpression des *Antiquités romaines du Berry* et du *Bourges souterrain*, de Catherinot.

N. — Répertoire archéologique du département du Cher, publié par la Commission historique du département, 1854-56, 4 livr. in-8°, fig. (L'ère celtique inachevée a seule commencé à paraître.)

N. — Mémoires de la Commission historique du Cher, 1857-64 ; 2 tom. en 3 vol. in-8°, comprenant les mémoires archéologiques suivants :

1er vol. Description des monuments funéraires gallo-romains de Baugy (Alléan), par M. Berry (fig.). — Note supplémentaire, par M. L'A. C. (fig.) — Crypte de Dun-le-Roi, par M. Moreau (pl.). — Notice sur le cimetière gallo-romain du faubourg Charlet, par M. de La Chaussée (fig.).

2e vol. Notice sur les pierres sépulcrales du cimetière des Capucins de Bourges, par MM. Hiver et Boyer (fig.). — Description de l'église de Chezal-Benoît, par M. Juillien.

N. — Comptes-rendus des travaux de la Soc. du Berry, 1856-67, 10 vol. in-8°, comprenant les mémoires archéologiques suivants relatifs au département du Cher :

1er vol., 1857. Débris de monuments antiques découverts à Bourges.—Le siége et la destruction d'*Avaricum* par César, par A. Duplan. — Note archéologique relative au château Gordon, près Sancerre, et à la place Gordaine, à Bourges, par M. Gemahling.—Examen d'anciennes médailles de l'époque gallo-romaine, découvertes à St-Thibaut, après la retraite des eaux de la Loire.

2e vol., 1858. Notice historique sur l'hôtel Lallemand, à Bourges, par M. Gemahling (pl.). — Note complémentaire relative au château Gordon et à l'abbaye de St-Salins, par le même.

4e vol., 1860. Note relative à quelques monuments historiques de Bourges, par M. le marquis de Vogué. — Des monuments historiques et des administrations municipales, par M. Pérémé.

6e vol., 1862. Antiquités de Neuvy-sur-Baranjon; rapport de M. Pérémé.

7e vol., 1863. Des différents styles d'architecture et de la conservation des antiquités de la ville de Bourges, par M. Corbin de Maugoux.—Correspondance archéologique de M. Boyer à M. Pérémé.

N.—Annuaire du Berry, 1840-45, 6 vol. in-12, comprenant les Mémoires archéologiques suivants.

Année 1843.—Recherches sur quelques points historiques relatifs au siége de Bourges, exécuté par César, pendant l'hiver de 52 à 53 avant notre ère, an de Rome 701, par M. de Saint-Hippolyte (Extr. des Mém. joints aux travaux topographiques de la nouvelle carte de France), tirage à part in-8°. —Note sur le château du Bois-sir-Amé, par M. L. Raynal (fig.), tirage à part in-8°.

J. Lavallée et L. Brillon. — Notice sur le département du Cher. Paris, an III, in-8° (partie du *voyage dans les départements de la France*, cartes et fig.).

Gilbert. — Remarques sur plusieurs monuments du moyen-âge et de la renaissance des arts, observés dans un voyage fait à Bourges et dans les environs en 1829 (Mém. de la Soc. des Antiq. de France). Tirage à part.

J.-B. Bouillet. — Promenade archéologique de Clermont à Bourges, 1839, in-16 (carte).

Hiver. — Voyage de Bourges à Orléans.

Chapuy et Deroy. — Album pittoresque de Bourges à Orléans, 1849, in-8°.

Baron de Girardot et Boyer. — Guide du voyageur à Bourges, 1848 et 1850, in-12 (carte).

Romelot. — Description historique et monumentale de l'église patriarchale, primatiale et métropolitaine de Bourges, 1824, in-8° (plan).

Ménagé. — Notice sur l'église métropolitaine de Bourges, pour servir de guide aux personnes qui vont la visiter, 1836, in-12.

Baron de Girardot et H. Durand. — La cathédrale de Bourges. Description historique et archéologique, 1849, in-8° (plan).

Mme A. Baudoin. — Album historique et monumental du département du Cher, texte par Mme Agathe Baudoin, pl. par Hazé, 1845, in-4°. (La cathédrale seule a paru. L'éditeur, J. Bernard, garde en magasin les planches de l'ouvrage.)

Moulinet. — Notice sur la cathédrale de Bourges, 1852, in-12.

P.-P. Martin et Cahier. — Vitraux peints de St-Étienne de Bourges. Recherches détachées d'une monographie de cette cathédrale, 1843, 2 vol. grand in-f° (un de texte et un de planches).

Dumoutet. — Mémoire sur les diptyques de la cathédrale de Bourges (Mém. lu à la Sorbonne en 1863), in-8° (fig.).

A. Hazé. — Élévation de la façade de la cathédrale, feuille in-f° max.

N. — Diverses lithographies de la cathédrale, des hôtels Jacques-Cœur et Lallemant, du château de Meillant, etc., par Hazé, Chapuy, Bachelier, Deroy, Asselineau, dans *Le moyen-âge monumental et archéologique*, *Le moyen-âge pittoresque*, *La France de nos jours*, *La France en miniature* et autres recueils analogues.

H. Rochereau. — Notice sur l'église de St-Pierre-le-Guillard de Bourges, in-8°, 184... (Extrait du *Droit commun.*)

Barral. — D'un musée religieux diocésain, 1850, in-8°.

P. Bullet. — Plans du palais archiépiscopal de Bourges, 1842, in-8°.

Chevalier de St-Amand. — Notice historique sur l'hôtel Lallemand, à Bourges, 1842, in-8°.

Pierquins de Gembloux. — La maison de Louis XI.

Congrès archéologique de France (séances générales tenues à Bourges en octobre 1849), in-8°. Caen, Hardel, 1850.

On doit ajouter à cette nomenclature plusieurs articles dans divers volumes du *Bulletin monumental*, publié à Caen par M. de Caumont depuis l'année 1834. La Société française d'archéologie a tenu plusieurs séances à Bourges depuis la session du Congrès archéologique de l'année 1849.

M. Berry, après avoir fait remarquer que les histoires générales de la province dues à Chaumeau, à La Thaumanière, à Catherinot, à Pallet et à M. de Raynal, n'ont pas aujourd'hui besoin d'être signalées, ajoute à la nomenclature spéciale, dressée avec tant de soin par M. Boyer, les histoires spéciales de Jean de Lery, sur Sancerre ; de Poupart, sur

la même ville; du R. P. Labbe, sur Bourges; de Chevalier, sur St-Amand; de M. Pérémé, sur Issoudun, et de M. Bengy-Puyvallée, sur les châteaux du Cher.

Monseigneur l'archevêque fait connaître que le Comité diocésain d'histoire et d'archéologie, qu'il a fondé, s'occupe de réunir les éléments nécessaires à la confection du pouillé général du diocèse. Cette entreprise, qui ne peut être mise à fin qu'au moyen de recherches collectives, poursuivies pendant un grand nombre d'années, aura un intérêt historique réel, dont il est inutile de faire ressortir l'importance.

M. de Caumont, après avoir applaudi à la marche suivie par Sa Grandeur, pour la réalisation d'un projet si utile pour l'histoire religieuse et architecturale du Berry, invite les archéologues du pays à s'occuper de publier la Statistique monumentale des départements de l'Indre et du Cher, en adoptant une marche régulière, basée sur les circonscriptions administratives, commune par commune, canton par canton, comme il l'a fait récemment lui-même pour le département du Calvados.

M. de Caumont recommande également la confection du plan topographique de Bourges à l'époque gallo-romaine. Les découvertes qui ont eu lieu et les débris anciens qui existent encore aujourd'hui, devraient rendre facile l'exécution du travail.

L'appel de l'honorable directeur de la Société française a été entendu, et nous avons lieu de penser que les *desiderata* qu'il a signalés seront prochainement comblés.

2. *Quel est le style dominant des églises rurales du diocèse de Bourges? Peut-on indiquer certaines époques remarquables par un mouvement général dans la reconstruction ou la réparation des églises?*

Il résulte des explications échangées entre MM. Dumoutet.

Voisin, curé de Douadic, et Roger, architecte, que la plus grande partie des églises rurales du diocèse appartient au XIIe siècle. A ce sujet, M. Dumoutet, qui a consacré de longues années à l'étude de la cathédrale de Bourges, la signale comme un type merveilleux de l'art du XIIIe siècle, non-seulement au point de vue architectural, mais encore au point de vue de la statuaire. Les idées émises par M. Dumoutet sur la perfection absolue de la statuaire du XIIIe siècle, sont contestées par M. le président Hiver et par M. Aumerle, d'Issoudun.

M. l'abbé Lenoir, de la Société française d'archéologie, confirme les indications fournies par M. Dumoutet sur le nombre des églises romanes.

I. Le style dominant dans les églises rurales du diocèse de Bourges, nous dit-il, c'est le style roman. On peut affirmer que plus de la moitié des anciennes églises appartiennent à ce style, et que les églises rurales de la période ogivale y sont en grande minorité. Nous croyons pouvoir donner deux raisons principales de l'existence d'un si grand nombre d'églises romanes dans le Berry : la première est l'influence exercée par les moines au XIe et au XIIe siècle dans notre pays, peuplé de nombreux monastères et d'abbayes Bénédictines, lesquels étaient autant d'écoles d'architecture d'où devaient sortir ces nombreux constructeurs qui édifièrent à cette époque un si grand nombre d'églises. Les abbés nommaient à de nombreux bénéfices, et celui de Déols, à lui seul, devait pourvoir à 180. On comprend alors que l'influence monastique dut s'exercer sur la reconstruction des églises vassales des abbayes, destinées à remplacer des édifices peu solides et faciles à incendier comme l'étaient autrefois beaucoup d'églises où le bois était employé de préférence à la pierre. Les architectes des églises rurales durent naturelle-

ment suivre, bien qu'en raccourci, le plan des églises mères et en imiter les détails : ce qui explique l'uniformité de plan qu'on rencontre dans le plus grand nombre des églises romanes du Berry et qui consiste en une croix latine inclinée au chevet, du côté de l'évangile, une abside centrale éclairée d'une ou de trois baies, deux absidioles dans la croisée et un clocher surmontant la coupole centrale du transept. La nef, ordinairement sans collatéraux, communique avec ce dernier par deux petites arcades à plein-cintre, et donne ainsi à cette partie un accès plus facile. Les voûtes, supportées par des arceaux en pierre, sont généralement en anse de panier dans le chœur et dans le transept. La nef, ordinairement, est voûtée en bois avec tirants et en forme de carène.

D'autre part, on ne peut nier le mouvement qui entraînait les peuples chrétiens à reconstruire leurs églises après l'an 1000. Je ne crois pas qu'il reste en Berry une seule église antérieure à cette époque, et je n'en connais qu'une encore debout dans le centre de la France qui remonte, assure-t-on, au VIIIe siècle: c'est l'intéressante église de Germigny, près St-Benoît-sur-Seine, où l'on remarque dans la voûte de l'abside une curieuse mosaïque. Le grand mouvement de reconstruction qui eut lieu alors, entraînait donc les architectes à suivre les modèles romans qu'ils avaient sous les yeux, et dont les plus beaux spécimens les enlaçaient de toutes parts. Pouvaient-ils en effet rien imiter de plus beau que les églises de Preuilly, de Fontgombaud, de St-Savin, de Déols, de St-Genou, de Chézal-Benoist, de la Charité-sur-Loire, et de St-Etienne de Bourges, le chef-d'œuvre alors de l'architecture romane.

La seconde raison de l'existence d'un si grand nombre d'églises romanes dans le Berry, c'est le caractère de solidité des constructions des XIe et XIIe siècles. Le peu d'élévation des édifices, l'épaisseur de leurs murs et de leurs voûtes, les

rendaient pour ainsi dire indestructibles, et voilà comment on s'explique qu'un si grand nombre de ces monuments soient parvenus jusqu'à nous, malgré les incendies, malgré les guerres du XIVe siècle, malgré les ruines amoncelées par les huguenots, au XVIe siècle, et enfin malgré les dévastations de la Révolution française.

On conçoit alors comment il se fait que la plupart des églises ayant été rebâties sous la période romane, nous retrouvions en si petit nombre dans nos campagnes, des monuments de la période ogivale. Ceux-ci se rencontrent surtout dans les villes importantes. Il faut convenir cependant que le Berry, quoique beaucoup moins riche en monuments de style ogival que beaucoup d'autres provinces qui l'avoisinent, offre dans nos campagnes et dans nos petites villes de gracieux spécimens à l'attention du touriste, et l'on peut citer les églises de Levroux, d'Azay-le-Féron, de Mazières, de Chabris, d'Ecueillé et de Palluau dans l'Indre; celles d'Aubigny, de Massai, d'Ineuil, de St-Palais, de Vatan et de Bussy dans le Cher.

Quant aux églises de la période romane, elles sont innombrables. Nous n'en citerons que quelques-unes des plus intéressantes : ce sont celles de Gargilesse, de St-Marcel, de Châtillon-sur-Indre, de Bommiers, de St-Martin-d'Ardentes, de Cluys dans l'Indre, des Aix, de Charost, de la Celle-Bruère, de Ste-Gemme, de St-Pierre-les-Etieux, de Châteaumeillant, de Charly, de Blet, de Sury et de Neuilly-en-Dun. Le XVIe siècle ne nous a donné qu'une belle église rurale, c'est celle de Jars; encore les pendentifs de sa voûte menacent-ils de s'écrouler.

II. Nous croyons remarquer vers la fin du XVIe siècle, un mouvement général dans la restauration des églises. Beaucoup de chapelles seigneuriales annexées à nos temples,

datent aussi de cette époque. On s'explique ce mouvement général de reconstruction et de restauration, en se reportant par la pensée aux dévastations, aux pillages et aux incendies qui ruinèrent nos églises à cette époque. Au début de l'an de grâce 1523, nous voyons la surveille de saint Jean-Baptiste, les six mille diables faire leur apparition à Neuvy-Saint-Sépulcre, piller et dévaster l'église, détruire l'orgue, massacrer les habitants, et ensuite étendre leurs ravages dans toute la contrée. D'où étaient-ils sortis, ces six mille diables? il n'est pas facile de le dire; une chose certaine, c'est que ces bandes qui, dans le cours du XVIe siècle, semblent sortir du sol et y rentrer à volonté, se recrutaient parmi les misérables de toute espèce. La Réforme fit son profit de ces gueux, mais elle eut soin, dans la France centrale, de placer à leur tête des gentilshommes que leur ambition inassouvie avait jetés dans son parti, et ce fut avec le concours de ces bandes indisciplinées et avides de pillage qu'elle ruina presque tous nos monuments religieux. Citons pour preuve un document de cette époque mis au jour par M. Grillon Des Chapelles, sur l'abbaye de Déols, d'où il résulte (qu'au mois de novembre 1567), « passa par ledit lieu de Déols, grand nombre de gens de guerre qui entrèrent en l'abbaye, brûlèrent l'église d'icelle avec plusieurs bastiments et logis des religieux, etc. » A Charost, où les réformés avaient un camp, l'église leur servait de but pour tirer à la cible. A Fontgombaud, il fallut en août 1689, soutenir un véritable siége, et l'on voit encore sur les murs des absidioles, les traces des biscayens dirigés sur l'abbaye du lieu appelé *la prise au gabion.* Une défense héroïque ne sauva pas le monastère, qui fut ruiné de fond en comble, et ce ne fut que 124 ans plus tard que dom Audrieu put rétablir la toiture sur le chœur de l'église, laissant la nef ruinée dans l'état où elle se trouve encore aujourd'hui.

Ces seuls exemples donnent une idée des dévastations de cette époque, et c'est ce qui explique le mouvement de restauration des églises à la fin du XVIe siècle, et comment il se fait qu'à l'abri des charpentes modernes on trouve partout des traces d'incendie. Quant aux églises rurales entièrement reconstruites alors, nous les croyons en petit nombre, et elles n'ont aucun caractère monumental et accusent une époque de décadence.

Un mot sur notre époque. Celle-ci marquera un jour dans l'histoire du Berry, parmi celles où il y a eu mouvement général pour la reconstruction et la réparation des églises sur toute la surface du diocèse. Puissent nos architectes et nos artistes s'inspirer des beaux modèles qu'ils ont sous les yeux dans notre province. Le style religieux ne s'invente pas. Il doit être l'expression de la foi et de la prière, et nos œuvres, quelque parfaites qu'elles soient, ne sauraient rendre ces deux choses d'une manière plus parfaite que ne le font les monuments du moyen-âge.

3. *L'architecture monastique a-t-elle suscité dans le Berry d'intéressants spécimens? Quel en est le caractère?*

M. l'abbé Lenoir, curé de Charly, chanoine honoraire, membre de la Société française d'archéologie, s'exprime en ces termes :

Un des plus curieux spécimens de l'architecture monastique était sans contredit l'ancienne abbaye de Déols, que les chroniqueurs appelaient la plus belle perle de la couronne du Berry et la mamelle de saint Pierre, parce qu'elle servit plusieurs fois d'asile aux Papes en exil. Son église abbatiale, consacrée en 1107 par le pape Pascal II, assisté de l'évêque de Plaisance et de Léger, archevêque de Bourges, était au centre de notre province le plus beau modèle de l'architecture monastique, et l'illustre fille de Cluny n'avait

rien à envier à sa mère sous le rapport de la magnificence. Ruinée par les protestants, il n'en reste plus qu'un des clochers et quelques chapiteaux historiés qui portent tous les caractères de l'architecture clunisienne.

On voyait s'élever en même temps, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, les belles églises de St-Menou, de Fontgombaud et de Chézal-Benoît, toutes de l'école romane bénédictine, puis l'église cistercienne de Noirlac, appelée la Maison-Dieu ; et au XIVe siècle, son cloître magnifique ; enfin, au XVe siècle, la belle église de St-Satur, édifiée près de l'ancien château Gondon. L'architecture monastique, à part le cloître de Noirlac, ses salles capitulaires et les bâtiments claustraux de l'ancienne abbaye de Fontgombaud, ne nous a donc légué que ces églises. Les plus belles appartiennent toutes à la période romane, aucune au style byzantin ; car on ne saurait ranger dans la catégorie des églises monacales la collégiale de Neuvy-St-Sépulcre.

Le plus remarquable spécimen de ces monuments, c'est l'église abbatiale de Fontgombaud, commencée en 1091 par Pierre de L'Etoile qui en fut l'architecte et le premier abbé, et dont la consécration eut lieu le 5 octobre 1141. Cette vaste église mesure 246 pieds de la façade à l'abside, 90 à la croisée et 54 de largeur pour la nef, qui est encore aujourd'hui à l'état de ruine et qui attend qu'une main généreuse et des secours abondants viennent enfin la rétablir dans son état primitif.

Une description sommaire établira que bien peu de basiliques en France pouvaient lui être comparées parmi les monuments du XIIe siècle. « La façade, dit M. de Chergé, « notre savant ami, dans sa brochure imprimée en 1852, « est remarquable par la noble simplicité et par le caractère « grandiose que lui impriment la précision de ses lignes et

« l'aplomb de ses pierres de moyen appareil qui, depuis des « siècles, ont bravé, immobiles dans leur isolement, les fri- « mats et les hommes. A ces éléments pleins de sévère gran- « deur, il faut ajouter un long portail flanqué de deux « portes dont l'une est simulée, et dont les tympans sont « remplis d'un simple appareil imbriqué. Des contreforts « couronnés de machicoulis, impriment à cet ensemble un « caractère de force, hélas ! trop souvent inutile à sa « défense. »

Le portail est composé de quatre archivoltes dont les sculptures variées reproduisent ces échiquetés, ces entrelacs, ces componés ou tores rompus, et ces gracieux fleurons que le ciseau byzantin savait si bien suspendre à la courbe écrasée du plein-cintre pour en dissimuler la pesanteur. Ces archivoltes reposent sur les tailloirs de huit chapiteaux décorés de figures grimaçantes ou de feuilles, et la nudité des colonnettes, aujourd'hui disparues, fait ressortir par un contraste habilement ménagé, la riche ornementation des pieds-droits qui séparaient chacune d'elles ; des lions, emblèmes de la juridiction abbatiale (*Inter Leones*), forment la base de ces colonnettes. Je ne sais si je pèche par exagération, mais je ne crois pas avoir remarqué nulle part un caractère de fini et de grâce aussi tranché dans les œuvres de l'art roman, et je recommanderai toujours comme un type parfait du genre, le monument dont je retrace bien faiblement ici le mérite et l'importance.

La nef, qui était divisée en trois parties, a vu ses voûtes disparaître au souffle brûlant des guerres de religion, au mois d'août 1569. Les murs latéraux seuls ont résisté et sont encore intacts. Quand verrons-nous rétablir cette partie de l'édifice qui compléterait si bien le reste ? Je dois dire au Congrès que c'est le vœu le plus cher du bien-aimé pontife qui gouverne ce diocèse. Une souscription est ouverte, et il

a voulu s'y inscrire le premier pour une large offrande. Espérons que son exemple sera suivi, et qu'un jour le Gouvernement viendra au secours des trappistes, qui ne demandent pas mieux que de prêter leur concours à une œuvre qui serait le complément de leur monastère.

L'arcade triomphale qui donne entrée dans le chœur, présente un aspect d'indéfinissable grandeur ; elle le doit à son élévation peu ordinaire, et à l'ogive dont l'architecte a su faire une application d'autant plus honorable pour lui, que cet élément devait être faiblement connu lorsqu'il en fit l'emploi. Il est à regretter seulement que dom Audrieu, en 1693, ait élevé sur la coupole l'ignoble tour carrée qui défigure l'édifice à l'extérieur.

A partir de l'arcade triomphale, les transepts, les collatéraux qui se prolongent autour de l'abside, les cinq absidioles qui, dans le plan par terre, représentent la couronne glorieuse de la croix du Sauveur, tout a conservé son caractère, sa forme; et ce qu'il faut admirer dans cette œuvre d'un homme de génie, c'est la beauté des lignes, la légèreté des colonnes, l'agencement des parties, la justesse des proportions, le grandiose et l'harmonie de l'ensemble.

L'abside centrale est éclairée par sept baies flanquées de gracieuses colonnettes au-dessous desquelles on remarque la belle galerie appelée triforium. Cette galerie, qui circule tout autour du chœur et du transept, et dont les cintres sont supportés par des faisceaux de colonnes, est évidée à jour et donne un caractère de grâce et de légèreté à tout l'édifice.

Il est à remarquer qu'à Fontgombaud, c'est pour la partie de l'édifice la plus spécialement affectée au séjour du Dieu qu'il adorait, que l'architecte a réservé l'ampleur des formes, l'élévation des voûtes, la richesse de l'ensemble et le luxe des détails. Il a jeté là avec profusion ces colonnes dont la légèreté semble accuser dans leur auteur la prévision

de la révolution radicale que devait produire l'ogive à peine naissante, ces chapiteaux dont on dirait le galbe copié sur les types corinthiens, avec la variété et le laisser-aller naïf des imagiers du moyen-âge. Ces chapiteaux si riches, d'un goût si pur, supportent des cintres, des voûtes en berceau, des voûtes d'arêtes qui se croisent, se brisent, se coupent, s'étendent sur les collatéraux et s'allongent pour protéger les absidioles. On dirait le dôme d'une vaste forêt de pierre, et, sous son ombre religieuse, l'Eternel dut se complaire à écouter la prière de l'homme auquel un souffle de sa toute-puissance avait inspiré les moyens de l'honorer par un si bel ouvrage.

Tel est le magnifique spécimen de l'architecture romane monastique que nous offrait l'église abbatiale de Fontgombaud, lorsqu'au Congrès de Bourges, en 1849, je vins solliciter le concours de la Société française d'archéologie, pour m'aider à sauver de ses ruines un monument que les trappistes venaient de racheter, avec l'approbation de l'éminent cardinal Dupont, pour y installer une colonie agricole de jeunes détenus. Depuis cette époque, il y a été fait d'immenses travaux. Les toitures ont été rétablies, les murs restaurés et retaillés, pierre par pierre, par les enfants de la colonie. Les vitraux peints ont rendu à l'église son jour mystérieux, des autels sculptés en pierre ornent le sanctuaire et les absidioles, des stalles monumentales surmontées de baldaquins, dues au ciseau de M. Dumoutet, de Bourges, encadrent les moines au chœur, comme autant de statues sous les portiques de nos cathédrales, et un cloître dans le style roman le plus sévère, vient compléter l'ensemble d'une œuvre de restauration encouragée par le Gouvernement et par tous les amis de la religion et de l'art chrétien. Des gravures et des photographies déposées sur le bureau donneront une idée du Fontgombaud de 1849 et de celui de 1868.

Dans la vallée de la Creuse, l'église de Ruffay offre aussi un curieux spécimen de l'architecture monastique. Ses bas-côtés sont étroits ; ses piliers carrés, ses voûtes supportées par de lourdes nervures accusent la fin du XIIe siècle. Elle se termine par un pignon éclairé par trois baies d'égale dimension ; il n'y a pas de coupole au centre de la croisée.

Le chœur de St-Menoux, qui appartient également à la période romane, se fait remarquer par l'ornementation de ses chapiteaux historiés et par sa galerie extérieure, qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'église de Preuilly, en Touraine.

Quant à l'église de Chézal-Benoît (*casale benedictum*), il n'en subsiste que la nef, dont les voûtes sont supportées par des piliers carrés. Fondée en 1098, du temps de l'archevêque Léger, qui assista à la consécration de l'église de Déols, l'abbaye de Chézal-Benoît avait eu pour premier abbé André, religieux de l'ordre de Vallombreuse, qui avait été tiré pour cet effet du monastère de Cornéliac. Ce fut lui, je crois, qui jeta les fondations de la belle église romane, dont le chœur et les absides ont été démolis par la commune de Chézal-Benoît, sous prétexte qu'elle ne pouvait entretenir les toitures. Que ne laisse-t-on au moins périr de vétusté les monuments qu'on ne peut entretenir ! Dans plusieurs siècles, on visiterait avec bonheur ces ruines vénérables, comme on visite les ruines consacrées par l'antiquité et par le souvenir religieux.

Après avoir mis sous les yeux du Congrès les plus beaux types de l'architecture bénédictine, il est impossible de ne pas dire un mot du curieux spécimen de l'architecture cistercienne que nous offre l'église de Noirlac, près St-Amand. Ici tout est grand, mais sévère. La vaste nef est supportée par des piliers lourds et carrés et n'a pas d'abside ; un transept d'un style châtié, des chapiteaux à peine ébauchés, des

baies sans colonnettes et sans ornements des murs unis : tel est le caractère de ce vaste édifice, qui ne doit sa noblesse qu'à sa grandeur et à son élévation.

On sait en effet que saint Bernard réagit d'une manière violente contre les richesses artistiques, les sculptures et les peintures, dont l'ordre de Cluny enrichissait ses édifices avec trop de profusion peut-être. Loin de moi la pensée de vouloir accuser l'illustre réformateur de Cîteaux d'avoir été systématiquement un ennemi des arts ; mais voici un passage de ses écrits qui nous explique la sévérité des monuments de son ordre. Après avoir parlé avec force contre les sculptures et les peintures allégoriques et mystiques dont les moines de Cluny enrichissaient leurs cloîtres, il ajoute : « En somme, c'est de toutes parts une telle variété, une telle étrangeté, qu'on aime mieux faire la lecture sur ces tableaux que sur son livre, et passer les jours à étudier de pareilles choses, qu'à méditer la loi de Dieu. » De tels anathèmes dans la bouche d'un homme comme saint Bernard devaient produire leurs fruits, et une de leurs premières conséquences fut la suppression radicale de toute ornementation dans les églises de l'ordre de Cîteaux. C'est ce qui nous explique la simplicité, pour ne pas dire la sévérité de style, de l'église de Noirlac qui, dans son genre, est un type unique en Berry. Assurément si le saint abbé de Clairvaux eût reparu, deux siècles plus tard, dans sa chère abbaye de la Maison-Dieu, il eût pu remarquer un grand changement dans l'architecture monacale. En effet, auprès de cette vaste église d'un style si sévère, quoi de plus splendide que ce cloître du XIVe siècle, où les artistes ont étalé avec profusion toutes les richesses de l'architecture et de la sculpture ! Quelle variété de chapiteaux, de rosaces trilobées, quadrilobées ; quelle élégance dans les voûtes ! Les moines de Cluny n'ont jamais rien produit de plus gracieux, et l'on ne désire qu'une chose, c'est de voir

une aussi belle abbaye retourner à sa première destination.

Quant à la belle église de St-Satur, qui appartient à la dernière période de l'architecture ogivale, je laisse à d'autres qui la connaissent mieux que moi le soin d'en tracer l'histoire et d'en faire la description. Tout ce que j'ai pu remarquer, c'est que l'influence de l'architecture auxerroise s'est fait ressentir jusqu'au-delà de la Loire. On comprend qu'on ait désiré imiter les nombreux et riches monuments de cette époque qui faisaient la gloire d'une province voisine, et l'essai entrepris sur notre sol ne pouvait être plus grandiose. Malheureusement ce monument ressemble à un corps auquel il ne reste plus que la tête et le haut du tronc. En effet, le transept n'existe pas, et encore moins la nef.

Tels sont les principaux spécimens de l'architecture monacale dans le diocèse actuel de Bourges. Sans doute on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, mais ils seraient loin d'offrir autant d'intérêt.

A la suite de la lecture de M. l'abbé Lenoir, M. de Kersers présente sur l'église collégiale des Aix, les observations suivantes :

L'église des Aix-d'Angillon est de forme cruciale. La tour centrale, le chœur, les bas-côtés et l'abside nous présentent l'emploi simultané de l'arc plein-cintre dans les détails et de l'arc brisé en ogive dans les archivoltes et les grands emplois de la construction. Ces parties appartiennent à l'époque de transition entre l'art roman et l'art ogival, et nous ont semblé dignes d'études. (V. la page suivante.)

Les Aix-d'Angillon, *haie domini Gilonis*, semblent avoir été d'abord un simple château, *castrum*, construit aux époques mérovingienne ou carlovingienne. Nous trouvons dans une charte de l'an 1012 le nom de *Hubaldus*

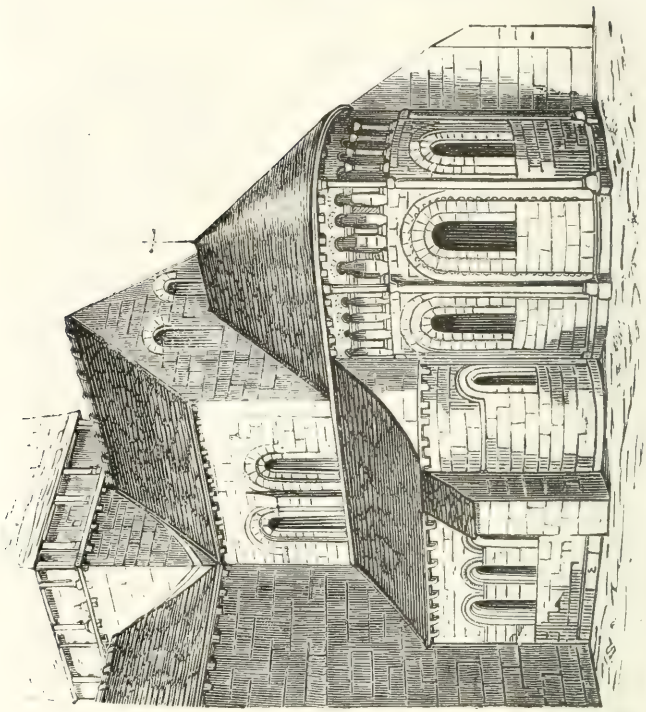

VUE DE L'ÉGLISE DES AIX-D'ANGILLON.

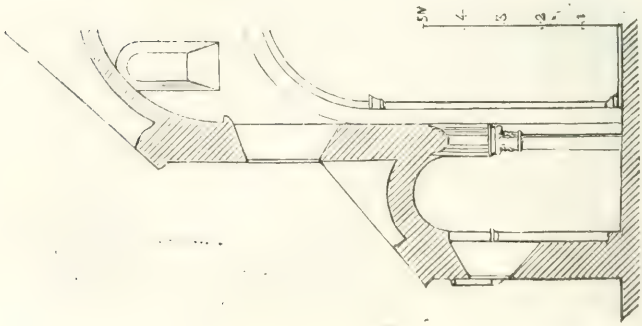

hajencis (1), et dans une autre de la fin du XIe siècle, le nom de *Gilo miles ac dominus soliacensis atque hajencis castri.* Gilon de Seuly, puissant et pieux seigneur qui vécut à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, et fut beau-père d'Eudes Arpin, vicomte de Bourges, dut contribuer singulièrement à l'accroissement des Aix, puisqu'il leur légua son nom; c'est à lui que nous croyons pouvoir attribuer la fondation de notre église : celle de La Charité-sur-Loire, dont l'influence bourguignonne se fait sentir aux Aix, fut terminée en 1106.

Nous rappellerons sommairement qu'en 1120 (2), d'après une charte de Vulgain, archevêque de Bourges, les chanoines des Aix, alors au nombre de six, se placèrent sous la protection de ceux de Bourges, et qu'en 1213, leur nombre fut porté à douze.

Jusqu'au XVIIe siècle, l'*église collégiale Monseigneur Saint-Ithier des Aix-d'Angillon*, demeura affectée au service du chapitre et des habitants du château. Les maisons qui s'agglomérèrent au dehors du château, formèrent la paroisse rurale de Valantigny; mais, en 1678, les habitants des Aix demandèrent et obtinrent que la nef de St-Ythier, *depuis le jubé jusqu'à la grande porte*, fût affectée au service paroissial, sous le vocable de St-Germain. Cet état de choses subsista jusqu'à la Révolution.

La nef, sorte de vaste halle, placée au-devant de l'édifice collégial, voûtée d'un lambris de planches, avec charpente apparente, offre peu d'intérêt. Les portes et les fenêtres sont de plein-cintre.

La tour centrale repose sur quatre piliers isolés, revêtus

(1) Archives du Cher : inventaire de St-Ambroix.

(2) La Thaumassière, liv. IV, chap. XLIII.—Archives du Cher : fonds du chapitre des Aix, procédure.

de colonnettes et de pilastres, mais qui ne sont pas absolument semblables : ceux du côté de la nef sont maintenus par deux contreforts ou massifs qui se manifestent dans la nef sans dissimulation ; ceux du chœur n'ont pas cet appendice ; les murs latéraux du chœur servant de contrefort suffisant à la poussée des archivoltes, le plan des piliers est parfaitement normal. Du reste, la plupart des pilastres et des colonnettes ont leur partie inférieure à 2 ou 3 mètres du sol.

Les archivoltes en arcs brisés, qui s'appuient sur ces piliers, sont à section rectangulaire, sans moulure, ainsi que leurs doubleaux ; des trompes soutenues par des têtes en cul-de-lampe garnissent leurs angles et portent une coupole octogone, percée d'un trou à cloche, et s'élevant à 17^{m},30 au-dessus du dallage. La tour carrée s'accuse au-dessus par des murs de 0^{m},70 de hauteur, où paraissent les naissances de deux fenêtres sur chaque face ; mais la maçonnerie s'arrête là pour faire place à un beffroi en charpente.

Le bras sud du transept est couvert d'une voûte de planches juxtaposées avec charpente apparente. Le bras nord est couvert d'une voûte en berceau continu en arc brisé, formée suivant l'extrados de l'archivolte de la tour centrale, et ayant entraîné la suppression des entraits de la charpente.

Le chœur proprement dit est longé par des bas-côtés communiquant avec lui au moyen de deux colonnades élégantes, composées de trois arcades chacune. Les piliers de ces colonnades sont cylindriques; leurs chapiteaux sont ornés de feuilles d'acanthe, d'entrelacs divers, d'arabesques ou de têtes d'animaux fantastiques ; les tailloirs sont carrés. Ces piliers supportent des archivoltes ogivales très-aiguës (de 1^{m},05 de flèche sur 1^{m},10 d'ouverture), ornées de belles moulures. Au-dessus règne une arcature romane aveugle simulant un triforium, surmontée d'une zone de mur sans ornement, où sont percées deux fenêtres de plein-cintre de

chaque côté. Au-dessus des fenêtres naît la voûte en berceau continu et en arc brisé, qui a nécessité la suppression de la charpente.

L'abside donne sur le chœur par une baie aussi large qu'elle-même et indiquée seulement par deux pilastres; elle est percée de cinq fenêtres flanquées de colonnettes, voûtées de plein-cintre, décorées de moulures et d'ornements de style roman. La partie rectiligne de cette abside est voûtée en arc-brisé, la partie circulaire en cul-de-four.

Les centres des arcs des grandes archivoltes et les berceaux qui suivent leur extrados sont rejetés au-delà du milieu des baies d'environ $0^m.40$ à $0^m,50$; ce qui concorde avec d'autres observations sur la même époque.

Le sommet de l'abside, à l'extérieur, est orné d'une arcature aveugle plein-cintre, dont les colonnettes à fûts courts et trapus sont chargées d'ornements variés. Cette décoration est imitée des écoles carlovingiennes du Rhin. Les corniches à dents de scie, les modillons à têtes d'animaux, les cordons en damier ou à étoiles sont de pur style roman.

Aucun arc-boutant ni contrefort ne maintient le berceau central ; nous ne pouvons donner ce nom à une sorte d'embryon de contrefort qui apparaît au côté droit en porte-à-faux sur la colonnade, et qui s'arrête bien au-dessous de la naissance de la voûte.

L'élévation proportionnelle des archivoltes de cet édifice et du berceau central, qui est de 13 mètres sur une largeur de 5 mètres, est extrême, et si l'on cherche quel motif a pu conduire à un tel résultat, il devient évident que cette élévation ne fut que la conséquence nécessaire des dispositions adoptées pour le chœur.

En effet, bien que les bas-côtés aient des fenêtres peu élevées et qu'ils soient voûtés de plein-cintre, leurs berceaux,

surélevés presque entièrement au-dessus des fenêtres et des archivoltes donnant sur le chœur, atteignent une hauteur de 6 mètres. L'inclinaison de leur toit donne la hauteur du triforium ; les fenêtres qui naissent immédiatement au-dessus n'ont que l'élévation nécessaire. La voûte, en berceau, est peu élevée de flèche ; mais, partant du sommet des fenêtres, elle atteint une hauteur de 13 mètres. Son intrados justifie l'extrados de l'archivolte, dont l'élévation de 12^{m},70 paraît d'abord si surprenante.

Ces berceaux continus en arc brisé, si fréquents dans nos pays, ont rarement été surélevés avec une telle hardiesse; ce qui est plus rare encore, c'est de les trouver dans la simplicité primitive de leur construction, leur instabilité ayant le plus souvent nécessité des ouvrages de consolidation.

Ce mode de construction présente en effet les plus graves inconvénients. La surélévation des berceaux au-dessus du sommet des fenêtres exige une hauteur considérable pour de médiocres surfaces ; la suppression des charpentes joint la poussée oblique du poids des toits à celle des voûtes ; enfin et surtout, l'absence complète de contreforts et d'arcs-boutants extérieurs laisse sans contre-poids la poussée des grandes voûtes ; il y a même là une telle absence de prévoyance, une telle négligence des principes de l'équilibre, que cette hardiesse, fruit d'une confiance exagérée, ne put avoir lieu que peu de temps après l'apparition de l'arc brisé, lorsque peut-être les architectes, guidés alors par l'expérience plus que par le calcul, lui prêtaient, avec une foi de néophytes, le pouvoir presque absolu de ramener à la verticale toute la poussée des voûtes (1).

(1) Ce fut vers la fin du XIe siècle qu'apparut dans le Berry la voûte d'arc brisé.

Cette confiance ne devait pas être absolument trompée, puisque certains édifices, ainsi construits, ont subsisté jusqu'à nous : mais ce n'est pas leur petit nombre qui nous doit surprendre, mais bien plutôt l'excellence de leur construction, qui leur a permis de résister aux causes les plus actives de ruine.

Quoi qu'il en soit, cette application de l'arc brisé aux berceaux continus était un progrès sur l'emploi des berceaux demi-cylindriques. Il était un acheminement gracieux et opportun vers la solution définitive, que devait fournir la voûte de pénétration en ogive proprement dite, qui permit au sommet des fenêtres de monter jusqu'au niveau même des clefs des grandes voûtes et d'utiliser pour l'éclairage la hauteur totale de la construction.

On peut donc dire qu'à partir du moment indiqué par l'église des Aix, les recherches des architectes eurent pour but et pour résultat d'amener des réductions dans la hauteur des édifices religieux.

C'est dans cet emploi, hardi jusqu'à l'audace, de l'arc brisé, que nous paraît résider l'intérêt de notre monument, qui nous présente une création imparfaite, mais élégante, de notre art national. Dans l'étude de l'histoire de l'art religieux au centre de la France, il forme un anneau intéressant entre les édifices romans qui pullulent dans nos campagnes et les édifices gothiques, dont notre belle cathédrale est le type merveilleux.

4. *Signaler les fresques qui existent encore dans l'étendue du diocèse, en dehors de Bourges. — Quelle est leur valeur et leur état de conservation?*

M. l'abbé Lenoir donne lecture d'un travail étendu auquel nous empruntons les passages les plus saillants.

De toutes les peintures murales découvertes en Berry

dans ces derniers temps, une des plus considérables et des plus intéressantes est sans contredit la fresque de l'antique église de Charly. La voûte de l'abside emprunte sa principale composition à l'Apocalypse. Au centre apparaît un Christ colossal assis sur un trône, entouré d'une auréole elliptique. Sa tête est ornée du nimbe cruciforme ; ses cheveux, séparés symétriquement sur le front à la manière des Nazaréens, flottent sur les épaules ; ses pieds sont nus et posés sur un escabeau. Il bénit de la main droite, à la manière latine, et tient de la gauche un livre.

L'expression du Christ est remarquable de grandeur et de majesté. Il est revêtu de la robe sacerdotale blanche, recouverte d'un manteau écarlate semé de pierreries. A droite et à gauche de sa tête se lisent les lettres alpha et oméga, A et Ω. Autour de lui brillent des étoiles et des éclairs. On remarque aussi dans des nuages quatre petits bustes dont la tête est nimbée et tournée en dehors. Peut-être a-t-on voulu représenter ainsi les voix dont il est parlé au livre des visions de saint Jean. Au-dessus de la tête du Christ, on voit une espèce de grand éventail formé de rayons prismatiques, qui symbolise sans doute sa gloire, ou peut-être la mer transparente et semblable au cristal. Dans la partie inférieure, on observe à droite et à gauche les sept chandeliers d'or et les sept lampes. Puis viennent les quatre animaux symboliques, portant chacun le livre divin; enfin, deux anges aux ailes déployées et pleines d'yeux, se tiennent debout, tournés vers le Verbe Eternel, et semblent prêts à exécuter ses ordres. Ces anges sont là, sans doute, pour représenter la légion des esprits célestes, l'espace manquant à l'artiste pour en placer un plus grand nombre dans son tableau. Il est vraisemblable que plus bas, dans la portion du mur, démolie par les religieuses de Charly, on avait complété le tableau par la représentation

des vingt-quatre vieillards assis sur leurs trônes. Cette partie de la scène apocalyptique si bien rendue en sculpture dans les chapiteaux qui supportent la gracieuse coupole de l'église de Gargilesse, devait trouver ici naturellement sa place.

La peinture de la voûte du chœur, qui n'est séparée de celle de l'abside que par une arcature en pierre dont on parlera plus tard, est la continuation et le complément de celle dont nous venons de parler. A en juger par ce qui nous reste, cette fresque ne le cédait en rien en majesté à la précédente. Les voûtes en berceau de la période romane offraient des surfaces considérables, où le peintre chrétien pouvait étaler tout son talent et toutes les richesses de son art. Malheureusement le défaut d'entretien des toitures a fini de ruiner toute la partie inférieure. Les eaux se frayant un passage à travers la voûte ont entraîné la chute des enduits, et partant des peintures ; l'humidité a produit une espèce d'efflorescence ou végétation rose, qui a détaché les couleurs d'une autre partie, et il ne reste plus de l'ancienne fresque, que le centre, sur une largeur de 4 ou 5 mètres. Ce fragment a conservé toute la vivacité et la fraîcheur des couleurs primitives.

Au milieu, une immense croix rouge, de forme grecque, dont les branches vont en s'élargissant vers leurs extrémités, divise cette partie en quatre compartiments égaux. Cette croix, bordée de larges bandes de diverses couleurs, est semée d'une multitude de petites perles blanches, disposées avec art. Un disque à fond vert entouré d'une grande auréole ronde, formée de rayons prismatiques, est fixé sur le centre de la croix. Sur ce disque apparaît l'agneau, de grandeur plus que naturelle, soutenant du pied une petite croix. Il est debout ; car, s'il a été immolé, il a triomphé de la mort. Il porte la tête levée comme celle d'un

vainqueur, et regarde derrière lui en marchant pour voir s'il est suivi de ceux qu'il aime ; de la droite il tient son sceptre, la croix, qui est aussi son étendard, signe de ralliement et de sauvegarde des élus. De son corps transfiguré jaillissent comme au Thabor des rayons de lumière. Il est à remarquer qu'ici la croix portée par l'agneau n'a pas le labarum comme cela se rencontre souvent avant et après cette époque. J'ai vu il y a dix ans, dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, une monstrance qui renferme un *Agnus Dei*, lequel, d'après la tradition d'Aix, ne serait rien moins qu'un don de saint Léon III à Charlemagne. On dirait que le peintre de Charly, un pieux moine peut-être, s'est inspiré de ce modèle quatre siècles plus tard : tant il y a de ressemblance dans la pose de l'agneau et dans la forme de la gloire. L'agneau divin est entouré de quatre anges qui étendent les bras vers lui. Leurs ailes sont déployées, leurs robes flottent dans l'espace, et par leur pose ils semblent soutenir l'auréole de la gloire.

Ce sont peut-être les quatre anges qui, au chapitre VII de l'Apocalypse, verset 1er, se tiennent aux quatre coins du monde et arrêtent les quatre vents ; ou bien ces quatre anges représentaient peut-être la multitude des anges qui se tiennent autour du trône et devant l'agneau et qui crient d'une voix forte : « C'est à notre Dieu qui est assis sur le trône qu'appartiennent la gloire, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force dans les siècles des siècles. Amen. »

Au-dessous des anges, on suit de l'œil une immense ellipse qui semble séparer cette partie consacrée à la gloire de l'agneau de la partie inférieure. Celle-ci, hélas ! a disparu, entraînée dans la chute de l'enduit. Elle contenait probablement la foule des élus de Dieu, de ceux qui ont blanchi leurs robes dans le sang de l'agneau.

Telle est la grande composition qui remplit les voûtes de

l'abside et du chœur de l'église de Charly, et que nous croyons être la reproduction des passages suivants des chapitres I, IV et V de l'Apocalypse.

Chapitre I, verset 1. « Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier. »

12. « Je me tournai pour voir de qui était la voix qui me parlait, et étant tourné je vis sept chandeliers d'or. »

13. « Et au milieu des sept chandeliers d'or, quelqu'un qui ressemblait au fils de l'homme, vêtu d'une longue robe et ceint d'une ceinture d'or au-dessous des mamelles. »

14. « Sa tête et ses cheveux avaient la blancheur de la laine la plus blanche, et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu. »

15. « Ses pieds étaient semblables à l'airain blanc et aussi ardents que s'ils eussent été dans une fournaise. »

Chapitre IV, verset 1. « Autour de ce même trône, il y en avait vingt-quatre autres, et je vis vingt-quatre vieillards qui étaient assis sur ces trônes. »

5. « Du trône sortaient des éclairs, des tonnerres et des voix, et il y avait devant le trône sept lampes allumées qui sont les sept esprits de Dieu. »

6. « Devant le trône, il y avait une mer transparente comme le verre et semblable au cristal. Au bas du trône et alentour, il y avait quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière. »

7. « Le premier animal ressemblait à un lion, le second était semblable à un veau, le troisième avait le visage comme un homme, et le quatrième était semblable à un aigle qui vole. »

Chapitre V, verset 1. « Je vis ensuite dans la main droite de celui qui était assis sur le trône un livre... »

2. « Et je vis un ange fort et puissant qui disait à haute voix : qui est digne d'ouvrir ce livre?... »

6. « Je regardai, et je vis au milieu du trône un agneau qui était debout... »

11. « Je regardai encore, et j'entendis autour du trône et des animaux et des vieillards, la voix d'une multitude d'anges ; et il y en avait des millions »

12. « Qui disaient à haute voix : l'agneau qui a été immolé est digne de recevoir la puissance, les richesses, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction. »

Au sommet de la baie terminale de l'abside, le peintre a représenté la Vierge glorifiée, tenant de la main droite la tige du lis dont elle est elle-même la fleur la plus belle et la plus pure. Elle a, sur sa tête voilée, le diadème, et par l'expression des yeux et la pose de la main gauche ; il est facile de remarquer qu'elle jouit de la gloire, et contemple son divin Fils dans les splendeurs du ciel. C'est bien l'épouse des cantiques qui semble dire : Je suis à mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi, lui qui se plaît parmi les lis. (Cant. 6, v. 2.)

Cette vierge est placée dans une auréole parfaitement ronde, tandis que le Christ est dans une auréole elliptique que les antiquaires désignent du nom de *vesica piscis.* Mgr Crosnier, de Nevers, dont tout le monde connaît la science archéologique, crut reconnaître les traces d'une inscription autour de l'auréole de la vierge de Charly ; mais il n'y a en réalité que des rayons noirs, tandis que les noms des évangélistes et des anges sont tracés en lettres blanches.

Au-dessous de la Mère de Dieu et sur les deux côtés de l'embrasure, deux vierges nimbées, de grandeur naturelle, se tiennent debout et semblent faire cortége à leur souveraine, dont elles partagent le bonheur. Leurs yeux sont élevés vers elle, et, comme la reine des vierges, elles portent sur la tête un voile blanc enrichi de broderies, qui retombe sur

les épaules et est agrafé au-dessous du menton avec une plaque qui ressemble à un camée. Ces vierges sont revêtues de la robe thalaire blanche recouverte d'un manteau rouge. Ce manteau, par sa forme, ressemble assez à la chasuble antique des évêques du moyen-âge. Il y a cette différence entre la Mère de Dieu et les vierges qui lui font cortége, que la première tient la branche de lis dans la main droite, tandis que les autres portent la palme du martyre.

Tous ces personnages ont un cachet de remarquable grandeur et une grande ressemblance avec les peintures égyptiennes et orientales. Des calques en ont été relevés avec le plus grand soin lors de la restauration du sanctuaire de Charly, et j'ai cru faire plaisir aux membres du Congrès archéologique en les plaçant sous leurs yeux, afin que par cet échantillon ils puissent se faire une idée de l'importance de la fresque et de l'époque qui l'a vue naître.

Cette fresque paraît se rattacher à la composition générale dont nous avons parlé, et le peintre, je crois, s'est inspiré des passages suivants de l'Apocalypse :

Chapitre VII, verset 1. « Ils se tenaient debout devant le trône de Dieu et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et portant des palmes dans leurs mains. »

10. « Et ils disaient d'une voix forte : C'est à notre Dieu qui est assis sur le trône et à l'Agneau, qu'appartient la gloire de nous avoir donné le salut. »

13. « Alors un des vieillards me dit : Qui sont ceux qui sont vêtus de robes blanches et d'où sont-ils venus? »

14. « Je lui répondis : Vous le savez. Il me dit : Ce sont ceux qui ont passé par la grande tribulation, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau. »

15. « C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu et le seront jour et nuit dans son temple. Et celui qui est sur le trône les couvrira comme une tente. »

16. « Ils n'auront plus ni faim, ni soif, et le soleil ni aucun vent brûlant ne les incommodera plus. »

17. « Parce que l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur et les mènera aux sources d'eaux vives, et Dieu essuiera de leurs yeux toutes leurs larmes. »

Sur l'arc-doubleau qui sépare l'abside du chœur, il reste les traces de caissons sur lesquels étaient représentés les signes du zodiaque. La religion, en effet, commande et sanctifie le travail, et l'on voit souvent dans le portique des églises la représentation des travaux agricoles des douze mois de l'année. Le tympan de l'ancienne église de St-Ursin, à Bourges, est un spécimen complet en ce genre. On retrouve aussi à Sens les mêmes sujets en sculpture. Les zodiaques ont aussi été représentés en peinture dans l'intérieur des églises. On en signale un exemple du XIIIe siècle sur l'arc triomphal de l'église de Pritz, près Laval. Le mois d'août y est figuré, comme au tympan de St-Ursin, par un homme qui bat son blé; le mois de mai, saison de la guerre et des voyages, par un jeune homme à cheval. A Charly, où il ne reste plus que deux caissons intacts, on trouve un personnage monté sur un cheval blanc qui a beaucoup d'analogie avec celui de Pritz. Seulement, au lieu de tenir une fleur à la main, il tient un instrument tranchant qui ressemble beaucoup à ce que nos moissonneurs appellent un volant ou large faucille. En face de lui un homme, vêtu d'une tunique de diverses couleurs, tient une branche de fleur dans chaque main et semble se livrer à la joie au retour du printemps. Faut-il reconnaître là le mois d'avril, saison des fleurs, et le mois de mai, saison de la guerre et des voyages? Nous sommes tenté de le croire, en comparant les mêmes sujets reproduits à Bourges et à Pritz. Au portique de St-Ursin de Bourges, le mois d'avril est indiqué par un personnage qui tient une branche de fleurs dans chaque main,

comme à Charly, et à Pritz le mois de mai est représenté par un voyageur à cheval qui ressemble extraordinairement à celui de notre fresque. Toute la différence entre le cavalier de Pritz et celui de Charly, c'est que le premier tient à la main une branche de fleurs, et qu'à Charly il tient un instrument tranchant. D'un côté, faudrait-il simplement voir le mois de mai saison des fleurs et des voyages, et de l'autre le mois de mai saison des voyages et de la guerre, ou peut-être encore le mois de juin époque de la récolte des foins? Nous laissons chacun libre de choisir l'opinion qui lui plaira.

Avant d'avoir fait une étude spéciale de ces fresques par leur comparaison avec d'autres monuments du même genre, nous cherchions à y voir d'autres allégories mystiques qui nous semblaient pouvoir rentrer dans cet ordre d'idées qu'on nomme la symbolique chrétienne; ainsi dans nos deux caissons, nous trouvions l'homme sérieux et l'homme frivole. L'homme sérieux marche incessamment vers l'éternité; il sait que le temps passe et ne revient plus, et que le fil de notre vie peut être tranché à chaque instant; aussi suit-il le conseil de l'apôtre : « Faisons le bien pendant que nous le pouvons. » L'homme frivole, au contraire, veut jouir de la vie, et il se dit comme l'insensé de l'Écriture : « Couronnons-nous de fleurs avant qu'elles ne se flétrissent. » Nous avons renoncé à cette opinion qui ne nous paraît nullement fondée, et, comme nous retrouvons sur les deux arcades du chœur la place des douze caissons des signes du zodiaque, nous croyons être dans le vrai en soutenant notre première idée.

Ici se terminent les fresques du XIIe siècle. Les arcs-doubleaux de la coupole portent bien encore la trace de décorations qui semblent se rattacher à la même époque, mais tellement endommagées qu'il est inutile d'en parler ici ; elles

serviront dans un avenir prochain à fournir les dessins de l'ornementation de cette partie de l'édifice.

Dans le transept de droite, dont la reconstruction doit dater du XVe siècle, il a été aussi retrouvé sous le badigeon deux peintures murales de dimension médiocre, dont l'une subsiste encore : c'est d'abord un saint Martin, divisant en deux son manteau pour en donner la moitié au pauvre qui implore sa charité ; les tons de chair sont fort altérés, et si le dessin est plus pur, la richesse des couleurs est loin d'égaler celle des anciennes fresques. Le second tableau représentait un saint Christophe traversant le fleuve, armé de son énorme bâton, et portant l'Enfant Jésus sur ses larges épaules. Sur le bord de l'eau on voyait un moine avec sa lanterne à la main Ce moine se retrouvait presque partout dans les peintures murales représentant saint Christophe. Nous l'avons rencontré dans les fresques badigeonnées à Chassy près Nérondes, et dans bien d'autres églises.

J'ai fini pour la fresque de Charly, mais je demande la permission d'ajouter encore quelques mots pour parler des fresques que j'ai eu le bonheur de découvrir et aussi de celles que j'ai pu visiter. Je dois dire que beaucoup d'églises en Berry, celles surtout de la période romane, doivent encore posséder des fresques, voilées par une couche de badigeon ou de plâtre. Celle de Charly était recouverte de cinq couches de chaux et d'une peinture à la colle sur la dernière couche. A Blet, il y a peu d'années, j'ai découvert dans l'absidiole du côté de l'évangile, la résurrection de Lazare et l'histoire de sainte Madeleine; à Neuilly-en-Dun, une page de l'histoire de saint Agnan ; à Preuilly-la-Ville, une fresque dans l'abside représentant le Christ aux évangélistes, et en face de la porte d'entrée, une gracieuse peinture que je crois être du XVe siècle, représentant toute une famille devant un *Ecce Homo* avec cette légende de l'Ecriture sainte, « *Qui*

seminant in lacrymis, in exsultatione metent. Malheureusement, ces deux dernières peintures, qui m'avaient donné six mois de travail pour enlever par parcelles la croûte de chaux, ont disparu sous un enduit de plâtre. J'appelle toute l'attention du Congrès archéologique et au besoin de l'autorité diocésaine, pour empêcher à l'avenir de semblables dévastations qui ne sont plus de notre époque. Je n'ai rien à dire des fresques de Nohan-Vicq dont on a dû faire la description ; mais je dois rappeler aux membres du Congrès qu'il existe aussi de très-curieuses fresques au château de Labarre, commune d'Oulches (Indre), dans un oratoire faisant partie du château de M. de Bondy. Celles-là ne périront pas et on les montre avec plaisir aux amis des arts. Enfin, on retrouve encore des peintures murales dans les églises de Roumines, découvertes par M. de Beaufort, de la société des Antiquaires de l'Ouest, dans la crypte de Gargilesse, dans l'église de l'ancienne commanderie de Malte de Plaincourault, paroisse de Mérigni. C'est dans cette charmante église romane qu'on trouve un renard jouant du violon et faisant danser des poules pour les mieux croquer ensuite.

La belle église de St-Marcel possède aussi au-dessus de la porte latérale et à l'intérieur de l'église une charmante peinture dont M. Charron, curé actuel, a dû publier la copie. Mais, de toutes ces peintures murales, je n'en connais aucune qui me paraisse aussi intéressante et aussi considérable que la fresque que je viens de découvrir dans le chœur roman de l'église de Chalivoy-Milon. C'est, Messieurs, toute une révélation de la peinture murale dans nos contrées. Figurez-vous un pourtour de murailles de 30 mètres sur 5 mètres de hauteur, sans y comprendre une voûte immense en anse de panier, entièrement couvert de fresques du dessin le plus pur et le plus riche. La pose de trois vitraux amené le 21 février cette curieuse découverte. De concert

avec M. le curé, j'ai gratté une partie des murailles recouvertes d'abord d'un badigeon sur lequel on avait tracé en rouge des assises, sur une couche épaisse de plâtre jaune appliquée depuis 20 ans. Vendredi dernier, je suis retourné voir ces peintures que je crois de l'époque de la construction de l'église, c'est-à-dire du XIIe siècle. J'avais espéré pouvoir vous faire un rapport plus complet et vous donner une description des tableaux ; mais malgré le zèle infatigable du curé, qui depuis huit jours s'occupe de ce grattage difficile, je n'ai pu saisir l'ensemble de la composition, parce que la plus grande partie est encore couverte de l'enduit. J'ai cru reconnaître cependant le massacre des Innocents dans un des tableaux. Deux guerriers vêtus d'une cotte de mailles et armés d'un glaive font un horrible carnage, et l'on voit à leurs pieds ces innocentes victimes dont l'Écriture dit : *Vidi filios interemptorum.* Plus loin, j'ai cru reconnaître un roi, peut-être Hérode ou un des rois mages, portant sur la tête une couronne entièrement semblable à celle des rois qu'on trouve sous le portique de St-Savin. Plus loin encore et dans un autre tableau, un personnage d'un dessin pur et bien conservé, porte dans ses mains une espèce de flabellum ou éventail au bout d'un bâton. C'est peut-être un des suivants des rois mages. Le reste de ce tableau est encore couvert. Dans le sanctuaire à droite, deux grands tableaux superposés renferment une foule de personnages nimbés pour la plupart, et j'en ai compté de 16 à 18 de grandeur naturelle comme ceux des autres tableaux. Dans le tableau du bas, il y a un grand mouvement et j'ai remarqué deux personnages tenant élevées deux haches de forme antique. Je n'ai pu reconnaître encore le sujet de cette immense composition. Tout ce que je puis dire, c'est que cette fresque est une des plus considérables, des plus belles et des plus curieuses du Berry, et

que quelque dégradée qu'elle soit dans plusieurs parties, elle est digne de fixer l'attention des amis des arts. Le dessin est net et hardi, les costumes sont originaux, les draperies bien accusées. En voyant les cottes de mailles des soldats, on dirait une riche mosaïque. Je ne doute pas que la voûte, moins exposée à l'humidité, ne renferme une grande composition intacte et qui sera peut-être encore plus importante. Mais pour découvrir cette fresque dont quelques parties apparaissent, il faudrait un vaste échafaudage solidement établi. La même opération serait à faire à la fresque de Charly, pour reprendre les parties détruites et faire des raccords avec soin. Malheureusement dans nos contrées, nous ne devons nullement compter sur le concours des administrations communales, qui, hélas! se soucient peu de la conservation de semblables trésors. Que peuvent alors faire de pauvres curés abandonnés à leurs seules ressources? Aussi, je ne doute pas que notre savant fondateur de la Société française d'archéologie, ne soit disposé à encourager par un vote qui sera applaudi, les efforts de deux prêtres dévoués, et qu'il ne fasse mettre à leur disposition un secours qui leur permettra d'achever une œuvre si heureusement commencée. Avant tout, il faut conserver et compléter les fresques de Charly, et découvrir celles de Chalivoy-Milon. Le vote du Congrès obtiendra ce double but.

En terminant, j'adjure le Congrès et les comités archéologiques du Berry d'exercer une surveillance active sur le badigeonnage des fresques. Déjà plusieurs ont disparu dans ces dernières années, et des plus intéressantes. Le temps n'est plus pourtant où il était permis de taxer de barbarie les œuvres du moyen-âge; et un clergé instruit et ami des arts doit empêcher à tout prix un semblable vandalisme.

Nous voudrions pouvoir ajouter au travail à peu près complet de M. l'abbé Lenoir, les détails dans lesquels

M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, est entré sur une infinité de monuments du même genre, épars spécialement dans le département de l'Indre; nous regretterions vivement la lacune que présente sur ce point l'énumération qui précède, s'il n'y avait lieu d'espérer que M. Voisin, quelque jour, mettra au net et livrera à l'impression les renseignements nombreux et piquants qu'il a été à même de recueillir.

La quatrième question appelait aussi l'attention sur les bas-reliefs sculptés et les vitraux peints existant dans les églises rurales du diocèse. Faute d'investigations suffisantes, ce côté du programme n'a pas été abordé.

5. *A-t-on exécuté pour le Berry un répertoire archéologique et un répertoire des noms de lieux?*

M. Dumoutet fait connaître qu'il a composé, d'après les instructions du ministère de l'Instruction publique, un répertoire archéologique pour le département du Cher, un répertoire topographique et un répertoire épigraphique.

Aujourd'hui, ces trois travaux importants sont à peu près entièrement achevés.

M. Berry ajoute que, d'après le même programme et les mêmes instructions, il a envoyé au ministère, en 1859, un répertoire topographique et géographique pour le département du Cher, mais que ce mémoire n'a pas été publié.

6. *Quelles sont les plus importantes découvertes d'antiquités faites depuis dix ans dans les départements du Cher et de l'Indre?*

M. Berry, après avoir mentionné la découverte des substructions gallo-romaines du palais du duc Jean, à laquelle prit une part si active M. Bourdaloue, cite la mosaïque trouvée en 1863 à Lunery, les sépultures de l'ancien fau-

bourg dit de Bréves, et surtout les curieux graffiti de Neuvy-sur-Barangeon, publiés par M. Boyer, qui ont causé tant d'émoi dans le monde savant et dont un éminent prélat n'a pas dédaigné de s'occuper.

M. le président Hiver croit devoir ajouter à cette énumération deux autres découvertes : celle de la villa romaine fort importante qui était située à La Touratte, près de Dun-le-Roi, et celle du puits funéraire de Primelles. Les explorations pratiquées sur ces deux points ont amené des résultats intéressants, et il n'est que juste de reconnaître le zèle archéologique dont ont fait preuve MM. Guindollet et Charot, instituteurs de Dun-le-Roi et de Primelles.

M. l'abbé Voisin signale la découverte dans la Brenne d'une villa plus étendue peut-être que celle de La Touratte, et sur laquelle jusqu'ici aucune description n'a été publiée.

M. Desnoyers, directeur de l'enregistrement et des domaines, décrit avec le plus grand soin ce qui reste encore du château de Jouy, en même temps qu'il fait connaître les différents objets, bagues, armes, sceaux, que les fouilles exhumèrent des décombres.

M. Roubet, juge de paix à La Guerche, signale les découvertes de débris de poteries romaines qui ont eu lieu récemment à peu de distance des bâtiments de l'ancien prieuré de Patinges.

Il révèle, en outre, la présence d'un grand nombre de moules de statuettes ayant la même origine entre Germigny et Romanay, dans un lieu appelé Arrangy.

« Arrivé sur les lieux, nous y avons distingué, écrit M. Roubet, mêlés à la terre crayeuse avec laquelle ils se confondent pour la couleur, de nombreux fragments de produits figulins.

Ces moulages avaient été destinés à former ces petites statuettes qui se coulaient en deux parties et qui, après une

juxta-position, étaient soumises à l'action du four. C'étaient des Isis sur leur siége natté ; c'étaient surtout des Vénus anadyomèdes. Posée debout sur un socle hémisphérique, la déesse est représentée tenant d'une main le Mantelium, tandis que de l'autre elle relève sa chevelure. Ce spécimen, au surplus, n'est pas rare dans nos musées, bien qu'au temps de saint Augustin la possession de pareilles statuettes fût déclarée inconsidérée. »

Dans le même lieu, M. Roubet a encore découvert un fragment de sculpture en pierre, inachevée et comme simplement ébauchée. Ne peut-on pas supposer, ajoute-t-il, qu'Arrangy fut la résidence d'un mouleur, peut-être même d'un sculpteur qui travaillait sans doute à orner les Laraires et les Tablina des grandes villas dont on rencontre encore les traces sur les rives de l'Aubois ?

7. *Quelles sont, d'après les dernières constatations, le nombre, la direction et le point de départ des aqueducs qui conduisaient l'eau à Bourges sous la domination romaine ?*

MM. Dumoutet et Berry fournissent sur ce point intéressant d'utiles indications. M. Berry, notamment, mentionne les divers résultats constatés dans les bulletins de la Commission historique et dans une brochure publiée en 1852 par M. Octave de Barral.

Le problème, d'ailleurs, avait été abordé au Congrès de 1850 par MM. Maréchal, ingénieur, et de Girardot, dont on peut encore consulter avec beaucoup de fruit les consciencieux exposés.

M. de Kersers lit sur le même sujet une note ainsi conçue :

Aqueducs.—Un travail d'ensemble sur les aqueducs serait intéressant : M. Bourdaloue a, depuis longtemps, recueilli

des documents sur cette question ; il prépare un travail complet, et dans ces circonstances, toute tentative vers le même but serait évidemment intempestive ; il n'y a donc opportunité qu'à rechercher et à noter les diverses découvertes qui se font chaque jour. A ce titre, nous devons faire figurer ici les constations suivantes :

Au mois de juin 1867, les travaux de construction de la pyrotechnie ont découvert un aqueduc, composé de dalles d'environ $0^m,18$ à $0,^m20$ d'épaisseur, et qui semblait faire suite à la partie précédemment coupée à l'angle sud-ouest de la fonderie; la direction générale aboutissait vers le jardin de l'archevêché. Cet aqueduc, que nous n'avons pu relever personnellement, passait sous les bâtiments des casernes qui occupent le côté nord de la pyrotechnie, à 2 ou 3 mètres de profondeur, parallèlement et à quelques centaines de mètres au nord de l'aqueduc de Traslay, avec lequel il ne peut être confondu.

Les déblais exécutés pour la construction des grands hangars en fer de l'arsenal, près de Pignoux, ont mis au jour, en décembre 1867, un aqueduc construit en blocage de $0^m,30$ à $0^m,40$ d'épaisseur de chaque côté et au-dessous. Il présente $0^m,43$ de largeur sur $0^m,80$ à $0^m,90$ de hauteur. Les parois et le fond sont revêtus d'un enduit de ciment rouge, de $0^m,006$ d'épaisseur. Cet aqueduc suit les contours de la vallée, il passe près du domaine de M. Trottier, près de l'angle sud-est des hangars, de telle sorte que la prolongation du côté est des hangars le rencontre à 11^m de cet angle, et celle du côté sud le rencontre à 15^m. Le fond de l'aqueduc est à peu près au niveau du socle des halles, soit à $1^m,80$ au-dessous de la route impériale n° 76, à Pignoux, dont la cote est de 137. 30 ; on peut donc lui assigner la cote approximative de 139. 10.

Ces dimensions concordent avec celles d'un tronçon trouvé

à Fenestrelay, en 1863. Il est probable que ce sont là des parties d'un même aqueduc qui amenait à Bourges les eaux de la source du Grand-Nérigny, située commune de St-Germain, à 8 kilomètres environ par la cote de 144. 9, ce qui donne une pente de $5^{m},80$, un peu plus de 1/2 millimètre par mètre. Il faut supposer que cet aqueduc traversait la vallée de l'Yèvre, mais cette hypothèse ne peut en aucun cas être écartée pour les eaux venant du Grand-Nérigny.

M. Sallé, maire de Moulins-sur-Yèvre et membre de la Société des Antiquaires du Centre, ayant remarqué sur le chemin d'intérêt commun des Aix à Levet, entre Chou et Moulins, un intervalle de quelques mètres, où les déblais des fossés, au lieu de donner du tuf calcaire, fournissaient une terre vaseuse et évidemment rapportée, fit ouvrir sur ce point une tranchée qui, poussée jusqu'à $2^{m},50$ de profondeur, rencontra à ce niveau un lit de sables calcaires, analogues à ceux qui marquent le cours des rivières dans ce pays. Cette couche, plus épaisse au thalweg et remontant en s'amincissant de chaque côté, ne peut être attribuée qu'au passage des eaux, et cet ancien cours d'eau dans une tranchée aussi nette au milieu des tufs calcaires ne peut être que le résultat d'un travail humain.

Ce lit de rivière est à $2^{m},50$ au-dessous de la surface du sol à la cote de 142. 30 et a pu servir à une dérivation soit de l'Ouatier, qui coule à Chou à la hauteur de 142. 80, soit des sources des *fontaines* jaillissant entre l'Ouatier et la Tripaude à une cote de 143. 20, mais qui n'ont pu arriver là qu'en traversant l'Ouatier. Pour déterminer la destination de ce fossé, il serait nécessaire de reconnaître sa direction par quelques sondages. Peut-être allait-il joindre ses eaux à celles de Grand-Nérigny de St-Germain, pour alimenter quelque aqueduc de Bourges.

Un autre petit aqueduc nous a été signalé par M. Sallé, à Nohant-en-Gout. Cet aqueduc, que nous avons reconnu avec lui près du domaine du Casson, mesure 0^m,43 de large et 0^m,58 de haut ; il est formé de deux murs en blocage. La voûte consiste en deux rangs de pierres brutes en encorbellement, surmontées d'un rang de pierres plates. Une couche de ciment rouge revêt les parois à l'intérieur. Au fond, cet enduit repose sur le tuf même.

Cet aqueduc aboutissait à un bassin aujourd'hui détruit, de 1^m,20 de diamètre, revêtu de ciment rouge et couronné de larges dalles. Près du bassin sont les fondations d'une villa romaine, d'où sont même sortis des fûts de colonnes cylindriques que nous avons vus et qui ont 0^m,47 de diamètre.

Cet aqueduc était alimenté probablement par les sources de Bury, situées à 3 kilomètres en amont, à la cote de 153. 1. Il amenait leurs eaux à une hauteur de 152. 0., environ 4^m au-dessus des cours de la Tripaude, près du Casson.

8. *Quelle est l'époque approximative de la construction de l'enceinte gallo-romaine dont on aperçoit encore les vestiges? A quels monuments appartiennent les magnifiques débris sculptés qui y ont été découverts?*

En 1849, M. Thiollet traita cette question au Congrès de Bourges; M. Romagnési l'a exposée en 1868 avec la même compétence; ses conclusions ne s'éloignent pas sensiblement de celles de son devancier. Pour lui comme pour M. Thiollet, ces travaux de fortification ont été exécutés à l'aide de matériaux empruntés à d'anciens édifices vers l'an 300 à 350 de notre ère.

M. Romagnési a fait plus : il a mis sous les yeux des membres de la réunion les dessins qu'il a exécutés et qui représentent les plus remarquables pierres sculptées découvertes

dans les fondations d'une seule des tours de la ville. Ces spécimens permettent d'apprécier la splendeur et l'importance des monuments auxquels ils appartenaient.

9. *Faire connaître les inscriptions de toute nature récemment découvertes et qui n'ont pas été publiées.*

10. *A-t-on signalé dans le diocèse de Bourges des inscriptions chrétiennes des premiers siècles et des sarcophages paraissant avoir la même origine?*

M. de Kersers présente sur ces deux questions des observations étendues dont voici la substance.

Parmi les monuments épigraphiques récemment découverts à Bourges, il y a lieu de signaler une stèle trouvée à 2^{m},50 de profondeur, sur l'emplacement de l'Oratoire. Elle a 0^{m},60 de large sur 0^{m},68 de hauteur et 0^{m},32 d'épaisseur. La face antérieure est ornée de deux pilastres à base, astragale et tailloirs rectangulaires, portant une bande en architrade et reposant sur un stylobate. Dans cet encadrement on lit l'inscription suivante, disposée en neuf lignes. Dans les quatre premières, les lettres ont 25 millimètres de hauteur ; dans les cinq dernières, elles en ont trente. Voici maintenant le texte tel que nous avons pu le lire :

D. M. M*arco* ADVITINIO FRVENDO M*arcus* PVD*ens* ADVENTVS MIL*es* LEG*ionis* XXX (*Trigesimæ* . VL*piæ* V*ictricis* P*iæ* F*idelis* ET PATAVINIA ROMANA PATRES P*iissimo* FIL*io* MENSIVM XI.

Aux dieux mânes. A *Marcus Advitinius*, leur espérance, *Marcus pudens adventus*, soldat de la trentième légion, *Ulpienne*, victorieuse, pieuse et fidèle, et *Patavinia Romana* ses père et mère, à leur fils chéri agé de onze mois.

Cette stèle nous fournit le nom d'un légionnaire et de sa

femme probablement de notre pays. Elle ne saurait être antérieure au règne de Trajan, sous lequel le nom d'Ulpia fut conféré à la trentième légion.

Ce petit monument funéraire dont nous devons la connaissance à M. Leblanc, propriétaire de l'immeuble où il a été trouvé, avait été utilisé dans les fondations de l'ancienne église de St-Hippolyte. Il n'était plus d'ailleurs complet et nous serions tenté d'en rapprocher un fronton triangulaire représentant une tête d'enfant qui a été trouvé dans les premières fouilles et qui nous a été signalé par M. de Beaurepaire.

A cette communication je dois joindre celle de quatre autres fragments qui ont été déjà présentés par MM. Albert des Méloizes et de Beaurepaire à la Société des Antiquaires du Centre.

Ce sont des débris de sculpture et quelques lignes d'inscription. Sculptures et inscription sont également incomplètes. Nous croyons devoir y faire remarquer un personnage drapé, tenant d'une main le ciathus et paraissant avoir de l'autre une tête de pavot, particularité remarquée déjà sur plusieurs stèles. Quant aux inscriptions, sans vouloir tenter la tâche ardue et peut-être impossible de leur restitution, il est permis d'affirmer que l'une d'elles, la plus longue, est d'origine chrétienne et paraît, d'après la forme des lettres, appartenir à la fin du VIe siècle.

L'extrême rareté des monuments de ce genre dans notre pays recommande ce fragment à toute notre attention.

Ces débris, aujourd'hui encastrés dans les murailles de l'établissement des sœurs de la charité au château ont été trouvés par M. Bourdaloue, dans les déblais exécutés aux environs. Près de là se voyaient des squelettes couchés entre deux rangs de pierres plates posées sur champ. A la hauteur de la tête, on avait placé un petit vase en terre rouge,

11. *Les inscriptions des stèles exhumées à Alléan et déposées en grande partie au musée de Bourges ne sont-elles pas, pour quelques-unes au moins, susceptibles de nouvelles interprétations?*

M. de Beaurepaire donne lecture d'un travail relatif à plusieurs inscriptions d'Alléan, et faisant connaître les explications proposées par M. le conseiller Du Liège.

« Il paraît inutile de revenir sur la valeur des stèles découvertes à Alléan à propos desquelles un bon juge, en pareille matière, M. l'abbé Cochet, déclarait « que si les villes du « Nord possédaient un pareil trésor, elles bâtiraient un « palais pour l'exposer à l'admiration publique (1). »

Malheureusement, toutes les difficultés que soulève l'interprétation des inscriptions qui les recouvrent sont loin d'être aplanies, malgré le consciencieux travail que leur ont consacré MM. Dumoutet et Berry.

Nous n'avons pas la prétention de parcourir toutes ces épitaphes funéraires, mais nous voudrions appeler spécialement l'attention du Congrès sur trois d'entre elles.

La 1re est ainsi conçue : *Meo Alocioso.* « *Alociosus*, dit M. Berry, est cet enfant dont l'effigie distinctement travaillée se détache en relief sur le fond du tableau fouillé à la profondeur de 0m,06. Sa main gauche supporte un oiseau qu'il excite de la main droite en lui présentent l'index à becqueter. »

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que la ville de Bourges ne s'est pas rendue à cette invitation indirecte. Les stèles attendent et attendront longtemps encore le palais rêvé pour elles par le docte archéologue Normand. Au moins, elles ont été recueillies dans le vestibule du musée, et si leur place n'est guère honorable, leur conservation est assurée. Les pierres sculptées de l'archevêché ont été moins heureuses, et jusqu'ici toutes les démarches faites pour leur procurer un abri quelconque sont restées infructueuses.

C'est l'image parlante de ce petit être, au moment où il a été ravi à la tendresse de ses parents, que le sculpteur a voulu représenter, et il y a dans le rapprochement de ces amusements de l'enfance et de la mort, qui vient brusquement y mettre un terme, un de ces contrastes recherchés particulièrement par les poètes païens.

Gruter renferme huit épitaphes consacrées à des enfants. *Puero.— Dulci Memoriæ.— Dulcissimo et innocentissimo. Meræ innocentiæ.*

La nôtre rappelle complètement l'inspiration de cette épitaphe de l'anthologie.

« Impitoyable Pluton, pourquoi as-tu privé ainsi de la vie le tout petit Calleschros ? Sans doute, cet enfant sera un amusement dans les demeures de Proserpine ; mais, dans la maison de ses parents qu'il laisse de douloureux regrets ! »

Ces sentiments si naturels peuvent servir à expliquer la stèle n° 10, représentant un homme âgé, au visage triste, tenant sur ses bras *un enfant jouant avec une boule.* M. Berry y a signalé une vague ressemblance avec saint Christophe, portant le Christ, tout en indiquant qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une semblable indication à raison de la tête d'Apollon radiée, qui surmonte la scène. Pour nous, nous y reconnaissons encore une stèle d'enfant, sur laquelle l'artiste a figuré tout à la fois dans un expressif tableau les regrets amers du père et l'âge tendre de sa victime, morte dans l'âge de l'insouciance et des jeux. D. M. Mariscini.

Nous arrivons à une stèle presque célèbre et qui porte les mots *Priscus S. Amm.*

M. Berry l'a décrite ainsi dans son Mémoire : « Au-dessus « d'un socle de 0^m,10 de hauteur est dessinée l'effigie à mi- « corps et délicatement traitée d'un jeune homme qui tient

« de la main droite une flûte antique à pavillon, de la « gauche un objet carré comme pouvant être un tableau de « petite dimension ou un miroir. »

Une observation plus attentive suggère quelques rectifications. Voici la plus importante : l'objet que le jeune homme tient à la main se termine par une partie élargie et aplatie qui ne peut être prise pour le pavillon d'un instrument de musique. A son bout pointu en haut et évasé en bas, nous reconnaissons un style (antiquités romaines d'Adam 2,374). Quant à cet objet indéterminé, pris pour un tableau ou un miroir, il est facile de voir à sa forme et à son rebord saillant, que c'est la tablette enduite de cire, dont les scribes se servaient pour écrire. Le personnage dont nous avons l'effigie n'est plus ce tubicen ou joueur de flûte, comme on le croyait généralement, mais bien un scribe, avec les attributs distinctifs de sa profession, le style et la tablette. L'inscription peut se lire ainsi : Priscus Scriba, *Ammanuensis* ou *Ammanuensis Militaris.*

Les Romains avaient en effet des affranchis qui écrivaient leurs lettres : Scriba amanu vel amanuensis. (Suétone, César et Auguste, p. 74 et 67). Le préteur en avait également à sa suite pour transcrire les procès. (Cicéron, contre Verrès, 78, 79, 111).

Quant à l'opinion qui a voulu voir dans ce Priscus un certain Priscus de Panium, envoyé par Théodose II, auprès d'Attila, elle peut séduire des esprits plus aventureux que réfléchis; mais elle se réfute d'elle-même.

La troisième stèle, qui porte, dans les planches du travail de M. Berry, le n° 4, représente un personnage barbu, dans un enfoncement, tenant dans les deux mains, au devant de lui, une étoffe frangée par le bas.

Au-dessus de la tête du personnage on lit : *Diis Manibus Mem. Sil. Vestri.*

Pour nous, l'étoffe est la *mappa*, ou serviette, qu'aux jeux du cirque le magistrat développait pour le signal des courses.

Pour attester l'existence de cet usage les témoignages abondent.

Suétone rapporte que lorsque Néron se produisit dans le cirque, un affranchi donna le signal en déployant la serviette du même lieu d'où le donnait les magistrats.

« *Aliquo liberto mittente mappam unde magistratus solent.* »

Martial a dirigé une de ses épigrammes contre un voleur nommé Hermogène qui avait enlevé la serviette du préteur.

Cretatam prætor cum vellet mittere mappam,
Prætori mappam surripit Hermogenes.

Juvénal mentionne la serviette comme signal des jeux mégalésiens. Quintilien rapporte que les Carthaginois revendiquaient cet usage d'étendre la serviette comme ayant pris naissance chez eux.

Enfin le commentateur Farnabius résumait exactement l'état de la question en écrivant ces lignes : *Candidam cretatam* (blanchie à la craie), *in signum circensium committendorum, prætor qui plerumque editor ludorum missam è cella suspendit.*

Notre effigie n'a pas besoin d'autre explication ; elle représente un personnage ayant donné des jeux et figuré dans l'attitude caractéristique de l'*editor ludorum*, debout dans sa loge, étendant la *mappa* devant lui.

Quant à l'inscription elle doit être placée dans la bouche du défunt et se lire ainsi : *Dis Manibus, Memoriæ Silii Vestri.*

A la mémoire de votre *Silius Vester* dans le sens de *Ves-*

tricus Vestrinus. Nous préférons de beaucoup cette version à celle de *Silvestri*, au génitif pour *Silvestris*.

Nous avons parcouru les stèles sur lesquelles notre examen s'est porté. Nous devons maintenant terminer notre revue en déclarant que nous ne jouons ici que le rôle de rapporteur. L'honneur de ces recherches érudites et consciencieuses où se révèle une connaissance profonde des usages anciens et de la latinité appartient entièrement à notre savant confrère M. le conseiller Du Liége. »

Quels souvenirs se rattachent à l'ancienne école de Droit de Bourges ?

M. le président Hiver, dans une brillante improvisation, esquisse à larges traits le caractère de l'enseignement d'Alciat et de Duaren. Tous deux répudièrent les errements des glossateurs et inaugurèrent des méthodes plus rationnelles qui se maintinrent, sans grandes modifications, jusqu'à la Révolution française. Le travail de M. Hiver, qui fera l'objet d'une publication séparée, a mis en relief la valeur personnelle de quelques-uns de ces grands professeurs auxquels pendant plusieurs années l'Université de Bourges dut sa prospérité et sa splendeur.

Quelle est la valeur des vitraux de la cathédrale de Bourges de la fin du moyen-âge et de la Renaissance ?

M. de Beaurepaire, après avoir mentionné les travaux exécutés sur les vitraux du XIIIe siècle de la cathédrale de Bourges par les RR. PP. Martin et Cahier, appelle l'attention de la Société française sur la série très-intéressante aussi de vitraux de la Renaissance qui se développe dans les fenêtres des chapelles latérales. Il signale tout particulièrement trois vitraux qui lui semblent des types excellents des procédés et de l'art à cette époque : le vitrail de la chapelle des Tullier, le

martyre de St-Etienne et de St-Laurent, et le vitrail de Jacques-Cœur. Le dernier, en raison de son origine et des souvenirs qu'il rappelle, est digne d'une étude particulière.

A cette occasion M. de Beaurepaire exprime le vœu de voir placer, dans la chapelle de Jacques-Cœur, lorsqu'elle sera restaurée, l'inscription que le chapitre de la cathédrale avait insérée dans son nécrologe.

Mgr l'archevêque a bien voulu reconnaître la légitimité de ce désir et annoncer que, lorsque le moment serait venu, il prendrait les mesures nécessaires pour assurer, par la reproduction de cette inscription, la conservation d'un souvenir également honorable pour l'argentier de Charles VII et pour le chapitre de la cathédrale.

M. Dumoutet, à l'occasion des observations présentées par M. de Beaurepaire sur les vitraux de la Renaissance, a revendiqué pour le XIIIe siècle la supériorité dans l'art de la peinture sur verre.

M. le curé de St-Marcel, revenant sur le vitrail de Jacques-Cœur, a cru devoir assigner à la décoration profane qui encadre le sujet religieux, une signification symbolique.

Existe-t-il des moules en terre, des médaillons si justement appréciés de Nini? Doit-on les considérer comme des moules originaux?

M. Albert Des Meloizes, après avoir déposé sur le bureau toute une série de médaillons en plâtre obtenus à l'aide de moules en terre qui sont la propriété de M. Des Meloizes, conservateur des forêts, et de M. Leddet, inspecteur des forêts à Bourges, s'exprime à peu près en ces termes :

La galerie de l'histoire du travail à l'Exposition universelle renfermait une collection des plus remarquables de portraits médaillons en terre cuite de Jean-Baptiste Nini,

et la présence, dans la vitrine qui les contenait, d'un moule en cuivre, — le seul qui soit jusqu'ici connu, — devait appeler d'une façon particulière l'attention des collectionneurs sur la question encore non résolue de savoir en quelle matière furent faits les moules originaux.

L'éminent directeur de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie a pensé que dans ce centre de la France, patrie d'adoption de Nini, il y avait chance de rencontrer, dans les collections publiques ou particulières, quelque production du grand artiste, capable de jeter un certain jour sur cette question, et il nous a demandé des renseignements auxquels vous me permettrez de répondre quelques mots. J'ai été, depuis plusieurs années, à même d'étudier la question, ayant eu sous les yeux une assez grande quantité de magnifiques moules en terre cuite portant la signature de Nini, et appartenant à deux collectionneurs de cette ville, tous les deux originaires de Blésois, où, comme vous le savez, l'artiste italien vint s'établir au milieu du siècle dernier.

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur le mérite des œuvres de Nini : beaucoup d'entre vous les ont admirées à l'Exposition rétrospective, et vous connaissez tous les quelques exemplaires que possède notre musée, où j'oserais dire qu'ils n'occupent pas le rang qui leur appartient, si la difficulté de placer chaque objet suivant sa valeur n'était à peu près insurmontable, en raison des vices du local.

J'ai déposé sur le bureau quelques exemplaires de ces médaillons. Vous y admirerez la grandeur du style, le saisissant modelé des figures, et une vigueur de touche qui n'exclut pas le soin apporté à tous les accessoires, aux étoffes, aux moindres détails.

« Nul, dit M. Villers, dans sa savante étude des œuvres « de notre artiste, nul n'a su mieux interpréter la vie des

« chairs; la terre palpite dans la soie et les dentelles; elle « va se mouvoir et agir; il est impossible de pousser plus « loin la vérité du rendu; les cheveux sont des cheveux, « les chairs de la chair, les étoffes du velours, du brocart, « des dentelles. . . . . Nini semble avoir puisé « ses inspirations à deux sources fécondes : l'Antique et « l'Élégance du XVIIIe siècle (1). »

Il est étrange que l'œuvre de Nini n'ait été l'objet d'aucune étude avant ces dernières années. M. Villers a, le premier, cherché à recueillir les souvenirs de la tradition locale et il a publié sur cette matière une monographie des plus intéressantes. Les auteurs qui ont écrit depuis sur le même sujet se sont contentés de reproduire sans discussion les affirmations du savant directeur du musée de Blois, et il en résulte que l'opinion avancée par M. Villers, touchant la nature des moules de ces médaillons, menace de passer pour avérée, tandis qu'elle constitue, selon moi, une erreur, ainsi que j'espère, Messieurs, vous en convaincre.

Le moules primitifs, suivant M. Villers, étaient en cuivre, et ce n'est qu'avec l'emploi de moules métalliques qu'il serait possible d'expliquer les finesses qui surprennent si prodigieusement dans ces médaillons (2). Les moules en terre de Chaumont, qui existent encore aujourd'hui, ne seraient que des surmoulages. « Il suffit pour s'en con- « vaincre, dit M. Villers, de les rapprocher des médaillons « qu'ils représentent. En effet, il se présente alors un « phénomène assez singulier et qu'on ne saurait admettre,

(1) *Jean-Baptiste Nini. Ses terres cuites*, par A. Villers, directeur du musée de Blois, membre de la Société des Sciences et des Lettres de Loir-et-Cher. — Blois, 1862, p. 16.

(2) Page 22.

« l'épreuve est supérieure en finesse de détails et en per-
« fection de travail au moule qui est réputé l'avoir pro-
« duite (1). »

« Nous possédons, dit encore M. Villers, un exemplaire
« du portrait de Franklin obtenu au moyen d'un moule
« en terre, et la différence de ce portrait avec les autres
« est des plus choquantes. Un ancien potier de Chaumont,
« d'accord en cela avec la tradition du pays, nous a ra-
« conté que les ouvriers de la poterie s'amusaient le di-
« manche à faire des moules et à en tirer des épreuves
« pour leurs amis (2). »

En pareille matière, je pense, Messieurs, qu'il est prudent de se défier de la tradition locale, dès lors surtout qu'elle est démentie par le plus simple raisonnement. Sans parler, en effet, du plus ou moins de créance que méritent les souvenirs de l'ancien potier dont il s'agit et qui donnait ces renseignements en 1862, c'est-à-dire 76 ans après la mort de Nini (3), comment ne pas être frappé de leur invraisemblance? Comment supposer qu'un artiste soigneux de sa réputation ait pu tolérer de la part de ses ouvriers une contrefaçon de ses œuvres? Comment Nini eut-il pu laisser répandre sous ses yeux dans le public des médaillons portant sa signature et provenant de surmoulages? Une telle allégation n'est vraiment pas discutable. Je pourrais ajouter que les ouvriers, s'ils avaient voulu fabriquer des moules pour leur *amusement*, se seraient sans doute servi de plâtre de préférence à la terre préparée avec ce soin minutieux dont le procédé est perdu, et d'une terre qui devait être cuite, ce qui augmentait encore les frais. Mais,

(1) Page 21.
(2) Page 22.
(3) Nini est mort à Chaumont le 2 mai 1786.

puisque l'assertion de M. Villers tend à se répandre, car elle a été reproduite par M. Auguste Demmin dans son *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines* (1), je vous demande la permission d'insister et, laissant de côté les raisons de simple bon sens, de vous soumettre un autre argument qui me paraît sans réplique.

Si, comme le dit l'ancien potier de Chaumont, les ouvriers de Nini s'amusaient le dimanche à faire des moules pour en tirer des épreuves destinées à leurs amis, ils ne pouvaient faire ces moules que sur les médaillons en terre cuite produits par leur maître. Or, Messieurs, vous n'ignorez pas que la terre éprouve à la cuisson un certain retrait, et vous sentez immédiatement que si les moules en terre qui existent aujourd'hui proviennent de la fraude des ouvriers, leurs dimensions doivent être *plus petites* que les médaillons dont ils auraient reçu l'empreinte. Eh bien, Messieurs, c'est ce qui n'est pas : les moules en terre cuite sont sensiblement *plus grands* que les médaillons, dont ils ne diffèrent d'ailleurs absolument que par leurs dimensions. Ceux-ci paraissent avoir perdu à la cuisson environ 9 °/₀ de leur volume, ce qui est le retrait moyen des terres cuites.

Il y a là, suivant moi, Messieurs, une preuve irréfragable que les moules en terre cuite, dont j'ai eu la collection sous les yeux, sont l'œuvre originale de Jean-Baptiste Nini.

M. Villers nous dit que ces moules sont inférieurs en finesse de détails et en perfection de travail aux médaillons qui en seraient l'empreinte. Je ne puis admettre cette assertion, et je ne saurais mieux faire pour vous convaincre que de vous prier de juger par vos propres yeux. Je dois à l'obligeance de M. Caussé, habile statuaire de cette ville, qui a bien voulu diriger ce travail, de pouvoir vous soumettre

(1) 2e édition, p. 374.

quelques empreintes en plâtre coloré obtenues sur les moules en terre qui m'ont été confiés par leurs propriétaires. Vous pouvez constater, Messieurs, que ces empreintes ne sont pas inférieures à celles produites par Nini lui-même. Il faut, d'ailleurs, remarquer que la terre préparée par Nini avec des procédés dont il a gardé le secret se prêtait mieux que le plâtre à reproduire toutes les finesses du moule, et il ne faut pas non plus oublier que le retrait occasionné par la cuisson fait encore ressortir la délicatesse des détails.

Le directeur du musée de Blois est encore dans l'erreur lorsqu'il voit un argument en faveur de son opinion dans ce fait qu'il existe plusieurs moules en terre portant la même empreinte. Nini faisait ses maquettes en cire. On remarque dans la précieuse collection de M. de Griège, de Paris, un médaillon en cire que M. Villers pense (1), et je suis de son sentiment, avoir été destiné à servir de maquette. Il est, en effet, difficile de supposer, et c'est l'avis des hommes du métier que j'ai consultés, que l'artiste ait pu obtenir avec une autre matière, les finesses prodigieuses qui surprennent tous ceux qui examinent les moules et leurs empreintes. Eh bien, Messieurs, n'est-il pas naturel de supposer que Nini s'est servi de la maquette une fois obtenue pour couler plusieurs moules identiques dans le double but de faire face aux exigences d'un tirage plus ou moins considérable et de parer aux accidents qui pouvaient le priver de la matrice au milieu même de ce tirage?

Sans doute, il a existé des moules métalliques et nous en avons vu un à l'Exposition universelle; mais je ne puis voir là qu'une exception, qu'un objet de curiosité. M. Demmin nous apprend (2) que M. le docteur Guérard, à Paris,

(1) Page 24.

(2) *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines.* 2e édition, p. 376.

possède de Nini un médaillon de grand module qui est en cuivre repoussé et signé. Son bas-relief est celui de Leray, intendant des invalides, propriétaire des manufactures de verres et de poteries dont Nini fut régisseur général. « C'est, « dit M. Demmin, un exemplaire très-précieux et peut-être « unique. » Je range dans la même catégorie le moule en cuivre du portrait de Franklin.

Je ferai remarquer que Nini a reproduit le buste du grand américain sous toutes les formes et dans toutes les dimensions, et M. Villers nous dit (1) que des quantités si considérables en furent expédiées à Boston, que les paysans, qui exagèrent tout, prétendent qu'on en faisait des chargements de bateaux. Il ne serait donc pas surprenant que parmi les moules de ce portrait qu'on retrouve aujourd'hui il en existât qui fussent fatigués par un long tirage. Ce doit être un de ceux-là qui est entre les mains de M. Villers et dont l'empreinte en plâtre lui a paru offrir une disparate si choquante avec les anciennes empreintes en terre cuite.

En résumé, Messieurs, je n'ai aucun doute que les moules originaux de Nini, ceux-là mêmes dont il fit usage, furent en terre cuite, et je m'estimerais heureux d'avoir pu faire passer cette conviction dans vos esprits.

A-t-il existé en Berry des établissements céramiques de quelque importance ?

M. Roubet donne lecture d'une note à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Il y a quelques années, c'était précisément à cette époque où la possession, plus encore que l'étude des produits céramiques, était devenue une mode, un engouement, une fièvre! époque que La Bruyère eût peut-être encore durement qua-

(1) Page 8, en note.

lifiée d'*insensée ;* époque enfin où le moindre *curieux* (c'est ainsi qu'au grand siècle on dénommait l'antiquaire) eût vu le sommeil fuir sa paupière, s'il n'eût pu déposer dans son *sacrarium*, un vieux *Nevers*, un vieux *Rouen*, un plat au blanc laiteux, au bleu profond, une aiguière avec ce rouge d'œillet emprunté à la Hollande.

« Un jour donc, un touriste désintéressé nous confia qu'il existait entre les mains d'un habitant du Morvand une pièce de faïence de Nevers qui, à plus d'un titre, devait piquer notre curiosité pour tout ce qui est du fait de nos chroniques locales. Cette céramique, me disait-on, portait le nom d'un ancien curé de la paroisse d'Apremont. Désireux de savoir à quoi nous en tenir, nous écrivîmes à l'heureux Morvandeau, pour lui demander la description la plus complète de son trésor. Mais à l'avance, nous osâmes lui dire que le personnage auquel le vase était dédié devait être Étienne Blayet, un digne curé d'Apremont, qui nous a révélé toute son individualité au moyen des notes marginales dont il a illustré les pages de ses registres paroissiaux.

La réponse nous arriva bientôt : notre orgueil ne nous avait point trompé; la céramique exilée au pays du Morvand offrait, d'un côté, l'image du saint qui le premier reçut la lapidaire couronne du martyre (1), et de l'autre représentait une maison teintée de manganèse et entourée de verdures. C'était l'*hôtel presbytéral !* C'est ainsi que messire Etienne Blayet, doyen d'Apremont, prieur d'Omery-les-Gaux, et sieur des Champs-Blancs, avait coutume de désigner ce qu'aujourd'hui nous appelons négligemment la *cure*.

Ce charitable pasteur, qui ne laissa pas de quoi acquitter ses funérailles, était de Nevers et fils du greffier de la maréchaussée; nous pouvions donc hardiment classer parmi

(1) *Lapides me coronant* (Médaille de St-Etienne de Bourges).

les produits nivernais la céramique qui reflétait son nom et dont nous avions la description sous les yeux.

Aujourd'hui, chose rare parmi les interprètes des reliques du temps, nous sommes heureux de confesser publiquement notre erreur :

Ce n'était pas un *Nevers*.

Il y a quelques semaines, sur les limites de cette bonne paroisse d'Apremont, nous visitions le château de Neuvy-le-Barrois, dont les seigneurs, un peu batailleurs, ont pris place dans nos annales berrichonnes. Et, dans l'enceinte même du noble castel aujourd'hui désert, nous découvrions les vestiges d'une ancienne fabrique de poterie, peut-être même une fabrique de faïence! La tradition en était déjà effacée du souvenir local.

Nous consultâmes les anciens registres de la paroisse, et nous vîmes apparaître toute une généalogie d'ouvriers *faillenciers*, de tourneurs, de maîtres manufacturiers, de peintres en faïences, d'artistes enfin aujourd'hui parfaitement ignorés, et auxquels un seigneur de Neuvy, un bel esprit du XVIIIe siècle avait dit un jour :

> Cultivez avec soin les règles de votre art,
> A l'immortalité vous aurez quelque part (1).

Il y a donc eu à Neuvy une fabrique de produits céramiques dont nul céramographe n'a encore parlé.

Cette manufacture avait été érigée par Pierre de Frasnay, qui était baron de Neuvy en 1725. Elle eut ses jours de lutte et de gloire, ses artistes et ses *patouilloux*. Sa prospérité subsista tant qu'elle fut sous la protection de son fondateur, qui était alors trésorier général de France au pays du Bourbonnais.

(1) Le *Mercure*, août 1735.

Les produits s'en écoulaient par la rivière de l'Allier, dont les eaux baignent les dépendances du château.

Nous n'avons pas ici à étudier leur valeur sous le rapport de l'art de la tonalité, de la décoration et du tour de main.

Nous nous bornerons seulement à dire que cette récente découverte nous apprend deux choses : d'abord, comment il vint à la pensée de Pierre de Frasnay de faire ce fameux poème, sur la faïence, qu'il fit publier dans le *Mercure* de l'année 1735; et enfin, comme quoi, bien des pièces de céramique qui se trouvent classées comme de provenance nivernaise, peuvent fort bien sortir de la fabrique de Neuvy-le-Barrois.

Au nombre de ces dernières nous rangerons le vase de faïence dont nous avons parlé en commençant.

Le didactique baron de Neuvy, qui disait aux artistes qu'il dirigeait :

. . . . . de figures légères
Embellissez l'émail, tracez-y des bergères,
Des grotesques plaisants, d'agréables festons,
Des danses, des armoiries, des jeux et des chansons,

avait sans doute voulu confier à l'émail un peu de ce bel esprit qu'il dérobait au Mercure, quand il faisait écrire sur le vase qu'il offrait à son voisin et ami Etienne Blayet, curé d'Apremont, l'inscription que voici :

A ETIENNE BLAGUET
CURÉ D'APREMENT
1756

Après la mort de Pierre de Frasnay, la baronnie passa en d'autres mains, et l'exploitation de la fabrique fut abandonnée.

Et, cet argile si propre à la faïence qu'on trouvait en abondance au territoire de Neuvy, et qui, sous le souffle des arts, devait se changer en or, ne fut plus désormais destinée qu'à la fabrication des tuiles et des briques : tant et si bien que le 14 prairial an II, sur la réquisition du district de Sancoins, la commune de Neuvy délivrait patriotiquement 20,000 de grosses briques pour la confection des fours établis dans la ci-devant église de la Canonnière. C'était la dénomination (nouveau style) qui avait été substituée, au nom de St-Germain-sur-l'Aubois.

Ce qui nous apprend au moins qu'antérieurement à la ville de Bourges, le canton de la Guerche avait aussi le terrible privilége de produire l'*ultima ratio regum.*

A-t-on observé les traces des anciennes extractions de minerai en Berry, de manière à pouvoir émettre une opinion sur le mode de l'importance des exploitations?

M. de Kersers expose que M. Gallichet, dont les études spéciales sont justement appréciées, est arrivé aux conclusions suivantes :

1. « Les Gaulois n'exerçaient pas l'industrie de la fabri-
« cation du fer dans des lieux fixes : ils se transportaient
« pour cela à proximité du combustible et leur industrie
« était nomade.

2. « Les forges dont ils faisaient usage étaient à bras,
« sans le secours d'aucune force motrice étrangère.

3. « Ils ne connaissaient pas l'emploi des fondants. »

Ces aperçus sont confirmés par une lettre de M. de Saint-Phal adressée à M. le comte de Choulot et qui se termine ainsi :

« On peut conclure de ce que l'on voit que les anciens déplaçaient leurs petites usines à mesure que les minerais s'épuisaient autour d'eux; qu'ils se plaçaient toujours dans

la forêt où ils trouvaient réunis et le minerai à traiter et le bois nécessaire à l'opération ; qu'ils ne craignaient pas de faire quelques frais pour l'exploitation des minerais, car on rencontre leurs travaux par des galeries souterraines de 10 à 12 mètres de profondeur. La présence dans ces galeries des menus prouve que les anciens ne traitaient que les minerais ou morceaux plus ou moins gros. Et, en effet, leur mode de traitement dans de petits foyers ne comportait pas l'emploi des menus.

« Il est en outre à penser qu'à cette époque le prix du fer était très-élevé ; car, d'un côté, le minerai utilisable était rare, puisqu'on n'extrayait des puits que les gros morceaux qui n'y sont guère que pour 10 °/₀, et d'un autre côté on était loin de retirer de ces morceaux ainsi choisis toute leur richesse, puisque les scories laissées à la surface du sol, et que l'on rencontre encore partout, en ont encore conservé 50 °/₀. »

M. Guindollet, instituteur, signale, à peu de distance du château de Meillant, appartenant à M. le duc de Mortemart, des traces d'anciennes forges à bras d'origine gauloise, mais qui ont dû plus tard être utilisées par les Romains, ainsi que le démontre le caractère de certains débris de constructions qui paraissent en avoir autrefois fait partie.

Avant de se séparer, la Société française a émis différents vœux. Nous croyons devoir consigner ici les suivants :

La Société émet pour la troisième fois le vœu :

« Que les pierres sculptées de l'archevêché puissent être « placées sous un abri quelconque de nature à les préserver « tout à la fois des intempéries de l'air et des injures des « passants.

« Que l'hôtel Cujas reçoive une destination plus en « rapport avec les souvenirs scientifiques qu'il rappelle.

« Que le couvent des Annonciades, fondé par une reine « de France, qui fut une sainte, soit préservé de la destruc- « tion qui le menace. »

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a fait connaître à l'occasion de ce troisième vœu qu'Elle était disposée à faire tous ses efforts pour arriver au but que se proposait le Congrès, et qu'Elle nourrissait l'espoir qu'un monument auquel se rattachait le précieux souvenir de sainte Jeanne de Valois serait conservé à la ville de Bourges et au diocèse tout entier.

Cette assurance a été accueillie avec une vive et légitime satisfaction.

Après avoir adressé à Mgr de La Tour d'Auvergne les remercîments pour sa gracieuse hospitalité que le Congrès avait reçue dans le palais archiépiscopal, M. de Caumont a alloué, au nom de la Société française d'archéologie, une somme de 200 fr. pour des fouilles archéologiques, et a prononcé la clôture de la réunion.

Le Secrétaire-général,

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

De l'Institut des provinces de France.

Après la communication de cet intéressant compte-rendu des séances générales tenues à Bourges, des remercîments ont été votés à M. de Beaurepaire ; le Congrès a repris ensuite l'ordre des travaux indiqués pour la séance d'ouverture.

M. le docteur Cattois, qui a examiné attentivement les monuments de Carcassonne, critique les travaux et restaurations qu'on y a faits.

Le trône épiscopal de la cathédrale St-Michel, dit-il, n'a

pas de siége. On l'a couronné d'un dais ou baldaquin, et l'autel n'en a pas. C'est comme si le ministre d'État était couronné, et que l'Empereur ne le fût pas.

Les lois de l'esthétique chrétienne ont été partout méconnues ou violées. L'orateur blâme tout ici ; la peinture seule lui paraît assez convenir à l'édifice, non encore sans quelques restrictions.

Quant à St-Nazaire, ancienne cathédrale dans la cité, des parties ont été entièrement renouvelées. L'architecte a interverti l'ordre, la situation des autels. On a enlevé l'autel majeur de la place qu'il occupait. Cet autel, du XIVe siècle, est là gisant hors de l'église. On ferait bien de le recueillir, de le placer dans le musée. Les autels des chapelles ont été agrandis, altérés dans leur forme primitive. Les tabernacles ne ressemblent à rien, si ce n'est à des niches ou toits de vils petits animaux.

Dans la chapelle de Radulfe, l'autel est planté contre le mur ; le rétable obstrue une partie, qui a probablement servi de réserve au Saint-Sacrement. La crypte est un trou où l'on va se promener ; elle devrait servir de sépulture aux évêques présents et futurs.

Les galeries supérieures sont garnies de balustrades sans doute ajourées ; il est probable qu'il y avait-là des meurtrières, des machicoulis. On perd volontairement une travée entière. L'église n'est pas déjà si longue, et la travée du fond est occupée induement par l'orgue, qui trouverait parfaitement sa place ailleurs.

M. le docteur Cattois parle ensuite de St-Gimer, qu'il trouve au-dessous de toute médiocrité. Des voutes basses, étouffant l'assistance, des bas-côtés trapus, écrasés, sans proportion, enfin le clocher... Est-ce un clocher ? non, c'est un pigeonnier. Et cela occupe l'emplacement de la *barbacane* qu'il fallait bien plutôt reconstruire, car c'était une partie essentielle des fortifications.

L'orateur avoue, en finissant, qu'il a été très-peu charitable ; mais l'archéologie n'a rien à faire avec la charité : elle ne doit que justice (1).

M. Parker, d'Oxford, profite de la réunion pour recommander l'étude du synchronisme des styles. Il deviendrait, en effet, facile de savoir quelle contrée a été en avant des autres pour l'architecture, si l'on avait la date certaine des différentes constructions, et si ce travail avait été fait en France, aussi sérieusement qu'en Angleterre ; mais il est moins avancé, ce qui tient surtout à ce que les renseignements écrits y sont plus rares. M. Parker croit cependant que, dans chaque province, on pourrait parvenir à bien connaître la date des monuments principaux.

Pour lui, quoique ce soit contraire à l'opinion en faveur, il pense qu'à la fin du XIIe siècle l'Angleterre d'alors, c'est-à-dire l'Angleterre avec ses provinces continentales, était en avant de l'Ile-de-France, et quant à la province de la Normandie, il n'ignore pas que, après la conquête par les Normands, les évêques et les abbés de cette contrée firent d'immenses constructions et étaient en avant des Anglo-Saxons ; mais il pense que, plus tard, il s'établit un contre-courant et que plusieurs évêques anglais élevèrent des constructions en France qui se distinguèrent par leur style *avancé*.

Il termine en exprimant son estime et sa sympathie pour la France et la Société française d'archéologie.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
JAFFUS.

(1) M. le Dr Cattois se propose de rendre compte lui-même de tous les motifs d'attaque qu'il a exposés à Carcassonne contre les restaurations des principaux monuments de cette ville, dans le *Bulletin monumental*.

PREMIÈRE SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Présidence de M. le vicomte DE JUILLAC, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Bonnefoy*, *J. de Verneilh*, marquis *de Castelnault*, *Gaugain*.

M. *Jaffus* remplit les fonctions de secrétaire.

Les séances du Congrès archéologique se sont succédé régulièrement pendant les trois jours consacrés à Carcassonne.

M. le comte de Sambucy-Luzençon donne lecture d'un mémoire sur trois nouvelles cavernes du Larzac par lui fouillées à plusieurs reprises et reconnues comme des *habitats* celtiques. Une d'elles offre surtout ceci de remarquable que, dans des couches alternatives de terre et de charbon, constatées parfaitement intactes et inviolées, se trouvaient des spécimens de tous les âges de l'industrie humaine : poteries primitives, plus ou moins ornées ; poteries gauloises, gallo-romaines ; poteries romaines très-fines et très-artistement travaillées; instruments en silex, polis et non polis; des types nouveaux, du verre, des amulettes, et, à côté de tout cela, un poignard en fer, etc., etc.

La conclusion que tire M. de Sambucy, c'est que la présence de tous ces objets (en dépit de la diversité apparente de leurs dates relatives), leur réunion dans des terrains *non remaniés*, sembleraient faites pour ébranler quelque peu la croyance à des distinctions trop absolues d'âges et d'époques, ainsi qu'à celle d'une ancienneté par trop reculée ; il finit en répétant le mot de Montaigne : *Que sais-je*?

MÉMOIRE DE M. DE SAMBUCY-LUZENÇON.

MESSIEURS,

C'est encore du Larzac et de ses cavernes que je voudrais avoir l'honneur de vous entretenir cette année.

Il est vrai que nous nous trouvons ici légèrement en dehors des circonscriptions locales ; mais, nous avons pensé qu'un sujet se rattachant à l'histoire de notre pauvre humanité, et semblant apporter des documents nouveaux, ou peu connus, ou pas assez médités sur cette histoire, pouvait être de tous les lieux et de tous les temps, et, par suite, j'ai osé espérer que le Congrès siégeant à Carcassonne, cette cité un des centres les mieux dotés de notre midi, voudrait bien, à son tour, m'écouter avec quelque indulgence.

Le *Sargel* est une montagne située dans la vallée du Cernon, non loin de la grand'route de St-Affrique à Milhau, entre les deux villages de St-Rome et de St-Georges-de-Luzençon.

Bastion détaché du Larzac, sorte de cône tronqué, et, quoique calcaire, çà et là revêtu d'épanchements basaltiques qui percent à travers la roche, il s'élève fièrement au-dessus des plateaux environnants : son altitude est de plus de 800 mètres, à partir du niveau de la mer. Du haut de cet observatoire, l'œil embrasse un large horizon, enceinte continue de sommets lointains, de 15 à 20 lieues de rayon, et festonnée : au levant, par le Mont-Hespérou et les Cévennes ; — au nord, par la chaîne d'Aubrac et les cratères de Laguiolle ; — au couchant, par les croupes arrondies du Levézou, avec les sombres silhouettes de la tour de Seijrebrune et du château de Gozon ; — au midi, enfin, par les

pics du Montalet dont les dentelures vont se confondre avec celles de la Montagne-Noire.

Tout à l'entour de la base, tantôt s'étendent de frais vallons, tantôt serpentent des gorges resserrées.

Je ne sais trop, Messieurs, si nos ancêtres les Celtes comprirent la beauté du site, et s'ils se laissèrent attirer par cet imposant panorama... ; quoique j'aie bien quelques raisons de croire qu'ils n'étaient d'ordinaire ni indifférents aux grands spectacles de la nature, ni étrangers aux sentiments qu'ils excitent : témoins ces monuments mégalithiques, constamment si bien placés dans des lieux d'un si profond et d'un si puissant caractère.

Toujours est-il que des traces nombreuses du passage ou plutôt du séjour prolongé d'une tribu celtique, nous ont apparu de la manière la moins contestable, et ne nous permettent plus de douter d'une *élection de domicile*, sur les flancs du Sargel, par les hommes des anciens jours.

Mais faudrait-il supposer que, satisfaits de la beauté des points de vue, ces hommes aient indistinctement habité tel ou tel versant de la montagne ? Non, assurément : mieux avisés et ne dédaignant, en aucune façon, les avantages d'un confortable relatif, ils savaient comparer et choisir. Dans les profondeurs de la corniche rocheuse qui couronne le pourtour du sommet, s'enfoncent plusieurs cavernes, toutes aux abords aussi engageants que pittoresques ; toutes cependant ne convinrent pas également : — celle-ci magnifiquement enchâssée dans de vieilles forêts, mais s'ouvrant à toutes les bises du septentrion, restait condamnée à une ombre éternelle ; ils n'en voulurent point ; — celle-là présentait son élégant vestibule aux approches faciles, mais trop facilement aussi elle donnait prise aux pluies et aux bourrasques du couchant ; ils la délaissèrent.

Restaient trois jolies grottes, franchement exposées au

soleil du midi, à l'entrée inondée de lumière et de chaleur ; ils voulurent bien, cette fois, de cette demeure pour eux, et tout aussitôt ils s'en emparèrent.

C'est de ces trois cavités que j'aurai l'honneur de vous dire quelques mots, dans un exposé aussi court que possible.

Elles étaient depuis longtemps connues, dans le pays, par les chasseurs et les bergers ; mais l'an passé seulement, et pour la première fois, de concert avec M. Antoine du Bourg, nous les avons fouillées, vérifiées et constatées comme *habitats celtiques ;* plus profondément explorées encore cet automne, avec l'assistance de nos savants amis et confrères, MM. Victor d'Adhémar et Louis de Malafosse, elles nous fournissent une trop bonne occasion de payer notre tribut, et faire ainsi hommage à notre chère Société d'observations collectives touchant cette grande question de l'*homme-préhistorique.*

La première caverne qui s'offre à droite, en débouchant du levant, frappe tout d'abord par l'étrangeté de son aspect. On dirait un de ces vieux temples de Balbeck au milieu de débris accumulés ; et rien n'y manque, pas même l'énorme monolithe formant architrave au-dessus du parvis.

A cette subite impression viennent se joindre l'idée et l'apparence d'un système de fortifications plus moderne, c'est-à-dire : d'un côté, une longue et étroite meurtrière surveillant l'avenue la moins protégée, et de l'autre, en contre-bas et en face, une manière de moucharabis, formé par des blocs de rochers se servant d'appui mutuel et sous lesquels un homme peut se glisser ; évidemment, c'était là jadis le seul point donnant accès dans la grotte.

Une semblable disposition des lieux, et que je ne croirais

pas d'ailleurs artificielle, devait naturellement attirer et fixer l'attention des chercheurs de gîtes sûrs et commodes. Aussi, les vieux Celtes ne manquèrent-ils point de s'établir dans celui-ci. De nombreux tessons de ces poteries dites primitives, à base quartzo-granuleuse, et de l'argile plus ou moins brûlée, confirment l'hypothèse.

A ces débris de l'industrie humaine, dans les derniers recoins de la grotte se trouvaient mêlés des ossements et des dents de renne; d'autres os, d'une provenance non déterminée et d'un fort volume y étaient associés.

Voilà donc ici le Celte en compagnie du renne. Disons cependant une chose : c'est que le tout se trouvait confondu dans une terre meuble, friable, peu profonde et sans croûte stalagmitique au-dessus. Le sol, par conséquent, a pu être plus d'une fois et très-facilement remanié; la cavité étant, du reste, assez accessible, peu prolongée et bien éclairée dans toutes ses parties.

La seconde caverne, en suivant toujours à gauche vers le couchant, se présente comme une ouverture plus haute que large; mais, une fois engagés dans cet étroit vestibule, on se trouve entre deux étages : l'un s'élevant vers la droite, l'autre s'abaissant vers la gauche pour s'enfoncer dans des recoins obscurs. Explorés tous les deux, ils nous donnèrent bientôt des poteries primitives, et, simultanément avec elles, un fond, ou culot, d'amphore romaine.

Quant aux débris d'animaux, il est à remarquer que les restes de renne abondaient et se trouvaient mêlés à ceux d'un autre animal, à l'aurochs, si je ne me trompe. — Une corne de ce dernier et plusieurs manches ou poignées en bois de renne (nettement travaillés), forment les principaux spécimens de la faune de ce réduit, et de l'industrie, sinon du goût artistique, des hommes qui l'habitèrent.

L'exiguité des manches ou poignées en question, ainsi que la petitesse des empreintes de doigts sur les poteries celtiques, en nous remettant en mémoire certains systèmes touchant les rapports des races primitives avec la race finnoise ou laponnaise, témoignaient ici de la chétive taille des premiers occupants.

Il ne nous reste plus qu'à visiter la troisième cavité, sur le prolongement du même parcours, à la base des mêmes rochers, et celle-ci assurément n'est pas la moins intéressante.

Qu'on veuille bien se représenter un grand couloir très-prolongé et allant se perdre dans une obscurité complète; sa direction est en droite ligne, sa pente sensiblement inclinée, et tout le long de la voûte, dans sa partie la plus élevée, apparaît une dépression, une sorte d'arête en creux, d'une régularité étonnante et que l'on serait tenté de prendre pour le moule d'un immense serpent. Comment expliquer ce phénomène? Peut-être les gaz en s'échappant, dans le principe, par cette partie supérieure de la paroi rocheuse, mal solidifiée encore ou à l'état de fluidité pâteuse, ont-ils creusé cette concavité?

Lorsqu'on arrive au point où le jour cesse, on se trouve en face d'un pilier colossal, lequel sépare une double galerie. Celle qui se présente directement devant vous ne tarde pas à s'élever en une coupole, dont un éclairage renforcé laisse entrevoir à peine le point culminant; — l'autre, à l'abord oblique, forme une salle surbaissée moins étendue, mais beaucoup plus régulière, et à laquelle nous reviendrons bientôt.

A l'issue de la première, le sol prenant une pente de plus en plus rapide, se continue en un boyau étroit, très-irrégulier, et avec de petites salles de distance en distance. Des

creux, des aspérités très-fortes, arrondies parfois et lustrées par le frottement de l'homme primitif, un puits même d'une profondeur insondée y retardent la marche et gênent les recherches. Cependant, en regardant bien, il devient assez facile de reconnaître dans tout le développement de la caverne, à partir de la grande coupole, c'est-à-dire sur un parcours de plus de 50 mètres, une longue, large et épaisse couche de charbon, trace évidente d'anciens foyers. Il faut ajouter que cette grande couche noirâtre se montre, dans ses tranches les plus épaisses, subdivisée en un grand nombre d'autres plus ou moins minces, séparées entre elles par de l'argile ou du sable, et attestant toute la virginité d'un terrain non remanié, en même temps qu'une série d'habitations successives, par le fait de l'homme.

Or, c'est dans ce même gîsement, au milieu de ces étages inviolés de terre et de charbon, sans aucune règle, sans aucun ordre de superposition, qu'ont été découverts les objets suivants :

1° Une hachette en quartzite, polie et d'une forme élégante ;

2° Une lame en silex pyromaque, pièce des plus remarquables par sa ténuité et le fini du travail ;

3° Une sorte d'amulette percée d'un trou, en matière verdâtre (peut-être en saussarite) ;

4° Un morceau de porphyre rouge, de forme triangulaire, à demi poli et appointé avec soin à l'un de ses angles, et, par cette même pointe, ayant pu servir à forer, comme un vilebrequin, l'amulette susnommée ;

5° Un fragment de coquille violacée, moule de la Méditerranée ;

6° Une plaque d'ardoise ou de grès, aiguisée sur tous ses bords ;

7° Une pointe de flèche ébréchée, en silex, et grossièrement taillée ;

8° Un poignard en fer et à deux pointes ;

Enfin, et sans les détailler ici, une quantité considérable de poteries celtiques et gauloises, rouges, jaunes ou noires, avec des anses de toutes les formes, des dessins variés, et quelques-unes munies de trous pour les suspendre au-dessus du foyer.

Dans cette grotte, point de vestiges du renne; seulement, de loin en loin, quelques gros ossements enfouis, dont un fragment de côte attribuée, par M. Eugène Trutat, à l'ours des cavernes. Cependant d'actives recherches, poursuivies jusqu'aux dernières traces du gisement, ne m'ont point permis de retrouver d'autres vestiges de ce grand carnassier.

Revenons maintenant à la salle laissée à gauche et terminons par cette dernière.

Ici la scène change, et nous voilà en pleine civilisation romaine ; mais ce serait, paraît-il, de la civilisation *funéraire.* Des fragments de petites urnes lacrymatoires en verre, des débris très-brisés de poterie d'une finesse de pâte, d'une délicatesse d'ornementations et de dessins rappelant les plus beaux temps de l'art ou de l'industrie céramique à Rome; un bracelet, presque entier, de la même matière; enfin, des éclats sans nombre de ces fioles, sans doute destinées à contenir des parfums et des aromates : tout semble indiquer ici un cimetière de l'époque gallo-romaine, un véritable *Ustrinum.*

A l'appui de cette opinion, faisons remarquer la différence bien caractérisée qui se trouve entre les matières charbonneuses des deux compartiments de cette même caverne : — dans le premier, ces matières ont un aspect terreux, une contexture sèche et friable ; c'est souvent du charbon de bois tout pur ; — dans le second, elles sont plus noires, plus compactes et plus homogènes. — De plus, on voit que les poteries qui s'y trouvent mêlées et présentant encore un

brillant vernis, n'ont jamais servi pour des usages domestiques, et qu'elles ont dû être brisées, toutes neuves et sur place, pour une cérémonie funèbre ou religieuse.

Citons aussi un fond de coupe portant la marque de fabrique, le sigillum du potier; nous avons cru y lire ces mots : OFI · CATI, — à moins que de plus habiles ne sachent y lire autre chose.

En résumé, cette dernière caverne (et ne l'oublions pas, dans ses couches les plus intactes) nous donne un peu de tout : de la pierre, depuis le silex éclaté jusqu'à la hache polie des quartzites, délicatement travaillés; — du fer; — des poteries en masse, depuis les échantillons les plus primitifs jusqu'aux spécimens de l'art le plus avancé.

Et, chose étrange encore, dans la grotte celtique, la couche charbonneuse se présente toute nue et sans aucune croûte stalagmitique, tandis que dans la grotte romaine (celle relativement la plus récente) cette même couche se trouve, presque partout, recouverte de concrétions calcaires des plus dures, énigme ajoutée à tant d'autres.

En finissant, permettez-moi, Messieurs, la familiarité d'un certain abandon, pour vous dire combien grande fut notre joie lorsque, sur ce plateau désert, au milieu de ces roches abandonnées, pénétrant dans leurs sombres réduits et les interrogeant pour la première fois depuis des milliers d'années, nous vîmes apparaître comme l'aube des temps historiques! Avec quel intérêt ému, à la lueur de nos torches, nous suivions de nos yeux, nous touchions de nos mains ces civilisations diverses : ici superposées, là confondues pêle-mêle!

Mais bientôt nous recueillant pour conclure, nous tentions de formuler un jugement sur toutes ces choses. — Oh! alors, Messieurs, à la vue de tant de vestiges du passé, demeurés

en place, et cependant mêlés, juxtaposés, enfouis dans le même gisement, en dépit de la variété apparente de leurs dates relatives, — alors le doute se refaisait dans notre esprit ; certaines assertions de la science ne nous paraissaient plus aussi concluantes ; et, nous nous tenions en garde contre *des distinctions trop absolues* d'âges ou d'époques, contre des *anciennetés trop reculées.*

M. F. Carles de Carbonnières, membre du Congrès, présente, au nom de M. Grellet-Balguerie, juge à Lavaur, divers objets de l'âge de bronze, trouvés dernièrement entre *Graulhet* et *Briatexte* (Tarn). Malheureusement des fouilles n'ont pu être faites en temps utile à cet endroit, par suite de la méfiance des ouvriers qui les avaient découverts. Croyant être sur la trace d'un trésor et redoutant d'en être frustrés, ils ont refusé de faire connaître l'endroit d'où provenaient ces objets. Ils n'y ont consenti que depuis quelques jours, et M. Grellet-Balguerie va explorer cette localité avec M. Carles de Carbonnières.

Ces objets consistent :

1° En deux anneaux de bronze servant à l'ornement des habits ou d'un harnachement ;

2° En deux culots de même métal ornés de stries assez fines, évidés à l'intérieur, avec deux trous carrés pour recevoir le clou qui devait les fixer à un manche ; le fond pointu se termine en tête de clou. On peut supposer que c'était la garniture du bout du bâton d'une hache ;

3° En deux autres objets faisant sans doute partie d'une bride de cheval ;

4° En trois haches de diverses dimensions, couvertes d'une magnifique patine et qui ont cela de remarquable qu'elles ne ressemblent en rien à aucune de celles qui ont été découvertes jusqu'ici. Elles sont beaucoup plus larges et

n'ont point vers l'emmanchement cet anneau qui servait d'ordinaire à les y rattacher par une corde pour les mieux assujettir. Aussi M. Carles de Carbonnières pense qu'elles ne devaient pas être destinées à recevoir un manche recourbé, mais peut-être un simple mancheron droit, et qu'on les maniait sans doute comme le simple tailloir à briques des environs de Toulouse.

Il croit devoir ajouter aussi que cette découverte paraît avoir une certaine importance, en ce qu'on n'avait jamais trouvé jusqu'ici de pareils objets dans cette région, et que le Vivarais et l'Auvergne sont les points les plus rapprochés où l'on en avait déjà découvert.

Ensuite que, suivant le rapport des ouvriers, la quantité de ces objets est vraiment considérable, surtout en ce qui concerne le culot ci-dessus décrit, et que l'on y trouve aussi des morceaux de bronze fondu dont M. Carles de Carbonnières présente des échantillons. Ceci donnerait lieu de croire qu'il y avait en cet endroit une fonderie d'outils, et que dès lors, si le sol n'a pas été trop bouleversé, il pourra être fait encore des découvertes intéressantes.

Une page de dessins représentant ces divers objets est offerte par M. Grellet-Balguerie au Congrès archéologique.

M. Parker, d'Oxford, qui avait exposé dans la salle plusieurs centaines de photographies des monuments de Rome, où depuis quelques années il passe l'hiver, a pris la parole pour expliquer ces beaux dessins.

Il serait difficile de reproduire tous les détails précieux donnés oralement par le savant explorateur de la ville éternelle. Nous dirons seulement que l'on a pu comprendre par cette communication combien il reste à faire encore sur le sol de la capitale de l'ancien monde, et combien M. Parker mérite d'être encouragé. Une société s'est formée sous ses auspices pour faire exécuter des fouilles : elle a produit d'im-

portants travaux, et déjà les Congrès internationaux d'Anvers et de Bonn ont félicité M. Parker de son dévouement et de ses résultats.

Après cette communication, M. Gustave de Clausade s'exprime ainsi :

Je voudrais ajouter aux détails pleins d'intérêt donnés par M. Parker, que tous les objets découverts par la société anglaise profiteront spécialement à Rome pour l'avantage de l'étude de tous. Ainsi, les fragments du plan de Rome antique, gravés sur des tables de marbre blanc et dont on nous a montré le dessin, ne pourront pas être exportés et iront prendre place à côté des autres fragments du même plan qui ornent l'escalier du musée du Capitole. Cet exemple permet d'apprécier encore mieux le zèle désintéressé de la Société britannique, qui cherche à reconstituer l'ancienne Rome par l'étude de ses ruines invisibles et nous prouve combien elle a droit à toutes nos sympathies.

A ce sujet, il m'est difficile de ne pas vous rappeler que la législation pontificale en matière de découvertes archéologiques ne ressemble en rien, et cela devait être, à ce qui est établi ailleurs. A Rome, on se préoccupe avant tout de l'œuvre d'art à conserver au profit de l'État, c'est-à-dire du public, et non pas seulement du partage à faire entre l'inventeur du trésor et le propriétaire du sol où il était enfoui. Une série d'édits pontificaux publiés surtout depuis le rétablissement du pape Pie VII, forme un code très-précis pour faciliter l'exécution et la surveillance des fouilles et pour sauvegarder les intérêts légitimes des propriétaires et des inventeurs, tout en réservant à l'État la faculté d'acquérir les œuvres dignes de figurer dans ses musées. C'est grâce à cette législation protectrice que Rome a vu et voit encore ses trésors s'accroître sans cesse. On doit l'apprécier principalement aujourd'hui où, par suite des circonstances nou-

velles dans lesquelles se trouve placée la majeure partie de l'Italie, ses plus belles collections particulières et ses plus riches bibliothèques lui sont enlevées et vont jusqu'au-delà de l'Atlantique pour offrir les délassements de l'esprit au mercantilisme américain.

Ces édits sur les fouilles et les découvertes, pour ne citer qu'une seule de leurs dispositions, permettent à l'inventeur d'un objet précieux qui ne se trouverait qu'en partie dans sa propriété, de fouiller dans la propriété voisine pour l'en extraire en son entier, afin d'éviter par là de regrettables mutilations. On a cité plus d'une fois comme exemple une statue, célèbre par ses souvenirs historiques et par son exécution, qui était enfouie dans le sol sous un mur mitoyen, de sorte que la tête et les pieds de la statue se trouvaient dans des propriétés différentes. La prévoyance de la législation pontificale permit d'en faire l'ornement d'une collection romaine.

La communication si intéressante de M. Parker expose, pour ceux qui n'en ont point été les témoins à Rome, un fait de la plus haute importance : c'est que jamais les découvertes archéologiques n'avaient été exécutées avec tant de zèle et de succès que de nos jours. On nous a cité les généreux efforts d'une Société britannique, mais bien que nous eussions à profiter de son exemple, il ne faut pas croire que la France reste indifférente et que l'Angleterre agit seule à côté du gouvernement pontifical. Rappelons-nous que la France est devenue depuis peu d'années propriétaire d'une partie du mont Palatin sur lequel s'élevèrent le palais des Césars et les plus beaux monuments de l'ancienne Rome. Notre nation aura mérité l'honneur d'avoir fait connaître au monde savant, par l'exploration des ruines conservées dans les entrailles du mont, la topographie exacte de ce lieu où les monuments se pressèrent en plus grand nombre.

On vous a parlé des fouilles d'Ostie qui commencent à rendre à la lumière un nouveau Pompéï, des merveilleux blocs de marbre venus des contrées les plus lointaines, amoncelés sur les bords du Tibre et que Rome expirante n'eut pas le temps d'utiliser. C'est avec plaisir que j'ai entendu citer à cette occasion le nom du commandeur Visconti, commissaire des antiquités pontificales, à qui revient la haute direction des fouilles. Mais le principal honneur de ces découvertes, qui seront la gloire d'un règne, est dû surtout au haut patronage dont elles sont favorisées. Il permettra d'inscrire dans l'histoire le nom de Pie IX à côté de celui des souverains-pontifes qui ont le plus favorisé les progrès de l'archéologie et le culte des beaux-arts.

M. Carou, président de la Société de Béziers, lit le mémoire suivant sur l'origine des langues romanes.

MÉMOIRE DE M. CAROU.

La question que propose le Congrès et que je ne m'attendais pas à traiter ici et dans ce moment, est une des plus curieuses et des plus intéressantes de la philologie historique. Elle exigerait plus d'études que je n'en ai faites et plus de développements que je ne puis en donner; aussi devrez-vous accepter avec beaucoup de réserve et beaucoup d'indulgence ce que j'aurai à vous en dire.

Un mot d'abord sur l'origine et les sources des langues romanes.

L'opinion commune est qu'elles dérivent toutes du latin, dont elles ne seraient qu'une dégénérescence ou une transformation.

Cette hypothèse me paraît inadmissible. Elle suppose deux impossibilités : la substitution absolue et générale du latin aux idiomes nationaux de la Gaule et sa transformation, vers le VIIIe siècle, pour devenir simultanément en France, en Espagne, en Italie et dans les provinces roumaines du Danube, les langues que vous savez avec leurs nombreux dialectes.

Le premier de ces phénomènes ne pourrait s'expliquer que par la violence ou par l'influence naturelle que les langues conquérantes exercent à la longue sur les langues vaincues.

Pour étouffer des nationalités réfractaires, on a vu de notre temps des gouvernements chercher à imposer leur langue aux vaincus. Une tentative de ce genre fut faite, je crois, dans les Pays-Bas vers 1830, et plus récemment par les Russes en Pologne. L'histoire n'impute au gouvernement romain aucune mesure de ce genre; elle n'était ni dans leur politique, ni dans leurs habitudes, ni dans leurs intérêts. Bien au contraire, l'un de leurs moyens d'assimilation les plus efficaces était de laisser aux peuples les plus assujettis leurs usages, leurs mœurs, leurs institutions locales et surtout leur langue; car sur ce point la confusion était d'un bien plus grand effet que l'unité pour prévenir la formation d'un esprit public et maintenir l'extrême morcellement des races, qui fut l'une des bases les plus sûres de leur domination.

Quant à l'influence naturelle des langues officielles sur les idiomes populaires, même lorsqu'elles sont favorisées par une grande et belle littérature, il est facile de l'apprécier par ce qui se passe sous nos yeux.

Trois des principales langues de l'Europe se trouvent, sous ce rapport, dans la même situation que la langue latine : l'anglo-saxon ou normand, relativement au gaëlic et

au gallois ; le français, relativement au provençal, au celto-breton, au basque et à l'allemand de la rive gauche du Rhin ; l'espagnol ou castillan, relativement au catalan et au basque.

On pourrait ajouter l'allemand lui-même, relativement aux idiomes slaves enclavés dans son domaine politique.

Ces langues possèdent, pour absorber les langues dissidentes, des moyens d'action bien autrement puissants que le latin : la diffusion de l'enseignement, qui les fait pénétrer dans les couches les plus profondes de la société ; la liberté générale de locomotion, qui multiplie à l'infini l'occasion de les apprendre et de les parler ; l'égalité civile, qui impose à tous ceux qui veulent se rendre aptes à remplir une fonction ou un emploi public, pour si humble qu'il soit, la nécessité de savoir tout au moins la langue officielle.

Or, nous ne voyons pas que ces redoutables concurrents aient nulle part fait disparaître les plus humbles patois.

Il en fut et dut en être certainement ainsi sous les Romains, comme l'atteste d'ailleurs la persistance du basque, du celto-breton et de l'allemand, qui, soumis à la même influence, auraient dû, vu l'exiguité de leur territoire, offrir moins de résistance que les autres langues ou dialectes de la Gaule et qui sont tous pleins de vie.

Dans les autres parties de l'Empire, la longue domination de Rome a-t-elle empêché le grec de conserver son domaine, le copte et le berbère de représenter encore de nos jours les vieilles langues de l'Afrique septentrionale, d'où le latin a au contraire disparu sans laisser d'autres traces que quelques inscriptions lapidaires ?

Admis que le latin était devenu la langue générale de la Gaule, sa transformation pour devenir le français, le provençal, l'espagnol, l'italien et le roumain, avec toutes leurs variétés, présenterait un spectacle bien plus extraordinaire.

Les syntaxes diffèrent en des points essentiels; ce n'est ni la même construction grammaticale, ni le même génie, ni les mêmes procédés pour la composition des mots.

Le lexique ne présente pas des différences moins profondes, tantôt par la racine des mots, tantôt par leur forme, tantôt par une nuance très-marquée dans le sens.

Un illustre philologue allemand, qui fait une étude profonde des langues romanes, M. Frédéric Diez, dans une liste qui est loin d'être complète, ne compte pas moins de 1,400 mots que le latin aurait abandonnés dans son évolution, et parmi les plus usuels, comme ceux qui expriment l'habitation, le vêtement, les animaux domestiques, les membres du corps humain et la guerre, qui était pour ainsi dire la profession de nos aïeux (1).

(1) M. F. Diez mentionne comme abandonnés dans cet ordre d'idées les mots suivants : *bellum, prætium, certamen, clades, acies, agmen, cohors, castra, thorax, ancile, clypeus, parma, pelta, umbo, cassis, galea, ensis, cuspis, pugio, sica, jaculum, pilum, venabulum, veru, vexillum, miles, tiro, eques, veles, lixa calo.*

Il aurait pu ajouter : *Exercitus, turma, ala, manipulus, balista, catapulta, aries, mœnia, arx, oppidum.*

Ces idées sont exprimées dans les langues romanes avec les variations de forme que produit leur genre particulier, par : *Guerre, armée, bataille, défaite, déroute, bataillon, troupe, bande, compagnie, escadron, combat, bouclier, cuirasse, haubert, casque, heaume, épée, lance, javelot, muraille, rempart, fort, château, tour, cavalier, archer, hommes d'armes, fantassin.*

De ces vocables, quelques-uns ont leurs similaires dans le latin : *murus, arma, castellum, turris, scutum;* mais il faut observer qu'ils existaient également dans le celtique et l'ibérien.

Il est impossible qu'une race aussi guerrière que les Gaulois n'ait pas eu dans sa langue des mots pour exprimer toutes les idées militaires. Elle n'eut besoin, à cet égard, de rien emprunter aux Romains. Les mots relevés par M. F. Diez n'ont jamais dû être acceptés par les langues romanes.

Pour comble de singularité, cet abandon se serait accompli de la même manière, dans le même temps et comme par une convention tacite, non-seulement dans toutes les parties de la Gaule, mais en Espagne, en Portugal, en Italie et jusque dans la Roumanie, qui n'avait à cette époque aucune communication avec l'Europe occidentale.

N'est-il pas plus vraisemblable que ces 1,400 mots n'ont jamais existé dans nos langues ni avant, ni pendant, ni après la domination romaine.

On croit éviter les objections et les difficultés que soulève l'hypothèse de l'origine latine, en faisant dériver les langues romanes non du latin classique de Cicéron et de Virgile, mais d'un latin populaire que l'on présume ou déduit, faute de spécimens, de certains mots ou de certaines formes employés par les plus anciens auteurs, ou signalés par les étymologistes latins comme tombés en désuétude et que l'on retrouve fidèlement conservés dans les langues romanes.

Ce latin populaire aurait été importé et répandu dans les Gaules par les armées et les colonies romaines généralement recrutées dans le menu peuple. Mais il explique bien moins que le latin classique l'origine des langues romanes, parce que son action fut nécessairement plus restreinte.

En fait, il n'y a eu qu'un très-petit nombre de colonies romaines dans les Gaules, et elles étaient presque toutes concentrées dans la Gaule-Narbonnaise. Narbonne, Béziers, Arles, Orange, Fréjus, Aix, peut-être Vienne, Valence, Nîmes, Apt, Carpentras, Riez et, sur la frontière, Lyon. A partir de César, non-seulement Rome ne colonisa plus, mais l'Italie commença à se dépeupler et aurait eu besoin d'être colonisée elle-même (1).

(1) Il est fort douteux que Vienne, Valence, Nimes, Apt, Carpentras, Riez aient reçu des colons romains. Ces villes ne figurent ni

Suffit-il de quelques colonies éparses dans un vaste territoire déjà peuplé pour en changer la langue? Évidemment non.

Les colonies grecques de la Provence et de l'Italie méridionale, que l'on appelait la Grande-Grèce, y étaient plus nombreuses, plus anciennes, plus importantes que les colonies romaines, et cependant le grec n'y devint jamais la langue du pays. Quelques mots, voilà tout ce qu'il a laissé dans le provençal et dans les dialectes italiens de la Sicile, de la Calabre et de Naples.

Dans les Gaules, l'action la plus puissante de la langue latine dut s'exercer sur la rive gauche du Rhin à partir de Strasbourg. Là, une colonie célèbre (Cologne) et une armée permanente de 80,000 hommes, avec la population accessoire qu'elle traînait après elle, aurait pu, à la rigueur, l'y rendre dominante, même vulgaire. Or, c'est précisément sur ce point qu'on n'en trouve aucune trace ; les idiomes ger-

dans les colonies civiles mentionnées par Velleius-Paterculus, ni dans les colonies militaires mentionnées par Pline. On donnait souvent le titre de colonies à des cités qui, sans recevoir de colons, obtenaient le droit de cité romaine.

Dans Pline, Nîmes, Apt, Riez, Carpentras, ne sont nommées que comme *oppida*.

Quoi qu'il en soit, ces colonies n'ont pu verser dans la Narbonnaise que quelques milliers d'individus, c'est-à-dire un élément numériquement imperceptible.

A part les colonies, il n'existait point sous les Romains des courants permanents d'émigration, comme ceux que nous voyons de nos jours de l'Allemagne et de l'Angleterre vers l'Amérique du Nord. Alors le menu peuple, immobilisé par l'esclavage, restait partout où le sort l'avait placé. Les établissements individuels ont dû être rares, car on quittait peu Rome pour la province. Ainsi, rien n'explique l'influence considérable que l'on prête à la langue latine sur nos idiomes populaires.

maniques ont continué d'y régner sans partage et sans interruption.

Les colonies de la Narbonnaise ne sauraient expliquer, d'ailleurs, la diffusion de leur langue dans les autres parties de la Gaule, sans en excepter les plus sauvages, les plus stériles, les plus isolées, le Gévaudan, par exemple, où il est probable qu'aucun Romain n'a jamais pénétré.

Non-seulement le latin fut impuissant à abolir les idiomes nationaux, mais il fut vaincu par eux.

Ainsi, alors que toutes les vieilles langues de l'Empire romain sont encore vivantes, lui seul a disparu, malgré son triple privilége d'être une grande langue littéraire, d'avoir été pendant plus de 1500 ans la langue officielle et internationale de l'Europe, et d'être restée la langue religieuse de la chrétienté, ce qui seul aurait dû suffire pour assurer son éternité.

Il a disparu et sans effort, sans violence, comme de lui-même. Il a suffi de l'ordonnance de François Ier, qui obligeait les notaires à rédiger leurs actes et les juges à prononcer leurs jugements en français, pour qu'il n'en fût plus question.

Il a disparu, et à tel point qu'on ne trouve plus aujourd'hui dans le monde entier un seul coin de terre où il soit resté la langue usuelle, et que pour en conserver le souvenir il faut nous condamner dans les colléges aux travaux forcés que l'on sait.

Un tel phénomène ne peut s'expliquer que par cette circonstance : que le latin, même à l'apogée de la puissance romaine, n'a jamais été une langue vulgaire que dans un très-petit coin de l'Italie : Rome et le *Latium*. C'était la langue latine et rien de plus.

Une langue, là où elle n'est qu'officielle et savante, peut mourir facilement ; il suffit quelquefois pour cela d'une ré-

volution politique. Les langues populaires sont seules éternelles. Pour les tuer ou les exiler d'un pays, il ne faut rien moins que détruire le peuple qui la parle, comme l'on a fait quelquefois ; le chasser, comme les Germains firent des races celtiques en Allemagne ; le disperser comme on fit des Hébreux, ou l'absorber par l'immense supériorité du nombre.

Mais si la filiation latine des langues romanes est inadmissible, leur parenté est évidente. Elle ressort de l'ethnographie européenne dans les siècles qui ont précédé la fondation de Rome.

L'origine celtique des tribus qui, dès la plus haute antiquité, formaient le fonds de la population dans la Gaule, l'Espagne, l'Italie, la Sicile, paraît aujourd'hui démontrée ou en voie de l'être.

Cela étant, ces tribus ont dû parler des idiomes sinon identiques, du moins analogues. A défaut d'autres documents, les noms géographiques le prouvent. Dans toutes ces contrées, la plupart ont été créés par la même langue. Beaucoup s'expliquent par des racines celtes connues et trahissent d'ailleurs leur origine commune par de nombreuses homonimies ; très-peu s'expliquent par le latin, même autour de Rome.

C'est que cette langue essentiellement dérivée et relativement moderne n'existait pas encore. Elle ne fut formée que du Ier au VIe siècle de l'ère romaine ; car du temps de Polybe on ne comprenait plus les titres écrits sous les rois. Naturellement elle dut puiser une partie de son lexique dans les idiomes italiotes qui l'entouraient et qui avaient fourni un contingent plus ou moins considérable à sa population, fort mêlée comme on sait.

Cette hypothèse explique bien mieux que les transformations présumées l'analogie incontestable des langues romanes

avec le latin, leur analogie entre elles, et notamment leur domaine, qui suit avec une régularité absolue, et sans jamais les franchir, les limites que l'invasion germanique et l'occupation basque avaient laissées à la race celtique.

Maintenant, la langue des Gaulois est-elle absolument celle que nous parlons aujourd'hui ou que parlaient nos pères du moyen-âge ?

L'absence, pour certains âges, de documents ou de textes contemporains, rend très-difficile de comparer l'état des langues romanes aux diverses époques de leur histoire et de préciser les changements que le temps, le développement des idées et les relations internationales ont pu y introduire.

Du temps de César, il ne faut pas en chercher le type ou l'image dans le celto-breton, le gaelic et le gallois de la Grande-Bretagne. En supposant l'unité primitive des langues celtiques, il est certain qu'à cette époque le mélange des races plus fréquent sur le continent que dans les îles, la diversité des civilisations et le commerce de l'étranger, avaient dû mettre entre elles une assez notable différence. Par exemple, il avait été versé dans les idiomes méridionaux un élément phénicien ou grec que l'on ne saurait retrouver en Irlande et en Écosse, restées, jusqu'au XIIIe siècle, presque sans aucune communication avec le monde civilisé.

Le valaque ou roumain pourrait nous en donner une idée plus exacte. On explique ce corps détaché des langues romanes par les colonies de Trajan, en tant qu'elles auraient été recrutées parmi les populations d'origine celto-latine, et plus plausiblement peut-être par les tribus gauloises du Danube, que l'invasion des Huns dut déplacer ou refouler au commencement du Ve siècle. Quoi qu'il en soit, le valaque, séparé du reste de l'Europe par de vastes territoires et sans communication avec le monde romain depuis le IIIe ou le IVe siècle, n'a pu, à partir de cette époque, subir d'autre

influence philologique que celle du gothique, du slave, du grec moderne, du turc, et a dû, par suite, conserver, à peu près sans changement, sa grammaire, ses formes et l'élément roman de son lexique.

Sans abolir les langues indigènes, on ne peut nier que le latin n'ait exercé sur elles une certaine influence, qui varie naturellement selon les lieux et les temps. Le voisinage de Rome et les nombreuses colonies romaines qui l'entouraient durent la rendre plus grande en Italie et surtout dans les provinces centrales : aussi les formes latines y sont-elles plus accentuées ; elle ne paraît avoir produit aucun effet sur les syntaxes romanes, dont le caractère est resté si distinct. Sa plus grande action fut sur le lexique, où elle dut introduire un certain nombre de mots nouveaux et modifier ou adoucir quelques formes. Même ainsi restreinte, ce serait l'exagérer que d'attribuer une origine latine à tous les mots qui paraissent en dériver, et il y a de nombreuses déductions à faire.

La provenance latine ne saurait être affirmée pour les mots dont on trouve les analogues dans le sanscrit, réservoir commun de toutes les langues dites indo-germaniques ou indo-latines.

Pour les mots dont les analogues existent également dans le celte ou le grec, la provenance celtique ou grecque est bien plus probable.

Les analogues du bas-latin sont évidemment des emprunts faits par le latin lui-même aux langues populaires.

Enfin, il nous paraît difficile de contester leur nationalité gauloise aux mots à forme romane que l'on ne trouve que dans les plus vieux auteurs, comme Plaute et Ennius. S'ils nous étaient venus du latin, ils seraient arrivés sous la forme que la langue leur donnait au temps de la conquête et n'au-

raient point affecté la forme archaïque, ou tombée en désuétude.

La plus grande influence du latin ne se fit peut-être pas sentir sous la domination romaine, mais vers le XIIIe siècle, lorsqu'elle voulut devenir littéraire. C'est à lui qu'elle emprunta tous les mots et toutes les tournures qu'elle ne trouvait point en elle-même. C'est ainsi que le latin lui-même avait fait du grec, avant et sous le règne d'Auguste.

Sans qu'on puisse rien préciser à cet égard, les différences qui existent entre la langue du midi du temps des Romains ou même avant, et de notre temps, nous paraissent moins considérables qu'on ne le pense, s'il faut en juger par les mots qui nous en ont été conservés dans les livres, et dont la forme et le sens n'ont pas changé depuis 2000 ans (1).

Vers le XIIe siècle, les comparaisons deviennent plus faciles. Mais, ici, une distinction est nécessaire : du temps des troubadours, il y avait trois langues romanes, ou trois manières de s'en servir : celle des poètes, celle des chroniqueurs, celle du peuple.

Les exigences de la rime et de la mesure, le besoin de donner au style du nombre, de l'harmonie, de la noblesse, imposaient aux poètes une foule de procédés (mots liés, inversions) qui, sans dénaturer la langue, lui enlevaient une partie de son originalité et de sa clarté ; tous les dialectes leur étaient bons et ils y puisaient sans mesure. Ainsi, dans le *Breviari d'amor*, *mat fre ermengaud*, pour exprimer la négation *rien*, dit indifféremment : *rè* ou *rès* comme les Languedociens, *ren* comme les Provençaux, *nien* comme

(1) Ainsi, dans Plaute : *agnellus* (agneau), *catellus* (petit chien), *mantellus* (manteau) ; dans César : *currus* (char) ; dans Suétone : *beccus* (bec).

Supprimez les désinences latines et vous avez les mots tels qu'on les prononce aujourd'hui : *agnel*, *cadel*, *mantel*, *carri*, *bec*.

les Italiens, le tout sans préjudice des emprunts latins. Le Dante, son contemporain, que je ne lui compare que sous ce rapport n'en agissait pas autrement.

La langue des chroniqueurs est plus simple, plus familière et par conséquent plus vraie.

C'est dans la langue populaire qu'il faut chercher l'image la plus fidèle des anciens idiomes.

Quant aux changements que notre langue a subis depuis l'époque où on peut les constater, c'est-à-dire depuis le XIIe ou le XIIIe siècle, ils sont peu considérables et ne portent sur aucun point essentiel.

La grammaire est évidemment restée la même.

Dans le vocabulaire, quelques mots tombés en désuétude, quelques formes modifiées sous l'influence de la langue d'oil, voilà tout ce que l'on peut relever, et ces différences, je n'en doute pas, l'amoindriraient sensiblement s'il était possible de comparer non d'après l'orthographe arbitraire des auteurs ou des copistes, mais d'après la prononciation, qui est bien plus invariable.

—

ORAISON DOMINICALE D'APRÈS LE BREVIARI D'AMOR.

Nostre Paire ques es al cel; que vostre nom sia sanctificat, que vostre regne avengua, que vostre voluntat sia facha sur la terra com dins lo cel; a nos dona nostre pan de cascun jorn et nos quitta de nostres deutes com nos quittan nostres debitors, et nos non laissatz cazer en temptatio, mas nos deslivratz de tot mal.

—

ORAISON DOMINICALE D'APRÈS LE ROMAN MODERNE.

Nostre Païre que ses al *ciel*, que bostre regne bengue, que bostre noun siague sanctifiat ; que bostro boulountat siague facha sus la terro coumo dins lou *ciel ;* douna nous nostre pan de cado *jour ;* quitta nous de nostres deoutes, coumo quittan nostres debitous et nous laissez *pas toumba* en tentation mais delibra nous de tout mal.

Nota. — Le dialecte de Beziers substitue presque partout le *b* au *v*, et prononce généralement *ou* l'*o* romain.

—

TRADUCTION D'UN FRAGMENT DU BREVIARI D'AMOR.

El nom de Dieu, nostre Senhor
Al noun de Diou, nostre Senhou.
Ques es fons et paires d'amor
Ques fon et paire d'amour
E es senes comensamen
E es san coumensamen
E ses fi sera y samen (aussi)
E san fi sera atabe (aussi bien).
Qu'es en substancia unitatz
Ques en substanso unitat
Et en personas Trinitatz
E en persounos Trinitat
Mat fres ermengaud de Bezers
Maffre ermengaud de Beziers
Senher en leys et d'amor sers
Senhou en ley et d'amour serbitou
E non solamen sers d'amor
E noun soulamen serbitou d'amour

Mas de tot fizel aymador
Mais de tout fidel amatou
En l'an quez om, ses falhensa
En l'an que on, san faouto
Comptava de la naissensa
Countabo de la naissenso
De Jesu Crist M. e. cc.
De Jesu Crist M. e. cc.
LXXXVIII ses may ses mens
LXXXVIII san may san mens
Domentre qu'als no fazia.
Pendent que noun fazio
Comenset lo prumier dia
Coumenset lou prumier jour
De primavera, sus l'albor
Del printens sus l'aoubre
Aquest Breviari d'amor
Aqueste Breviari d'amour
Per declarar las figuras
Per declara las figuras
De l'albre d'amor escuras
De l'aoubre d'amour escuras.

M. le Président adresse des félicitations à M. Carou pour ses recherches philologiques.

Le Secrétaire,

JAFFUS.

DEUXIÈME SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Présidence de M. Mahul, ancien préfet, inspecteur de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à 3 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le vicomte *de Juillac*, *de Verneilh*, *Gaugain*, *Carou*, président de la Société de Béziers.

M. *de Laurière* est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont fait hommage au Congrès des trois volumes suivants :

1° *Rapport verbal* fait à la Société française d'archéologie sur divers monuments, dans des séances tenues en 1863, 1864, 1865 ;

2° *Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados* (nouvelle édition);

3° *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, publié en 1868.

Les ouvrages suivants sont également offerts au Congrès par leurs auteurs, à l'ouverture et pendant le cours de la séance :

Faits nouveaux concernant l'âge de la pierre taillée, par M. le vicomte V. d'Adhémar.

Notices historiques et archéologiques sur l'arrondissement de Lavaur, par M. Ch. Grellet-Balguerie.

Une nombreuse série de grandes planches et dessins, etc., par M. Charles Bal, et offerts par M. Grellet-Balguerie.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle que le Congrès n'entend nullement prendre la res-

ponsabilité des opinions individuelles exprimées dans ses séances par ses membres, tant que ces opinions n'auront pas été approuvées par un vote du Congrès ; la responsabilité personnelle de ces opinions doit rester entièrement aux membres qui les auront formulées.

M. de Caumont répond que ce principe a toujours été reconnu par les Sociétés savantes et les Congrès.

M. l'abbé Verguet lit un mémoire sur un dolmen des environs de Villeneuve-les-Chanoines.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ VERGUET.

L'invitation que vient de nous faire le Gouvernement de signaler tout ce qui peut, dans notre pays, se rattacher à l'histoire des Gaules, m'a fait recueillir avec empressement l'existence d'un monument druidique qui m'a été signalé par M. Rigal, vicaire-général. Ce savant et vénérable ecclésiastique, originaire des lieux où se trouve le monument, m'a aidé à le dessiner et m'a fait observer que M. Cros-Mayrevieille n'en a point parlé dans son *Histoire de Carcassonne.* M. Cros a parlé d'un peulven qui se trouve aux environs de Malve, la peïro-ficado ou peïro-négro.

Il y a aux environs de Villeneuve-les-Chanoines, sur le chemin de Pujol-le-Bosc, à 3 kilomètres du village, une de ces larges pierres druidiques connues sous le nom de dolmens.

« Les dolmens, dit l'abbé Bourassé, sont des pierres « brutes verticalement implantées en terre, qui en suppor- « tent une plus grande également grossière, aplatie en forme « de table. »

Plusieurs de ces détails se rapportent au dolmen que je signale ; il est situé sur un monticule, près de La Valdons, aux sources du ruisseau de Cambescure. Les pierres qui le

supportent ont 1 mètre de hauteur ; celle du couchant est plus élevée que l'autre, ce qui donne à la table une position inclinée au levant. La table, de forme à peu près ronde, a été grossièrement taillée ; le temps l'a émoussée dans tous ses contours et en a altéré la forme primitive. C'est un disque de 3 mètres de diamètre sur 0^m 30 de hauteur. D'un côté elle touche à terre et de l'autre elle s'élève de 1^m 50 au-dessus du sol. Sous le dolmen, la terre est un peu creusée, les gens de la campagne vont s'y abriter en temps de pluie. La nature de cette pierre est d'un grès calcaire différent de celui du sol sur lequel elle repose. Il est à présumer qu'elle a été extraite d'un trou pratiqué sur la même montagne, à quelques centaines de mètres au nord-nord-est du dolmen.

On arrive à cet endroit en descendant une pente douce qui mène à un petit coteau à peu près de niveau avec le monument qui nous occupe. Ce trou est un creux peu profond, plus long que large ; il a environ 8^m sur 5. Au fond de ce trou, la pierre est découverte et laisse voir, taillée dans le roc, une rainure rectangulaire de 7^m de longueur sur $0^m,70$ de largeur. Comme cette pierre est de la même nature que le dolmen, on peut dire avec assurance que c'est de là qu'on a extrait la table et les piliers qui la supportent. La table a été enlevée de la surface du sol, et les piliers d'une couche plus inférieure. Il est de la nature de ces pierres de se détacher facilement couche par couche.

On ne peut objecter que le monument est d'une date moderne et que le caprice de quelques villageois a suffi pour placer à l'endroit qu'elle occupe cette pierre extraordinaire. Cette hypothèse ne peut être reçue si l'on fait attention à la nature des pierres du dolmen différentes du sol qu'elles touchent, ainsi que je l'ai déjà dit, et si, de plus, on calcule le poids de la pierre horizontale. En lui donnant

3m de diamètre, 0m,3 déc. de hauteur et trois fois plus de densité que l'eau, on trouve qu'elle égale en volume 2m cubes et qu'elle pèse 6,303 kilog. ou 63 quintaux métriques, qui valent 126 quintaux du pays.

Il a donc fallu les efforts réunis de plusieurs centaines d'hommes et une persévérance de plusieurs mois pour élever ce dolmen. On n'exécute pas un travail si pénible sans un but important.

Il reste donc prouvé que notre grossier monument se rapporte aux anciens Gaulois.

Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici les contes populaires qui se rattachent à ce monument ancien.

On sait de quelle célébrité a joui dans tout le Languedoc le chevalier Roland, compagnon de Charlemagne. Le peuple le regarde comme un être fantastique, sorte de demi-dieu comparable aux Thésée et aux Hercule des temps fabuleux. Il était doué d'un courage indomptable et d'une force surnaturelle.

A la vallée de Roncevaux, il donne du cor et fait retentir les échos à dix lieues à la ronde; il veut briser contre une pierre sa fidèle épée dont il est obligé de se séparer, mais l'épée ne se casse point, c'est la roche qui vole en éclats.

Roland a galopé sur la Montagne-Noire, son coursier rapide ne connaissait point d'obstacle; lancé toujours à vol d'oiseau, il franchissait dans sa course furibonde et vallons et précipices; sautant d'une montagne à l'autre, il ébranlait la terre en la touchant et imprimait profondément ses sabots dans le roc. Ne riez point, mais plutôt allez voir sur le vieux chemin des Illes, près de Lastours, l'empreinte des pieds du noble palefroi.

Un peu plus haut, on vous montrera sur la pierre une autre empreinte de l'épée et de la main du chevalier. Ce

héros incomparable ne se refaisait des fatigues de la guerre que par des amusements dignes de lui. Cette large pierre que nous admirons et que nous osons attribuer aux druides, c'est lui qui l'a taillée. Il s'en amusait dans ses loisirs en s'en servant comme d'un palet. Il la lançait en badinant de La Valdons sur la place de Narbonne, et de Narbonne à La Valdons. En examinant cette pierre avec attention, vous y verrez encore la marque des doigts puissants qui l'on serrée. Avant de mourir, Roland éleva son joujou sur deux colonnes et ordonna à ses gens de l'ensevelir dans le pays témoin de ses innocents ébats. Sa tombe est près de La Valdons, c'est le trou voisin du palet. Les habitants l'appellent le tombeau de Roland, et ils donnent à la grosse pierre le nom de pierre du géant ou de palet de Roland.

J'ai exposé les deux sentiments relatifs au monument de La Valdons; chacun est libre de choisir entre la légende populaire ou les données qui reposent sur la science archéologique.

Nous n'avons dans le département de l'Aude qu'un seul monument celtique de ceux que l'on désigne sous le nom de *peulvan*. Cette pierre longue, droite et noire, se dresse comme une grossière colonne entre Malves et Villalier. Elle est au nord de Malves, sur le bord de la rivière Lamouse qui coule entre elle et le village.

Pour aller voir cette roche si curieuse, il faut suivre la route de Villalier à Malves et arriver jusqu'à quelques centaines de mètres du pont. De là, en regardant à gauche, on aperçoit aisément l'objet que l'on cherche. Il arrache au spectateur, par sa forme colossale, un cri involontaire d'admiration. Figurez-vous une pierre brute de 5 ou 6 mètres de hauteur, de $1^m,40$ de largeur et de $0^m,40$ d'épaisseur, plantée au milieu d'un champ de blé... La base de cette pierre doit être à une profondeur de plusieurs mètres; ce n'est pas exagérer que de donner à la pierre 9 mètres de

longueur et un poids de 200 quintaux..... Quelle masse énorme ! que d'efforts il a fallu pour la traîner péniblement de sa carrière à cet endroit isolé, surtout dans les temps anciens où les arts mécaniques étaient peu avancés. On sent qu'elle a dû être l'objet d'une vénération particulière, et ce culte qu'elle a jadis reçu lui vaut de nos jours le respect des générations modernes. Quoique fendue en plusieurs endroits, sa solidité n'a pas l'air d'en souffrir ; les rides qui la sillonnent ne la rendent que plus vénérable ; c'est un guerrier qui lutte avec les siècles ; nous passons à ses pieds ensevelis d'âge en âge , et lui, plus vigoureux que nous tous, lutte de durée avec le monde lui-même. Ce monument est l'œuvre des hommes ; sa victoire est la nôtre, gardons-nous de rien faire qui puisse la rendre incomplète.

Si vous demandez sur les lieux quelques renseignements sur cette pierre, on vous dira : c'est la pierre fichée en terre ; acoï la peïro ficado. On vous racontera qu'on a plusieurs fois essayé de sonder la terre autour d'elle pour en mesurer la longueur totale, et qu'on n'a jamais pu trouver l'extrémité qui se cache. On ajoutera, avec un air de surprise, qu'il y a quarante ans elle était à peine de hauteur d'homme, et qu'elle va grandissant toujours à mesure que le terrain décroît, ou peut-être aussi à cause d'une vertu secrète et surnaturelle attachée à cette pierre merveilleuse. Ce sont là probablement les contes fantastiques auxquels M. Cros fait allusion quand il dit que l'imagination du peuple en environne le peulvan. M. Desquieu, propriétaire du château de Malves, est aussi le propriétaire du champ où est planté le peulvan. Ne serait-il pas à propos de lui adresser des félicitations pour les soins intelligents avec lesquels il conserve à l'histoire ce monument unique dans nos contrées ?

Sur la question relative aux monuments de la domination

romaine, personne ne prenant la parole, M. le président dit que la contrée de Carcassonne, du moins à sa connaissance, est dépourvue de tout monument romain important. Il sait bien que la présence des restes d'un temple d'Apollon a été relatée par le savant Bèze ; mais l'autorité de cet auteur doit être considérée comme plus que suspecte. Cependant il existe des traces d'une voie romaine dans les environs de la ville, ainsi qu'une borne miliaire qui a été déposée à l'hôtel de la préfecture.

Un membre demande s'il n'y aurait pas de traces de voies secondaires aboutissant à l'ancienne voie principale.

M. le Président répond qu'il n'est pas donné de renseignements précis sur ces voies, que l'on ne connaît bien que la grande voie qui reliait Carcassonne aux autres villes.

A l'occasion d'une question présentée par M. de Caumont, le bureau décide que le lendemain matin le Congrès visitera les églises de la basse ville, les anciennes maisons et le musée.

M. le Président présente quelques observations sur certaines parties des constructions de la cité qui ont conservé des traces de la domination visigothique, et dans lesquelles on remarque des cordons de briques ; — il signale aussi la haute tour rectangulaire et exprime le désir qu'elle soit restaurée le moins possible. D'après M. de Caumont, cette tour serait du XIIIe siècle et non carlovingienne, comme l'ont avancé plusieurs antiquaires.

Quelques-unes des questions du programme sont réservées pour les séances de Perpignan.

M. de Caumont insiste sur l'importance que l'on doit attacher à la recherche et à l'étude des tombeaux de l'époque mérovingienne. M. de Rossi, le savant archéologue de Rome, a demandé des renseignements sur le nombre de ces tombeaux existant dans le midi de la France. Ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait ; M. de Caumont en a déjà signalé plus de cent, et exprime le désir que l'on

dresse, avec le plus grand soin, la statistique de ces monuments. Il insiste aussi sur l'intérêt qu'il y aurait à faire connaître par la description, le dessin ou le moulage, les débris mérovingiens conservés dans les musées ou encastrés dans les murs des églises reconstruites quelques siècles plus tard.

M. le président Mahul entretient l'auditoire d'un ouvrage important publié à Marseille par un professeur, et relatif à l'influence de la courte domination des Arabes sur l'idiome local, influence qui s'est fait sentir aussi sur les types de la race indigène.

On annonce qu'à la séance suivante il sera déposé sur le bureau un mémoire de M. Jouy de Veye contenant une étude sur l'église de Rieux, polygonale à l'intérieur et circulaire à l'extérieur. M. de Laurière signale une église circulaire qui offre une grande analogie de forme extérieure et de plan intérieur avec cet édifice, et qui est très-peu connue : c'est celle de St-Bonnet, dans le département de la Corrèze, arrondissement de Brives, de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. Il cite aussi les églises rondes ou polygonales de St-Thomas d'Almeno en Lombardie, du St-Sépulcre à Pise, et de Neuvy-St-Sépulcre en France, construites sous la même inspiration, en souvenir du St-Sépulcre de Jérusalem. M. de Laurière présente des photographies de quelques-unes de ces églises.

M. l'abbé Verguet donne des renseignements sur le cloître de St-Hilaire et présente le plan et des vues photographiques de celui de Villelongue, édifice du XIVe siècle, mélange d'arcs à plein-cintre et de colonnes géminées à chapiteaux caractéristiques de l'art gothique.

M. l'abbé Verguet soumet à l'examen du Congrès le dessin d'une croix fort originale, chargée de statuettes posées debout sur ses branches (Voir la page suivante). Il présente aussi les

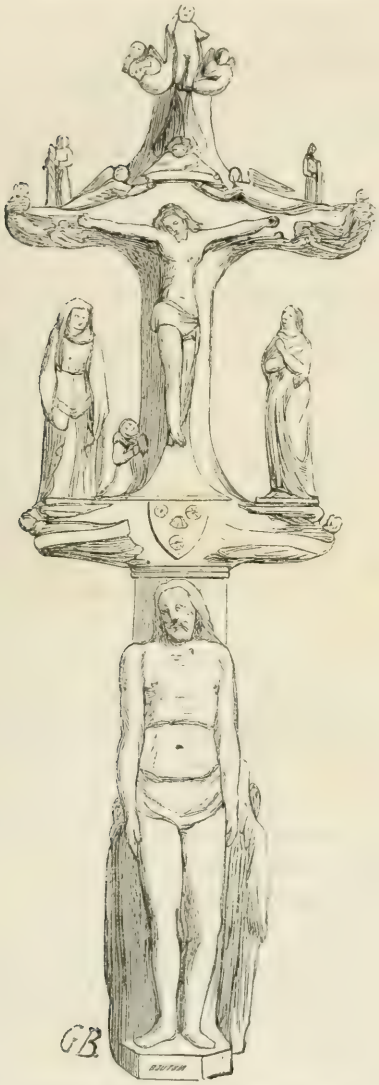

CROIX DU CIMETIÈRE DE TOMA (AUDE).

dessins d'un grand nombre d'écussons et autres pièces relatives à l'histoire de l'église de Pomas.

M. Carles, demandant à revenir sur la première question du programme, présente différents objets de bronze trouvés aux environs de Narbonne et provenant, selon lui, d'une fonderie de bronze.

M. Léonce de Guiraud dépose sur le bureau un mémoire manuscrit sur le cloître de Villemartin.

Relativement à la question des objets d'art (ornements et mobilier) qui peuvent exister dans les églises du pays, M. l'abbé Verguet signale un ancien rétable en bois doré qui se trouve dans l'église de Ginestas; M. le Président mentionne aussi celui de Villerouge, près de Lagrasse, et fait connaître un groupe de haut relief qui se trouve dans l'église de Villanière, composé de plusieurs personnages qui représentent une mise au tombeau du XVIe siècle. — M. de Caumont se joint à M. le Président pour émettre le vœu que la fabrique de cette église conserve cet intéressant monument, dont les pareils ne sont pas toujours à l'abri de la destruction de la part de MM. les curés, qui trouvent que ces statues tiennent trop de place et qui les brisent et les jettent à la voirie. Il cite à cette occasion le vandalisme commis dans une église du Limousin, à Salles-Lavauguyon, par le curé, qui a eu et exécuté l'idée singulièrement barbare de convertir les statues d'un groupe de ce genre en pavés, que l'on peut voir maintenant mêlés au dallage de l'église.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

G. DE LAURIÈRE,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 NOVEMBRE.

Présidence de M. Jaubert, président de la Société de Carcassonne.

Plus de 500 personnes se pressent dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, salle dans laquelle se tiennent les séances publiques du Congrès.

Siégent au bureau : Mgr *de La Bouillerie*, évêque de Carcassone, MM. *de Caumont*, *J. de Verneilh*, vicomte *de Juillac*, *Tournal*, de Narbonne.

M. *de Bonnefoy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. J. de Verneilh, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie, lit le rapport suivant sur la visite faite par le Congrès à la cité de Carcassonne.

RAPPORT DE M. LE BARON JULES DE VERNEILH.

Messieurs,

Avant de se rendre à la cité que le programme de la journée désignait aujourd'hui comme but de l'excursion du Congrès, quelques-uns de ses membres, guidés par M. de Caumont, ont exploré la ville basse et y ont fait, sinon des découvertes, du moins des remarques qui méritent de vous être communiquées. Ils ont constaté d'abord que le plan de la ville, fondée au XIIIe siècle sur le modèle habituel des *Bastides*, n'avait subi depuis lors aucune modification essentielle, et démentait par sa régularité parfaite l'idée erronée qu'on se fait des ingénieurs du moyen-âge, aussi partisans que les nôtres des alignements droits, lorsqu'ils avaient leurs coudées franches. Toutes les rues de largeur à peu près égale et tirées au cordeau, se coupent à angle droit avec la symétrie des allées d'un jardin potager ; au centre, une place carrée

traversée par les rues de façon à ce que la circulation des charrettes ne gênât en rien celle des promeneurs, offrait aux habitants un lieu de réunion et avait dans son voisinage une halle aux grains, si, comme nous le supposons, la halle actuelle occupe l'emplacement de l'ancienne. Une enceinte carrée, détruite en grande partie, mais dont il est aisé de suivre le tracé, défendait la ville, et des portes fortifiées devaient s'ouvrir à l'entrée des rues principales. Enfin, et c'est là un des caractères particuliers qui distinguent la ville basse de nos bastides du Périgord et de la Guienne, bien moins importantes en général, elle possédait deux églises considérables situées sur les remparts, auxquels elles fournissent comme un supplément de défenses, en se faisant pendant aux deux extrémités d'une rue qui partage la ville à peu près par moitié. Ces églises, fort belles et intéressantes sous tous les rapports, nous n'avons pas à nous en occuper. Elles seront le sujet de communications spéciales, et la restauration de celle qui sert aujourd'hui de cathédrale, a été déjà l'objet de critiques, dont vos applaudissements ont paru amnistier hier soir la spirituelle vivacité. Nous ne dirons rien non plus, malgré la beauté de leur végétation, des platanes séculaires qui ombragent la place, et de la fontaine de marbre ornée de statues qui y répand la fraîcheur de ses eaux ; nous réservons notre admiration pour une charmante maison du XIVe siècle, dont on ne parle guère dans les descriptions de Carcassonne et qui mérite d'être tirée de l'oubli.

C'est dans une rue perpendiculaire à celle de la mairie, que nous avons découvert ce curieux spécimen de l'architecture civile du moyen-âge, et il a d'autant plus de prix qu'il est à peu près le seul dans la ville basse. Neuf arcades en plein-cintre bordées de moulures rondes, s'ouvrent au rez-de-chaussée et éclairaient des magasins; au-dessus, un bandeau d'un excellent profil, finement sculpté de feuillages, supporte un

nombre égal de baies ogivales à meneaux et à roses trilobées, divisées par des colonnettes à chapiteaux et à bases, comme des fenêtres de cathédrale, et accompagnées d'archivoltes qui retombent sur des culs-de-lampe ou des mascarons. Il va sans dire que cette belle façade, d'une ordonnance si simple et si riche en même temps, a été fort remaniée : on a bouché grossièrement ses fenêtres et on en a percé d'autres à diverses époques; c'est le sort habituel des vieilles maisons. Mais il est facile de la restaurer par la pensée (genre de travail peu dispendieux qui trouverait grâce sans doute devant les sévérités de M. le docteur Cattois), et une fois rétablie dans son état primitif, nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle ne déparerait pas la haie de palais gothiques qui font au grand canal de Venise une si magnifique bordure.

En sortant de la ville, nous avons entrevu les gros bastions ajoutés à l'enceinte au XVIe siècle, seuls restes des fortifications du côté de l'Aude. Avant de franchir cette capricieuse rivière sur le vieux pont que nous croyons plutôt du XIVe siècle que du XIIe, malgré ses arches en plein-cintre et la date de sa fondation, nous avons visité la petite chapelle de la Sainte-Vierge, située à son entrée, et que ses fondateurs, par une pensée religieuse souvent mise en pratique par la foi de nos pères, avaient élevée là, comme une sauvegarde contre les crues subites et les fureurs d'un fleuve qu'il ne faudrait pas juger sur sa mine débonnaire d'aujourd'hui. Sur la rive opposée, nous nous sommes trouvés en face de l'église de St-Gimer, récemment construite sur l'emplacement de la fameuse barbacanne; mais vous voudrez bien nous permettre de ne pas nous y arrêter. Ce n'est pas à des œuvres de cette simplicité, où des conditions d'économie et de bon marché, imposées par a fabrique, ont dû gêner les inspirations de l'architecte, qu'il faut juger des artistes de la valeur et du

talent de M. Viollet-le-Duc ; pas plus que nous n'entendons, quoi qu'on en dise, lui attribuer la responsabilité des peintures murales qui affligent les regards dans la salle de nos séances ; mais nous aurons de meilleures occasions, après avoir gravi la pente raboteuse qui donne accès à la cité et aboutit à la porte de l'Aude.

C'est là, Messieurs, que nous avons rejoint le gros de l'expédition et qu'a véritablement commencé l'inspection dont vous m'avez chargé de vous retracer le résultat et les incidents presque dramatiques. Je suivrai dans mon rapport le même ordre que vous avez suivi vous-mêmes dans la visite de cette prodigieuse agglomération d'édifices militaires et religieux qui font de la cité de Carcassonne un des plus beaux lieux et des plus curieux du monde. J'ajoute que c'est aussi un des plus connus par le dessin et par les descriptions, et je vous prierai, à ce titre, d'excuser les omissions ou les inexactitudes d'un travail fait à la hâte ; elles ont peu d'importance puisqu'il est facile à chacun de les rectifier ou de les compléter à l'aide des excellents ouvrages qui traitent en détail de la cité et sont familiers à la plupart de mes auditeurs.

L'église St-Nazaire, ancienne cathédrale, par laquelle vous avez débuté, est composée de deux éléments fort disparates, qui se fondent cependant en un ensemble plein d'unité et d'harmonie. La nef appartient au style roman le plus sévère et le plus sobre d'ornementation, et elle a même, à cause de sa situation sur les remparts et de l'appui qu'elle était destinée à leur prêter, quelque chose de robuste qui semble emprunté à l'architecture militaire. La façade occidentale surtout, avec ses grands contreforts appliqués à des murs crénelés, sans autres ouvertures que des œils de bœuf très-élevés au-dessus du sol et des meurtrières, ressemble presque à un donjon. En revanche, le chœur et les transepts ajourés de hautes et nombreuses fenêtres et de roses, sur-

montés de sveltes pinacles et de tourelles, montrent en plein Languedoc un magnifique échantillon de l'art ogival de l'île de France, parvenu à l'apogée de sa perfection. Sur la façade du nord, une belle porte à voussures en plein-cintre et à colonnes, refaites en grande partie, romane par son style encore plus que par sa date que certains profils des bases feraient attribuer aux premières années du XIIIe siècle, donne entrée dans la cathédrale, et c'est par là que le Congrès y a fait irruption, non sans remarquer la finesse de ses sculptures et deux chapiteaux corinthiens de marbre blanc, empruntés vraisemblablement à un monument antérieur. Je n'ai pas la prétention, Messieurs, de vous donner une description de la nef de St-Nazaire, de ses bas-côtés étroits, des voûtes en berceau recouvrant ses six travées, des piliers carrés, cantonnés de colonnes, alternant avec des piliers ronds sur lesquels elles reposent, de la sculpture un peu sauvage, mais non sans caractère des chapiteaux ; vous ne vous y êtes pas arrêtés longtemps, bien qu'elle soit digne assurément d'être étudiée par une réunion d'archéologues; mais les verrières du chœur, l'espèce d'éblouissement et de fascination qu'elles causent et qui s'augmentent de l'obscurité de la nef, vous ont attirés bien vite et j'ai dû vous y suivre.

Peu de monuments peuvent soutenir la comparaison avec ce merveilleux transept qui se soude si heureusement à la nef, avec la série de chapelles à chevet plat qui le bordent du côté du levant, et avec celle plus importante qui forme le chœur proprement dit et affecte la forme habituelle des absides gothiques. Tout est à jour dans cette grande châsse de pierre, et partout où il a fallu des supports et des pleins, on a pris soin de les décorer avec la plus grande magnificence : ainsi les piliers, par une disposition assez fréquente en Allemagne et en Espagne, mais très-rare dans notre pays, portent sur les culs-de-lampe des statues d'apôtres ou de

saints abrités sous des dais à pinacles. Sous les fenêtres du chœur, une arcature simulée décorant les parois a servi de cadre et de prétexte aux plus délicates sculptures d'ornementation végétale, de figurines et de monstres fantastiques. De splendides tombeaux de marbre se sont logés dans les chapelles et dans les intervalles des piliers; les nervures et les clefs de voûtes, le *tracery* des fenêtres et des roses, l'exécution des verrières, tout, en un mot, depuis le plan jusqu'aux moindres détails, a été traité avec une recherche et un soin inouis, et la dureté des matériaux employés est venue donner aux lignes de l'architecture et des profils une fermeté et une netteté extraordinaires, en même temps qu'elle autorisait les combinaisons les plus hardies. Cependant la hardiesse a des limites qu'il n'est pas toujours bon de dépasser, et St-Nazaire le prouve, puisqu'il a fallu y employer des espèces de tirants de fer pour maintenir cette étonnante charpente de pierre. C'est, d'ailleurs, le seul grief qu'on puisse lui reprocher, et il disparaît devant le résultat obtenu.

Ici, Messieurs, se place un incident si étrange que j'aimerais à le passer sous silence, si vous ne m'aviez pas chargé d'interpréter les sentiments qu'il vous a inspirés et de les consigner au procès-verbal. Nous devions naturellement compléter la visite de St-Nazaire par celle de la crypte et de la chapelle basse déblayée par les soins de M. Cros-Mayrevieille, le savant historien de Carcassonne. Nous comptions trouver là le curieux tombeau de l'évêque Radulphe, étudier les bas-reliefs et l'inscription ; nous devions ensuite pénétrer derrière l'église dans l'enceinte de l'ancien cloître, et examiner, avec le flanc méridional de l'église, les travaux considérables de restauration et d'achèvement dont les tours dites de l'Évêque, de Cahuzac, Mi-padre, du Moulin, St-Nazaire et St-Martin ont été l'objet. Mais il fallait pour cela une clef, et cette clef, malgré le rendez-vous solennellement

donné hier soir, malgré les sommations les plus énergiques et les plus pressantes, est restée imperturbablement sous sa tente ! Ne ferait-on des restaurations que pour les cacher ensuite aux regards du public, et alors même qu'elles ne seraient pas exemptes de passion, les critiques adressées aux œuvres d'architecture seraient-elles plus interdites que celles que nous voyons faire chaque jour des tableaux, des statues ou des livres des maîtres les plus célèbres ? N'est-il pas singulier aussi qu'après avoir exécuté des travaux dans un édifice, les simples surveillants de ces travaux s'y établissent comme en un fort, faisant ainsi d'un édifice public une propriété privée, et substituant, dans le cas particulier qui nous occupe, leur autorité et leurs droits prétendus à ceux très-incontestables que doit avoir un curé dans son église et dans ses dépendances? Il n'y a eu qu'une réponse à toutes ces questions, comme il n'y a eu qu'une voix pour qualifier comme elle le méritait la puérile bouderie qui a fermé la porte au nez des cent membres du Congrès archéologique. Mais c'est assez parler d'un incident qui a été surtout sensible à nos hôtes de Carcassonne, dont il froissait les habitudes de courtoise hospitalité. J'ajouterai que cette fin de non-recevoir venait avec d'autant moins d'à-propos que vous vous étiez plu à rendre unanimement hommage aux magnifiques travaux de restauration exécutés à St-Nazaire et à l'incomparable souplesse de talent de leur architecte.

Quoi qu'il en soit, il a fallu se résigner et continuer une excursion si malencontreusement arrêtée à ses débuts. Vous vous êtes dirigés vers le château des Vicomtes, en constatant sur le chemin l'existence de quelques maisons anciennes, peu intéressantes d'ailleurs. On n'en saurait dire autant du château, vaste construction défendue par de nombreuses tours cylindriques et entourée de fossés, qui formait dans la cité comme une sorte d'immense donjon, et où, cette fois, nous

avons reçu du génie militaire l'accueil le plus aimable et le plus empressé. Le jeune officier qui nous en a fait les honneurs avec l'aide du glorieux vétéran, fort ingambe encore malgré sa jambe perdue au siége d'Anvers, nous a promenés dans les moindres recoins avec une complaisance et une bonne grâce dont je suis heureux de lui offrir publiquement des remercîments ratifiés d'avance par vous. Nous avons tout vu : les courtines crénelées ; les neuf tours, parmi lesquelles une seule a conservé sa voûte en coupole ; les grandes salles blanchies, hélas ! à la chaux et accommodées aux besoins de la garnison ; la tour carrée, dont le peu d'importance et l'excessive hauteur ne laissent pas de doutes sur sa destination et ne permettent pas d'y voir autre chose qu'une vigie. Vous avez remarqué les fenêtres romanes carrées, supportées par de minces colonnettes de marbre, et leurs linteaux coulés en béton, déjà signalés dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc. Dans la grande cour, des rangées de corbeaux placés dans les murs vous ont révélé l'existence d'appentis destinés à couvrir soit des galeries, soit des écuries. Vous vous êtes convaincus enfin que les tours rondes du château, moins bien appareillées que celles de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, étaient évidemment plus anciennes, mais n'avaient pas dû précéder de beaucoup la conquête de Simon de Montfort. Je ne voudrais pas quitter cette forteresse des Vicomtes sans parler de la magnificence du paysage dont on jouit du sommet de ses remparts, paysage qui est beau même dans l'ingrate saison où nous l'avons vu. L'horizon de montagnes, le cours de l'Aude, la ville basse et ses clochers, les escarpements de la colline couronnés par les hautes tours de l'enceinte de la cathédrale qui servent de premiers plans, forment un tableau admirable, même par un ciel brumeux et dépourvu de soleil. Nous avons vu de là les restes encore apparents de la barbacanne de St-Louis, dé-

truite en 1821, qui relie en quelque sorte le château au vieux pont. Comme l'heure nous pressait, nous nous sommes engagés dans les *lices* et nous avons fait un peu trop vite le tour complet des remparts jusqu'à la Porte-de-l'Aude. La partie septentrionale de l'enceinte appartient presque en entier aux temps les plus reculés, soit qu'on l'attribue aux Romains, soit qu'on en fasse honneur aux Visigoths. Il est bien certain qu'il y a eu deux genres de construction dans ces tours, puisque leurs bases sont le plus souvent carrées et bâties en grand appareil, tandis qu'au-dessus elles deviennent rondes et sont construites en petites pierres carrées, avec assises de briques formant cordons, et fenêtres cintrées à claveaux alternés de briques et de pierres. Mais, dans les deux cas, elles sont de travail romain ; et si les Visigoths les ont élevées, il n'est pas contestable que leurs maçons avaient exactement la même façon de bâtir que les maçons gallo-romains. On y chercherait donc vainement quelque chose qui ressemble à un art *visigothique*. Naturellement ces remparts ont subi, à diverses époques, de nombreuses réparations ou remaniements; mais le fond du travail est antique, et hormis la porte Narbonnaise et les défenses qui l'environnent, il se retrouve un peu partout dans l'enceinte de la cité. La porte Narbonnaise est, à notre avis, le plus beau morceau des fortifications de Philippe-le-Hardi. Composée de deux tours énormes réunies par une courtine où est percée la porte, elle forme à elle seule un formidable château, avec corps-de-garde voûté au rez-de-chaussée et vastes logements aux étages supérieurs. Nous n'avons pas pu en visiter l'intérieur, toujours faute d'une clef, mais nous étions libres de constater la disposition particulière des tours, renforcées d'avant-becs, leur rude et solide appareil en bossage, généralement employé au surplus dans les autres travaux de Philippe-le-Hardi; la niche ogivale, ornée d'un pignon à cro-

chets qui abrite au-dessus de la porte une statue de la Sainte-Vierge d'un déhanché violent; et à l'entrée de la barbacanne, qui s'arrondit en avant de la porte, la ridicule image de la légendaire *Madame Carcas*, incrustée à la Renaissance dans ces murs vénérables.

ESQUISSE DE MADAME CARCAS.

Quelle imposante tournure avaient ces fortifications du moyen-âge, et quel dommage que les progrès de l'art militaire aient amené peu à peu nos remparts à se cacher sous le sol au lieu de se dresser fièrement à 100 pieds de hauteur !..... Après la porte Narbonnaise, ce qui nous restait à parcourir avait moins d'intérêt, ou pour mieux dire l'intérêt était toujours à peu près le même, car on se lasse des plus belles choses, et nous avions encore à passer au pied de dix tours où se trouvent les mêmes éléments de curiosité et d'étude, c'est-à-dire des soubassements romains ou visigoths surmontés de remparts du XIIIe siècle. Nous sommes revenus ainsi à notre point de départ, nous contentant de voir d'en bas les cinq ou six tours dont l'entrée nous avait été réfusée et qui ont été, plus que le reste, complétées par M. Viollet-le-Duc ; puis le Congrès est rentré en ville.

Il me reste maintenant, Messieurs, à vous parler des grands travaux de restauration exécutés à la cité et à l'église de St-Nazaire, à en examiner l'opportunité et l'utilité, à rechercher ce que l'histoire de l'art y a gagné ou perdu, et à voir enfin s'il est très-désirable qu'on en poursuive l'achè-

vement. Je n'aurai pour cela qu'à analyser les nombreuses discussions dont j'ai été le témoin, et à vous donner le résumé de ce qui m'a semblé être l'opinion générale ; mais, comme j'ai pu mal interpréter ou mal entendre, je réclame votre indulgence pour cette partie délicate de ma tâche.

Disons d'abord hautement, avant de discuter le principe en lui-même, que les restaurations de la cathédrale ont été admirablement faites ; que ce qui manquait aux sculptures ou aux vitraux a été rétabli de façon à tromper l'œil le plus exercé, et que, hormis l'autel qui n'est pas très-heureux et quelques changements d'appareil dans les reprises de la façade romane, tout nous a semblé irréprochable et traité avec le soin le plus minutieux uni à la science et au goût le plus éprouvés. En un mot, c'est un chef-d'œuvre de restauration digne de ce chef-d'œuvre d'architecture.

Pour les tours et les remparts, nous n'irions peut-être pas aussi loin dans nos éloges, mais nous en retrancherions bien peu de chose, et nous reconnaissons volontiers qu'à faire tant que de rajeunir ces magnifiques fortifications, il était difficile de s'en mieux tirer que le célèbre auteur du *Dictionnaire d'architecture*, et de montrer un esprit plus ingénieux et plus familiarisé avec les choses anciennes dans cette difficile entreprise. Nous admettons, sinon comme absolument vraies, du moins comme fort vraisemblables, les restitutions des chemins de ronde, des créneaux, des meurtrières, de leurs volets de bois, des machicoulis, des toitures et de leurs ardoises, et même des défenses avancées, des défenses de l'Aude que quelques-uns d'entre vous n'acceptaient que sous bénéfice d'inventaire. Tous ces couronnements des murailles ou leurs reprises plus radicales, ont été traités avec assez de perfection pour faire illusion, et la sombre couleur des pierres la rend presque complète à quelques pas. Seulement, ces travaux devaient-ils être entrepris ? Voilà la ques-

tion. Certes, pour St-Nazaire ils sont parfaitement justifiés : l'église est toujours livrée au culte ; il y avait urgence, et nous devons nous réjouir de voir ce charmant édifice sauvé de la ruine et assuré de vivre longtemps. Mais pour les remparts et les tours, avait-on les mêmes raisons? Leurs épaisses murailles, auxquelles les siècles ont donné la dureté et l'apparence de masses de granit, menaçaient-elles de croûler, et ne pouvait-on pas assurer leur conservation par des procédés plus simples, par des chappes de ciment, par exemple, qui auraient empêché les infiltrations et arrêté la ruine si tant est, et nous le nions, qu'elle fût imminente ?

En matière de restaurations, il faut bien distinguer entre les édifices qui ont une utilité et une destination actuelles, qui servent à quelque chose comme les églises et les châteaux habités, et ceux qui ne se recommandent que par leur intérêt historique et archéologique. Dans le premier cas, rien de plus naturel que de restaurer et d'achever s'il y a lieu, à la condition toutefois d'y apporter plus de réserve qu'on n'en met d'ordinaire ; mais dans le second, à quoi bon ? Espère-t-on qu'on va revenir aux arbalètes et aux catapultes tout exprès pour montrer la justesse des idées de M. Viollet-Leduc en matière de fortifications et sa connaissance profonde de l'art de la guerre au XIIIe siècle? Des travaux de ce genre, excellents dans des livres et des gravures, nuisent beaucoup plus qu'ils ne servent aux monuments qui en sont l'objet (d'autres disent les victimes) ; et je dirai même, au risque de sembler paradoxal, qu'ils leur nuisent d'autant plus qu'ils se rapprochent davantage de la perfection, parce qu'alors ils peuvent tromper ceux qui ne voient dans les ruines féodales qu'un sujet d'études, et tromperont encore mieux la postérité. Il n'est encore venu, que nous sachions, à la pensée de personne de rétablir dans leur état primitif le Parthénon, le Colysée, les temples de Pœstum,

les arènes d'Arles et de Nîmes, et tant d'autres illustrations monumentales qui font, depuis des siècles, l'admiration des artistes et des savants : peut-être y viendra-t-on. Mais croit-on qu'ils n'auront pas perdu ce jour-là, la restauration fût-elle faite avec un art consommé, les trois quarts de l'intérêt et du charme qu'ils offrent aujourd'hui ? Ce qui est vrai pour les monuments antiques, l'est au même degré pour ceux du moyen-âge et en particulier pour Carcassonne, où l'élément romain joue un rôle si important. — Quand toutes les tours seront ragréées, regrattées et coiffées d'ardoises, toutes les brèches bouchées, tous les couronnements des remparts crénelés et rajustés à neuf ; quand vous aurez imité ici le petit appareil romain avec ses chaînes de briques, là les bossages grossiers de Philippe-le-Hardi ou les colonnettes de marbre du château roman ; alors, eussiez-vous rétabli les ponts-levis, les herses et les hourds de charpente, et eussiez-vous pour plus de couleur locale peuplé les corps-de-garde d'archers bardés de fer, alors la cité aura cessé d'être un monument historique, et, pour avoir voulu la rendre plus intelligible au vulgaire, vous aurez sinon effacé, du moins gravement altéré la page la plus curieuse de notre architecture militaire.

Sans doute il est des gens, et en grand nombre, qui n'apprécient les choses anciennes que lorsqu'elles sont remises à neuf et signées d'un nom moderne, et qui n'avaient pas pris garde à la cité de Carcassonne avant que le ministère l'eût prise sous son patronage et richement subventionnée. Mais, en admettant qu'il faille compter avec cette partie peu éclairée du public, la part qui lui est faite n'est-elle pas suffisante, et ne pourrait-on pas laisser l'autre aux antiquaires ? Nous aurions ainsi à côté d'un Pierrefonds rajeuni et amusant, où court la foule élégante et frivole, un Coucy ruiné mais authentique, où les hommes d'étude et les vrais amis du moyen-âge retrouveraient ce je ne sais quoi que le

temps donne aux vieux monuments et qui leur imprime un charme particulier.

Émettons donc le vœu, Messieurs, que les travaux se bornent à l'avenir aux choses indispensables de déblaiement et de stricte consolidation, sans rien de plus ; car, sur cette pente glissante des restaurations et des achèvements, on en viendra à repeindre la fresque à demi effacée de Léonard de Vinci, et après deux mille ans la Vénus de Milo, repolie, retrouvera ses bras dont elle sait si bien se passer pour être belle. Les rides ne messiéent pas plus aux ruines qu'aux vieillards; en se replâtrant, ils cessent les uns et les autres d'être respectables ; et, si l'on nous permet cette comparaison, il nous semble que les donjons de St-Louis, crénelés à neuf et reblanchis en 1868, auront le sort de ces grands seigneurs de l'ancien régime qui acceptaient du premier Empire des titres nouveaux et s'en trouvaient moins nobles qu'avant..... A chacun ses œuvres ; bâtissons pour notre compte des palais, des églises et des casernes, à la bonne heure, chacun sait comment nous nous en tirons ; mais ne touchons pas plus aux restes imposants de la féodalité que nous ne toucherions à leur histoire. Notre époque laissera assez de traces matérielles dans l'avenir pour suffire à sa gloire et à celle de nos architectes, sans qu'elle se croie obligée d'y joindre celle de refaire les monuments du passé et d'y apposer son estampille. Ces malades de huit siècles que vous entreprenez de guérir vivront plus que vous, si vous voulez bien les laisser mourir de leur belle mort ; c'est la faveur que nous sollicitons pour eux..... sans espoir de l'obtenir.

La lecture de M. de Verneilh est saluée par des témoignages d'assentiment chaleureux et unanimes. MM. Cattois et de Castelnau prennent la parole pour présenter quelques observations de détail.

Le conservateur de la collection des médailles du musée de Carcassonne lit le rapport suivant.

RAPPORT SUR DES MÉDAILLES ET LES OBJETS PORTATIFS DU MUSÉE DE CARCASSONNE.

MESSIEURS,

Le mérite des divers objets dont nous allons vous parler consiste en ce qu'ils ont été trouvés autour de nous, dans le département, et qu'ils peuvent, par leur provenance même, répandre quelque lueur inattendue sur l'histoire particulière de nos contrées.

Pour suivre l'ordre des temps, nous vous signalerons d'abord la présence, au musée de Carcassonne, d'un nombre considérable de ces pierres polies, appartenant à des roches éruptives et intentionnellement taillées en forme de hache, sous les dimensions les plus diverses. Ces pierres se rencontrent fréquemment dans nos campagnes; celles qui forment notre collection, au nombre de quatre cent trente environ, ont toutes été trouvées dans le département. Nous ignorons l'âge relatif du terrain où chacune était enfouie : nous les supposons sorties, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, de la couche arable superficielle. Elles seront donc pour nous sans signification géologique.

Le programme des questions demande si ces monuments primitifs de l'industrie humaine ne doivent pas être considérés comme des emblèmes religieux, et, de plus, pourquoi non-seulement dans toute l'Europe, mais dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie, on les désigne sous le nom de pierres de tonnerre.

Un honorable membre de notre Société, M. l'abbé Verguet, ancien missionnaire, a visité, dans ses courses apostoliques, en Australie, des peuplades insulaires qui, à son

arrivée, se trouvaient encore dans la période antéhistorique de la pierre polie ; il a trouvé ces sauvages armés, pour leurs travaux, de haches de pierre en tout semblables à celles dont nous faisons collection ; l'une de ces haches, qu'il a apportée pour en faire hommage à son retour à notre musée, ne pourrait se distinguer de celles qu'ont façonnées nos pères. Il a eu la précaution de ne pas l'isoler du manche de bois auquel ces sauvages l'ont eux-mêmes adaptée et dans lequel elle est encore solidement encastrée. Divers voyageurs ont rencontré chez d'autres peuples primitifs, notamment chez les Esquimaux, ces mêmes haches, destinées aux mêmes usages. Comment croire que ce qui est aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, sous les tropiques, et en Amérique, sous le cercle polaire, un simple instrument de travail, ne l'ait pas été chez les premiers Gaulois, placés dans les mêmes conditions ? Ces haches se rencontrent assez souvent ébréchées, fracturées : de tels accidents, vu la dureté de la matière, ne peuvent être que le résultat d'une percussion violente. Est-il vraisemblable qu'on eût ainsi traité des emblèmes religieux ? Aurait-on d'ailleurs recherché pour un objet de culte une matière aussi résistante et une forme si peu propre à indiquer une pareille intention? Ce sont bien là plutôt, ce nous semble, les instruments dont, à l'origine, se sont munis les grossiers habitants des Gaules, pour percer ou abattre des forêts, se préparer de rustiques abris, élever des palissades, creuser des pirogues ou combattre de féroces ennemis.

Nous ne contesterons pas néanmoins que le souvenir des services rendus par l'unique instrument qui fût peut-être en leurs mains, n'ait déterminé nos pères à lui vouer une sorte de culte. Les guerriers gaulois, si l'on n'a pas troublé leur sommeil dans le cours des siècles, dorment encore aujourd'hui, sous leurs dolmens ou leurs tumulus, à côté de ces pierres polies qui ont armé leurs bras et ont fait peut

être leur gloire ; les Volkes-Tectosages, nos ancêtres, gravaient des haches sur leurs monnaies ; à Rome, des haches ornaient les faisceaux qui précédaient les consuls, et, souvent, les inscriptions romaines des tombeaux s'empressent de nous dire que le défunt a été enseveli sous la hache : *sub ascia.* De nos jours encore, chez les habitants des champs, les *Celtæ* peuvent sauvegarder contre toute maligne influence la santé des troupeaux ; elles peuvent préserver de la foudre ; bien plus, elles sont filles du tonnerre. Cela se conçoit : ces pierres, au simple aspect, contrastent trop vivement, pour l'habitant des champs, avec tout ce qui l'entoure ; la terre, à ses yeux et dans son étroit horizon géologique, n'a rien su produire de pareil ; il a bien fallu leur assigner une origine convenable : le tonnerre, avec son feu et ses éclairs, lui a paru suffisant pour l'expliquer.

En réalité, cet homme des champs n'est pas entièrement dans l'erreur ; il existe pour nous des pierres qui doivent leur formation au tonnerre.

Dans les déserts de l'Afrique et dans l'Asie, tout aussi bien sans doute qu'en Europe et en Amérique, contrées où les savants ont plusieurs fois constaté le fait, lorsque la foudre tombe, il arrive que l'abondance du fluide suffit pour vitrifier la silice et divers oxydes terreux ; il se forme alors, dans la profondeur des sables, de longs tubes de quartz cristallisés, à parois plus ou moins épaisses. N'a-t-il pas pu arriver qu'on se soit emparé de ces vraies pierres de tonnerre, de ces roches ignées, pour y tailler des haches semblables à celles que nous trouvons dans nos vallées ? Du moins, est-il établi pour nous que les pierres provenant de la foudre ne sont pas une chimère ? Maintenant, quelle utilité particulière peut retirer de ces monuments recueillis dans notre musée notre histoire locale ? Ces pierres, d'une pâte souvent assez dure pour tailler le verre, n'ont pas, que nous sachions, leurs

similaires dans notre département. A l'exception des pétrosilex et de quelques ophites dans les Corbières, nos divers cours d'eau ne roulent nulle part des galets analogues. Lorsque la géologie, par une étude minutieuse, nous aura suffisamment édifiés sur la constitution minérale des pays qui nous entourent de près ou de loin, lorsqu'elle aura signalé tous les lambeaux plutoniques qui ont déchiré ou métamorphosé çà et là les terrains sédimentaires, on pourra, par là même, indiquer sur quels points ont jailli ces haches que nous possédons : on trouvera même l'atelier où elles ont reçu leur forme ; les rognures et tous les éclats de ces pierres taillées sont nécessairement encore sur place : là se trouvent encore les rejets de fabrication destinés à nous révéler un jour leur point de départ. On voit donc qu'il sera un jour permis de suivre à leur trace ces blocs erratiques d'un genre nouveau et de noter pas à pas quelle fut la direction du courant civilisateur qui nous les apporta. Ainsi, ces pierres muettes aujourd'hui deviendront des médailles : elles auront pour légende leur lieu d'origine ; ainsi elles révéleront quelles furent, aux époques antéhistoriques, les relations commerciales de nos contrées. Si lointain et si obscur que soit leur passé, quelque mystérieux que doive être leur langage, l'archéologue les interrogera avec avidité, les écoutera avec respect, surtout les interprétera avec prudence. L'ignorance a pu être à leur égard superstitieuse; mais la science, pour traduire en langue vulgaire leur témoignage, devra se montrer religieuse.

Après la période de l'âge de pierre dont la durée sera sans doute toujours indéterminée, l'âge de bronze, dans notre collection, se révèle tardivement par une quarantaine de médailles ibériennes, trouvées aussi dans le département. La première émission de ces monnaies, au dire des savants, remonte jusqu'au siècle d'Hercule, jusqu'au XVIe siècle

avant notre ère. Quelques-unes, en effet, dans la suite des temps, se sont si profondément oxydées qu'elles ont passé à l'état poudreux, sans perdre sensiblement leur forme, et ont été postérieurement cimentées par l'acide carbonique ou la silice, en sorte qu'aujourd'hui, quelquefois, la médaille est moins un bronze qu'une pierre. Sur cent cinquante variétés en ce moment connues des numismatistes, notre département nous en a fourni une douzaine. Nous possédons huit Médhéna, pièces attribuées à l'antique Narbonne, l'une d'elles avec l'hippocampe ; sept Emporia, six Jessos ou Ilerda, trois Calman ou Salmantica, deux Cosa, une Lobetum, une Celsa, une Abisoci, une Nemy, c'est-à-dire Nîmes ; trois Longostalètes, c'est-à-dire Perpignan, une Abdéra, avec légende phénicienne. Ces légendes ibériennes ont été longtemps muettes comme les pierres polies. Aujourd'hui que, grâce à de constants travaux, nous possédons la clef de l'alphabet ibérien, nous épelons sans difficulté des syllabes et des mots ; mais les attributions pourraient être quelquefois contestées, les noms des lieux s'étant modifiés dans la succession des siècles et des peuples.

Nous possédons de plus, et en double exemplaire, une monnaie ibérienne encore inédite et par conséquent non attribuée. Elle est d'un style relativement barbare : elle porte, au droit, une tête à chevelure plissée, et, au revers, un cheval en course ; au-dessus, une couronne. La légende est difficile. M. de Saulcy a lu : *Livia.* Cette pièce, en double exemplaire au musée de Carcassonne et entièrement inconnue dans la péninsule ibérique, doit avoir été frappée en deçà des Pyrénées, dans quelque localité voisine de notre ville. Par le style et le type, elle a une grande analogie avec quelques ibériennes de Narbonne.

En effet, un lieu portant tantôt le nom de Livia, tantôt celui de Liviana, est mentionné dans les itinéraires romains : il

est situé, d'après la Table Théodosienne, à douze milles de Carcassonne et à vingt-sept milles de Narbonne, sur la route qui joint ces deux villes, c'est-à-dire à peu près à Douzens, mais un peu en deçà par rapport à Carcassonne, si l'on suit la rive droite de l'Aude, et à peu près à Marseillette, si l'on suit la rive gauche.

Le bourg de Livia existait encore au Ve siècle. Euric, roi des Wisigoths, fit enfermer dans son château Sidoine Apollinaire, evêque de Clermont. Le bourg de Livia existait encore au IXe siècle : les reliques de saint Vincent, dans leur translation de Sarragosse à l'abbaye de Castres, y furent déposées quelques jours dans une de ces églises, dédiée à ce saint lui-même. Or, l'église de Douzens est précisément encore aujourd'hui sous le vocable de saint Vincent.

Il existe en Roussillon un autre château du nom de Livia. Nous ne savons si le Livia roussillonnais pourrait faire valoir en sa faveur autant de droits que celui de l'Aude, pour l'attribution de cette nouvelle monnaie.

Avec les pièces ibériennes, nous trouvons assez souvent des médailles des Volkes-Tectosages, rarement des Volkes-Arécomiques et des Elusates.

Les pièces gauloises du centre et du nord de la France ne se sont pas encore présentées chez nous ; celles de Massalie ou Marseille, si communes dans d'autres localités, ne se trouvent pas non plus : nous n'avons ni phocéennes, ni phéniciennes du littoral méditerranéen gaulois, pas même celles de Betarra (Béziers). Ces circonstances réunies nous portent à penser que, dans une longue période avant l'invasion romaine, toutes les relations de notre contrée étaient dirigées vers l'Hispanie ; déjà, à cette époque, on aurait pu dire qu'il n'y avait plus de Pyrénées, en sorte que la race ibère nous semble avoir constamment maintenu, en deçà comme en delà des Pyrénées, du moins sur leurs versants, sa prépon-

dérance sur la tribu des Volkes-Tectosages, l'une des familles celtiques.

Les Celtes qui, néanmoins, ont refoulé les Ibères vers les Pyrénées au XVIe siècle avant notre ère, étaient, dit-on, les fils aînés de l'Asie; mais les Ibères, plus anciens chez nous que les Celtes, n'étaient-ils pas eux-mêmes des fils de l'Asie? On pourrait, croyons-nous, à la simple inspection de leurs monnaies, présumer par quelle route ils parvinrent dans nos contrées. D'ordinaire, ces monnaies portent une tête nue, virile: chevelure épaisse, crépue, presque laineuse; figure imberbe ou légèrement barbue; au revers, un cheval libre en course ou un cavalier la lance en arrêt ou une palme à la main. Ces divers attributs nous semblent bien indiquer un peuple déjà acclimaté en Afrique. Ainsi, les données de la numismatique ibérienne viennent corroborer celles de la linguistique. Les descendants des Ibères, resserrés peu à peu au sein des monts Cantabres, ont survécu jusqu'ici, purs de tout mélange, aux cent peuples qui les y ont refoulés de toutes parts. La langue des Basques de nos jours est la langue même des Ibères, et l'étude approfondie qu'en a faite un de nos savants lui a permis d'expliquer des vers carthaginois restés jusqu'à lui lettre close dans une comédie de Térence. D'un autre côté, les dénominations géographiques ou historiques que nous lisons dans la Bible se décomposent presque toutes dans la langue des Basques et y prennent un sens déterminé: par ce moyen, la linguistique établit l'origine asiatique des Ibères et nous montre à son tour la route africaine qui les amena dans les contrées occidentales de l'Europe.

Aussitôt que la conquête romaine fut consommée, les deniers et les quinaires de la République romaine se répandirent à profusion dans notre province. Le médailler de Carcassonne possède de cette époque, sur trois cents pièces

trouvées dans nos environs, deux cents variétés appartenant à plus de cent familles ; les plus communes chez nous sont : les Rubria, les Porcia, les Furia, les Cornelia ; nous possédons une Numonia. Cette abondance d'espèces métalliques romaines se continua jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, et elle nous a permis de recueillir dans le département plus de cinq cents impériales romaines.

Un fait doit être remarqué. Concurremment avec les monnaies romaines, sous la République et le Haut-Empire, le monétaire ibérien s'est perpétué, mais en adoptant le type et l'alphabet du peuple conquérant. Nos relations avec la péninsule ibérique se sont également maintenues, surtout avec la colonie latine d'Emporia : rien de commun dans le département comme ces bronzes grands et moyens ; nous avons trouvé en même temps des pièces coloniales d'Osca, d'Ilerda, d'Abdère, de Sagonte, de Cæsaraugusta ou Sarragosse, de Tarraco, de Turioso, même de Cyrta, de Septis-Magna en Afrique, de Juba Ier en Numidie. L'atelier de Nîmes nous fournit aussi en grand nombre ces bronzes moyens aux deux têtes d'Auguste et d'Agrippa. Tous les ateliers des colonies ibériennes se faisaient un honneur d'adopter des types romains et la légende latine. Narbonne fit exception, et le programme des questions nous demande à quelles causes il faut attribuer la non-exécution des médailles au type de cette ville pendant la période gallo-romaine.

Narbonne, d'après Avienus, avait été longtemps avant la conquête *maximum ferocis regni caput ;* Narbonne, sous le nom de Nédhéna, avait frappé et signé sa monnaie ibérienne : elle avait été la capitale du roi des Bébrices, de Bitovius, dont nous trouvons aussi les médailles. Elle devint, sous les Romains, *Narbo Martius, Colonia Julia, Paterna Decumanorum.* Elle avait donc reçu une colonie, mais elle semble avoir dédaigné de graver son nom sur des monnaies

simplement coloniales et de se confondre ainsi avec des villes telles que Nîmes, Cabellio ou Emporia. Narbonne, à la naissance de l'Empire, avait le pas sur Lyon, Vienne et Arles, était la métropole des trois Gaules, et ce fut dans son enceinte qu'Auguste (27 ans avant notre ère) rassembla le *Conventus Galliarum*, et le présida en personne. Cette ville, selon les historiens, fut le miroir de Rome, une seconde Rome; nous pensons qu'elle dut frapper des monnaies impériales, mais, à l'exemple de Rome, elle n'y grava point son nom.

Autre fait à remarquer. Tous les ateliers du midi ne semblent pas avoir témoigné du même empressement à adopter le type romain. En 1856, on a découvert, dans le département, un petit trésor de deux cent cinquante à trois cents pièces d'argent, dont l'enfouissement remontait à vingt-cinq ou trente ans avant l'ère vulgaire. Eh bien! à cette date, postérieure déjà d'un siècle à la conquête romaine chez nous, les deux tiers seulement des deniers étaient de coin romain, et l'autre tiers se composait de pièces tectosages, pour la plupart récemment frappées. On ne remarque sur ces pièces aucune modification qui accuse l'influence romaine. Ce sont, comme auparavant, de petits fragments irréguliers d'argent de toute forme et de divers poids, portant deux barres en croix, cantonnées de symboles bizarres. On s'étonnait déjà que les Tectosages, depuis si longtemps mêlés aux Ibères, n'eussent rien adopté de leur type ni de leur alphabet; mais comment expliquer qu'ils aient résisté à la souveraine domination romaine? Voulaient-ils, par cet acte d'indépendance, se montrer les dignes descendants des Volkes qui avaient escaladé le Capitole, ou bien de ces autres Volkes qui, après être allés jusqu'en Macédoine, bravant la puissance et la colère d'Alexandre, se mêlèrent plus tard aux guerres de ses successeurs?

Pourrait-on dire encore que les Romains eux-mêmes, respectant dans les Gaules ces peuples qui les avaient fait trembler en Italie, ont cru devoir user de ménagement et de déférence pour une race qu'ils redoutaient ?

Nous ne savons pour quel motif il en fut ainsi. Toutefois, nous trouvons de nos jours des traces encore vivantes des excursions des Volkes-Tectosages en Orient. Des travaux récemment exécutés près de Carcassonne ont mis à découvert, sur des points différents, deux statères d'or de Philippe de Macédoine. Que ce soient des Philippe de Macédoine en réalité ou une imitation de ces pièces exécutées par les Volkes-Tectosages, elles n'en sont pas moins un monument irréfragable de leurs courses lointaines et un vrai trophée de leurs victoires.

Nous ne saurions entrer dans tous les détails historiques que pourrait fournir un médailler local comme celui de Carcassonne, malgré son peu d'importance. Pour abréger, nous dirons qu'au lieu des monétaires mérovingiens nous trouvons des pièces wisigothiques, qu'au lieu des deniers carlovingiens, si l'on excepte Charles-le-Chauve qui fut roi d'Aquitaine, nous trouvons des pièces cufiques ou arabes, puis des deniers melgoriens en très-grande quantité, des deniers de Toulouse assez fréquemment, quelques pièces de Carcassonne; malgré leur rareté, nous en possédons vingt-et-une dont quelques-unes ne sont pas définitivement attribuées. Nous trouvons surtout, et de toutes les époques, des monnaies de Barcelone et des rois d'Aragon ; dans une trouvaille faite il y a deux ans et composée des monnaies courantes de la fin du XVIe siècle, plus de la moitié des espèces appartient encore à l'Espagne et sont principalement de Ferdinand-le-Catholique, d'Isabelle et de Charles-Quint.

Dans une autre découverte de vingt-huit pièces d'or faite, cette année même (1868), dans le département, une seule

est française : c'est un écu d'or frappé à Toulouse par Charles VI, au commencement du XVe siècle ; les autres sont venues des diverses possessions espagnoles ou italiennes d'Alphonse V le Magnanime.

Il est temps de mettre fin à cet exposé. Des inductions historiques, à propos d'une si mince collection, doivent vous paraître hasardées et par trop ambitieuses. Nous trouvons en vous, Messieurs, notre excuse. Nous parlons devant nos maîtres et nos juges : il nous est permis de donner libre carrière à nos pensées, sachant qu'elles seront sans portée et sans valeur aucune, tant que vous ne les aurez point consacrées par vos suffrages.

Des applaudissements accueillent cette intéressante communication.

Le Secrétaire-général,

DE BONNEFOY.

VISITE DES ÉGLISES ET DES MAISONS DE LA VILLE-BASSE.

Le 22, MM. de Caumont, J. de Verneilh, le marquis de Castelnau, Bouet, de Laurière, Cattois et divers membres du Congrès ont parcouru la ville-basse pour examiner les églises et les maisons anciennes que plusieurs membres avaient déjà remarquées. M. de Castelnau a pris des notes et pourra faire de ses observations l'objet d'un travail spécial. M. de Verneilh a dessiné deux de ces anciennes maisons. M. de Caumont avait prié M. Bouet de lever le plan d'une des deux églises (St-Vincent et la cathé-

drale), qui montrent l'une et l'autre une large nef sans bas-côtés, avec chœur très-court à trois absides. Ce patron

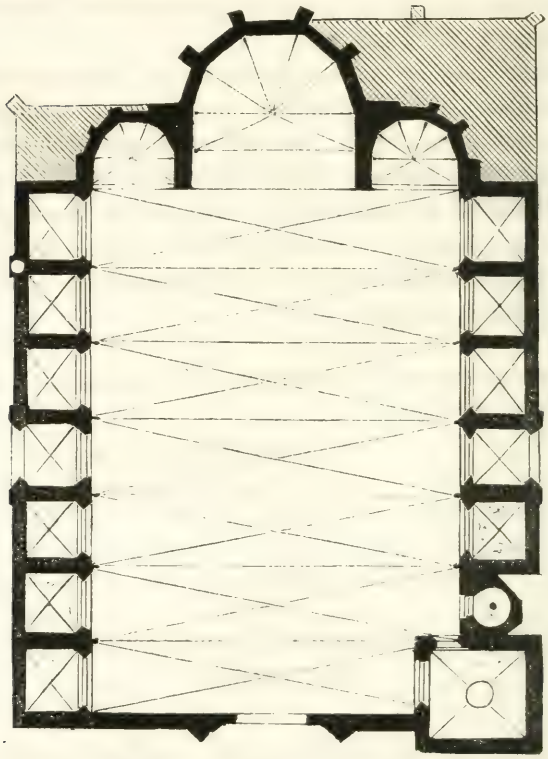

PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT DE CARCASSONNE.

ayant été adopté souvent dans le midi, offre une disposition que l'on trouve déjà dès le XIIe siècle dans beaucoup d'églises romanes de transition; mais à Carcassonne on le trouve complet avec des chapelles latérales et dans des proportions remarquables. Il est évident que cette suppression des bas-côtés au profit de l'ampleur de la nef centrale, permet d'embrasser d'un coup-d'œil toute l'étendue de l'édifice et de

suivre de tous les points les cérémonies religieuses du grand-autel. Si la perspective y perd beaucoup, certains avantages résultaient de cette disposition, et le Midi l'avait préférée. Après avoir levé le plan de St-Vincent, M. Bouet a dessiné une des travées extérieures du côté du nord. Déjà à deux reprises M. de Caumont avait parlé dans ses Rapports de l'église de St-Vincent ; il s'exprimait ainsi dans son Rapport de 1862 (1) :

« L'église la plus vaste et la plus intéressante de la ville est St-Vincent. La plus grande partie de cette église doit être du XVe siècle et du XIVe, d'après les moulures. Une belle tour terminée en plate-forme flanque l'angle sud de la façade occidentale. L'escalier qui monte à la plate-forme est très-hardi et éclairé par quinze étages de petites fenêtres. L'angle nord de la façade offre une tour cylindrique en encorbellement (V. la page suivante) ; du reste, le mur occidental est nu, il n'offre qu'une rose pour éclairer la nef; la porte occidentale est ornée de grandes statues du XIVe siècle.

« St-Vincent n'a qu'une nef et montre la disposition habituelle des églises du Midi, quant au plan ; on y voit encore quelques vitraux. Le sanctuaire, du XVe siècle, est garni d'une décoration moderne dont l'effet est excellent et qu'il faut bien se garder de changer, sous prétexte qu'elle n'est pas de l'époque ; et si la Fabrique avait le malheur d'y penser, il faudrait lui répéter ce que le *Bulletin monumental* écrivait avec tant de raison à propos de la cathédrale d'Angers et de plusieurs autres églises. »

M. de Castelnau a pris la parole et fait part en ces termes de ses observations sur l'église de St-Vincent, qu'il avait étudiée la veille :

(1) V. le *Bulletin monumental*, tome XXVIII, p. 116.

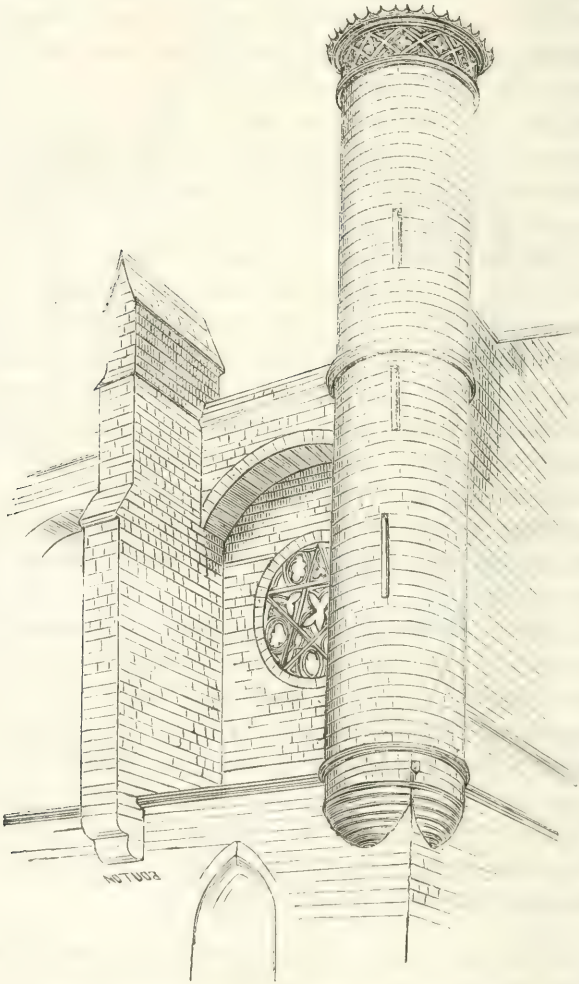

MURS EXTÉRIEURS DE SAINT-VINCENT (CÔTÉ DU NORD).

« L'église de St-Vincent, dit-il, offre absolument les mêmes dispositions que celle de St-Michel, que nous allons visiter

tout à l'heure ; mais sa nef est un peu plus large (21 mètres) et un peu plus longue, quoique ayant un nombre égal de travées. Fondée à la même époque que St-Michel, son achèvement dura plus longtemps et n'eut lieu que vers le XVe siècle, auquel se rapporte la construction du chœur.

« Les voûtes de la nef, au premier aspect, semblent être contemporaines de celles des chapelles, dont les arcs à moulures toriques, pourvues du listel caractéristique, accusent bien la fin du style ogival primitif. Mais, d'un examen plus attentif résulte bientôt la preuve que ces grandes voûtes ont été remaniées ou même refaites beaucoup plus tard. Leurs formerets suivent, en effet, une courbe elliptique ; les chapiteaux des colonnes appliquées sur la face des contreforts intérieurs ont été détruits au XVIIIe siècle ; puis enfin, si l'on monte à la tribune de l'orgue, d'où l'on peut voir nettement la voûte de la première travée, qui a conservé tous ses arcs, on reconnaît facilement la partie où ont commencé les travaux de réparation.

« A St-Vincent, comme à St-Michel, des roses et des fenêtres ogivales éclairent la nef et les chapelles latérales. Dans le chœur et les absides, les tympans des fenêtres sont à réseau déjà flamboyant et leurs vitraux sont du XVe siècle. Une inscription, gravée en caractères de cette dernière époque et conçue en langue du pays, se trouve dans la dernière des chapelles au nord ; elle indique la sépulture d'un licencié ès-lois.

« L'église de St-Vincent est entièrement isolée par quatre rues, sur trois desquelles ouvrent le portail de la façade et deux porches du XIVe siècle. Celui placé au nord de la nef est actuellement muré. Dans l'autre, sur l'un des murs latéraux, on voit une inscription du XIVe siècle, relative à deux notaires de la ville.

« La façade, au couchant, offre un beau portail du XIVe siècle, dont les archivoltes à moulures nombreuses et déli-

cates retombent sur d'élégantes colonnettes, entre lesquelles sont des statues d'apôtres et de saints, d'un bon style pour la plupart. Au-dessus s'ouvre une rose éclairant la nef. L'angle sud-ouest est occupé par une grande et belle tour d'un aspect des plus imposants. Sa partie inférieure, sur plan carré, fait corps avec l'église dont elle est contemporaine, et forme une chapelle remaniée dans le dernier siècle. La partie haute, qui date du XVe siècle, est octogone et se termine par une terrasse à parapet crénelé. Une jolie tourelle, bâtie aussi à cette dernière époque, s'élève en encorbellement sur l'angle opposé de la façade, où elle produit un effet très-pittoresque (V. la page 146).

« A l'extérieur de l'édifice, vers l'extrémité nord-est de la nef, on distingue fort bien les arrachements indiquant la fin des constructions du XIVe siècle et l'appareil tout différent du chœur, bâti au XVe. Le couronnement des murs a disparu, probablement quand on refit les voûtes de la nef; une seule des chapelles a conservé le sien, formé d'une balustrade à meneaux flamboyants.

« L'église St-Vincent et celle de St-Michel sont construites en pierres de moyen appareil, dont la consistance, la couleur et la taille ajoutent encore à la mâle simplicité de leur style d'architecture. Ce caractère est surtout remarquable dans l'église St-Vincent, qui n'a point subi de ces *restaurations* ou *embellissements* entraînant presque toujours des suppressions regrettables. Aussi croyons-nous à propos de rappeler une fois de plus ces recommandations si sages de l'ancien comité des arts et monuments, trop souvent oubliées ou méconnues : « En fait de monuments, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir. *En aucun cas, il ne faut supprimer.* »

Le Congrès s'étant ensuite transporté à la cathédrale St-Michel, M. de Caumont a repris la parole en ces termes :

« La cathédrale présente le même plan que St-Vincent, mais elle est moins élevée et moins grande ; elle peut dater du XIVe siècle ou de la seconde moitié du XIIIe dans quelques parties, peut-être aussi du XVe : on y trouve absolument la même disposition qu'à St-Vincent ; des roses remplacent les fenêtres du clérestory, comme dans beaucoup d'églises du midi, et des chapelles peu profondes s'ouvrent sur une large nef sans bas-côté.

« Cette disposition est celle que nous trouvons dès le XIIe siècle dans quelques églises, notamment dans la nef de La Couture, au Mans, et dans d'autres édifices qui appartiennent au style Plantagenet, selon la dénomination proposée par M. Parker. Elle a surtout prévalu à partir de la Loire et a fini par être partout préférée, dans le Midi, aux trois nefs de nos églises du Nord. Ce fait de géographie monumentale, bien connu de ceux qui ont voyagé et pu comparer le Nord au Midi, doit toujours être signalé comme un des plus remarquables dans notre France du moyen-âge. »

M. le marquis de Castelnau prend la parole à son tour ainsi qu'il suit :

On sait que des deux parties bien distinctes dont se compose aujourd'hui la ville de Carcassonne, la plus importante est celle que les principaux habitants de la cité, chassés de leurs demeures en 1262, à la suite d'une rébellion contre Alphonse de Poitiers, leur nouveau seigneur, obtinrent, quelques années après, la permission de bâtir sur la rive gauche de l'Aude.

La situation plus agréable de la nouvelle ville, son plan régulier comme étaient ceux des nombreuses *bastides* fondées à cette époque, son abord plus aisé, l'industrie et l'activité de sa population, ne tardèrent pas à en faire une ville importante, qui, elle aussi, s'entoura de remparts, eut son hôtel-de-ville, sa halle, son hôpital, ses églises. Les éta-

blissements publics de la cité y furent même successivement transportés, et, vers la fin du siècle dernier, il ne restait plus à la ville haute que le chapitre et la cathédrale, qu'elle a perdus depuis la Révolution.

L'église St-Michel, située au sud de la ville dont elle affleurait autrefois les remparts, sert aujourd'hui de cathédrale. Fondée probablement à la même époque que la ville, vers la fin du règne de saint Louis, cette église a été bâtie sur le plan et dans le style adoptés alors pour la construction de toutes les églises du Languedoc, autres que celles élevées sous l'action ou l'influence immédiate des architectes du Nord.

Ce plan, on l'a déjà remarqué, c'est celui qui, fidèle aux traditions romanes, sinon romaines, comprend une seule et vaste nef, des chapelles entre les contreforts contrebuttant la grande voûte, un transept à peine accusé, quand il existe, et un chœur avec une ou trois absides parallèles. C'est le plan dont nous trouvons des types admirables à Toulouse, à Albi, dans toute l'étendue du Languedoc et du Roussillon, et qui s'est propagé jusqu'en Catalogne.

A St-Michel, la nef, large d'environ 17 mètres, se divise en sept travées toutes égales entre elles, séparées par des arcs-doubleaux à nervures toriques. Pour soutenir ces arcs, s'élancent en application, sur la face des contreforts intérieurs, de longues colonnes coiffées de chapiteaux lisses, à tailloir octogone, et dont les bases, quoique offrant encore un souvenir de la scotie en rigole et des appendices feuillus aux angles des socles, accusent par la maigreur de leurs moulures la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. Les arcs-ogives, à pans coupés, reposent sur des culs-de-lampe tout unis qui sont placés un peu au-dessus des chapiteaux. Dans les chapelles, qui sont carrées, les arcs des voûtes retombent sur des colonnettes cantonnant chaque angle; ces colonnettes ont des chapiteaux tournés et leur fût est pourvu d'un listel ou baguette plate, qui se

retrouve également sur les nervures de la voûte. La nef est éclairée par d'élégantes roses à six lobes entourés de trèfles, et chacune des chapelles reçoit le jour d'une fenêtre en lancette subtrilobée.

Le chœur, comprenant deux travées semblables à celles de la nef, mais plus étroites, se termine au levant par une abside pentagonale et est accompagné de chaque côté d'une absidiole de même forme, ouvrant comme lui dans la dernière travée de la nef, qui remplit ainsi l'office de transept. Les fenêtres de cette partie de l'église sont longues, ogivales et divisées par un meneau en deux baies que surmonte une élégante claire-voie.

Ici, les arcs des voûtes sont supportés par des colonnettes ayant des chapiteaux lisses et des fûts qui reposent à 4 mètres du pavé sur des culs-de-lampe sculptés de motifs divers, parmi lesquels figurent une tête de roi et une tête de reine. Cette disposition m'a paru étrangère au style primitif de l'édifice, car les encorbellements de cette nature sont inusités dans l'architecture ogivale du Languedoc. Ceux qu'on voit ici sont le résultat d'un travail récent de restauration, regrettable à mon avis, et qui paraît devoir être reproduit dans toute l'église, puisque, en ce moment même, à l'entrée de la première des chapelles au nord de la nef, des ouvriers viennent de supprimer la partie inférieure du fût des colonnes et d'y poser des culs-de-lampe, comme dans le chœur.

Du pavé jusqu'au sommet des voûtes, l'église entière vient d'être ornée de peintures décoratives, dont l'effet général laisse à désirer sous le rapport de l'harmonie des tons. De plus, les roses et les fenêtres ont été garnies de vitraux, modernes pour la plupart, et un grand buffet d'orgue, dont le style prétentieux et tourmenté a déjà suscité les critiques de plusieurs de nos confrères, remplit le fond de la nef. Enfin des stalles, des boiseries et un dais, sous lequel on paraît avoir oublié d'ajouter un trône pour l'évêque, complètent la décoration de l'édifice.

A l'extérieur, comme à l'intérieur, St-Michel a été et est encore l'objet de restaurations, dont la bonne exécution matérielle ne saurait faire excuser l'adoption d'un style et de dispositions trop exclusivement inspirés de ceux des monuments du nord de la France. C'est conformément à ces principes, étrangers pour la plupart à la pratique de l'art ogival en Languedoc, qu'ont été déjà refaits les amortissements des contreforts, les balustrades des murs de la nef et des chapelles, la porte du nord, et que sera bientôt rebâtie la façade a l'ouest, dont on peut prévoir dès maintenant, par ce qui est en voie d'exécution, l'effet disgracieux et l'agencement insolite. Faisons des vœux sincères et ardents pour que la belle tour octogone, qui s'élève à l'angle nord-ouest, soit conservée dans toute son intégrité et ne perde rien de son imposant caractère.

Après quelques observations échangées ensuite entre MM. Cattois, de Glanville, de Caumont, de Laurière et Bouet, le Congrès s'est rendu au musée.

VISITE DU MUSÉE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.

Présidence de M. de Caumont.

Le 22, à midi, le Congrès a visité le musée archéologique, transféré nouvellement dans un local très-convenable avec la bibliothèque publique. De belles pierres tombales ont été placées au milieu de la salle du rez-de-chaussée, consacrée aux fragments d'architecture. Dans le pourtour sont rangés des débris curieux de colonnes, de chapiteaux, etc., etc. M. Bouet y a dessiné quelques stèles anépigraphes qui ont dû être plantées verticalement près des tombes (V. la page suiv.), et une autre portant cette inscription :

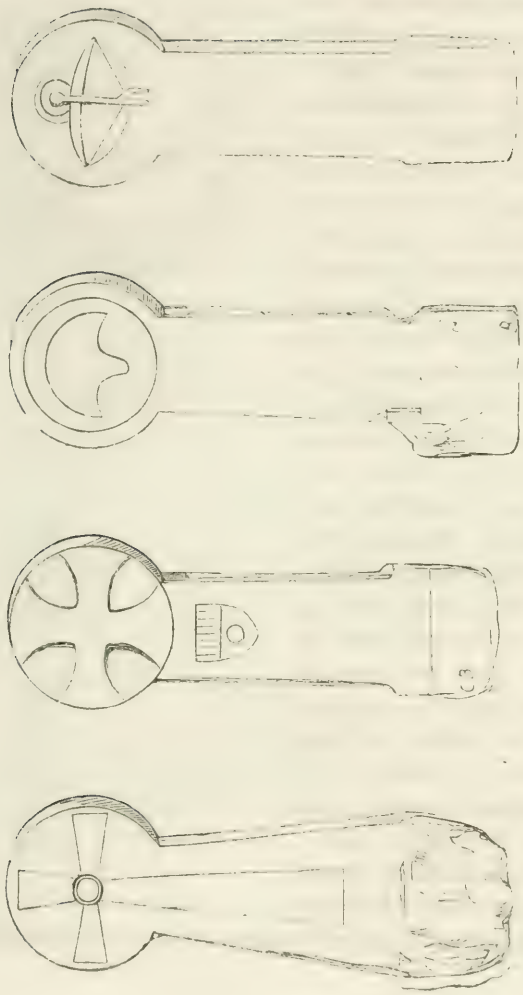

STÈLES DÉPOSÉES AU MUSÉE DE CARCASSONNE.

† AnNO ⁝ DomiNI ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XX ⁝ V ⁝ IOHannes ⁝ De ⁝ MONTE ⁝ SVPELLANO ⁝ PICTOR ⁝ CARCassone ⁝ Me ⁝ FECIS (*sic*) ⁝ FIERI ⁝ (Voir la figure suivante.)

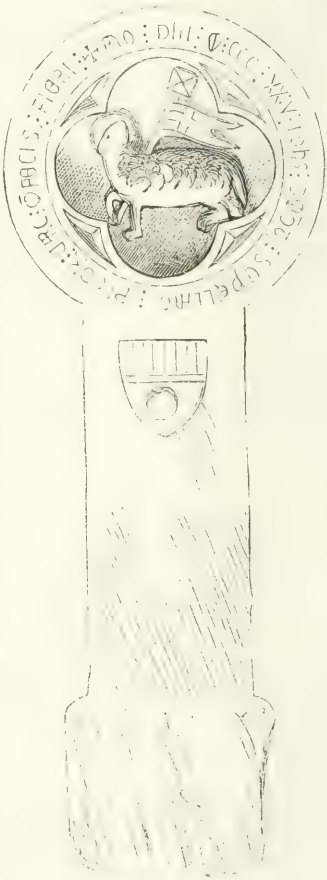

Bouet del

Un tombeau chrétien très-intéressant, que M. de Caumont avait signalé dans le local exigu où le musée lapidaire se trouvait il y a peu d'années, a été disloqué dans le transport et ne se trouvait pas dans la grande salle. M. de Caumont, l'ayant demandé et cherché, l'a trouvé en morceaux épars dans une salle voisine; mais il est facile de rajuster ces morceaux et de rétablir le sarcophage à peu près tel qu'il était dans le précédent local. La Société française d'archéologie a voté immédiatement 50 fr. pour faire replacer et rajuster avec un peu de plâtre les débris de ce beau cercueil en marbre, orné de feuilles de vigne. Il avait été trouvé, il y a quelques années, dans l'église de Floure (Aude), près d'une station de chemin de fer, et c'est un des objets les plus curieux, peut-être même le plus intéressant du

musée lapidaire de Carcassonne. M. l'abbé Vergnet a été chargé, par la Société française d'archéologie, de diriger cette restauration. Le fragment ci-joint de ce sarcophage,

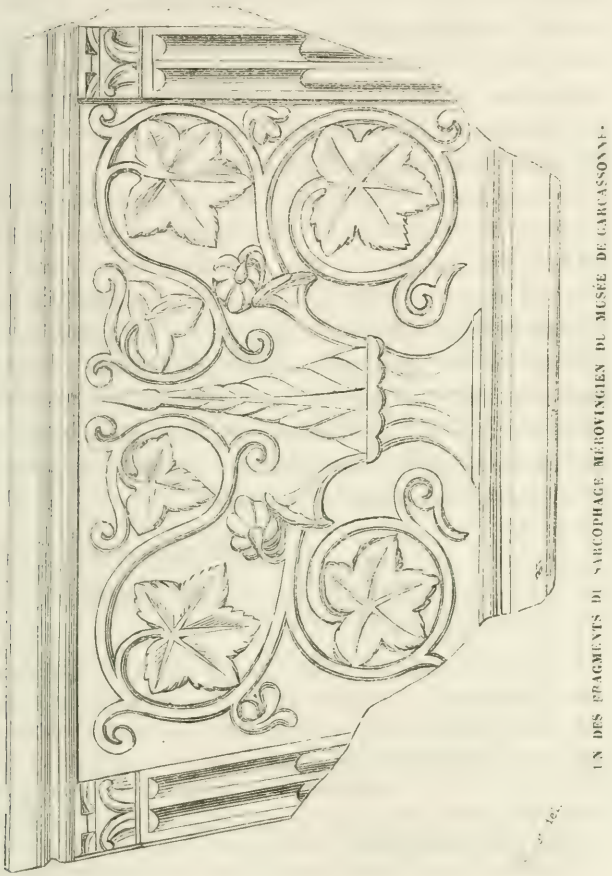

UN DES FRAGMENTS DU SARCOPHAGE MÉROVINGIEN DU MUSÉE DE CARCASSONNE.

dessiné par M. Bouet, fera comprendre l'ornementation de la face antérieure; comme tous les tombeaux de ce genre

qui devaient être adossés à un mur, il n'était pas sculpté par derrière (1).

M. de Caumont a insisté près des membres de la Commission du musée sur la nécessité de publier un catalogue raisonné des objets qui forment le musée lapidaire déjà très-intéressant, et il a vivement engagé M. l'abbé Vergnet à s'en occuper sans retard; M. l'abbé Vergnet a promis de réunir les éléments de ce catalogue, dans lequel les provenances des objets seront soigneusement indiquées.

Le Congrès est ensuite monté dans les salons du premier étage et a vu avec intérêt la belle collection de médailles qui lui avait été signalée la veille, les objets portatifs qui s'y trouvent annexés (pierres polies, bronzes, poteries), la bibliothèque et la collection de tableaux; il a témoigné de sa vive satisfaction en voyant un hôtel considérable consacré ainsi aux arts et aux lettres, et en a félicité la Commission municipale; puis M. de Caumont a émis quelques idées sur la direction à donner aux collections de province en général, et à celle de Carcassonne en particulier.

Le Secrétaire-général,

DE BONNEFOY.

(1) Depuis la réunion, M. l'abbé Vergnet a informé la Société française d'archéologie qu'il avait réuni les divers fragments de ce sarcophage et reformé ainsi le tombeau, dans lequel il existe seulement une lacune à l'extrémité gauche, mais dont on a maintenant l'ensemble. La visite du Congrès au musée n'eût-elle produit que ce résultat, nous aurions lieu de nous en applaudir; car il n'est pas certain que ces débris du sarcophage eussent jamais été réunis et recollés, si le Congrès ne les avait recherchés, retrouvés et recommandés.

SÉANCES TENUES A PERPIGNAN

LE 23 NOVEMBRE ET JOURS SUIVANTS.

Les membres du Congrès, partis de Carcassonne le dimanche 22 novembre, arrivèrent à Perpignan dans la soirée. Ils passèrent au pied du castillet, si remarquable encore par son enceinte presque intacte (V. la page suivante).

Le lendemain, la journée fut consacrée à visiter les principaux édifices de la ville sous la conduite de M. de Bonnefoy. Le soir, à huit heures, une séance publique s'ouvrit dans la belle salle de mer, dont nous donnons une vue générale extérieure (page 159). L'arceau de la porte du palais de la *Députation*, qui est contigu, ayant particulièrement frappé le Congrès, par l'appareil de ses claveaux, M. Bouet a été chargé d'en faire un dessin (p. 160).

Le Congrès était plus nombreux qu'à Carcassonne ; car il s'était accru des membres résidant à Perpignan et à Narbonne.

Plus de 200 personnes de la ville, parmi lesquelles un certain nombre de dames, assistaient à la séance publique.

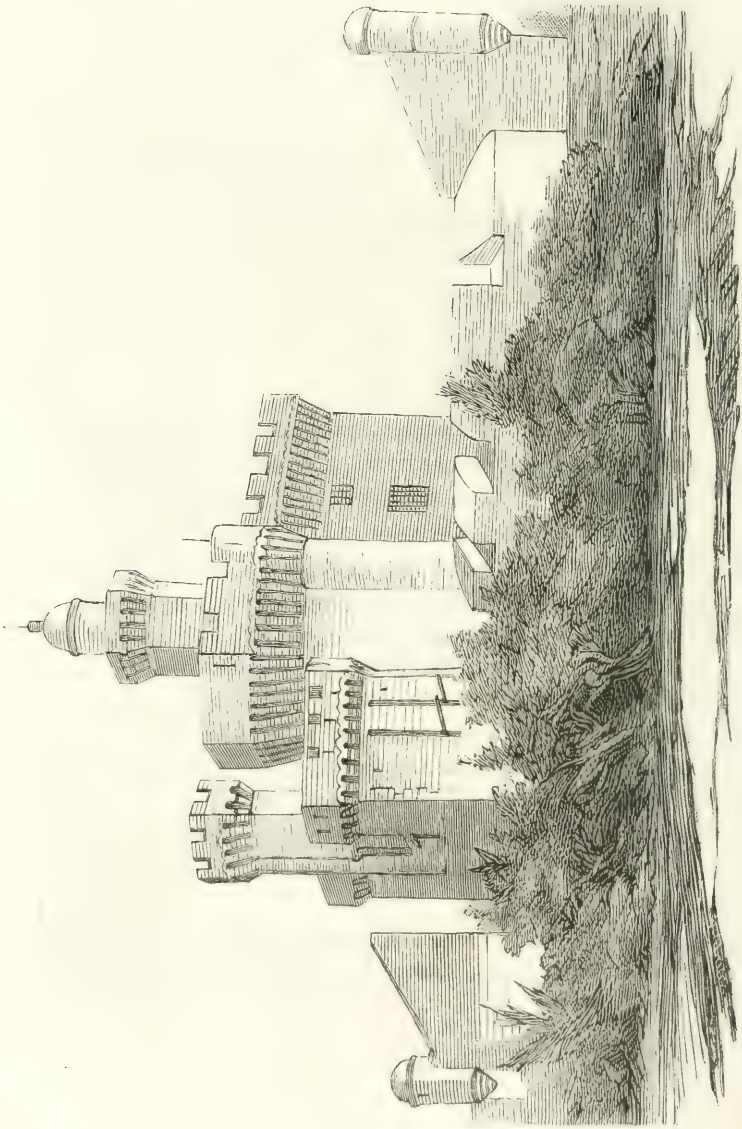

VUE GÉNÉRALE DU CASTILLET DE PERPIGNAN.

Bouet del.

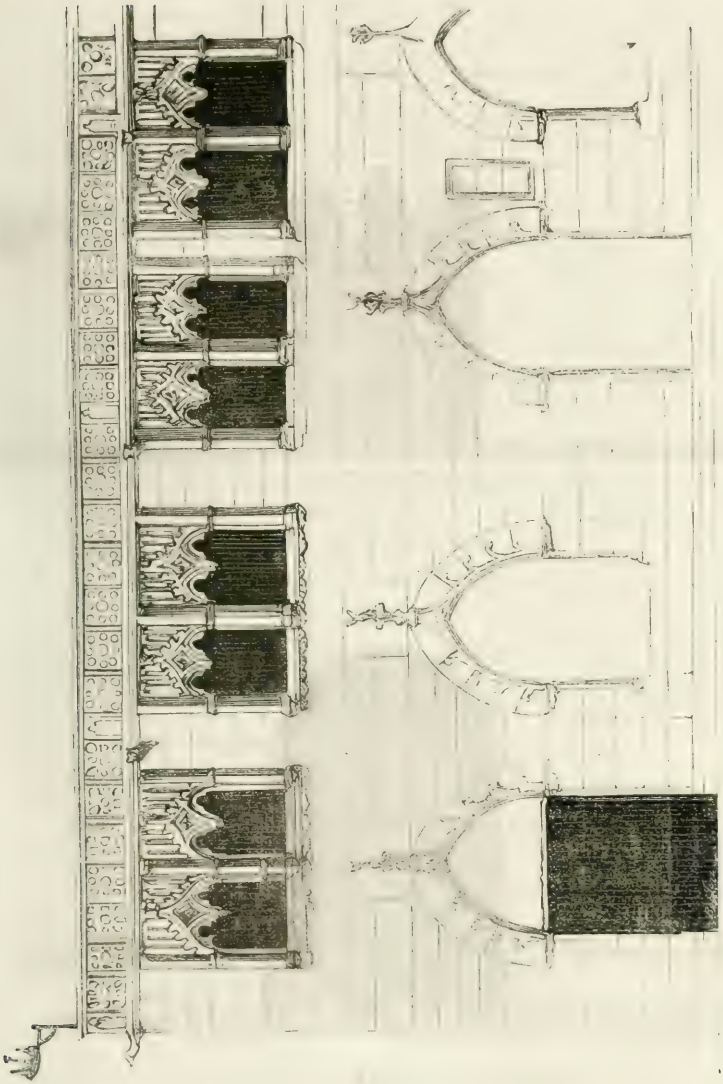

VUE DE LA LOGE DE MER, DU CÔTÉ DE LA PLACE.

Bouet del.

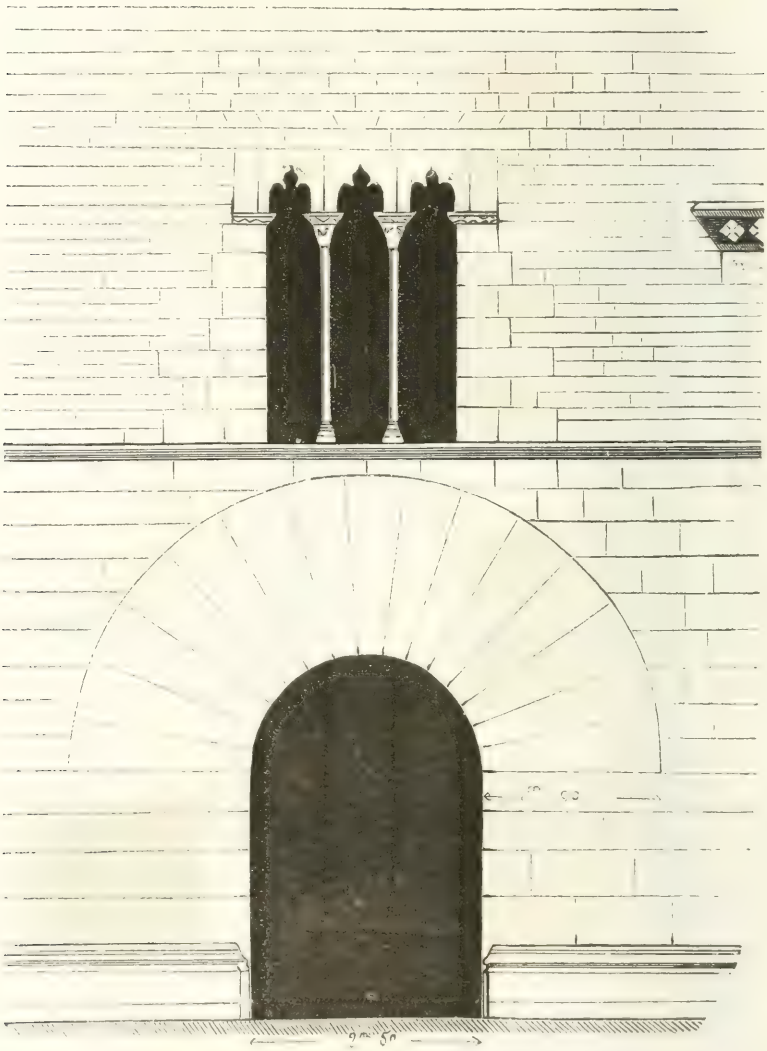

UNE DES PORTES DU PALAIS DE LA DÉPUTATION.

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 23 NOVEMBRE.

Présidence de Mgr l'évêque de Perpignan.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le vicomte *de Juillac*, le comte *de Toulouse-Lautrec*, *Tournal*, premier adjoint de Narbonne ; *Ricard*, secrétaire-général du Congrès scientifique de France ; *Camp*, inspecteur d'académie ; le comte *de Montarnal*, receveur général des Pyrénées-Orientales ; *de Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure ; *de Surigny*, de Saône-et-Loire ; *Villalongue*, président de la Société scientifique des Pyrénées-Orientales ; l'abbé *Pottier*, inspecteur de Tarn-et-Garonne ; l'abbé *Vinas*, inspecteur de l'Hérault ; *L. Gaugain*, archiviste-trésorier du Congrès.

M. le baron *de Rivières* tient la plume comme secrétaire.

M. le secrétaire-général indique les titres des ouvrages suivants offerts au Congrès :

1° *De variis structurarum generibus*, par J.-H. Parker ;

2° *The different modes of construction*, by J.-H. Parker ;

3° *Essai sur l'homme de Pope*, trad. par J. Argiot ;

4° *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, par B. Alart ;

5° *Œuvres complètes et fragments d'Horace et de Juvénal*, trad. par Argiot ;

6° *Petit carême poétique*, par J. Argiot ;

7° *La sainte Messe*, etc., par le même ;

8 *Il carcere Mamertino*, da Fabio Gori.

Mgr l'évêque de Perpignan prend la parole et, dans une

rapide et élégante allocution, souhaite la bienvenue au Congrès archéologique dans sa ville épiscopale. La science de l'archéologie ne saurait être trop encouragée, dit-il; elle aide à la religion, elle remonte à ses origines et en prouve la grandeur et la divinité. Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

M. le baron de Verneilh se lève et fait un rapport sur les monuments de Perpignan, et en particulier sur les autels de l'église cathédrale.

RAPPORT DE M. DE VERNEILH.

MESSIEURS,

S'il en est des habitants d'une ville qui reçoit des étrangers dans ses murs, comme d'un particulier qui montre sa maison et tient à ce qu'elle soit trouvée jolie, votre amour-propre aura lieu d'être satisfait.

Notre premier sentiment en débarquant hier soir dans votre hospitalière cité, a été un sentiment de surprise et d'admiration, et je crois être l'interprète de ceux de nos collègues qui ne connaissaient pas encore Perpignan, en vous exprimant le plaisir que nous ont causé notre première visite à l'aventure, au clair de la lune, et celle plus complète que nous avons faite aujourd'hui, sous la conduite de M. de Bonnefoy. Nous étions loin de nous douter de toutes les bonnes fortunes archéologiques que nous réservait l'antique capitale du Roussillon, et nous sommes honteux, pour notre compte, d'une ignorance que votre situation éloignée, votre tardive réunion à la France et l'absence de livres et de gravures, expliquent sans la justifier. Mais nous serions tentés de nous en réjouir, car rien n'est agréable au cœur des archéologues et n'augmente leur enthousiasme, comme ces surprises et ces découvertes imprévues, et je suis complète-

ment sous ce charme en traçant à la hâte le sommaire de la journée.

Nous avons rencontré d'abord, sur notre route, le palais municipal et la *loge de mer* où nous siégeons en ce moment et qui est assurément le lieu le mieux approprié à une réunion archéologique ; nous avons admiré la belle construction du portail plein-cintre de l'hôtel de la députation, ses immenses claveaux si merveilleusement appareillés, qui constituent à eux seuls une décoration et ont un caractère tout nouveau pour nous qui sommes familiarisés avec les édifices du Nord. Nous avons été frappés de la légèreté extrême des colonnettes de marbre qui divisent en trois les baies du premier étage et ont l'aspect de colonnettes de métal. Leurs chapiteaux en marbre blanc, sculptés de personnages et de rinceaux, feraient croire d'abord à des sujets de style roman, si les profils des bases et les ogives à contre-courbe qui s'ouvrent au-dessus n'accusaient nettement le XVe siècle. Mais, Messieurs, il faut vous avouer que votre architecture nous déconcerte un peu ; la nouveauté des formes, la nature des matériaux qui permet de traiter l'ornementation comme un ouvrage d'orfévrerie ; une sorte de mélange de l'art du Nord avec celui de l'Espagne qui se ressent elle-même de son origine moresque, tout cela nous a fait hésiter plus d'une fois aujourd'hui, et nous vaudra sans doute plus d'une erreur, que je vous prie d'avance d'excuser ; nous sommes complètement dépaysés. Ainsi dans le vestibule du consulat, dont la date est connue, un plafond à caissons de bois s'appuie sur des modillons qu'en toute autre circonstance nous attribuerions, sans hésiter, au XIIIe siècle, et qui sont vraisemblablement contemporains du reste.

A deux pas et comme une continuation du palais, une série de hautes ogives au rez-de-chaussée et au-dessus de fenêtres flamboyantes mais d'un goût très-inférieur à la partie

que nous venons d'analyser, produit, malgré ces défauts, très-bon effet, et rappelle d'une façon lointaine le palais Ducal de Venise.

C'est là que nous est apparue la masse féodale du Castillet : sa grosse tour d'un plan bizarre, surmontée d'une tourelle à silhouette pittoresque, sa porte à pont-levis qu'il défendait et ses longs machicoulis (V. la page 158) comme ceux du palais vieux de Florence. Nous en avons fait le tour en courant, donnant à nos yeux le régal de cette belle couleur des briques que votre climat ne noircit pas et qui inspiraient le pinceau des aquarellistes, et, chemin faisant, nous avons constaté combien ce noble castel donnait grand air à vos fortifications modernes, en en rompant la désespérante monotonie ; nous nous sommes réjouis que le génie militaire l'eût conservé. Ensuite nous nous sommes lancés bravement dans le tortueux dédale de vos vieilles rues, vierges, grâce à Dieu, de toute percée droite ; sous les encorbellements de vos vieilles maisons ; nous avons déniché dans la rue de l'Argenterie une fenêtre a pilastres finement sculptés d'arabesques et de médaillons d'empereurs romains, d'une renaissance très-française ; et dans une autre, dont le nom m'échappe, un vieil hôtel à peu près contemporain, nous a fourni des exemples d'une étrangeté de style Louis XII qui lui a valu aussitôt l'honneur d'être dessiné par deux de nos plus habiles collègues et lui vaudra plus tard celui d'être publié.

Ce n'est pas sans peine, Messieurs, que nous avons découvert la cathédrale à notre première exploration nocturne. Rien ne l'annonce que le joli clocher en ferronnerie, dont les légères volutes se perdaient dans la nuit. Nous l'avons revu aujourd'hui ; il est charmant, bien que presque moderne, mais il n'y a que cela sur la façade de l'église, et c'est bien peu à l'extérieur pour annoncer les magnificences du dedans ; car, malgré ses colonnes de marbre et ses trois

arcades cintrées, je ne fais pas grand cas du porche du XVIIe siècle.

D'autres vous diront les mérites architecturaux de votre immense nef, de son plan, de ses voûtes, ses analogies avec les autres basiliques du Languedoc, qu'elle surpasse, il me semble, en hauteur et en étendue ; ils rechercheront la date du baptistère St-Jean et de la nef qui s'y ajuste assez mal. Je n'ai à vous entretenir que de ses autels, qui sont à eux seuls de véritables monuments. Ces autels d'une richesse toute espagnole et dont le moindre ferait la gloire de la plupart des églises, je n'entreprendrai pas de les mentionner tous; ma mémoire, après un si court examen, n'y pourrait suffire. Je ferai choix des plus beaux pour les signaler au Congrès. Mais avant, il faut citer comme une rareté précieuse le buffet d'orgue du commencement du XVIe siècle qui s'élève sur un encorbellement de bois couronné de balustrades à jour, et que fermaient d'immenses volets peints, à la manière des dyptiques. Ces volets, que l'obscurité nous a empêché de voir, ont été enlevés de leurs gonds, parce qu'ils obstruaient la lumière déjà si rare dans l'église ; et on les a placés dans une des chapelles ; mais M. César Drogart, architecte de la cathédrale, qui a mis, avec M. le curé, une obligeance parfaite à nous en faire les honneurs, les a dessinés et les soumettra à votre examen.

J'arrive aux rétables, me contentant de vous arrêter un instant devant le tombeau d'un évêque d'Elne, daté de 1695 et affectant malgré cela la forme traditionnelle du moyen-âge. Quatre lions supportent une table où est sculptée en bas-relief l'effigie du prélat. C'est maniéré mais non sans valeur, et l'on a bien fait de laisser ce mausolée au milieu du transept, quoiqu'il en gêne peut-être un peu les abords.

Le premier autel, que nous avons vu à grand renfort de torches, est celui de la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est un

grandiose et harmonieux entassement de colonnes, de frontons, de bas-reliefs, de statues, de corniches, de guirlandes. C'est tout ce qu'on peut imaginer de plus riche, de plus touffu et de plus chargé d'ornements; le bois doré a pris les formes et les contours les plus variés, et pour que tout fût à l'avenant, et que la magnificence des parties latérales de la chapelle ne fût pas éclipsée par celle du rétable, des revêtements de marbre, disposés en entrelacs, couvrent les murailles, et deux immenses tableaux richement encadrés y sont suspendus. Ah! Messieurs, nous devons convenir, malgré notre préférence pour les belles époques de l'art chrétien, que ce rétable du XVIIIe siècle vaut bien autant, sinon mieux, que les pâles imitations qu'on nous donne trop souvent des maigres autels gothiques d'un XIIIe siècle frelaté.

Ce n'est là pourtant que le moins intéressant. Dans le transept septentrional, nous en avons vu un autre, trop imparfaitement sans doute, mais qui, avec ses panneaux flamboyants, ses dais, ses clochetons, ses personnages sculptés et entièrement dorés, unit la richesse du précédent aux formes plus réellement artistiques de la fin du XVe siècle.

Il a pour pendant dans l'autre bras de la croix, un rétable à peu près du même genre tout couvert d'or lui aussi, et qui au lieu de bas-reliefs, encadre dans ses pilastres une série de merveilleux petits tableaux sur bois, genre Van Dyck ou Memmelinq, qui feraient le bonheur des plus célèbres collections, et qui, je l'espère, n'iront jamais les embellir.

J'ai réservé pour la fin le maître-autel, comme on couronne les feux d'artifice par un bouquet éclatant. Rien, en effet, dans les autres, en dépit de leurs dorures, ne soutiendrait la comparaison avec cet admirable poème de marbre blanc que je renonce à décrire en détail, et dont aucun de nous ne vit jamais le pareil, du moins en France. C'est une

noble ordonnance de pilastres au milieu de laquelle s'étale tout un monde de statues et de bas-reliefs accompagné d'arabesques, de cartouches, d'ornementations de tout genre comme savait les inventer le génie des artistes de la Renaissance. Pourtant ce chef-d'œuvre est daté, dit-on, de 1620; mais on mit longtemps, sans nul doute, à le tailler, et le dessin est bien plus ancien en apparence que l'époque indiquée. Quoi qu'il en soit, l'artiste espagnol qui sut mener à bonne fin cette gigantesque entreprise, avait étudié aux bonnes écoles, et les maîtres illustres d'Italie lui étaient familiers; car il n'est pas difficile de reconnaître dans une tête de Moïse, par exemple, et dans la Cène, qui sert de sujet central à la composition, des réminiscences de Michel-Ange et de Léonard de Vinci.

Il paraît, Messieurs, que ce splendide ouvrage est menacé, non pas de destruction, une pensée pareille ne saurait se présenter à personne, même parmi celles qui sont le moins sensibles aux beaux-arts, mais d'un déplacement. On voudrait, paraît-il, donner plus de jour au chœur, que ce rétable ne gêne pour ainsi dire pas; on le transporterait donc dans une autre partie de l'église où il ne servirait de rien et ferait l'effet d'un roi détrôné. Mais au prix de quels désastres s'opérerait ce déplacement!! Vous savez avec quelle facilité le marbre s'écorne; que deviendraient sous le marteau demolisseur ces fines arabesques et ces bas-reliefs? Et Dieu sait comment on se retrouverait ensuite au milieu des corniches et des pilastres, lorsqu'il s'agirait de les remettre en place!

C'est à nos collègues de Perpignan que nous confions la défense de ce monument sans rival; qu'ils le fassent respecter, qu'ils plaident en sa faveur toutes les circonstances atténuantes qui se présentent en foule à l'esprit; ils trouveront la Société française d'archéologie très-disposée à les soutenir dans cette

croisade, et si l'opinion de cette compagnie, qui peut sans vanité se piquer au moins d'expérience, peut leur sembler de quelque valeur, vous allez, Messieurs, la manifester hautement en vous associant à mes vœux pour la conservation de l'état actuel. *(Applaudissements prolongés.)*

Après ce rapport, M. le marquis de Castelnau rend compte de la visite du Congrès à la cathédrale.

VISITE A LA CATHÉDRALE DE PERPIGNAN.

MESSIEURS,

Je voulais d'abord laisser à notre excellent confrère, M. le baron de Verneilh, le soin de compléter son rapport et de vous rendre compte, non-seulement des impressions qu'il a ressenties, comme artiste, à l'aspect des monuments divers de votre ville, mais encore de son appréciation du caractère architectural de ces monuments et de l'intérêt si varié qu'ils présentent. Nous y aurions tous gagné assurément, car l'attention soutenue que vous avez prêtée à la lecture de son travail est la meilleure preuve du talent avec lequel M. de Verneilh, après avoir résumé ses impressions et les vôtres sur les détails artistiques et la physionomie pittoresque des nombreux monuments de cette cité, en eût également apprécié l'intérêt au point de vue spécial de l'architecture.

Mais, puisque je n'ai pu refuser à son amitié d'abord, et aux instances de M. de Bonnefoy, secrétaire-général de ce Congrès, la tâche qui m'est dévolue, je l'accepte sans autre prétention que celle de réclamer votre indulgence pour le décousu de mon travail et ses imperfections, suite inévitable

du peu de temps dont j'ai pu disposer pour le rendre digne de vos suffrages.

Sans s'arrêter devant la façade inachevée de la cathédrale, et jetant un coup-d'œil sur le beffroi en fer forgé du siècle dernier qui couronne son clocher, le Congrès, en entrant dans l'église, y a tout d'abord reconnu le plan si généralement reproduit dans les monuments religieux du Midi, et sur lequel j'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention à Carcassonne. Complètement différent, en effet, du plan des églises au nord de la Loire, celui des églises du Midi, vous le savez, Messieurs, se caractérise par une seule et large nef, dont les voûtes retombent sur des piliers servant de contreforts intérieurs, entre lesquels sont bâties des chapelles, et qui sont assez solidement établis pour rendre absolument inutiles à l'extérieur ce système d'arcs-boutants indispensable au maintien des voûtes dans les églises du Nord. Vous avez surtout été frappés des dimensions de la nef dans la cathédrale de Perpignan, de son élévation sous clé, de sa longueur et de sa largeur, qui dépasse 18 mètres, avec ce caractère tout spécial que, à partir du dernier pilier, elle va en diminuant vers le chœur, dont l'arc triomphal a cependant encore plus de 16 mètres. Le transept est ici nettement accusé, ce qui n'existe pas dans les églises de Carcassonne, ni en général dans les autres églises du Midi; mais le chœur et les chapelles latérales qui l'accompagnent sont exactement sur le même plan et disposés de la même manière que ceux des églises méridionales.

A Carcassonne, j'avais insisté sur l'originalité du plan de ces églises, sur l'importance qu'il y aurait pour l'histoire de l'art ogival dans le Midi à étudier les origines du système qui a présidé à la construction des édifices religieux de cette partie de la France, et, par conséquent, à rechercher les dates certaines s'appliquant à la construction de ces édifices,

dont aucun, d'après les documents publiés jusqu'à ce jour, ne semble antérieur au dernier quart du XIIIe siècle.

Dans la cathédrale de Perpignan, deux inscriptions parfaitement conservées indiquent que la première pierre de l'édifice fut posée en 1324. Quant à l'achèvement du vaisseau et de ses voûtes, il n'aurait eu lieu que beaucoup plus tard, puisque, d'après l'histoire, ce serait seulement sous Louis XI que l'édifice aurait été livré en partie au culte, et terminé sous le règne de Charles VIII. Enfin, la consécration générale et solennelle ne date que de 1509 : les livres municipaux en font foi. Ces dates, consacrées par l'histoire, sont pleinement confirmées par l'examen auquel vous vous êtes livrés des diverses parties de l'édifice. Les arcs des voûtes, en effet, sont à moulures prismatiques, et, dans les fenêtres, les meneaux et les tympans ont le caractère du style ogival flamboyant.

Cette remarque faite, vous avez porté votre attention sur les nombreux rétables qui sont une des richesses de l'église, sur l'orgue si heureusement placé pour accompagner les chants des fidèles, et sur ses panneaux peints qu'une intelligente et prochaine restauration rétablira autour du buffet; puis, vous êtes sortis de la cathédrale pour aller, sur son flanc nord, étudier les restes de l'église du Vieux-St-Jean.

Là, sous la direction de notre secrétaire-général, dont les explications étaient appuyées par celles de M. l'architecte diocésain, votre attention a été appelée sur les restes de cet intéressant édifice, dont la partie assurément la plus remarquable aujourd'hui est ce bel arceau, si richement décoré de moulures romanes, qui marque la séparation du chœur et de la nef. Cet arc était-il l'archivolte d'un portail ? L'édifice primitif ne se composait-il que de ce chœur, en dehors duquel les fidèles, n'ayant pour abri que la voûte d'un ciel

clément, assistaient aux offices du culte, suivant la supposition qu'en a émise l'un de nos collègues ? La question est restée insoluble. En tout cas, la construction de la nef a dû suivre d'assez près celle de ce chœur où rien ne paraît antérieur au XIe siècle, tandis que la nef semble appartenir au XIIe. Cette nef, d'ailleurs, d'une architecture des plus simples et des moins ornées, recouverte d'une voûte en berceau, ne pouvait vous retenir longtemps ; vous en êtes donc sortis pour aller voir en dehors le portail qui y donnait entrée au midi. Son archivolte en plein-cintre retombe sur des pieds-droits, contre lesquels sont appliquées des statues en marbre blanc, dont le style ne paraît pas remonter au-delà du XIIe siècle, et dont l'exécution laisse à désirer. Le trumeau central a disparu, et la statue en marbre blanc qui le couronnait, servant en même temps d'appui au linteau, se trouve aujourd'hui encastrée dans l'un des murs du clocher, bâti au-dessus du chœur, et où, non sans quelque difficulté, quelques-uns de nos collègues ont pu l'apercevoir.

Enfin, revenant dans la cathédrale, vous avez terminé votre visite par l'examen des fonts baptismaux en marbre blanc (voir la page suivante), dont la forme a été comparée à celle d'une sorte de tonneau, entouré d'un câble en guise de cercle, et qui offre, sur la tranche de sa margelle, une inscription en vers léonins gravée au trait, inscription dont quelques lettres semblables à celles employées vers la fin du XIIe siècle feraient supposer qu'elle appartient à une époque moins ancienne que celle présumée par certains de nos collègues.

Je crains, Messieurs, de n'avoir analysé que très-imparfaitement vos impressions pendant le cours de cette visite ; mais je mériterais encore plus le reproche d'infidélité dans

mon rapport, si j'omettais, en le terminant, d'exprimer d'abord à M. le curé de la cathédrale notre respectueuse

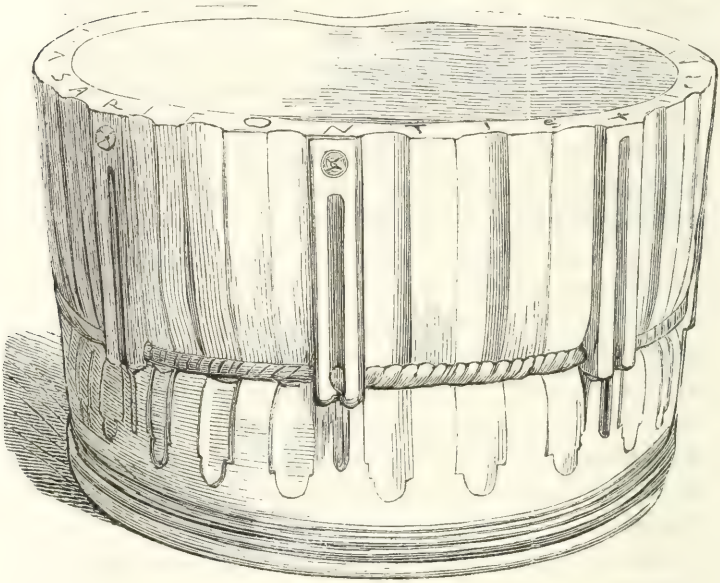

FONTS BAPTISMAUX DE LA CATHÉDRALE DE PERPIGNAN.

reconnaissance de l'empressement avec lequel il a bien voulu nous accueillir dans son église, et à M. l'architecte diocésain nos sincères remercîments de la bienveillance et de l'urbanité avec lesquelles il nous a guidés dans notre visite, a répondu à nos questions et a éclairci nos doutes. Un tel accueil, de sa part, n'avait pas lieu de nous surprendre, assurément; mais, au souvenir de celui que, dans une circonstance toute semblable, nous venions de recevoir à Carcassonne du préposé à la surveillance des travaux de la cité, ce n'est que justice de rendre à M. l'architecte de la cathédrale de Perpignan

un hommage que nous eussions été heureux aussi d'exprimer à celui de ses confrères, que sa conduite à l'égard des membres du Congrès et notre dignité nous ont fait un devoir de lui refuser.

(Applaudissements.)

La parole est à M. le docteur Cattois sur les autels.

L'autel, dit M. Cattois, est le centre du culte, le centre de l'art chrétien, et malheureusement on l'a trop oublié et trop négligé. Aussi, tout ce qui ne se rapporte pas à l'autel reste étranger à l'art chrétien.

L'antiquité chrétienne avait apporté à cette partie de l'esthétique le soin le plus minutieux. Du Ier au VIe siècle, les règles furent identiques en Orient et en Occident. L'autel était très-simple comme structure: ce n'était qu'un bloc de maçonnerie; mais la piété des fidèles l'ornait comme un pontife. Peu à peu cependant, en Occident, l'autel proprement dit s'embellit et dépouilla sa simplicité primitive. A dater de la séparation de l'église grecque d'avec l'église latine, la ligne de démarcation fut complète. Chez les Grecs, le prêtre fut caché aux fidèles par une barrière qui prit le nom d'*iconostase.* Dès lors, point de nécessité d'orner un autel qui restait toujours voilé et impénétrable. M. le docteur Cattois, dans ses nombreux voyages, a retrouvé cet usage toujours conservé par les liturgies cophte et syriaque.

L'église latine, au contraire, à dater de la séparation de l'Orient, supprima tous les voiles, et c'est à Rome qu'il faut aller pour voir encore les dispositions anciennes de l'autel conservées.

Cet autel, que les fidèles étaient admis à voir, il fallait l'orner. De là vint la couronne précieuse par la matière et le travail, qui est la *turris* ou *ciborium.* Dans les temps

les plus reculés, les églises, même cathédrales, n'avaient qu'un seul autel. Plus tard, leur nombre s'accrut ; mais les autels majeurs ou secondaires avaient toujours le ciborium pour diadême. La cathédrale de Ratisbonne nous en fournit un exemple : on y compte sept autels, tous anciens et dominés par un ciborium du XIVe siècle, à l'exception de celui de l'autel majeur, qu'une maladroite restauration a fait disparaître. Toutes les églises d'Occident avaient une semblable décoration, et l'iconographie chrétienne avait enrichi son vocabulaire d'une quarantaine de noms employés à désigner le ciborium. Dans le diocèse de Milan, saint Charles Borromée en avait fait pour tous les autels une prescription liturgique qui est encore en usage.

En Espagne, où la fantaisie artistique a régné plus tôt que dans le reste de l'Europe, on a adopté de très-bonne heure les autels dépourvus de couronnement, mais accompagnés du rétable. Ces rétables, dans les proportions gigantesques qu'on leur a données, nuisent à l'effet intérieur des églises et coupent la perspective ; cependant, ils sont une source d'ornementation éblouissante de richesse. Dès le XIIIe siècle et jusqu'au XVIIIe, les églises espagnoles ont vu élever dans leur enceinte ces objets merveilleux qui, malheureusement, nuisent à l'unité et à la grandeur des lignes. Ainsi, à Séville, le rétable est tellement démesuré qu'il coupe le chœur en deux et cache l'abside : c'est un grave défaut. Les envahissements de cette ornementation se voient à Perpignan, cité espagnole, jusqu'à Louis XIII, qui a gardé, grâces à Dieu, tous ces rétables du XVIIe siècle, dont la splendeur nous étonne. Il faut les conserver. Comme archéologues et comme artistes, nous disons bien haut que ce serait un vandalisme inqualifiable d'enlever ces ornements dans le style de la Renaissance, mais bien préférables aux pastiches gothiques

qu'on essaierait d'y mettre à la place. Ils forment une décoration de bon aloi et d'un grand effet. Mais, en conservant les rétables, on pourrait revenir à la forme catholique du culte. Pour cela, il faudrait traiter l'autel à la romaine, en l'isolant autant que possible. A la cathédrale de Perpignan, il suffirait de tracer autour du rétable un exhèdre à hauteur d'appui ; le trône épiscopal en occuperait le centre, et à droite et à gauche se développerait toute la hiérarchie ecclésiastique. L'autel serait rapproché du centre du sanctuaire ou du transept : là est sa place liturgique. C'est la disposition des basiliques romaines. Dès lors, le bas du rétable ne serait plus masqué et les sculptures ne risqueraient point d'être endommagées par le service de l'autel.

Une fois l'autel placé en avant, faudrait-il y mettre des gradins ? Non, car ils coupent la perspective. Il faudrait également se garder d'y mettre moins de deux flambeaux et plus de six. Nous avons tout exagéré en France, et l'on voit quelquefois jusqu'à vingt-quatre flambeaux sur l'autel majeur.

D'après les règles latines, les tabernacles sont défendus. Couronnons donc les autels par un ciborium s'harmonisant avec l'église et le rétable.

En Italie, tous les autels sont séparés du fond de l'édifice. Michel-Ange a construit à Florence une chapelle ainsi disposée, et le prêtre célèbre les saints mystères le visage tourné vers les fidèles. Ce grand artiste était si pénétré des règles liturgiques que, plutôt que de céder, pour la décoration de St-Pierre, à une fantaisie du souverain Pontife, il quitta Rome pendant quelque temps et s'en alla à Florence. Et le pape fut obligé de céder.

Dans l'église latine, le culte était un enseignement par les yeux ; le prêtre fut donc tourné du côté des fidèles. L'Italie, qui a conservé les traditions anciennes, compte

encore plus de 1,500 églises où l'autel est ainsi disposé. M. le docteur Cattois cite comme exemple l'église de Terracine, cathédrale du XIIIe siècle, avec une immense nef, trois autels sur la même ligne et le prêtre tourné vers le peuple. Autant que possible, il faut accommoder l'intérêt de l'art avec l'intérêt du culte.

M. le docteur Cattois parle ensuite des formes hideuses que revêt le mobilier des églises en France. Les confessionnaux en particulier, tant anciens que néo-gothiques, ne laissent rien à désirer en fait de laideur. Ce sont toujours trois informes et horribles boîtes. Quelle devrait être la forme du confessionnal ? celle d'un trône ou tribunal. Un siége avec dais remplirait parfaitement le but. L'Espagne a conservé cette tradition, et à Salamanque, l'orateur a remarqué dans toutes les églises des trônes à dais de la Renaissance délicatement ouvragés. Les femmes se tiennent assises sur un fauteuil ouvert et les hommes s'agenouillent pour recevoir le sacrement de Pénitence. En italie, les confessionnaux ont tous la forme d'un siége de juge. Même observation pour l'Allemagne, excepté dans les parties avoisinant la France.

L'orateur termine en demandant pour les églises de Perpignan la conservation des rétables, tout disparates qu'ils soient avec les églises.

Cette éloquente improvisation est accueillie par des applaudissements.

M. de Caumont se lève pour mettre les beaux rétables de Perpignan, ainsi que ceux d'Arles-sur-Tech, sous la protection de Mgr l'Évêque.

Mgr l'Évêque assure M. le Directeur de la Société française d'archéologie de ses bonnes dispositions pour conserver tous les rétables de son diocèse. Quelques-uns ont été mal-

heureusement mutilés dans la partie montagneuse du Roussillon.

M. de Caumont remercie Monseigneur de son bon vouloir.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Baron DE RIVIÈRES.

VISITE DU CONGRÈS A LA VILLE D'ELNE

LE 24 NOVEMBRE 1868.

Le 24 novembre 1868, les membres du Congrès partirent par le chemin de fer pour aller visiter la ville d'Elne. La population tout entière était sur pied à l'arrivée du Congrès. Il a été reçu à la gare par M. le maire, entouré de son Conseil municipal. M. le curé d'Elne a prononcé à son tour, dans l'église, un très-beau discours, que le Congrès a religieusement écouté; puis l'église et le cloître ont été, pendant trois heures, l'objet de l'examen le plus attentif. MM. de Castelnau, de Saint-Andéol, de Verneilh, comte de Toulouse, de Bonnefoy, de Laurière, Cattois, Pottier, Dusan et Bouet ont discuté les faits relatifs à ces constructions. Des dessins, des photographies, des estampages ont été pris des parties les plus intéressantes et des inscriptions. Le Congrès a voté 100 fr. pour aider à déblayer la crypte qui est complètement encombrée, et il a mis à la disposition de M. de Bonnefoy, secrétaire-général, une autre somme pour faire transporter dans le cloître un sarcophage mérovingien en marbre, qui existe dans une

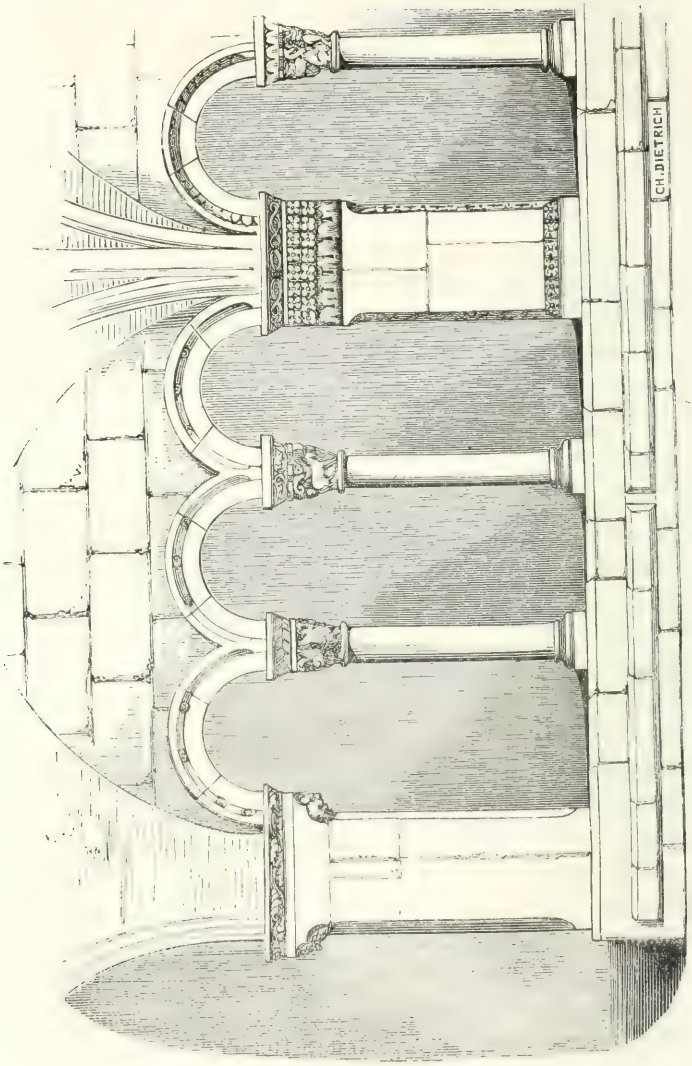

PARTIE DU CLOÎTRE D'ELNE.

ferme voisine. M. l'abbé Pottier, de Montauban, a été chargé de rendre compte de cette excursion, qui a présenté l'intérêt le plus vif et laissera de longs souvenirs dans l'esprit de ceux qui l'ont faite.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE.

Présidence de Mgr l'Évêque de Perpignan.

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Glanville*, *Gaugain*, comte *de Montarnal*, trésorier-payeur du département, vicomte de *Juillac*.

M. *de Bonnefoy* remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture de la correspondance, la parole est donnée à M. l'abbé Pottier pour rendre compte de l'excursion faite à Elne le matin.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ POTTIER.

MESSIEURS,

Notre campagne de 1868 doit être féconde en incidents et en surprises; votre ville et votre région savent nous les ménager pleines de charmes, et je voudrais, dans ma tâche hâtée de rapporteur, vous dire du moins que nous savons en être reconnaissants.

Ce matin, nous nous dirigions, la vapeur aidant, vers la petite ville d'Elne, votre ancien siége épiscopal. Nous avions salué à la hâte les murs et le château de Cornella, admiré

la chaîne de vos monts, si vigoureusement dessinés sur votre ciel, et déjà la vieille cité d'Elne nous invitait de loin, dominée par ses tours, appuyée sur ses remparts.

A la gare, un appel non moins attrayant nous était adressé. M. le maire Traby, entouré de ses coopérateurs dans les labeurs administratifs, venait souhaiter la plus cordiale bienvenue à notre Société, « heureux, nous disait-il courtoisement, de voir dans son antique Illibéris, trop longtemps délaissée, des hommes dignes d'en apprécier les monuments. »

M. Traby ne se trompait point, Messieurs, sur les bonnes impressions que vous deviez tous emporter. Ce sont elles qui rendent, ce soir, ma mission plus facile. Aviez-vous jamais vu de vieux murs, à l'aspect si vigoureux encore, couverts ainsi de toute une population vous saluant d'une curiosité sympathique, pendant que vous étiez tentés d'herboriser dans les tapis de ces remparts, formés d'aloès et de cactus, ou de rechercher dans leurs brèches l'histoire des siéges, des défenses, les traces de Philippe le Hardi, les ruines apportées par Louis XI ou Richelieu (1). Vous passiez sous le feu de bien des regards lorsque, franchissant une porte relativement moderne, soudée en guise de barbacane aux anciennes fortifications ; vous pouviez saluer la madone traditionnelle sur nos murs.

Après avoir gravi quelques rues tortueuses, la façade de la cathédrale s'est fièrement montrée à vous avec l'ampleur de ses lignes, l'élégance sobre de son ornementation, son pignon brisé pour créneler l'édifice, la serie d'arcatures qui entourent, aveugles ou ouvertes, la tour du sud. Celle du

(1) Elne fut ruinée par Philippe le Hardi en 1285 ; en 1474, sous le règne de Louis XI ; et enfin en 1642, lorsqu'elle fut prise par l'armée de Louis XIII.

nord, sa sœur puînée, bâtie avec moins de luxe, a reçu aussi des créneaux. Vous avez remarqué les archivoltes en marbre noir qui se dessinent au-dessus des cintres, comme le fait la lave dans les églises du Puy-de-Dôme (1). Je ne m'arrête pas davantage à cette façade, que l'habile crayon de M. de Verneilh a reproduite, et dont il vous parlera avec sa compétence. Entrons et n'admirons pas trop longtemps cette belle église romane aux lignes sévères, un peu lourde peut-être ; écoutons une nouvelle bienvenue souhaitée en ces termes au Congrès par M. le curé d'Elne.

DISCOURS DE M. LE CURÉ D'ELNE.

MESSIEURS,

« Elne, malgré son importance monumentale, semblait « n'être jusqu'ici, pour la France des sciences et des arts, « comme elle n'est en réalité pour la France, que l'ex- « trême frontière de l'Empire. Le Congrès archéologique « lui rend aujourd'hui sa valeur et sa dignité. La visite « solennelle dont vous avez cru devoir l'honorer répare « pour elle des siècles de dédain ou d'oubli, en la signa- « lant avec éclat à l'attention de l'Europe savante et ar- « tistique. Aussi, Messieurs, notre population tout entière « qui comprend, avec des degrés divers de lucidité, la portée « de votre apparition parmi nous, vous accueille avec toute « l'expansion de la joie la plus manifeste. Et nous que la « divine Providence a daigné placer à sa tête, quand nous « vous adressons, en son nom comme au nôtre, la bienvenue,

(1) La tour de St-Paul-Serge, à Narbonne, offre la même ornementation.

« nous n'accomplissons pas simplement un acte de gracieuse « courtoisie, nous obéissons, et avec bonheur, à l'impulsion « des meilleurs sentiments de notre âme. Quoique nous « soyons presque entièrement étranger, autrement que par « nos sympathies profondes, à la grave science que vous « personnifiez avec tant de distinction, nous n'en ignorons « pas néanmoins les affinités nombreuses, les relations in- « times, nous allions dire la *parenté* avec la religion dont « nous sommes ici l'humble représentant.

« L'archéologie, à notre avis, doit être naturellement « chrétienne, comme le christianisme, si je pouvais em- « ployer cette expression, essentiellement *archaïque*. Re- « monter le cours des âges pour saisir le commencement « des choses, c'est pour vous une douce satisfaction; pour « nous, c'est un impérieux devoir. Nous sommes sollicités « les uns et les autres, par des attraits divers, à l'étude de « l'antiquité. Vous vous imposez la tâche, en consultant les « œuvres d'art restées debout, en recueillant les débris des « œuvres ruinées partout où les a dispersées le ravage des « siècles, de refaire l'histoire monumentale de l'humanité; « comme le christianisme a reçu mission, en ramassant tous « les lambeaux des traditions primitives, pour les éclairer de « sa lumière et les purifier par sa grâce, d'en recomposer, « dans sa vérité, l'histoire religieuse. Votre science aspire « comme notre foi à l'universalité dans l'espace et le temps, « et, sous un certain rapport, vous pouvez dire comme nous- « mêmes : « rien d'humain ne m'est étranger. »

« Vous portez aux créations de l'homme, au nom de la « science, tout le tendre intérêt que nous portons au nom de « la religion, à l'homme lui-même. Vous vous apitoyez sur les « souffrances de son œuvre comme nous compatissons aux « douleurs de sa personne. Est-il un effort qui vous coûte « quand il s'agit de prévenir ou de réparer les délabrements

« de l'un? Est-il un sacrifice qui vous répugne quand il est « question d'empêcher ou de restaurer les ruines intellec- « tuelles ou morales de l'autre? Si nous nous inclinons « avec amour partout où se montre encore quelque reste de « la dignité de l'homme, ne vous penchez-vous pas aussi « avec affection partout où votre œil découvre quelque vestige « de son génie? Ne dirait-on pas vraiment que, non con- « tente de partager avec le christianisme le caractère d'uni- « versalité, l'archéologie veut encore lui disputer, à certains « égards, le trésor de sa charité divine?

« Il y a donc, Messieurs, entre votre science et notre « foi, d'admirables analogies. Ces analogies, vous les con- « naissez, vous les respectez, vous les aimez autant que « nous-mêmes, et de toute l'énergie qu'inspirent la vraie « croyance et la vraie foi. Pour vous, Messieurs, nous « sommes heureux de le savoir, plus heureux encore de le « proclamer, vous êtes de ces hommes, rares de nos « jours, qui savent unir dans une harmonie parfaite ces « deux choses précieuses que tant d'autres cherchent crimi- « nellement à séparer : une foi profonde avec une science « éminente. Or, si la foi chez les grands chrétiens fait des « miracles; si elle peut, par sa parole, ressusciter les « morts, rajeunir les membres flétris, rendre leur action « et leur délicatesse aux organes oblitérés, votre science « ne possède-t-elle pas aussi ses thaumaturges? Ne peut- « elle pas à son tour, avec quelques débris informes, relever « en esprit l'architecture d'un monument, lui redonner « une existence idéale, retrouver sa place sur le sol, sa « date dans le temps, et, dans les diptyques de l'art, le « nom même de son fondateur? Ah! puissiez-vous, « Messieurs, réaliser ici, sous nos yeux, une de ces mer- « veilles! vous avez devant vous, dans notre cloître, un « superbe monument qui a su mieux garder sa structure

« que ses souvenirs, qui a parfaitement conservé sa forme « et complètement perdu son histoire. Interrogez-le, il « vous dira bien ce qu'il est ; mais si vous lui demandez « de qui il tient son être, sous quel souffle il est éclos, « quel génie en conçut le dessin, quelle main en modela « et en sculpta les beaux marbres, à toutes ces questions « il demeurera sans réponse ; et le plus grand bienfait « dont il pût en ce jour vous être redevable, ce serait de le « remettre, par la sagacité de vos investigations, en pos- « session de tous les secrets qui intéressent au plus haut « point son existence. Quoi qu'il en soit, Messieurs, veuillez « bien croire que s'il a pu oublier le jour de sa naissance et « le nom de son créateur, il n'oubliera jamais ni vos noms « ni le jour de votre honorable visite. »

Ce remarquable discours a été écouté avec une vive satisfaction, et tous vous l'avez témoigné à M. le curé par vos félicitations.

Je voudrais, Messieurs, répondre de suite à cet espoir exprimé par M. le curé d'Elne ; mais notre visite a été rapide et je n'ai pu entendre pour les résumer les opinions de chacun de vous. Permettez à votre rapporteur, qui a essayé de payer l'hommage dû à une aussi gracieuse hospitalité, de demander d'abord des documents à l'histoire locale, que connaissent si bien les archéologues du pays ; vous nous ferez part ensuite de vos impressions, et me permettrez de me mêler à la discussion.

Dans l'église, je signalerai cependant le précieux autel majeur qui porte la date de sa consécration et nous a rappelé celui de Rodez ; dans une des chapelles, une naïve *pieta*, placée en guise de tabernacle, et qui a offert à notre savant confrère, le docteur Cattois, une si intéressante in-

cursion dans le domaine liturgique qui est le sien. Vous avez remarqué de belles tombes, et toujours ces importants rétables du XVIe siècle, avec panneaux peints, que l'on retrouve ici dans un si grand nombre d'églises. Un curieux bénitier, entouré d'entrelacs ou d'enroulements, a aussi fixé votre attention.

Si, à l'intérieur, l'église d'Elne offre les caractères de l'architecture romane du XIIe ou de la fin du XIe siècle, à l'extérieur on retrouve à son chevet et ressortant sous l'abside les bases d'un sanctuaire plus étroit, dont les murs paraissent abriter une crypte d'une époque plus reculée; des fouilles pourraient facilement donner des assurances à cet égard et amener peut-être des découvertes importantes. Un projet grandiose, qui consistait à prolonger les bas-côtés sous forme de déambulatoire et à faire rayonner autour de l'autel majeur sept chapelles, a laissé des murs élevés de quelques mètres, des bases de piliers ou de colonnettes qui indiquent les derniers temps de l'art ogival. Singulière tentative d'accroissement et de splendeur, quand la ville d'Elne allait bientôt voir diminuer son importance, et moins de deux siècles après perdre ses évêques eux-mêmes (1).

La porte latérale, au midi de la cathédrale, paraît moderne, ce qui s'accorde avec la date 1669 qu'elle porte. M. Bouet fait remarquer que cependant elle n'a pas été reconstruite, mais simplement retaillée, ce qui paraît au reste s'être fait assez souvent.

Permettez-moi encore, Messieurs, de saluer en l'admirant ce charmant cloître, où les architectes du XIVe siècle ont su si bien accommoder un système de voûtes à nervures.

(1) Les évêques d'Elne obtinrent, en 1601, l'autorisation de résider à Perpignan.

qui avait alors prévalu pour ce genre de construction, à des colonnes, des piliers et des chapiteaux du XIIe siècle. Quelle richesse dans l'ornementation de ces fûts de marbre, torsades, enroulements ou feuillages, dans les rinceaux qui courent sur les tailloirs des chapiteaux, et quel intérêt à déchiffrer ces scènes iconographiques, ces légendes énigmatiques !.. Les mystères de la vie de Jésus-Christ, dont plusieurs manquent dans les chapiteaux romans, ont été reproduits et complétés par ceux du XIVe siècle ; la galerie du levant porte, incrustés dans ses murs, des bas-reliefs qui s'ajoutent à la série de ces mystères. L'imitation d'un style oublié depuis deux siècles, et qu'un art nouveau cherche à rappeler en lui imprimant son caractère, pourrait offrir dans cette partie entièrement refaite un curieux sujet d'étude ; la salle capitulaire appartient à cette dernière époque : elle a été mutilée et défigurée. Des salles antérieures et en contre-bas du sol ont pu servir de sellier ou de grange pour les dîmes. Nous y avons, cependant, retrouvé des traces de peintures. Se rattacheraient-elles aux premières constructions ? auraient-elles vu ou abrité les pères des conciles tenus à Elne dès le Xe siècle (1) ? A Elne, du reste, les souvenirs sont nombreux ; les murs de ce cloître les conservent gravés sur la pierre ou sculptés dans le marbre. Il est, je crois, peu de cloîtres en France qui aient conservé et peut-être possédé un aussi grand nombre de tombes et d'inscriptions.

Une de ces inscriptions, dont nous donnons ici un fac-simile d'après un dessin de M. de Bonneloy, est restée inexpliquée jusqu'ici malgré le nombre de lectures plus ou moins hasardées auxquelles elle a donné lieu.

(1) Voici les dates de ces conciles : 944, 1027, 1058, 1065, 1114.

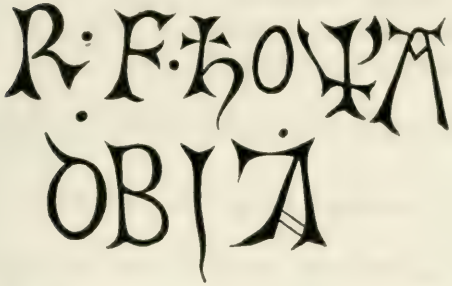

M. de Bonnefoy pense que l'on peut lire ainsi la première ligne :

RAIMVNDVS (?) FECIT (?) HEC OPERA

Le sens de la seconde ligne lui échappe, mais il signale la même formule sur l'inscription suivante provenant du prieuré de l'Elne, et espère que la comparaison des deux inscriptions pourra faciliter l'explication de cette énigme.

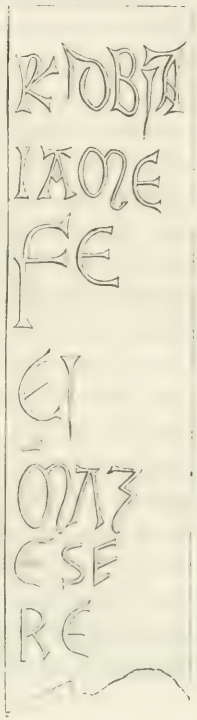

Du reste, il y a dans le cloître de très-belles inscriptions et de belles sculptures, et, depuis les sarcophages chrétiens des premiers temps jusqu'à la Renaissance, chaque siècle a ses témoins. Paix aux morts qu'ils abritent et honneur au talent pieux des artistes qui nous ont conservé leur mémoire. Honneur aussi à ceux qui ont respecté leurs cendres.

Ce passé, que vous entrevoyez si noblement empreint sur les vieux remparts de cette cité, dans cette belle

église, dans ce beau cloître, vous avez hâte, Messieurs, de le mieux connaître. Demandons-le, vous et moi, à l'érudition de votre savant archiviste.

M. de Verneilh prend ensuite la parole sur Collioure.

RAPPORT DE M. J. DE VERNEILH.

Vous me permettrez, Messieurs, d'ajouter quelques mots au rapport de notre spirituel collègue, M. l'abbé Pottier, non pas qu'il ait rien oublié d'essentiel dans le compte-rendu de notre visite solennelle à Elne; mais, comme après la réception tout-à-fait royale que les habitants de l'ancienne *Illiberis* nous avaient faite, la réunion s'est dispersée, et que nos collègues se sont dirigés vers des directions diverses, il est résulté de cet éparpillement du Congrès une série d'observations nouvelles qui ont dû nécessairement échapper à notre rapporteur.

Ainsi, pendant qu'il allait à la découverte à Elne, nous nous dirigions vers Collioure, cette patrie des Coco-libériens dont le nom a fréquemment retenti à nos oreilles depuis trois jours et que je raccourcirais volontiers de deux syllabes si la vérité historique n'en devait pas trop souffrir. C'est de cette petite excursion que je sollicite l'honneur de vous entretenir, en vous prévenant d'avance que l'archéologie n'a pas grand'chose à y voir. L'intérêt pendant le trajet, si vite franchi en chemin de fer, est entièrement absorbé par les beaux aspects de la chaîne de montagnes et de la mer entre lesquelles passe la voie. Nous n'avons fait qu'entrevoir Argelès, petite ville grillée par le soleil comme Elne et les autres cités de ce pays et couronnée par la tour carrée de l'église, et nous avons débarqué à la gare de Collioure. L'heure était avancée et il fallait se hâter : nous

avons couru au plus pressé, c'est-à-dire à la plage d'où l'on a sous les yeux le plus pittoresque tableau. A gauche, le vieux château qui plonge le pied de ses remparts dans le port; au-delà, la ville qui empile ses sombres maisons de schiste sur une colline qui vient finir à la mer où le clocher de l'église se dresse comme un môle et servait jadis de phare; au milieu, la mer que nous nous sommes représentée du plus bel azur, bien que par extraordinaire elle eût pris ce jour-là une teinte plus septentrionale; à droite, une haute colline de roches déchiquetées encadre le paysage auquel les peintres les plus exigeants n'auraient rien à changer, et au premier plan une foule de barques de pêcheurs tirées sur la plage découpent sur le ciel la silhouette de leurs mâts et complètent, avec une vieille tour à demi ruinée, cette décoration d'opéra.

Nous avons vu ce spectacle dans les conditions les plus défavorables, par un reste de jour sombre et menaçant, et nous en avons tous été vivement impressionnés. Qu'est-ce donc, Messieurs, lorsque votre beau soleil, ce soleil qui nous tient rigueur et est seul à protester contre l'aimable accueil que nous recevons ici, vient dorer les vieux murs du château et répand ses paillettes sur les flots de la Méditerranée! C'est alors que la baie de Collioure peut lutter avec ce que la rivière de Gênes a de plus célèbre et de plus souvent dessiné, et qu'elle doit inspirer les artistes qui ne la connaissent malheureusement pas assez.

Après un croquis fait à la hâte, nous avons couru à l'église. C'est un monument peu ancien et qui serait absolument sans intérêt s'il n'avait pas, suivant l'usage général de ce pays, des rétables triomphants et des ornements sacrés très-curieux. Pour les rétables, je ne voudrais pas me répéter, je vous ai parlé de ceux de votre cathédrale et c'est toujours un peu la même chose. Ce qui caractérise ceux de Collioure, c'est qu'ils sont moins dorés qu'à Perpignan et

plus immenses, si cela est possible. Celui du maître-autel surtout est colossal : il va du pavé aux voûtes par une cascade de pilastres, de corniches et de colonnes torses superposées qui servent de cadre à tout un peuple de statues. Quelques bas-reliefs peints, de manière à figurer ce qu'on appelle aujourd'hui des tableaux vivants, lui donnent un caractère particulier. Il y en a une dizaine dans les chapelles, tous très-riches et très-compliqués et attestant, comme le principal, une verve enragée chez les sculpteurs qui ont travaillé ces forêts de bois doré. Assurément, le prix de revient de ces rétables a dû être six ou sept fois plus élevé que celui de l'église proprement dite et aurait suffi à élever un monument.

Le respectable curé qui nous a reçus et qui, avec son vicaire, se multipliait pour éclairer nos investigations de tout le luminaire disponible, nous a montré ensuite, dans la sacristie, un certain nombre de bijoux précieux, qui nous ont rappelé par leur richesse et l'exubérance de leur ornementation ceux que l'Espagne et le Portugal avaient envoyés à l'exposition universelle. En voici l'inventaire, en commençant par les moins intéressants : un bâton d'argent du XVIIe siècle, qu'on porte dans les processions et qui est surmonté d'une pomme ciselée ; des chandeliers énormes également en argent ou du moins en feuilles d'argent, appliquées sur un calibre de bois ; deux ou trois croix de procession, de la Renaissance la plus compliquée et encore un peu gothique, ainsi qu'un ostensoir du même genre et quelques objets qui échappent à mes souvenirs. Mais la pièce capitale, c'est une chape en broderie d'or et de soie, qui représente divers sujets religieux, parmi lesquels je ne me rappelle que le martyre de saint Pierre. Comme les croix de la monstrance, ce magnifique ornement, très-bien conservé et encore frais, appartient au commencement du XVIe siècle.

Voilà, avec les rues tortueuses, dont une à arcades, et les remparts qui ont probablement des parties anciennes, avec le château du moyen-âge arrangé à la Vauban, et un peu de fatigue occasionnée par la brièveté du temps dont nous disposions, ce que nous a valu notre pointe sur Collioure.

M. de Verneilh donne ensuite les renseignements qui vont suivre sur les anciennes maisons de Perpignan.

NOTE SUR LES ANCIENNES MAISONS DE PERPIGNAN.

Maintenant, Messieurs, si vous ne trouvez pas que j'abuse de la permission, je vais compléter ce que j'avais l'honneur de vous exposer hier relativement aux vieilles maisons, qui sont un des ornements de votre vielle cité de Perpignan. J'étais loin d'avoir tout vu ; quelques-uns d'entre vous ont bien voulu nous conduire aux bons endroits et me permettent d'ajouter quelques hôtels à la liste que j'avais incomplètement tracée.

Le plus beau, sans nul doute, est celui de la rue de la Main-de-Fer. Sa façade de brique, encadrée de pilastres à bossages d'un goût tout nouveau pour nous, est percée, au premier étage, de trois larges fenêtres à meneaux, et au rez-de-chaussée d'une de ces portes en plein-cintre, à longs claveaux qui caractérisent vos anciennes constructions du XIIIe au XVIe siècle. Ici, nous sommes encore en présence du style gothique, mais du dernier, et le monument construit, à ce que nous a dit M. l'archiviste, par un riche négociant de Perpignan, Bernard Xanxo, vers 1515, atteste le talent de l'architecte en même temps que le goût éclairé du fondateur. Vous voyez, Messieurs, que ce n'est pas seulement de nos jours que s'élèvent par le travail et l'industrie de grandes fortunes, et qu'on en sait faire un noble usage.

Cet armateur du Roussillon était, en vérité, comme son

contemporain de Dieppe, Ango, logé en prince. Le palais de la rue Main-de-Fer est un bijou de fine ciselure ; et toute son ornementation, exécutée avec une pierre semblable au marbre, est d'une irréprochable exécution. Il serait difficile seulement d'en offrir une description circonstanciée devant une réunion où nous avons la bonne fortune de compter des dames parmi nos auditeurs ; car la gaieté de nos pères s'est traduite sur le bandeau qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage, avec une liberté et un sans-gêne que vous ne m'autoriseriez pas et que je n'ai point envie d'imiter. C'est dommage cependant, l'exécution spirituelle de cette espèce de frise ferait pardonner le choix étrange des sujets. — Dans le vestibule, deux portes, dont l'une en marbre rouge, nous ont surpris par leur forme et l'arrangement singulier de leurs moulures, en même temps qu'elles nous charmaient par leur admirable conservation. La cour de ce bel hôtel, je devrais dire le *patio*, a été malheureusement reconstruite ; je le regrette, car, dans vos vieilles habitations, cette partie est traitée avec un soin et un amour tout particulier, et elle eût certainement répondu à l'élégance de cette maison magnifique, qui est aujourd'hui une loge de francs-maçons, et où je dois signaler, pour ne rien omettre, des voûtes à nervures dans les pièces du rez-de-chaussée et un écusson qui porte un lion et doit être le blason de Bernard Xanxo.

Rue *Fabrique-de-Na-Aboth*, nous avons envahi avec cette audace particulière aux archéologues, et guidés cette fois par notre instinct, deux anciennes demeures : la première, du XVIIe siècle, dont la galerie à arcades retombant sur des colonnes, est décorée de faïences de très-grande dimension, qui ressemblent à des tableaux et représentent, parmi des images de saints, des arabesques, un condamné à mort enlevé miraculeusement à la hache du bourreau par

l'intervention opportune de saint François-Xavier, et un triomphant blason, d'une crânerie et d'une fierté tout-à-fait castillanes.

Je m'en veux, Messieurs, de révéler ces curieuses faïences aux amateurs de bibelots et aux collectionneurs, s'il s'en trouve parmi vous. Je vois d'ici leurs démarches, leur diplomatie pour décrocher ces céramiques des parois qu'elles décorent si bien et les mettre dans leurs cabinets, et je fais des vœux pour qu'ils ne réussissent pas.

Je n'ai plus, Messieurs, à vous parler que de la maison Julia. C'est une des plus anciennes et des plus curieuses, et tout ce qui tient un crayon parmi nos collègues s'est fait un devoir d'en relever la disposition et les détails; ils sont extrêmement remarquables. C'est toujours, naturellement, une porte cintrée à grands claveaux; mais, après l'avoir franchie, on entre dans une cour à galerie, qui fait songer aussitôt à l'art arabe. Les arcades du soubassement sont surbaissées et les deux qui sont intactes reposent sur un encorbellement vigoureux et hardi; celles de la galerie supérieure sont supportées par de fines colonnettes accouplées que surmontent des chapiteaux d'un dessin simplement géométrique, mais si heureux de proportions et d'exécution qu'il vaut autant que des feuillages. Dans une niche cintrée, un buste peint de saint Jean-Baptiste nous a paru contemporain de la maison, que nous croyons devoir attribuer au commencement du XIVe siècle et qui mérite d'être publiée pour l'instruction de nos architectes modernes.

Du reste, Messieurs, ce n'est pas seulement cette maison qui devrait être gravée et décrite avec soin; vous en avez sept ou huit autres, au moins, qui méritent le même honneur et devraient être célèbres parmi les artistes et les archéologues. Efforcez-vous de mettre en lumière ces spécimens de l'architecture domestique de vos ancêtres; veillez

à leur conservation ; évitez que des rues nouvelles, si vous en êtes menacés, ne les enlèvent brutalement sur leur tracé. Si vos édifices religieux attestent la foi de vos pères, ces maisons prouvent leur opulence et l'usage éclairé qu'ils en savaient faire ; elles jettent sur leur genre de vie un jour nouveau ; elles réhabilitent ce moyen-âge, tant et si injustement décrié ; elles sont enfin pour vous des titres de noblesse : il est de votre honneur et de votre gloire de ne les pas laisser détruire. *(Applaudissements.)*

Après une courte discussion sur ces deux communications, des remercîments sont votés à l'administration municipale et à M. le curé d'Elne, pour la cordiale réception qu'ils ont faite au Congrès.

Puis on entend le mémoire suivant sur l'église primitive d'Elne et sur l'époque de la construction de la cathédrale actuelle, par M. Alart, archiviste du département.

MÉMOIRE DE M. ALART.

La cathédrale actuelle d'Elne qui, selon toute apparence, remonte au XIe siècle, a succédé à une basilique plus ancienne, dont les ruines ont péri. C'est de cette première église que je me propose d'interroger aujourd'hui les souvenirs, en me bornant, pour ainsi dire, à déblayer et à préparer le terrain pour le travail archéologique, qu'une autre main consacrera sans doute à l'église mère du Roussillon.

La ville d'*Illiberis*, qui perdit son nom ibérien dans le cours du IVe siècle de Jésus-Christ pour prendre celui d'une sainte que l'Église vénère, devait, dès cette époque, compter un certain nombre de chrétiens parmi ses habitants ; et même, si l'on s'en rapportait à un chroniqueur byzantin du XIVe siècle (Zonare, *Annales*, t. II, p. 14), lorsque Constant

fut atteint par ses ennemis dans la ville d'Helena, il aurait d'abord cherché un asile dans une église, d'où ses ennemis l'auraient arraché pour le massacrer. On peut révoquer en doute quelques détails de ce récit; mais l'existence d'une église à Elne, en 350, est un fait qui ne surprendra personne et qui s'accorde parfaitement avec la découverte de divers sarcophages chrétiens du Bas-Empire, surtout de celui dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un fragment orné du monogramme du Christ, et qu'une tradition fort suspecte et, dans tous les cas, fort moderne, voudrait faire considérer comme le tombeau de Constant lui-même.

L'église d'Elne, érigée en cathédrale sous la domination des Wisigoths, est mentionnée pour la première fois en 571; elle fut soumise vers l'an 720 par les Arabes, qui n'en furent chassés que trente-neuf ans après. On a tout dit en fait de déclamations sur la domination des disciples de Mahomet et sur les dévastations qui marquèrent partout leur passage, et, selon M. Puiggari, « la cathédrale d'Elne, s'ils l'épar-« gnèrent, dut être alors consacrée au culte mahométan. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à part le fait même de la conquête et de l'occupation, l'on ignore complètement quelle fut la conduite des Arabes en Roussillon. Le pays fut occupé militairement, et l'on ne peut apprécier les effets de cette domination que par ce qui se passait dans les pays voisins. Or, il est certain que les Arabes conquérants de l'Espagne permirent en général l'exercice de la religion chrétienne dans l'intérieur des églises. Ainsi donc, sans prétendre nier que le Roussillon ait eu à souffrir des ravages et des incursions de ce peuple encore barbare à cette époque, si l'église d'Elne, comme celles de Narbonne et de tant d'autres cités voisines, perdit alors son chef spirituel, ses vases sacrés et ses plus précieux ornements, avec ses titres de dotation et même son acte de consécration, tout semble montrer cependant, ainsi que nous l'indiquerons plus loin, que l'ancienne

basilique fut conservée ; aussi, en admettant qu'il y ait eu une interruption momentanée dans l'exercice du culte chrétien, il put y être rétabli sans difficulté trente-neuf ans après, en 759, lorsque les Arabes eurent été rejetés au-delà des Pyrénées.

Tous les droits de l'église d'Elne, avec ses possessions anciennes et nouvelles, furent confirmés, dans le siècle suivant, par Charlemagne et ses successeurs, et par le pape Romanus en 897. Il est dit dans un diplôme des dernières années du IXe siècle (1) que l'église d'Elne, comme la plupart de celles de la Septimanie, tombait alors en ruines et ne pouvait plus se réparer avec ses propres ressources. M. P. Puiggari observe encore que, dans ce diplôme, on n'attribue nullement aux ravages des Barbares, Sarrasins ou autres, l'état où se trouvaient nos églises ; il paraîtrait donc que c'était l'effet de leur vétusté et du malheur des temps qui n'avait pas permis d'en prévenir la destruction. Cet état de choses vient à l'appui de nos conjectures. En effet, si l'ancienne basilique d'Elne eût été renversée par les Arabes, l'église qui *tombait en ruines* en 894 n'aurait pu être construite qu'après l'an 760, et l'on ne s'explique guère qu'une construction qui aurait daté d'un siècle tout au plus, pût se trouver alors dans un pareil état de délabrement. Il fallait donc, pour qu'il en fût ainsi, que l'édifice en question remontât à une époque bien plus reculée que l'expulsion des Arabes, et le document que nous allons interpréter confirmera pleinement ces inductions.

On ne sait si les concessions de Charles le Simple ser-

(1) Riculfus sanctæ Rossilionensis ecclesiæ venerabilis Episcopus, innotuit nobis per quemdam suum fidelem quemadmodum sua sedas, et pene omnes ecclesiæ ejusdem sedis, ruinæ tam proximæ existebant ita ut per ipsum nullatenus possent restaurari... (Diplôme de Charles le Simple. *Marca hispanica append.*, charta LV.)

virent à la réparation de l'église d'Elne, mais elle ne tarda pas à acquérir de nouvelles richesses.

Le 1er septembre de l'an 917, l'évêque Almerade, célébrant l'anniversaire de son ordination, convoqua dans la cité d'Elne les évêques de Carcassonne, de Carpentras et de Gerona. Il voulut à cette occasion régulariser sous tous les rapports la situation de son église, dont on rechercha tous les titres de propriété, pour les confirmer, en même temps que ses priviléges spirituels et ses droits temporels. On fit observer que cette église *déjà presque vieille* (délabrée) *depuis longtemps, n'avait pas été consacrée, ou que du moins personne n'avait pu trouver le moindre indice de sa consécration*. On n'avait plus à cet égard que de vagues traditions qui ne pouvaient tenir lieu d'un acte régulier et authentique, et pour mettre un terme à toute incertitude, l'évêque d'Elne, assisté des trois prélats nommés ci-dessus, consacra de nouveau la cathédrale de son diocèse (1). Pour

(1) Ego Elmeradus... sanctæ Elnensis ecclesiæ... episcopus... ad anniversarium diem ordinationis meæ in ecclesiam mihi commissam sanctos adscivi pontifices... ut qui ipsa ecclesia sanctæ Eulaliæ jam pene vetusta a longo tempore inconsecrata remanserat, nec ullum indicium consecrationis ejus a quoquam reperiri poterat, a prælibatis venerabilibus pontificibus præfata dedicaretur die. Quapropter in ipsa die dedicationis ejus, etc. Ego igitur exiguus Præsul Elmedarus in hac ipsa dedicationis die, quam rogatu meo sacri peragunt præscripti episcopi, offero omnipotenti Deo et beatæ Eulaliæ dominæ meæ de exiguis facultatibus meis citra Clusas Spaniæ proprietatis meæ quem Monasteriolum vocant, et conjacet in comitatu Barchinonense in ipsa maritima, etc. Die Kalendarum septembrium, in primo die anniversarii venerabilis Elmeradi antestitis, anno XVIII regni Karoli gloriosissimi regis Francorum atque Gothorum feliciter, etc. (*Marca hispanica, append.*, charta LXV).

L'évêque d'Elne Riculfe vivait encore le 5 des ides de décembre de l'*année XVIII* du règne de Charles, 915 *de l'Incarnation, indiction IIIe*

que l'évêque Almerade agît ainsi, il fallait que l'acte de la consécration primitive n'eût pu être retrouvé, et même que personne ne se souvînt de l'avoir vu dans les archives de l'église.

La consécration de l'église d'Elne en 917 s'explique d'une manière fort simple par les considérations déjà émises. L'acte de la consécration primitive, en admettant qu'il eût été dressé, se perdit sans doute sous la domination des Arabes; mais lorsqu'en 759 ce peuple fut chassé du Roussillon, après une occupation de 39 ans, assez précaire d'ailleurs, on ne dut pas juger nécessaire de consacrer de nouveau un édifice dans lequel le culte chrétien n'avait peut-être jamais subi d'interruption. En effet, si l'église d'Elne avait été détruite par les Arabes, comme celle d'Urgel, qui fut reconstruite sous le règne de Charlemagne et consacrée sous celui de Louis-le-Débonnaire (1), le fait de sa reconstruction et de sa nouvelle consécration aurait été, sans aucun doute, constaté par un acte public, qu'il n'eût pas été impossible de retrouver ou de refaire en 917. Tout au moins en aurait-on pu conserver encore le souvenir à cette époque, et l'évêque Almerade et sa nombreuse assistance n'auraient pas déclaré que, malgré toutes les recherches, on n'avait pu en retrouver la moindre trace ni dans les archives de l'église ni dans les souvenirs de son clergé et de ses paroissiens. Ainsi donc, l'impossibilité où l'on fut alors de retrouver un pareil document, jointe à l'examen des faits, au témoignage des chartes et aux considérations qui précèdent, porte à conclure que l'église d'Elne

945), d'après un acte du Cartulaire d'Elne (Recueil de Fossa). Son successeur Almerade ne fut donc élu qu'en 916, et l'*anniversaire* de son ordination ne peut se rapporter qu'à l'an 917. Il faudrait donc lire *anno XX* au lieu de *XVIII* dans l'acte du recueil du *Marca hispanica*.

(1) *Marca hispan. append.*, charta I.

consacrée en 917 était la même qui avait été construite pendant la période wisigothique. Sans doute elle avait eu à souffrir de l'invasion des Arabes, mais elle avait résisté à leurs dévastations; quelques restaurations la relevèrent peut-être de l'état de délabrement où elle se trouvait à la fin du IXe siècle; mais elle se maintint toujours, quoique insuffisante, et, malgré ses ruines, elle ne cessa jamais d'être le siége épiscopal du diocèse, jusqu'à l'époque où elle fit place à la cathédrale actuelle, fondée dans la partie haute de la cité.

Voilà tout ce que l'histoire peut indiquer sur cette première basilique. Mais il y a deux questions sur lesquelles les documents écrits ne fournissent aucune donnée : ce sont celles relatives à la situation de cet ancien monument et à l'époque où il fut démoli. Ces deux questions se tiennent, et l'on ne pourra les éclaircir que par l'histoire de la construction de la cathédrale actuelle.

La cathédrale d'Elne et le cloître qui en occupe le côté nord forment, sans contredit, le monument le plus remarquable de l'ancienne architecture roussillonnaise, soit au point de vue de l'art, soit par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Mais, par un jeu singulier de la fortune, l'histoire de cette église, dont les archives ont conservé la majeure partie des annales ecclésiastiques du diocèse, est encore très-imparfaitement connue, et les origines de la nouvelle basilique ont donné lieu aux opinions les plus contradictoires. Les documents écrits ne nous apprennent absolument rien sur l'époque ou les circonstances de la construction de ce monument, et les pièces de ses archives ne renferment qu'un seul mot *(ad reedificandam ecclesiam)* d'une charte du XIe siècle qui paraisse s'y rapporter, et encore ce mot a-t-il été diversement et maladroitement interprété.

Je me trompe, d'ailleurs, quand je dis que les anciens

documents ne nous ont rien raconté à ce sujet. Un écrivain anonyme du XIVe siècle, trop connu déjà par sa crédulité ou par la grossière ignorance dont il a fait preuve, a essayé de raconter l'origine des reliques des saintes Eulalie et Julie de Merida, anciennement conservées à Elne, la construction de la cathédrale actuelle et l'histoire de l'église qui l'avait précédée (1). D'après son récit, l'ancienne cathédrale d'Elne aurait été située dans la ville basse, et elle aurait été deux fois saccagée par les Sarrasins de Majorque (2). Il est certain que les pirates musulmans firent plusieurs fois des captures d'enfants et de femmes sur divers points des côtes du Roussillon, notamment au XIIe siècle; mais il est peu probable qu'ils se soient jamais présentés en assez grand nombre pour oser s'aventurer jusque sous les murs de la cité d'Elne et en détruire les édifices. Les actes authentiques gardent un silence complet à cet égard, et le fait de pareilles invasions dans la cité n'offre pas la moindre probabilité historique.

Quant à la tradition rapportée ou imaginée par l'écrivain anonyme, sur la situation de l'église primitive d'Elne dans la ville basse, elle est certainement erronée. Un très-grand nombre d'églises nouvelles ont été construites en Roussillon avant le XVIe siècle, pour remplacer des sanctuaires qui tombaient en ruines, et plus souvent pour agrandir des églises anciennes devenues trop petites pour les besoins des populations qui augmentaient sans cesse. Mais il faut observer que, dans tous les cas, on laissait subsister l'ancien édifice à côté du nouveau, n'en serait-il resté que les ruines; et, s'il disparaissait, c'était dans le cas seulement où il devait faire place à la nouvelle construction. On ne citera pas un seul

(1) *Marca hispanica, appendix.*

(2) L'île de Majorque ne fut reprise aux Maures par Jacques Ier, roi d'Aragon, qu'en l'an 1230.

exemple en Roussillon, pendant la période que je viens d'indiquer, d'une ancienne église qu'on ait jugé à propos de démolir et dont il ne soit pas resté le moindre débris, à moins qu'elle ne fût située sur la place même où s'élevait l'église nouvelle. On peut donc affirmer que, si l'ancienne cathédrale d'Elne eût été située dans la ville basse, on en trouverait peut-être encore aujourd'hui les ruines, et la situation en aurait été marquée dans les anciens *capbreus* (papiers terriers) ou dans les actes assez nombreux relatifs à la topographie de l'ancienne cité. Mais on en chercherait vainement le moindre vestige sur les lieux, ou le plus faible souvenir dans les vieilles écritures, et il faut nécessairement en conclure que, si cet ancien sanctuaire a complètement disparu, s'il n'en a jamais été fait mention, c'est qu'il se trouvait dans la ville haute et qu'il a été détruit pour faire place à la cathédrale actuelle. Observons d'ailleurs que, selon notre anonyme, ce sanctuaire primitif aurait été sous l'invocation de saint Pierre, lorsqu'une infinité de documents authentiques placent, depuis le IXe siècle au moins, la cathédrale d'Elne sous l'invocation de sainte Eulalie.

D'après le même écrit, le plan et les premiers travaux de construction de la nouvelle cathédrale appartiendraient à un évêque d'Elne du nom de Bérenger, lequel serait mort en 1020. Il est certain que, depuis l'an 1019, le siége d'Elne fut occupé par Bérenger, troisième du nom, vivant encore en 1025. On pourrait donc, à la rigueur, ne voir qu'une erreur de date dans le récit de l'anonyme. Malheureusement, il ajoute que l'évêque Bérenger ayant fait le pèlerinage de la cité sainte de Jérusalem pour satisfaire sa dévotion, visita dans cette ville l'église du St-Sépulcre, dont il fit tracer le plan et les proportions sur un parchemin qu'il rapporta à Elne, et qu'il aurait fait suivre exactement dans la construction de la nouvelle cathédrale. M. Puiggari a fait observer

qu'il n'y a aucun rapport entre l'architecture romane de l'église d'Elne et l'architecture gothique de l'église du St-Sépulcre de Jérusalem, construite longtemps après, sous la domination des croisés ; la première est un parallélogramme à trois nefs, et celle de Jérusalem est et fut toujours composée de deux rotondes. Il faut même ajouter qu'en admettant que l'évêque Bérenger ait fait le pélerinage de la Terre-Sainte en 1022, il lui aurait été bien difficile de reconnaître le plan de l'ancienne église du St-Sépulcre, détruite de fond en comble, en 1010, par le khalife d'Égypte El-Hakem bi-amr-Illah. On peut donc rejeter toutes ces réminiscences de la Terre-Sainte que l'esprit des croisades enfanta plus tard en Roussillon, et n'ajouter qu'une foi médiocre à ce que l'auteur anonyme nous raconte ensuite des délibérations du chapitre et du corps municipal de la cité d'Elne, relatives à la continuation des travaux de la nouvelle cathédrale, consacrée d'abord, selon notre auteur, à la vierge Marie, ainsi qu'à son achèvement par un comte de Roussillon, dont il ne dit pas le nom, mais qui aurait fait concourir *les gens de son comté* à cette œuvre, sous la condition que le maître-autel en serait désormais consacré à sainte Eulalie. Le comte de Roussillon, Gausfred II, concourut en effet, ainsi que ses vassaux, à la construction du maître-autel de la cathédrale, érigé en 1069, comme le constate une inscription encore existante. C'est sans doute cette circonstance qui a donné lieu à la tradition qui, d'après l'anonyme, attribue à ce comte l'achèvement de l'édifice.

En ce qui nous concerne, laissant de côté la question d'archéologie monumentale proprement dite, nous ne pouvons guère voir dans le récit que nous venons de discuter autre chose que des traditions fabuleuses mêlées d'erreurs manifestes, et la seule indication historique que l'on puisse

en dégager se réduit peut-être au nom de l'évêque Bérenger et à la date de l'an 1020, qui pourrait être celle où les travaux de la nouvelle cathédrale furent projetés, sinon entrepris. Dans tous les cas, un acte authentique de l'an 1022 dit que l'évêque Bérenger *était* alors *en pèlerinage*, et cette circonstance concorde assez bien avec les projets et plans de construction que l'anonyme prête à ce prélat.

Le testament d'Ermessinde, comtesse de Barcelone, en date du 25 septembre 1057, renferme un don de 150 mancuses à l'église cathédrale d'Elne, « pour l'œuvre » : *Et ad sedem sanctæ Ecclesiæ de Russilione dimitto mancusos* CL. *ad ipsa opera, et* L. *ad ipsos canonicos... Et Arnallo Elenensi episcopo dimitto mancusos* L. *pro absolucione animæ meæ* (Archives royales d'Aragon, à Barcelone). Ces paroles sont bien vagues, mais il n'est pas impossible de les appliquer aux travaux de reconstruction de l'église d'Elne qui, d'après l'opinion commune, ont dû être entrepris dans le cours du XIe siècle. Le Roussillon a vu bâtir, à cette époque, un grand nombre d'églises dont nous citons ici les principales :

St-Martin de Canigo, consacrée en 1009 ;
St-Jean (le Vieux) de Perpignan, consacrée en 1025 ;
L'église de la Crèche, à Cuxa, consacrée en 1040 ;
Ste-Marie d'Arles, inachevée, mais consacrée en 1046 ;
Ste-Marie de Riquer, en 1073 ;
Le prieuré de Serrabona, fondé en 1082.

La cité d'Elne, qui était à cette époque le seul centre de population considérable du Roussillon, a pu aussi songer alors à remplacer son siége épiscopal par une construction grandiose plus en rapport avec l'importance de cette ville. Il n'y a donc rien que de tout-à-fait conforme aux données de l'art et de l'histoire, à soutenir que la nouvelle cathédrale

d'Elne, commencée ou projetée sous l'épiscopat de Bérenger, vers l'an 1022, se construisait encore en 1057, lorsque la comtesse de Barcelone fit un don important *pour son œuvre.* Mais les travaux durent se continuer bien au-delà du XIe siècle, et le maître-autel, construit aux frais de l'évêque Raymond, de Gauzfred, comte de Roussillon, de la comtesse Azalaïs et de tous leurs vassaux, nobles et vilains, fut terminé et consacré à sainte Eulalie, vierge et martyre, en 1069. La date de la consécration de la nouvelle église n'est pas aussi certaine, quoique beaucoup d'écrivains la rapportent à l'an 1058. Baluze a publié, en effet, d'après le Cartulaire d'Elne, une charte de cette date (*Marca hispanica*, charte n CCL), dans laquelle on a cru voir l'acte même de cette consécration.

Voici la substance de ce document, dont quelques expressions ont donné lieu aux interprétations les plus singulières.

« Le 4 des ides de décembre (10 décembre, fête des saintes Eulalie et Julie de Merida, patronnes de l'église d'Elne) 1054, y est-il dit, l'archevêque de Narbonne (Guiffred), les évêques de Carcassonne et de Gerona, assistés des comtes de Roussillon et de Cerdagne, des abbés de St-Genis et de St-André et d'une suite nombreuse de seigneurs ecclésiastiques et laïques, se réunirent à Elne pour en relever ou restaurer le siége (*pour réédifier le siége épiscopal de sainte Eulalie*). En leur présence, les auteurs de sa ruine (*les destructeurs de l'église*) reconnurent leurs torts et indemnisèrent le canonicat de sainte Eulalie, afin de racheter leurs péchés (1). » Tel est le début de ce document.

(1) Anno millesimo. . . . ., indictionis VI, XXVIII anno Henrici regis Franciæ, IIII idus decembris, advenerunt principes et seniores ex diversis urbibus, et viri cum multorum hominum turbis in. . . . . quæ dicitur Elna ad reædificandam sedem sanctæ Eulaliæ. Fuit autem

Après ce préambule, on s'attend à voir comparaître les uns après les autres tous ceux qui avaient des réparations à faire au chapitre épiscopal, et l'on est tout étonné de voir l'évêque diocésain assumer, pour ainsi dire, sur sa tête tous les péchés de son peuple, en déclarant à la noble assistance que, pour effacer le lourd fardeau des délits qu'il a lui-même perpétrés envers sainte Eulalie, il donne et restitue à Dieu tout-puissant, à sainte Eulalie et à son canonicat, la villa de Salelles avec toutes ses dépendances.

Le mot de *consécration* ne se trouve pas une seule fois dans le texte même de ce document, et rien n'indique qu'il y soit question d'un acte de ce genre.

M. Henry (1) a vu ici une cérémonie expiatoire qui, selon lui, devait précéder la construction de la nouvelle cathédrale. « La vieille église, dit-il, se trouvant dans la ville « basse et trop exposée aux ravages des pirates, un concile « fut tenu à Elne pour sa *condamnation;* il fut décidé de la « *démolir* et de la remplacer par une autre construite dans « la ville haute. Mais comme la destruction d'un lieu con- « sacré était une sorte de sacrilége, l'évêque Bérenger

ibi dominus Guifredus archiepiscopus cum suis sequacibus Narbonensium copiosis, Berengarius episcopus Gerundensis cum suis, Guifredus episcopus Carcassonensis cum suis, Raymundus Cerdaniensis comes cum suis, et ceteri boni fideles quorum nomina scribere longum est; qui viderunt et audierunt quando destructores ecclesiæ dederunt emendamentum ad canonicam sanctæ Eulaliæ pro peccatorum suorum redemptione. Ideo ego Berengarius tuitu dei Elenensis episcopus pro delendis peccatorum meorum oneribus, quæ gravissime super sanctam Eulaliam peregi, dono et emendo, etc. (*Marca hisp.*).

L'année 28e du roi Henri rapporterait en effet cet acte à l'an 1058 : mais Artal était déjà évêque d'Elne dès 1057, et il est probable qu'il faut lire *XXIIII anno* et rapporter cette charte à l'an 1054.

(1) *Histoire de Roussillon*, t. Ier.

« réunit tous les personnages nommés plus haut pour les « rendre témoins de la réparation que les *destructeurs* de « l'église faisaient envers le chapitre de sainte Eulalie. » Il serait difficile d'interpréter l'acte de 1054 d'une manière plus arbitraire, et les explications de M. Henry ne sont pas de nature à satisfaire ceux qui cherchent l'intelligence du passé sans sortir du domaine des faits et de l'histoire. Sans parler de la *condamnation* et de la *démolition* de l'*ancienne* église d'Elne, qui ne sont nullement mentionnées dans cette charte, comment admettre que la construction de la nouvelle cathédrale ait pu motiver la condamnation et la démolition de l'ancienne, surtout si celle-ci eût été située dans une partie de la ville fort éloignée de la ville haute, où se trouve la cathédrale actuelle ? Ne sait-on pas que l'église a toujours laissé subsister les anciennes chapelles, même lorsqu'elles étaient devenues inutiles, tant que leurs propres ressources, les hommes et le temps les ont épargnées ?

M. de Gazanyola (1) interprète les mots *ad reædificandam sedem* dans le sens « d'une forte réparation », et, d'après lui, le testament de la comtesse de Barcelone, fait quatre ans plus tard, prouverait qu'on y travaillait en effet à cette époque. D'un autre côté, MM. de Marca, Baluze, les auteurs du *Gallia christiana*, Taberner, Fortaner et un grand nombre d'autres écrivains, ont pris les mots *ad reædificandam sedem* et *destructores ecclesiæ* dans un sens matériel qu'il est impossible d'accepter et qui ne produit que des embarras et des difficultés.

M. Puiggari seul a soutenu que l'église d'Elne ne fut ni démolie, ni reconstruite, ni consacrée le 10 décembre 1054, et l'examen sévère des faits lui a fourni pour la défense de son système des raisons puissantes que personne n'a sérieuse-

(1) *Histoire du Roussillon.*

ment combattues et qu'il faut accepter comme le dernier mot de la science historique sur cette question.

Il ne faut pas se laisser abuser sur la valeur de quelques expressions de la charte de 1054 citées plus haut. Les documents du XIe siècle nous fourniraient mille preuves pour établir que les mots *destructeur*, *envahisseur d'une église*, s'appliquaient le plus souvent alors aux chevaliers et seigneurs qui cherchaient à s'approprier les dîmes, les justices et autres droits temporels du clergé. M. Puiggari a prouvé que les archidiacres et administrateurs de l'église d'Elne, notamment au XIe siècle, n'étaient, pas plus que les seigneurs laïques, incapables de pareils méfaits. Mais grâce à l'établissement des *Paix et trêves de Dieu*, les chevaliers, *la mala gent*, comme les appelait plus tard Jacques Ier d'Aragon, étaient souvent obligés de restituer les biens qu'ils avaient saisis et de reconnaître les droits qu'ils avaient voulu violer. Tout indique qu'il s'agit d'une *réparation* ou restitution de ce genre dans l'acte qui nous occupe, et non pas d'une *reconstruction* de l'église, et la comparaison facile de ce document avec plusieurs chartes analogues de cette époque, ne laisserait aucun doute à cet égard. Dans tous les cas, l'évêque Bérenger, au lieu de destiner à la réédification de l'église ce qui est restitué par lui-même, le donne *aux chanoines*, avec pleine et entière liberté d'en disposer comme ils voudront pour le service de sainte Eulalie. Le préambule de cette charte de restitution annonce que d'autres personnes également coupables envers le chapitre suivirent l'exemple de l'évêque d'Elne en cette circonstance ; mais, comme l'observe M. de Gazanyola, les actes contenant ces restitutions ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Ainsi donc, en résumant la discussion qui précède, on ne peut s'appuyer sur aucun document authentique pour établir que l'église aujourd'hui existante à Elne ait été construite ou

consacrée au XIe siècle ; mais si l'on tient compte des traditions rapportées dans l'écrit anonyme que nous avons analysé, et surtout de l'érection de l'autel en 1069, c'est bien à cette époque qu'il faudrait faire remonter les premiers travaux de cette construction. Dans tous les cas, le monument existe encore complet ; il porte son origine et son histoire écrites sur ses murs, ses piliers et ses arcades, et nous espérons que l'archéologie pourra seule dissiper les ténèbres accumulées sur cette construction.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-général,

DE BONNEFOY.

VISITE A LA CITADELLE.

Le 25 novembre, le Congrès s'est transporté à la citadelle à 1 heure ; personne n'avait manqué à l'appel. M. le comte de Toulouse-Lautrec a résumé, dans le rapport suivant, les impressions du Congrès.

RAPPORT DE M. LE COMTE DE TOULOUSE-LAUTREC.

MESSIEURS,

Si jamais il m'est arrivé d'envier l'heureux don d'une parole facile et les priviléges des improvisateurs, c'est assurément aujourd'hui. Je voudrais répondre au bienveillant appel du Congrès, qui, convaincu de mon zèle, ne s'est pas préoccupé de mes forces et m'a chargé de vous faire le rapport d'une de vos plus importantes visites, celle de la

citadelle, qui réunit à l'intérêt actuel et puissant que présente toujours une place de guerre, l'attrait d'imposants souvenirs.

A une heure, les membres du Congrès se sont rendus à la Loge, avec la ponctualité militaire recommandée par M. le secrétaire-général, et se sont acheminés vers la citadelle. Franchissant les fossés, vous vous êtes arrêtés devant la porte qui s'ouvre dans la courtine de la première enceinte. Vous avez remarqué ses pierres en bossage et les quatre statues, dont le bizarre et prétendu symbolisme s'est évanoui devant le flambeau de la critique. Le *Magasin pittoresque* de 1856 a porté le dernier coup à la tradition, d'ailleurs assez moderne, du *Serment catalan*, en publiant le dessin de la *Porta nuova* de Palerme. Vous avez lu l'inscription gravée dans la frise :

PHILIPPVS · II · HISPANIARVM · VTRIVSQVE · SICILIÆ · REX
DEFENSOR · ECCLESIÆ · 1577.

Au-dessus se détache en relief l'écusson du duc d'Albe. (V. la page 210).

Le pont-levis passé, nous avons rencontré dans la cour entourée de bâtiments militaires de diverses époques, M. le colonel Bert, commandant de place, qui a bien voulu faire au Congrès les honneurs de la citadelle, avec cette courtoisie franche et cordiale qu'on rencontre toujours sous l'uniforme.

Après être passés sous une porte, dont la herse et les meurtrières rappellent les formes anciennes de la défense, vous vous êtes trouvés dans une immense cour à peu près carrée. Vous étiez au centre du château des rois de Majorque.

Trois côtés de l'édifice gardent les traces de sa splendeur

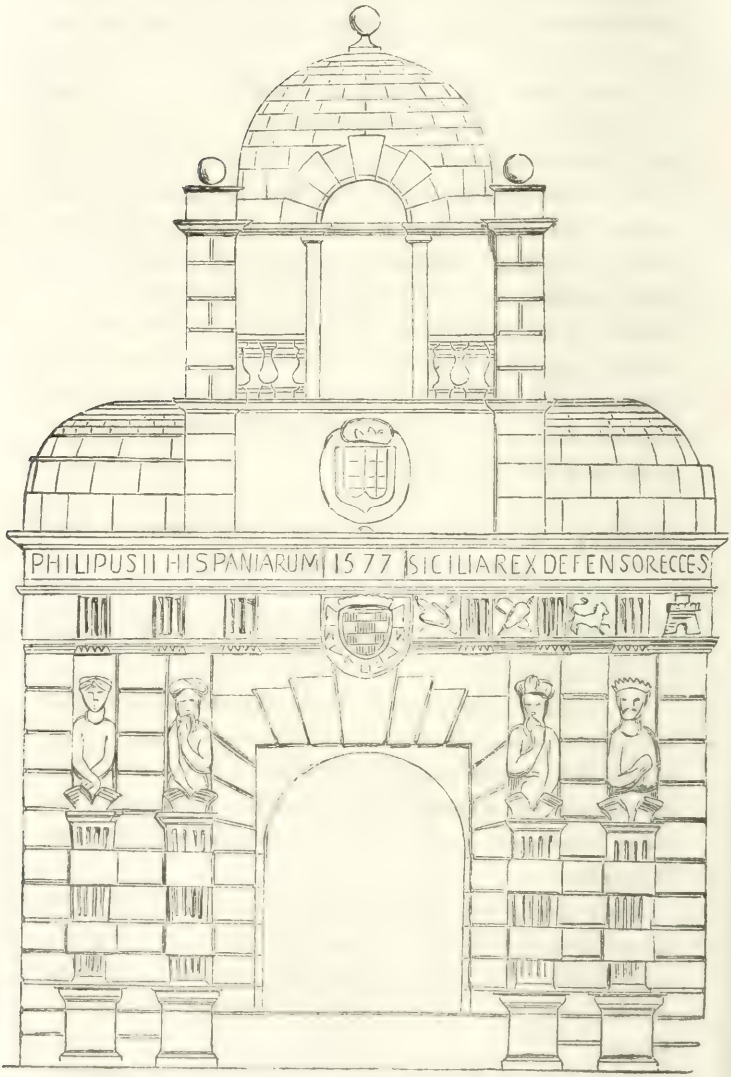

Bouet del.

PORTE DE LA CITADELLE, A PERPIGNAN.

passée. Un surtout est dans un état parfait de conservation. Le rez-de-chaussée composé d'un grand arceau central plein-cintre et de quatre arceaux latéraux plus petits, les deux escaliers monumentaux (V. la page 212) portés par un encorbellement à chaque extrémité de la façade, la belle galerie du premier étage à cinq arcades ogivales conservées d'un seul côté, sont présents à votre souvenir.

Il vous a été impossible d'entrer dans la chapelle inférieure, le seul endroit qu'on ait dû vous fermer, parce qu'il est rempli de poudre et de cartouches; mais dans la partie supérieure, au milieu des armes modernes et de tous les ornements guerriers, que le goût sévère du génie militaire prodigue dans les salles d'armes, vous avez retrouvé les formes élégantes d'un édifice religieux du commencement du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe. Les grandes clefs-de-voûte sculptées, les chapiteaux historiés vous ont charmés, malgré le regret que devaient vous causer la vue des fenêtres aveugles et le badigeon qui recouvre les murs.

Des discussions animées se sont élevées sur l'âge du monument. Les documents écrits cités par M. Alart sont venus contrôler les conclusions tirées par divers membres des formes architecturales qu'ils étudiaient.

La domination des rois de Majorque ayant duré de 1276 à 1344, c'est dans cette limite que doit être resserrée la question. Un document fait connaître que la chapelle était livrée au culte en 1291.

Une autre salle d'armes perpendiculaire à la galerie est intéressante par ses larges baies ogivales, munies de bancs latéraux, comme on en voit dans toutes les demeures du moyen-âge.

Une petite cour intérieure carrée et l'immense citerne, célèbre par la légende de sainte Florentine, ont également appelé votre attention.

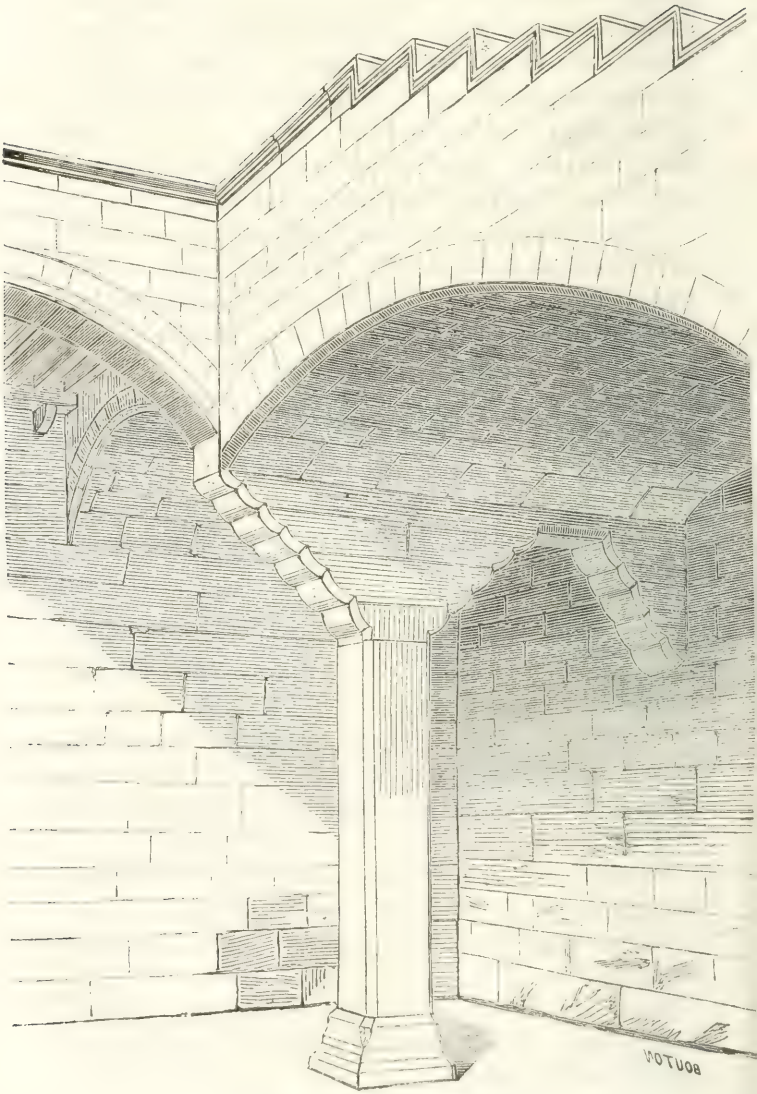

ESCALIER DANS LA COUR DU PALAIS.

Guidés par M. Alart et par un garde d'artillerie, vous êtes montés sur la plate-forme du donjon, en remarquant au passage une robuste charpente et de belles cloches de la première année du XVIIe siècle.

Là, Messieurs, toute préoccupation archéologique et historique s'est évanouie. L'homme est si peu de chose en présence de la nature !

Tout le Roussillon était étendu sous vos pieds! Au premier plan, les bastions, les tours, les courtines, les redans, les demi-lunes, les chemins couverts, les casemates, les fossés de la citadelle. Le Moyen-Age, la Renaissance, le XVIIe siècle dans toute leur force guerrière. Puis la ville si pittoresquement groupée, et sa *Huerta* si riche et si fertile, sillonnée par le blanc panache de vapeur des locomotives; à une petite distance, l'œil discernait les lieux où fut Ruscino, votre berceau.

Laissez-moi vous dire une impression personnelle. Je me suis souvent demandé ce que j'aimais le mieux: les montagnes ou la mer. Votre heureux pays m'a répondu; la mer et les montagnes! la sublime alliance de ces deux immensités !

Je l'ai compris en présence de votre horizon, fermé d'un côté par la Méditerranée, déroulée comme une molle ceinture d'azur de Port-Vendres à Leucate, et de tous les autres par la sombre barrière bleue des Albères, de Collioure au Canigou, déjà couvert de neige, du Canigou aux Corbières déchiquetées, âpres et rudes de formes, comme coupées par une hache de géant !

Vous avez la mer et la tempête, la montagne et l'avalanche, la plaine et sa calme fécondité !

Un seul coup-d'œil embrasse toutes vos grandeurs: sur les flots, le commerce et la richesse; sur les cîmes, la vie pastorale et la pauvreté fière; sur le sol qui vous entoure,

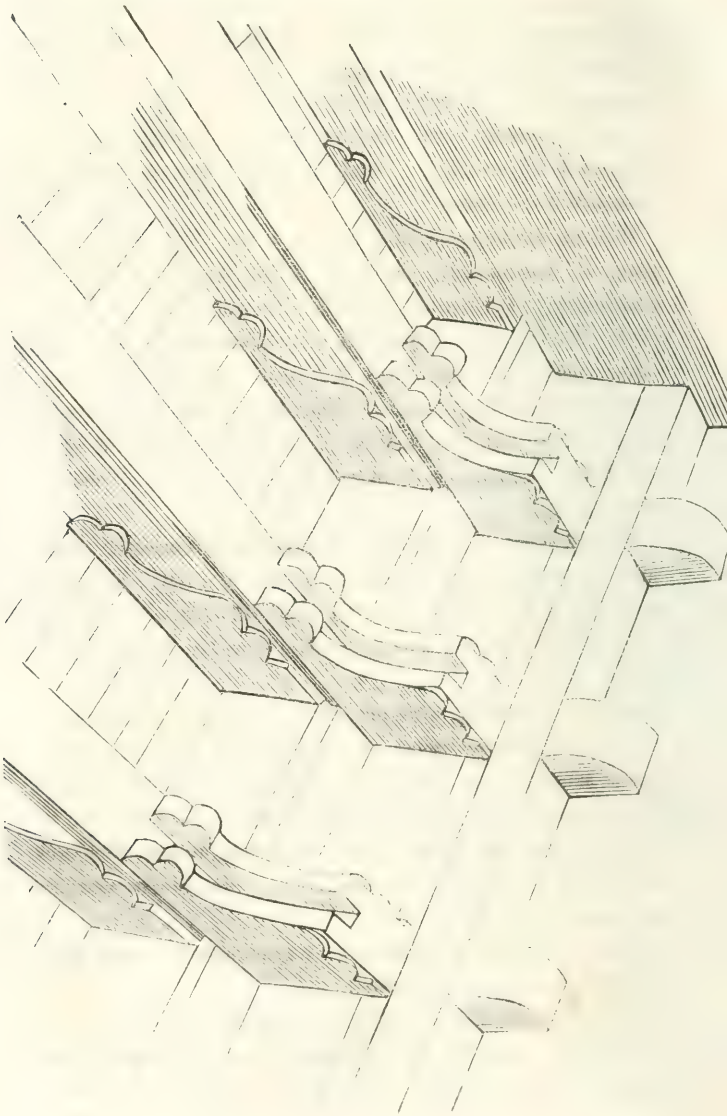

l'agriculture et le travail incessant, et vous êtes les gardiens éprouvés d'une des portes de la France !

Il faut convenir que celui de nos rois qui donna à la France le pays que notre œil ne se lassait pas d'admirer, la dota d'un riche joyau.

Une partie des membres du Congrès, s'arrachant à ce magique spectacle, s'en alla reconnaître de plus près les travaux de défense dus à Louis XI, à Charles-Quint, à Philippe II, les demi-lunes ajoutées par Vauban, et rencontra, à l'angle d'un bastion, la main de pierre brandissant une épée (aujourd'hui disparue), que la tradition dit être la main puissante de Charles-Quint.

L'église des Carmes, transformée en arsenal, veuve de son beau cloître, bâti de 1333 à 1342, et que M. A. Guiraud, de l'Académie française, a sauvé en le transportant pièce à pièce à Villemartin, conserve encore de précieux vestiges. Sa hauteur est dissimulée par le plancher, qui la coupe en deux, mais sa longueur et sa largeur sont imposantes. Je signalerai, parmi d'intéressants détails, le portail et ses chapiteaux, autour desquels s'enroulent des animaux fantastiques; les arcs-doubleaux portant, au lieu de voûte, un plancher en bois; les chapiteaux du chœur, les clefs de voûte armoriées, dont l'étude serait un véritable cours de blason dans votre province; et après avoir rappelé la différence si notable de hauteur entre les chapelles des huit travées de la nef et celle des sept chapelles de l'abside, et vous avoir donné la date de l'établissement des Grands-Carmes à Perpignan (1268), ma tâche sera terminée. Pendant que le Congrès rentrait en séance, un petit nombre de ses membres, guidés par M. Villalongue, président de votre Société des Pyrénées-Orientales, visitait les églises de St-Jacques, de La Réal et de St-Mathieu.

Le rétable de la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-l'Espérance

à St-Jacques, nous a surtout frappés. La sculpture roussillonnaise, si élégante et si fine à Elne, au portail des Carmes, partout où elle a attaqué la pierre, a bien aussi son attrait, même alourdie par la richesse de l'or et des couleurs appliquées sur le bois.

En terminant ces notes rapides, je prie le Congrès d'excuser mon insuffisance, et s'il semble y avoir eu de ma part présomption à me charger de ce travail précipité, n'y voyez, Messieurs, que mon désir de payer ma modeste part de dette à votre gracieuse hospitalité.

M. de Bonnefoy a donné les renseignements qui suivent sur le cloître des Carmes.

NOTE DE M. DE BONNEFOY.

Le cloître des Carmes, auquel M. le comte de Toulouse a consacré deux mots de souvenir et de regret (Voir page 208), était accolé au flanc méridional de l'église. Il formait un carré de 35 mètres de côté, dans œuvre ; la largeur des galeries était de $3^{m},90$; le préau, de plus de 6 ares et demi de surface, était circonscrit par un bahut de $0^{m},65$ d'épaisseur. Au-dessus de ce bahut, sur un développement de 108 mètres, s'élevait une claire-voie portée par une rangée de colonnettes simples et maintenue aux angles par des piliers triangulaires. Les archives de la direction de l'artillerie ne nous en apprennent pas davantage, et c'est à une autre source qu'il a fallu puiser les détails qui vont suivre. M. le baron Léonce de Guiraud a écrit une étude architectonique d'assez longue haleine, intitulée : *Le cloître de Villemartin* (lisons entre lignes : *cloître des Carmes de Perpignan*). Le manuscrit avait été déposé pendant les séances tenues à Carcassonne; il ne fut pas lu, faute de temps, mais on me permit

d'y prendre ces courtes notes qui rempliront, en partie, les lacunes des plans officiels.

Les arcades relevées dans le parc de Villemartin ont une hauteur totale de 3^m,10 au-dessus du bahut. Dans l'arc, qui est en plein-cintre, s'inscrit un trilobe ogival. L'entrecolonnement est de 1^m,24. Les chapiteaux sont ornés de feuilles de vigne, de chêne ou de figuier, d'animaux fantastiques, de sirènes, de dragons à tête de femme, de guerriers; on voit sur quelques-uns des personnages assis ou accroupis; un seul représente une scène de la vie usuelle, un chasseur donnant du cor et chassant le lièvre. Les fûts ont 1^m,70 de hauteur : ils sont tous en deux pièces et carrés, mais allégis par des moulures sur les angles et sur les côtés. La couleur du marbre est très-variée; il y en a de blanc, de gris, de rouge et de vert.

Le cloître des Carmes avait été construit en neuf ans, ainsi que le constate l'inscription qui s'est heureusement conservée :

ANNO : DOminI : M : CCC : XXXIII :
FVIT INCEPTVm CLAVSTR
VM Per FratREm : Arnaldum : De PariETIBVS
TORTIS ET FVIT COmPLET
VM AnNO : DOminI : M : CCC : XLII :

DEUXIÈME SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Présidence de M. DE GLANVILLE, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure.

A quatre heures, après avoir visité le palais des rois de Majorque et l'ancienne église des Carmes, les membres

de la Société francaise d'archéologie, suivis d'un certain nombre d'adhérents, se sont rendus à la salle Arago, où a été tenue la quatrième séance du Congrès.

La présidence a été offerte par M. de Caumont, directeur de la Société, à M. de Glanville, inspecteur à Rouen. Sur l'invitation de M. le Directeur, MM. le vicomte de Juillac, Ricard et de Verneilh prennent place au bureau.

M. de Bonnefoy, secrétaire-général, donne lecture d'une note du commandant de génie Ratheau, avec plans à l'appui, sur les fouilles qui ont été pratiquées récemment à l'établissement thermal Hermabessière, aujourd'hui établissement Péreire, à Amélie-les-Bains. On sait qu'il existe encore aujourd'hui une vaste salle romaine, dont la voûte est en plein-cintre. Les fouilles faites par M. Péligot n'ont pas été infructueuses; une salle plus vaste encore, contenant les appareils, a été mise à nu; au centre était une piscine. Le pavé est en petites briques, dans le système appelé *arête de poisson*, reliées par un ciment très-fin. Des cabinets, situés à différents niveaux, communiquaient entre eux; l'un d'eux renfermait une baignoire en marbre blanc; on a trouvé encore quelques traces de tuyaux. Un luxe assez grand devait régner dans ces thermes, car on a constaté l'usage général des placages en marbre blanc. Le bâtiment ancien se trouvait réuni par une voûte cylindrique à un autre bâtiment, dont l'emplacement est occupé en partie par l'église actuelle, bâtie au XIIe siècle. M. de Bonnefoy en fait une courte description : cette église, qui repose sur des substructions romaines, sera bientôt démolie, et M. le secrétaire-général espère que les fouilles qui pourront être pratiquées ne seront pas sans quelque utilité pour la science. M. de Caumont, prenant la parole, déclare que la Société française d'archéologie ne saurait voir avec indifférence des travaux si intéressants; il promet, en son nom, une subvention destinée à les encourager.

OMAINS.

les,

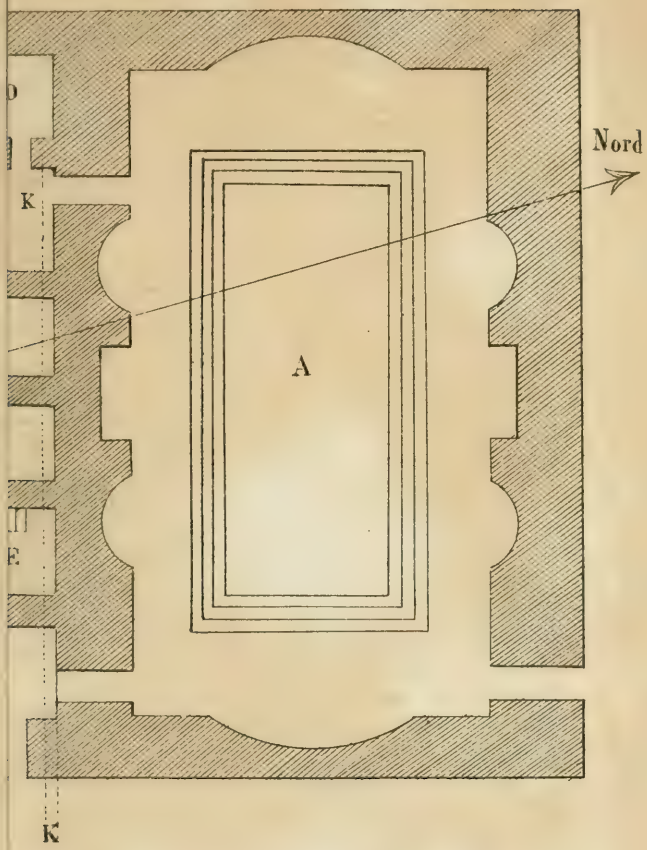

Echelle de 0m 004 par Mètre.

DISPOSITION DES THERMES ROMAINS.

Retrouvés au Village des Bains d'Arles,

(AMELIE-LES-BAINS)

LEGENDE

A Grande piscine d'aisonne salle voûtée en plein centre encore existante

B Petite piscine dont le sol est en parfait état

C Cabinet avec une Baignoire et deux sièges à Douches

D Cabinet qui renfermait aussi une Baignoire

E Cabinet avec une petite piscine dont le sol existe encore

F Puits en Maçonnerie formant réservoirs pour l'eau thermale

G Cabinets dont on n'a retrouvé que la base des piliers

H Cabinets existants encore aujourd'hui avec leurs voûtes

I Eglise paroissiale actuelle

KK' Canaux de vidange des eaux

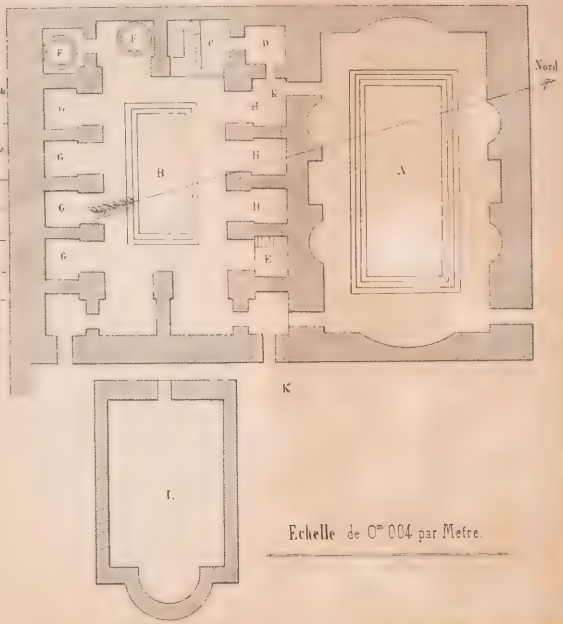

Echelle de 0m 004 par Metre.

S D'ARLES.

AINS.

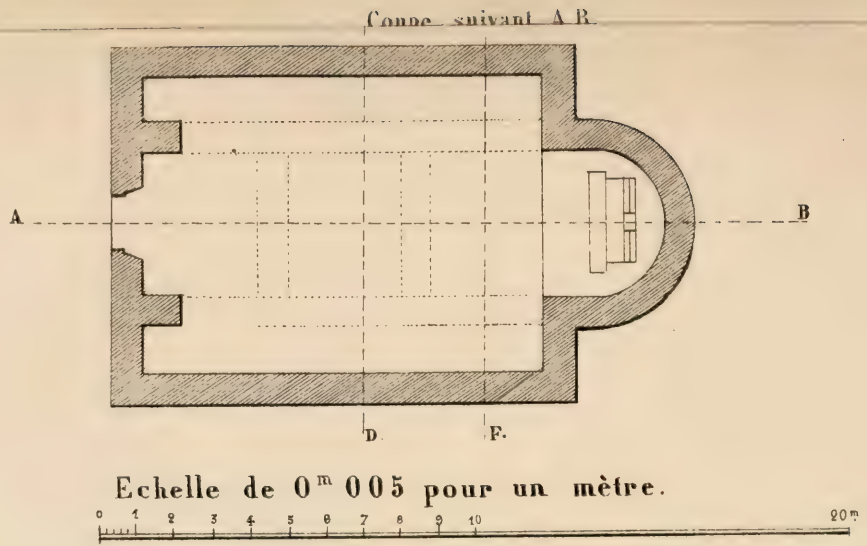

Lith. Lemercier et Cie

ANCIENNE CHAPELLE de St QUENTIN AUX BAINS D'ARLES

[illegible] D'AMELIE-[illegible] BAINS

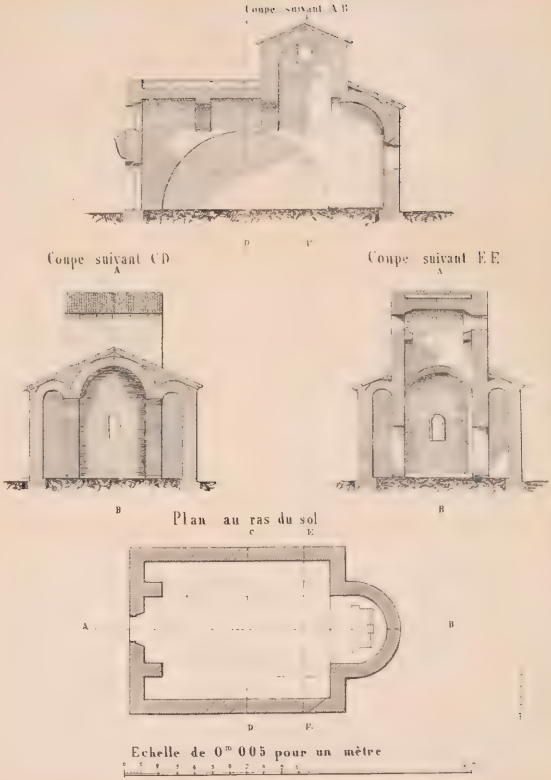

M. Ricard fait observer qu'il a été trouvé des médailles du Ier et du IIe siècle de l'ère chrétienne, à l'époque de la construction du canal d'amenée ; il en possède quelques-unes, qu'il tient de l'obligeance de M. Hermabessière lui-même.

M. de Bonnefoy mentionne encore une note archéologique du commandant Ratheau sur divers monuments du Roussillon, et notamment sur les ruines du château de La Clusa ; il regrette que les nombreuses questions qui doivent être traitées ne lui permettent pas d'analyser ce travail.

Lecture est donnée de la 5e question du programme :

Domination romaine, topographie de la région ; architecture ; voies, numismatique, épigraphie, colonnes milliaires.

M. Alart, à qui le président donne la parole, déclare qu'en ce qui concerne les voies romaines entre Narbonne et les Pyrénées, il s'est uniquement attaché à expliquer les textes latins et grecs qui s'y rapportent ; il a consigné le résultat de ses études dans un mémoire où il appuie les observations déjà faites de quelques renseignements nouveaux qu'il a personnellement recueillis. Sans nier précisément l'existence de plusieurs voies romaines, M. Alart croit que les textes qui nous sont parvenus ne peuvent s'appliquer qu'à une voie unique. Cette voie partait de Narbonne et arrivait à une station parfaitement déterminée, *ad vigesimum*, à vingt milles de distance de Narbonne. Le milliaire de cette station existe encore aujourd'hui au musée de Narbonne. C'est par erreur, selon M. Alart, qu'on l'a attribuée à une station du même nom, qui existait entre Narbonne et Toulouse. De la station de *ad vigesimum*, la voie atteignait la frontière des Sordones à la station de *Salsulæ :* pas de difficulté à cet égard ; de là, d'après la table théodosienne, la voie se dirige vers un lieu appelé Ruscino, qui correspond

à Château-Roussillon. Entre Salses et Ruscino, il y avait une station intermédiaire, peu déterminée, qui mérite une mention particulière ; après Ruscino, la table de Peutinger et les itinéraires d'Antonin citent deux noms : *Illibere* et *ad stabulum* ; ces deux stations seraient identiques et se rapporteraient au même lieu, *ad stabulum* n'étant autre chose que le nom particulier de la station qui était située au pied de la ville d'Illiberis, de même qu'une maison de poste située aux portes d'une ville peut être désignée ou est ordinairement désignée autrement que par le nom de la ville elle-même. Cette anomalie expliquée, M. Alart dirige sa voie romaine vers Collioure, en la rapprochant insensiblement du rivage de la mer ; passant ensuite dans la vallée de Banuyls, la voie atteint le col de Banuyls proprement dit ou le col des Balitres. Entre Illiberis et la station extrême, il n'existe pas de traces de voies romaines. Les lieux signalés par les itinéraires sous le nom de *ad centuriones* et *ad centenarium*, se rapporteraient sous des dénominations diverses à un point identique situé près de Collioure. De ce point, la voie continuait vers *Juncaria*, et ainsi de suite jusqu'à Gérone. C'est là, dit M. Alart, le système, à peu de chose près, de M. de Gazanyola ; il est fondé sur l'interprétation des textes et sur le calcul des distances. Les conclusions sont les mêmes, sauf quelques légères différences. Ce système n'est pas conforme à celui qui a été communément adopté depuis le XVIe siècle, époque où l'on s'est préoccupé pour la première fois de cette question. Revenant à *Combusta*, qui est la station intermédiaire entre Salses et Ruscino, M. Alart la place près de Claira, non loin du Mas-Rovira, sur un chemin portant le nom de *Cami del pou cremat* (le puits brûlé). On ne peut nier qu'il existe entre ces deux mots un rapport frappant d'idée. Mais M. Alart a trouvé, dans ces derniers temps, un lieu appelé *Calders ;*

c'était un hameau, aujourd'hui disparu dans le territoire de Claira. Dans une charte de 1011, relative à la confirmation des priviléges de l'abbaye de St-Michel de Cuxa, *Caldarios* se trouve à la suite de Claira ; Calders est encore cité dans des chartes du XIIIe siècle. D'autres pièces signalent un territoire de Calders correspondant au territoire de Caldarios, près de Claira. Enfin, il a existé à Claira une famille dite de Calders, qui a eu pour héritiers la famille de Sauto et dont le nom se retrouve dans presque toutes les chartes des rois de Majorque ; la ville de *Caldarios* se rattache donc au nom de *Combusta.* Si la physionomie du nom n'est pas la même, ces deux appellations du moins ramènent à la même idée : chaudière, bains ou étuves. La détermination du lieu se trouve donc établie par la persistance de ces noms et la coïncidence de leurs rapports.

M. de Caumont exprime le désir qu'une note explicative sur ce point particulier soit remise au Congrès.

M. de Juillac déclare qu'il a retrouvé l'indication des stations qui viennent d'être signalées ; il exprime le regret que M. Alart ne se soit pas occupé de la voie méditerranéenne. Cette voie, selon M. Alart, n'est indiquée par aucun auteur ; mais la direction de la voie dont il vient de donner le tracé se rapproche beaucoup du parcours attribué par M. de Juillac à la voie méditerranéenne. M. Alart ne prétend point qu'il n'ait pas existé d'autres voies : ainsi, on en signale une fort ancienne passant par le Perthus ; mais les textes latins et grecs ne se rapportent qu'à une voie unique ; c'est à l'interprétation de ces textes, en dehors de toutes recherches sur les lieux, qu'il a borné ses études. M. de Juillac croit cependant que les auteurs signalent une seconde voie. M. de Bonnefoy fait observer que de tout temps on a traversé les *graus* de la mer ; mais il n'y avait une voie proprement dite le long de la côte.

M. Ricard mentionne un mémoire de l'Académie du Gard où ces questions sont étudiées, sinon éclairées.

M. le Président déclare qu'il respecte les textes, mais qu'il n'est pas indifférent aux preuves matérielles; il demande s'il n'y a pas eu des fouilles, notamment pendant la construction des chemins de fer. M. Alart ne connaît pas de traces mises à jour, mais il peut signaler quelques faits relativement au parcours d'une ancienne voie. Au moyen-âge, entre l'Agly et la Tet, existait une voie appelée dans les chartes la *strata* ou la *via de Carles*. Cette voie s'appelait tantôt *via*, tantôt *calciata : calciata*, *strata* indiquent une chaussée; le pays était très-bas, en effet; entre l'Agly et la Tet, on peut constater des exhaussements sensibles provenant de l'alluvion ; *via* indique, au contraire, un simple tracé : il existait dans la direction d'Illiberis, où il passait sur un plateau assez élevé. Les scribes du moyen-âge ont par ces diverses dénominations indiqué la nature différente des terrains sur lesquels passait cette voie et la différence qui en résultait dans la forme ou construction de la voie elle-même. Cette voie était appelée *via de Carles*. Voulait-on parler de Charlemagne? Toujours est-il que les vestiges en sont connus aujourd'hui sous le nom de *Carrera de Carlos magnos*, mais cette dernière dénomination ne date tout au plus que de la seconde moitié du XVIe siècle.

A M. Alart succède M. Pi-Roussillon. L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger lui ont fourni trois jalons dont on ne peut douter : Ruscino, Illiberis et Juncaria. Pour lui, il y a évidemment deux voies romaines : l'une, qui a existé primitivement, c'est celle qui a été suivie par Annibal et plus tard par César, allant en Espagne combattre les partisans de Pompée; une autre voie, appelée *Romerenca* dans une charte du XIIe siècle, passait entre Rivesaltes et le village de Peyrestortes. Un champ était assigné aux ouvriers

chargés de réparer cette voie : on l'appelait *lo camp de la strada;* cette voie ne répond pas à l'itinéraire d'Antonin. — La voie primitive, partant de *ad vigesimum*, comme celle de M. Alart, passait entre les étangs et arrivait à *Combusta*, désignée dans une charte du moyen-âge sous le nom de *turra combusta.* De Ruscino se dirigeant sur Illiberis, elle traversait le Tech à l'ancien pont d'Elne, dont l'œuvre a été l'objet de plusieurs donations au moyen-âge; elle prenait ensuite la direction de Sorède : il y avait non loin de là sur la voie un monument dédié à l'empereur Gordien. On peut voir encore ce monument dans l'église de St-André. De Sorède, la voie venait passer sous le château d'Ultrera, *ad centurionem*, connu sous le nom vulgaire de la *Pava.* Après avoir traversé le torrent de St-Martin, elle passait prés d'une grotte, la grotte de la Tortue, qui pouvait contenir des chevaux, des chars, etc.; sous la voûte on voit encore des signes qui paraissent indiquer une constellation. L'examen d'une charte de Gaufred a conduit M. Pi près d'un rocher qui a été coupé de main d'homme. Sur ce point, il a trouvé *Castel Sarradillo*, restes d'une construction en gros blocs de pierre sèche; elle pouvait abriter des chars et des chevaux. M. Pi cite d'autres points du parcours, la *Gabine*, le *mas de Mirapol*, *Béclana*, ruine de pierres taillées dont le nom vulgaire est *Boi d'en Bullan;* à ce propos, M. Pi fait remarquer que les auteurs grecs et latins ont toujours défiguré par des traductions hardies les noms des pays, villes ou fleuves conquis par les Romains. La route se perd avant d'arriver à *Juncaria.* De ce point, diverses voies se dirigent sur Ampurias.

La route romaine proprement dite partait de Narbonne; elle se confondait d'abord avec la première ou se joignait un instant avec elle ; elle suivait le pied des coteaux jusqu'à Salses. M. Pi la mène de *Salsulæ* jusqu'à *Tura*, village

ancien qui a disparu, à l'opposite de Rivesaltes. Se dirigeant par une pente insensible sur Espira de l'Agly, elle traversait le torrent de Torremila jusqu'à St-Estève où elle franchissait la Tet, appelée à tort, selon M. Pi, *flumen ruscinonense* par les anciens; les auteurs donnent souvent aux fleuves le nom de la ville principale dont ils baignaient les murs. La voie remontait vers Canohés où se trouvent des traces de bitume et de chaux, et passant au mas de *cap de fuste*, elle atteignait le Boulou, qui doit être le *stabulum* des anciens. M. Pi a cru devoir adopter cette opinion. La voie se dirigeant vers Maureillas, traversait les deux châteaux de l'Écluse qui commandaient la position. On voit encore les restes d'un mur à l'aide duquel on pouvait barrer la route; enfin, la voie atteignait le col de Panissas. M. Pi appelle au secours de son système les souvenirs de la lutte soutenue par le roi visigoth Wamba contre son neveu Paul. Wamba divisa son armée en trois corps. Le passage des Pyrénées s'effectua sur trois points : la Cerdagne et les deux voies romaines.

Enfin, M. Pi termine en signalant deux rectifications de voies : l'une visigothique, qui avait été entreprise par les Goths, soigneux de ménager les susceptibilités des Illibériens, jaloux de leur voie. Cette nouvelle voie passait à Malloles, *villa gothorum*, et se dirigeait sur Villeneuve-de-la-Raho; elle est appelée *Carrera dels Allemans.* — L'autre rectification est du temps de Charlemagne. L'ancienne voie primitive était fort négligée; il fallait cependant se mettre en communication avec Ampurias. Cette nouvelle voie passait au-dessous d'Argelés ; c'est à Castell Rossello seulement qu'elle s'écartait de la voie. M. Pi déclare qu'il a suivi à pied une très-grande partie des itinéraires qu'il vient de tracer.

M. de Bonnefoy, sur la demande de plusieurs membres,

donne quelques détails sur le monument consacré à Gordien et conservé dans l'église de St-André de Suréda.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Fr. ESCANYÉ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE.

Présidence de M. Sylvestre VILLALONGUE, président de la Société des Pyrénées-Orientales.

La séance est ouverte à huit heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Henri Chabeuf*, conseiller de préfecture ; l'abbé *Pottier*, comte *de Montarnal*, *Gaugain ; de Glanville*, de Rouen ; *de Surigny*, de Mâcon ; l'abbé *Vinas*, de l'Hérault ; *Ricard*, de Montpellier.

M. de Surigny lit le mémoire suivant sur un bas-relief funéraire qui avait attiré l'attention de M. de Caumont et du Congrès, et qu'on l'avait prié de dessiner.

MÉMOIRE DE M. DE SURIGNY.

Lorsque hier, les membres de la Société française d'archéologie parcouraient, sous la conduite de M. de Bonnefoy et de M. de Caumont, la ville de Perpignan, nous avons trouvé beaucoup de choses intéressantes. Parmi les choses remarquées dans cette ville et dans les environs, il faut compter une certaine quantité de plaques de marbre blanc, sculptées en bas-reliefs, d'une saillie médiocre, représentant des obsèques, et dont la bordure porte une

inscription funéraire. Ces plaques, de petite dimension (elles ont 1 mètre à peine), sont incrustées dans la muraille, au-dessus du lieu de l'inhumation, probablement.

On peut dire de ces petits monuments qu'ils tiennent le milieu entre les dalles tumulaires à fleur de pavé et les tombeaux apparents ou cénotaphes réservés aux grands personnages. C'est l'hommage économique et de bon goût de la bourgeoisie ou de la petite noblesse du Roussillon aux personnes que l'on avait perdues. Le sujet est constamment la dernière absoute avant l'ensevelissement ; et ce qui nous a frappé, c'est l'étonnante similitude de plusieurs de ces bas-reliefs entre eux : ils sont évidemment la copie d'un même modèle. Chaque classe de la société semble avoir le sien : il y a le bas-relief du prêtre, celui du laïque, celui de la femme, etc. De cette ressemblance entre eux, comme de l'uniformité de leurs dimensions, il y a tout lieu de conclure qu'ils étaient confectionnés d'avance et achetés suivant le besoin, pour être mis en place et recevoir l'inscription relatant le nom du défunt et la date de son décès.

Nous offrons aujourd'hui (Voir page suivante) un de ces bas-reliefs, qui représente l'inhumation d'un prêtre, Béranger de Palma, sacristain de Perpignan. Nous ne l'avons pas choisi comme le plus beau spécimen, car c'est le plus fruste de tous. C'est le premier qui s'est trouvé sous notre crayon.

Il n'est pas seul, avons-nous dit. Grâce à l'inépuisable complaisance de M. de Bonnefoy, que la Société française a si bien mise à contribution dans sa ville natale, nous pouvons suppléer ici à des notes que nous n'avons pas prises. Voici ce que nous a dit M. de Bonnefoy :

« A Perpignan, outre le bas-relief que vous avez dessiné, on retrouve deux autres ensevelissements : au Vieux-St-Jean d'abord, sur la tombe de Pierre Homdedeu, mort en 1294, sacristain, comme Béranger Palma et probablement son suc-

ANO : X : M : CC : LXXXXI : III : RL : IANUARII : OB : BR : D : PALMA :
SAUSTA : PPIAI : Q' : ISTUIT : SUU : ANNISARIV : AIA : REQ'ESCAT : I : PACE :

cesseur ; l'autre marbre est dans le cloître : c'est celui de Boneta Ribera, avec son écusson parlant, de *fasces ondées.* Voici son épitaphe :

« ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ XV̊ ⁝ IIII̊ ⁝ KALENDAS ⁝ AVGVSTI ⁝ OBIIT ⁝ DOMINA ⁝ BONETA ⁝ ‖ VXOR ⁝ PETRVS *(sic)* ⁝ RIPARIE (en catalan *Ribera)* ⁝ MERCATORIS ⁝ CVIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝ PACE ⁝

« Il faut remarquer, sur le marbre de Boneta, la présence de deux femmes qui déposent la défunte dans son cercueil de pierre.

« En dehors de Perpignan, on peut citer plusieurs exemples de ces monuments tumulaires.

« Deux à Elne : la tombe d'Éloi Batlle *(Egidius Bajuli)*, bénéficier, dans l'église (1341) ; et celle de Noël Raynier, docteur ès-lois et chanoine, dans le cloître (1303).

« Trois dans l'église du village de Castell, provenant du monastère de St-Martin de Canigo, savoir : la pierre tombale de frère Guillaume Cervoles (1303) ; celle d'Arnaud de Corbiac, abbé de St-Martin (1314) ; et une autre, qui est sans épitaphe, mais que je crois appartenir à l'abbé Béranger Colomer, mort en 1335 ou 1336.

« Béranger Palma, dont vous avez copié la pierre tumulaire, était en son vivant, à la fin de sa vie du moins, *sacristain* de l'église St-Jean de Perpignan, alors encore simple collégiale, mais desservie par une sorte de chapitre et par une communauté nombreuse. La dignité de sacristain était la première après celle de chapelain majeur. Elle appartenait de droit au plus ancien membre du chapitre. Béranger Palma reparaît souvent dans nos vieilles écritures ; il fut procureur de Bernard de Sala, évêque d'Elne, au concile provincial de Béziers en 1281, etc. »

Voilà un *etc.* qui nous donne envie d'en savoir davantage sur ce bon chanoine ; mais il faut savoir se contenter et remercier M. de Bonnefoy de ses utiles renseignements.

Le bas-relief dont nous donnons la gravure, porte cette inscription, dont nous restituons les abréviations :

ANNO ⁝ XRISTI ⁝ M ⁝ CC ⁝ LXXXXI ⁝ III ⁝ KALENDAS ⁝ IANVARII ⁝ OBIIT ⁝ BERENGARIVS ⁝ DE ⁝ PALMA ⁝ SACRISTA ⁝ PERPINIANI ⁝ QVI ⁝ INSTITVIT ⁝ SVVM ⁝ ANNIVERSARIVM ⁝ EIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝ PACE ⁝

Les armes parlantes de Palma, un palmier, sont répétées sur la bordure, dont la partie droite est engagée dans le mur de retour. Le marbre entier mesure 98 cent. de long sur 55 de haut, la bordure comptant pour 6 cent. tout autour.

Le corps du défunt n'est point encore mis au tombeau, comme celui de Boneta Ribera. Il est couché sur la litière funèbre, le *feretrum*, les mains jointes, vêtu de ses habits sacerdotaux et recevant la dernière absoute. Il est uniquement entouré de membres du clergé, ses pairs ; le reste de l'assistance ne figure pas dans la représentation. Nouvelle preuve que ces sortes de marbres s'achetaient tout faits. On n'y introduisait ni parents, ni amis, qui auraient pu ne pas s'y trouver. De plus, Palma était vieux, et la figure sculptée est plutôt jeune. La sculpture de ce marbre est bonne, sans être remarquable. C'est de l'art courant de la fin du XIIIe siècle, bien traité, mais fait pour le commerce.

Les *Annales archéologiques* ont donné, dans le t. IX, un charmant bas-relief qui, pour les dimensions, a le plus grand rapport avec le nôtre, sauf sa disposition en hauteur. C'est le tombeau de Barthélemy de La Place, dans l'église de Chenerailles (Creuse). Il est néanmoins plus spécial, en ce que les patrons du défunt dans le haut, et plus bas ses pa-

rents sont présents à son absoute ; mais il a, comme le nôtre, été sculpté du vivant du prêtre et probablement par ses soins prévoyants, car le millésime y figure seul. L'année, le mois et le jour de sa mort sont laissés en blanc, et les survivants en ont négligé la gravure. C'est tout ce que nous voulions pour signaler ce système, aussi ancien que l'antiquité et plus fréquent qu'on ne pense, de faire son tombeau de son vivant, ou de l'acheter tout fait chez les fournisseurs.

Les tombeaux de Perpignan pourraient donner lieu à une objection sérieuse. Ils ne portent pas le mot de *hic jacet :* ce pourraient donc être des obituaires et non des monuments indicatifs de la sépulture. Pour avoir une certitude, il faudrait faire des fouilles et retrouver les corps. Nous ignorons si le hasard a jamais amené cette preuve, mais pour le moment, laissons-les dormir leur dernier sommeil et contentons-nous de conjectures. Il nous semble que si nous avions devant nous des obituaires, ils eussent tous été placés à l'abri, dans l'intérieur des églises ou des cloîtres, comme le sont les inscriptions de même nature dans les monastères. A Perpignan, les bas-reliefs dont nous avons donné la liste sont tantôt dedans, tantôt dehors. Celui de Palma est en dehors de la porte St-Jean.

Si les grands personnages, au moyen-âge, étaient enterrés dans les églises, ils l'étaient aussi au dehors. Nous nous rappelons avoir vu au prieuré d'Anzy-le-Duc, dans le Charollais, un tombeau *bisomum* (en béton), qui avait contenu les restes de Lethbald et d'Altasie, sa femme, fondateurs de cet antique monastère. Le tombeau était sous terre, contre le transept nord, à l'extérieur, et l'inscription encastrée au-dessus dans le mur. Ces exemples sont fréquents.

Une remarque nous est suggérée par la vue des marbres de Perpignan. Les morts y sont apportés sur la litière funèbre, à visage découvert le plus souvent, comme notre

Béranger Palma, et déposés après l'absoute dans le cercueil de pierre. Ce tombeau était toujours enterré et jamais apparent, comme le signale M. Ernest Feydeau, dans une *Étude* sur les sépultures de Clovis et de sainte Clotilde, à Ste-Geneviève. Nous n'avons aucunement le désir de reprendre la thèse des sépultures hors de terre ou dans la terre. Pour le haut moyen-âge surtout, il serait difficile d'admettre qu'on eût fait les frais de sculptures semblables à celles qu'on voit sur les tombeaux du musée d'Arles, pour ne rien mettre dans le coffre ou pour l'enterrer ; cependant on en a usé quelquefois ainsi, notamment pour les sépulcres de Clovis, qui sont sculptés et ont été trouvés enfouis. Pour cette époque donc, la question a besoin d'être reprise. Mais s'il s'agit du XIIIe et surtout du XIVe siècle, comme c'est le cas à Perpignan, on peut affirmer, je crois, que les sépultures se faisaient toujours dans la terre, jamais dans les monuments apparents.

Au reste, nous n'avons pas à traiter ici la question générale des sépultures. Notre but a été de donner un curieux et nouveau spécimen de ces monuments tout faits employés sans nul doute à tous les âges.

SARCOPHAGES MÉROVINGIENS.

Ceci nous conduit aux tombeaux mérovingiens, dont un exemplaire se trouve au musée de Carcassonne.

Avec M. de Caumont, nous croyons que c'est un de ces tombeaux tout faits qui s'envoyaient d'Italie dans le midi de la France. Arles était alors le centre de ce commerce ; mais Perpignan, par son rapprochement du littoral méditerranéen, pouvait bien ne pas avoir recours au grand entrepôt et les recevoir directement.

Il n'est pas facile de traiter les questions d'origine devant les intéressés, et nous comprenons les archéologues du midi

de la France combattant *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour la provenance indigène de leurs tombeaux. Dans la circonstance présente, nous ne saurions admettre leurs raisons. En premier lieu, le marbre des tombeaux n'est point pyrénéen. Son grain est fin, d'un blanc-jaunâtre, comme tous les marbres d'Italie, tandis que celui des Pyrénées a la cristallisation à grandes facettes du Paros, mais la pâte plus tendre et le ton bleuâtre. Puis, le caractère de sa sculpture diffère complètement de celle des monuments romains, qui servaient de modèles aux sculpteurs indigènes. La sculpture des tombeaux mérovingiens est tout-à-fait semblable à celle des monuments de Ravenne.

Or, les monuments de Ravenne sont byzantins et non romains. Il y a quelques années, ce nom de byzantin se prodiguait au hasard et à tout propos, mais le caractère véritable de l'art gréco-romain était peu étudié. A présent, la lumière se fait, et la remarquable publication des *Monuments de la Syrie centrale*, par M. le comte de Vogué (1), n'y a pas peu contribué. Nous avons dans cet ouvrage un jalon parfaitement fixe. Les monuments de Syrie sont compris entre le Ier et le VIIe siècle. A partir du VIe, ils viennent

(1) Qu'il nous soit permis, dans une note, de nous plaindre un peu, en tout petits caractères. Bien des fois nous avons désiré l'honneur de connaître M. de Vogué, et cela pour mille raisons. Aujourd'hui, ce serait pour lui dire tout bas ce qu'à notre grand regret nous ne pouvons lui dire que tout haut : le monde savant attend depuis longtemps, depuis trop longtemps, le texte de son ouvrage sur la Syrie. Nous n'accusons pas son éditeur, qui nous a livré une masse d'excellentes planches, et sans doute ne désire pas moins que nous ce texte. M. le comte de Vogué voudra bien considérer que Tantale n'aurait certainement pas aussi fortement ressenti la faim et la soif dans un désert que plongé dans une source limpide, à la portée d'un arbre chargé d'excellents fruits qui fuyaient toujours. Nous sommes Tantale, nous avons les fruits devant nous ; pour l'amour de Dieu, approchez la branche.

droit de Byzance, sans mélange d'influence romaine ; il n'y a donc pas d'erreur possible. Le caractère de leur sculpture est le peu de relief, la maigreur de l'ensemble et la sécheresse des détails ; on les croirait ciselés dans du métal, à vive arête, sans profondeur et avec l'intention de ne jamais altérer la forme générale de l'objet qu'il est question d'ornementer. C'est, en un mot, plutôt une gravure qu'une sculpture. Tel est bien l'aspect des tombeaux mérovingiens : l'époque est la même, l'art est le même ; mais ils ne viennent pas de la Syrie évidemment, le trajet serait un peu long ; cherchons donc un peu plus près.

M. de Dartein vient de nous donner d'excellentes études sur l'architecture lombarde, où il prouve, par de nombreux dessins, combien l'art de la Lombardie est byzantin : ce qui n'a rien d'étonnant, vu la domination des empereurs d'Orient dans le nord de l'Italie. Cet art est presque identique à celui de Byzance. Je croirais donc (la nature du marbre étant donnée) que le tombeau de Carcassonne et ses analogues sont de travail lombard, c'est-à-dire romano-byzantin. Je ne dis pas que des ouvriers lombards, ou des élèves indigènes de ces maîtres grecs, n'aient pu, de leur côté, en sculpter quelques-uns sur place. La matière dans ce cas serait un argument décisif. Pour les tombeaux mérovingiens du nord de la France, peut-être y aurait-il parfois une influence grecque venant d'Allemagne. Le mariage d'Othon II avec la princesse Théophanie, fille de Romain-le-Jeune, en 972, avait fait pénétrer, dans ce pays, l'art et les artistes grecs. C'est cette influence qui a marqué de son empreinte tout ce que nous appelons l'École du Rhin. Dans ce cas, les tombeaux fabriqués dans le Nord seraient postérieurs à ceux du Midi ; mais il ne faut probablement voir dans ces tombeaux du Nord qu'une importation méridionale. Quoi qu'il en soit, je me permettrai d'insister sur la lumière qui jaillit des pu-

blications de MM. de Vogué et de Dartein. Ce flambeau permettra désormais de classer une foule de monuments dont l'aspect insolite dépaysait les archéologues.

Pour mon compte, je ne saurais voir dans les tombeaux appelés mérovingiens, que les tombeaux importés d'Italie lorsque l'art grec régnait en ce pays, c'est-à-dire jusqu'au VIIIe siècle, ou des copies de ces mêmes monuments. Ravenne et Milan étaient le centre de cet art.

M. de Surigny reçoit les félicitations du Congrès pour ce savant rapport. La parole est donnée ensuite à M. Alart pour lire un mémoire sur St-Jean-le-Vieux de Perpignan.

MÉMOIRE DE M. ALART.

L'origine de la première église paroissiale de Perpignan, aujourd'hui connue sous le nom de St-Jean-le-Vieux, a été l'objet de légendes fabuleuses dont je n'ai pas à m'occuper ici, et je me borne à dire que St-Jean-le-Vieux, consacré en 1025, fut la seule église paroissiale de Perpignan jusqu'aux premières années du XIVe siècle.

D'autres églises s'élevèrent cependant dans cette ville ou dans son territoire, où l'on peut citer comme existant au XIIIe siècle les petits prieurés bénédictins de St-Asciscle et de St-Martin, les maisons du Temple et de St-Lazare, les convents de St-Sauveur et de Ste-Claire, des Frères mineurs, des Carmes, des Prêcheurs, de la Pénitence et de la Rédemption-des-Captifs, les églises de Ste-Marie-du-Pont et de St-Jacques, et la chapelle du Château royal. Mais la plupart de ces églises, affectées à des services particuliers ou sous la dépendance de divers ordres religieux, restèrent pour ainsi dire en dehors de la dévotion populaire, et les habitants de Perpignan reportaient naturellement leur affec-

tion vers le sanctuaire primitif autour duquel reposaient les restes de leurs ancêtres.

La commune n'avait pas encore de maison consulaire ; les assemblées et les élections communales avaient lieu dans l'église ; les rois juraient les priviléges de la ville sur l'autel de St-Jean, et c'est dans le cimetière de cette église que tout le peuple avait été convoqué « en parlement public » le 11 des calendes d'octobre 1302. On comprend donc que, pendant de longues années, les perpignanais aient considéré ce sanctuaire comme le centre de leur commune, le *palladium* de leurs institutions et de leurs libertés municipales.

Mais, depuis longtemps déjà, les nefs de St-Jean et les cimetières étaient trop étroits pour la population toujours croissante de la ville de Perpignan, où le commerce, l'industrie et la richesse publique avaient pris des développements extraordinaires, surtout dans la seconde moitié du XIIIe siècle, lorsque cette ville devint la capitale et la résidence des rois de la dynastie de Majorque. L'insuffisance de l'ancienne église fut, dès lors, évidente pour tout le monde, pour les consuls comme pour les évêques d'Elne, qui étaient chapelains de St-Jean depuis l'an 1231, et tous étaient d'accord pour agrandir le vieil édifice ou pour en construire un nouveau.

L'existence de ces dispositions ne saurait être douteuse, surtout après l'an 1302. L'évêque d'Elne, Béranger Batlle, dit en effet, dans une charte de 1321, que « quelques-uns « de ses prédécesseurs et d'autres personnes avaient eu le « désir et avaient résolu d'agrandir ou de reconstruire tout- « à-fait l'antique église collégiale de St-Jean. » On peut voir une preuve nouvelle de cette résolution dans l'inscription tumulaire de l'hebdomadier G. Jorda, aujourd'hui enchâssée au côté droit de la petite porte de la cathédrale actuelle, où l'on dit que ledit « G. Jorda, décédé l'an 1302,

« a commencé l'œuvre du cloître, *Iste fuit inceptor operis* « *claustri.* »

Le cloître, dont on avait jeté les fondements avant 1302, n'est autre chose que l'ancien cimetière du nouveau St-Jean, grand quadrilatère dont il ne reste plus que trois galeries et qui devait être construit sur la face méridionale de la nouvelle basilique.

Ce cimetière est à la seule place qui pût lui convenir par rapport à l'église future, et la date de sa fondation, ainsi que sa situation, prouvent qu'à cette époque on devait être déjà fixé sur l'emplacement et les proportions destinées à la nouvelle église. C'est là un point bien établi. Mais que de difficultés, que d'incertitudes il dut s'élever alors, à la veille de cette vaste entreprise, que les pieuses largesses et le travail de plusieurs générations pouvaient seuls accomplir! Rien n'annonce que la moindre disposition eût été prise à cet égard en 1317, puisqu'en cette année Guillaume, évêque d'Elne, autorisa des quêtes et accorda des indulgences pour l'achèvement de la célèbre basilique de St-Germain de Toulouse; et ce prélat, indiquant les quêtes autorisées alors dans son diocèse pour des œuvres de ce genre, ne parle que des églises de St-Just de Narbonne et de Ste-Eulalie d'Elne. Il fallait même que les difficultés fussent considérées comme insurmontables, puisque deux ans après, les consuls de Perpignan ayant eu à se prononcer sur cette question, consacrèrent toutes leurs ressources à l'ancienne église St-Jean, dont ils entreprirent l'agrandissement.

C'est l'évêque Béranger Batlle qui se mit le premier à l'œuvre. Dans une charte du 8 des ides de juin 1321, il rappelle les vœux formés à ce sujet par la population de Perpignan et par ses prédécesseurs; mais il reconnaît que les ressources de la fabrique ne suffiront jamais à l'exécution de cette vaste entreprise, pour laquelle il met en réserve

le produit de divers bénéfices vacants. En outre, selon l'usage de tous les temps, il fait un appel à la charité publique. Il y avait, dans l'église de St-Jean-le-Vieux, un autel de St-Blaise célèbre par la dévotion des perpignanais, par les reliques qu'on y conservait et par les traditions de miracles qui s'y étaient opérés. Béranger Battle y fonda une confrérie, à laquelle il rattacha l'œuvre charitable de l'hôpital St-Jean et celle de la nouvelle église, et ce fut pour ces trois œuvres désormais unies qu'il accorda des indulgences et autorisa des quêtes dans son diocèse. Grâce à cette intervention toute puissante, le roi Sanche de Majorque put poser la première pierre de l'édifice, le 5 des kal. de mai 1324, sous le consulat de Guillaume Albert ou Asalbert, et la seconde pierre fut posée le même jour par Béranger Batlle, comme en témoignent deux inscriptions commémoratives qui existent encore sur les piliers de chaque côté de la nef de la cathédrale actuelle.

Les terrains sur lesquels devaient s'élever la nouvelle église et le cloître étaient occupés en partie par des maisons qui n'étaient pas encore entièrement abattues en 1333, et dont les propriétaires ne se dessaisirent pas sans indemnité, si l'on en juge par une reconnaissance faite le 1er février 1408 par Guillaume Blancha, mercadier, *obrer* de la nouvelle église, qui déclare que ladite œuvre faisait encore alors un cens annuel de 32 sous barcelonais à l'hôpital St-Jean « pour « quelques maisons tenues pour cet établissement, lesquelles « ont été détruites et ajoutées au cimetière de ladite église. »

L'évêque Gui Terrena continua l'œuvre de son prédécesseur et accorda de nouvelles indulgences en 1330, 1332 et 1333. Grâce au concours incessant de l'autorité ecclésiastique, aux largesses des fidèles et de la commune de Perpignan, les fondements du temple purent être posés avant les événements désastreux qui amenèrent la chute de la

dynastie de Majorque. Le chef de l'église était formé, et l'on avait déjà commencé la construction des chapelles, puisque le 9 des kal. de février 1340, les syndics de St-Jean fournirent quittance de 175 florins d'or légués par *Sancia*, reine de Naples, pour « les travaux de la *chapelle de la* « *vierge Marie*, que l'on *avait commencée de construire* dans « la nouvelle église St-Jean. »

Pendant près d'un siècle, la marche et les progrès des travaux ne sont connus que par les nouveaux appels qu'adressent aux fidèles les successeurs de Gui Terréna.

On trouve, entre autres, une bulle d'indulgences, datée d'Avignon le 20 décembre 1347, accordée par l'évêque Bernard Hugues, et une autre donnée à Elne le 16 septembre 1382 par l'évêque Raymond de Les Escales. Elles consacrent de nouveaux revenus à l'œuvre de la nouvelle église et appellent les bénédictions du ciel sur ses bienfaiteurs ; mais ces documents n'apprennent rien sur la marche des travaux, et tout ce qu'il est permis de conjecturer, c'est que, pendant un siècle, tous les fonds recueillis et les ressources communales furent consacrés à élever simultanément jusqu'à la hauteur des voûtes les murs de la nef et des chapelles. Les travaux en étaient là en 1431, lorsque Galcerand Albert monta sur le siége d'Elne. C'est à lui surtout qu'il faut attribuer la reprise des travaux, qui se poursuivirent dès lors sans interruption jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice. On peut même dire que les travaux furent repris avec tant d'ardeur, que les continuateurs de l'œuvre furent considérés comme ses fondateurs. En effet, une inscription contemporaine disait en propres termes que « le 3 des ides de mars 1433, l'évêque Galcerand, avec le « clergé de St-Jean et les consuls de Perpignan, avaient « *construit* ou *édifié* la nouvelle église » ; et une note d'un registre de la confrérie de St-Blaise, écrite dix ans plus tard,

rapporte que « le 8 mars de l'an 1433, l'évêque d'Elne, « Galcerand, d'accord avec le clergé de St-Jean, les consuls « et prud'hommes de Perpignan, *changea la forme de ladite « église*, et après en avoir béni processionnellement la pre- « mière pierre, lui accorda de nouvelles indulgences. » Il est difficile de prendre au pied de la lettre les termes de ces documents, qui sont cependant presque contemporains des faits qu'ils rapportent.

En effet, à moins d'admettre que rien n'avait été fait dans l'espace de cent ans, on ne s'explique pas que la nouvelle église ait pu subir une modification dans son plan en 1433, cent vingt-six ans après la pose de la première pierre, lorsque tout dans ce monument semble déceler un plan unique et régulier, adopté dès le principe et rigoureusement poursuivi jusqu'à son achèvement. On ne saurait donc entendre dans le sens ordinaire les mots *édifièrent* et *changement de plan* ou *de forme*, et c'est peut-être ailleurs qu'il faut chercher l'expression de la vérité. Le chanoine Coma, qui avait pu consulter tous les documents des anciennes archives de St-Jean, parle en effet des indulgences accordées par l'évêque Galcerand à ceux qui contribueraient à la construction de ce temple, et il ajoute qu'afin de mieux exciter le zèle de ses diocésains, cet évêque adressa une supplique aux Pères du concile de Bâle, qui confirmèrent les anciens priviléges de St-Jean et les appliquèrent à la nouvelle église en lui accordant des grâces plus étendues. Mais le décret donné à Bâle le 5 des ides d'août 1437 explique qu'il s'agissait seulement « *de parachever la con- « struction de l'église commencée* et de mener le tout à « bonne et heureuse fin. » Coma ne dit absolument rien de la prétendue *fondation* ou du *changement de forme*, et il nous apprend seulement qu'à cette époque « les murs du « nouveau temple étaient déjà fort élevés, et qu'on était

« sur le point de *couvrir le premier arc* », c'est-à-dire celui du chœur. Ce n'est donc pas en un pareil moment qu'on pouvait *changer le plan* de l'édifice, et les actes attribués à l'évêque Galcerand ne peuvent s'entendre que de la construction de la voûte qui fut, en effet, commencée sous son épiscopat, et sans aucun doute tout le rôle de cet évêque se borne à la puissante impulsion qu'il fit donner à ce travail. Il accorda d'ailleurs de nouvelles indulgences en 1442, et la reine Marie autorisa de nouvelles quêtes dans tous les diocèses de la couronne d'Aragon le 24 avril 1444. A partir de ce moment, on peut suivre, pour ainsi dire, d'année en année, la marche et les progrès de l'œuvre, à l'aide des actes de concession des diverses chapelles qui existent encore dans les vieilles archives du notariat.

Les deux chapelles dites aujourd'hui du *Saint-Sacrement* et de *Ste-Pétronille*, cette dernière érigée par la confrérie des Pareurs, étaient certainement couvertes en 1440, et l'on peut en dire autant des deux premières chapelles suivantes, concédées, celle de droite, au bourgeois *Pierre Castello*, et celle de gauche, au chanoine *Jean Costa.*

En effet, le 17 juin 1444, les consuls de Perpignan concédèrent la seconde chapelle latérale du nord au bourgeois *Jean Stève*, qui devait donner 30 florins d'or pour *aider à couvrir la dite chapelle* et pour y faire construire un rétable. Comme on l'a vu, tous les murs de l'église étaient élevés, depuis 1432, jusqu'à la naissance de la voûte actuelle, et, selon les principes élémentaires de la construction en matière d'architecture, il y a lieu de croire qu'à partir du maître-autel, les chapelles des deux côtés étaient couvertes simultanément avec les arcs et la voûte des travées correspondantes de la nef centrale.

Le 24 janvier 1458, l'évêque d'Elne, les consuls, les syndics de la communauté ecclésiastique et les *obrers* de St-Jean,

considérant que la seconde chapelle du côté gauche, concédée au bourgeois *François Fabre*, était déjà *couverte* et *achevée*, firent concession de la chapelle qui suit immédiatement à Raymond Jou, commandeur de Nouvilles, à Jean Jou, bourgeois, et à Françoise, veuve d'Antoine Belero. Il est dit que cette chapelle *doit se faire et construire*, et les concessionnaires pourront la dédier à tel saint qui leur conviendra, y faire faire un tombeau, avec grilles en fer, portes et serrures, et jouir, en un mot, de tous les avantages et priviléges « que les *seigneurs de chapelles* ont dans la dite église. » Cette chapelle, qui n'avait ni voûte, ni vocable, ni autel en 1458, est celle qui précède la petite porte actuelle. On y travaillait encore en 1472, et je trouve à la date du 27 février 1490, la quittance fournie par le peintre qui avait exécuté les écussons aux armes de la famille Jou.

Je donne ces dates et ces détails pour réfuter une tradition qui attribue à Jean de Margarit la construction de l'avant-dernière travée, « ce que semblerait *témoigner* l'écu de ses « armoiries timbré d'une mitre sur la clef de voûte. » On ne saurait nier l'intervention de l'évêque Jean de Margarit dans les travaux de l'église St-Jean, mais l'écu de ses armoiries, qui existe réellement à la place indiquée par M. Puiggari, ne paraît être qu'un témoignage de reconnaissance pour ses pieuses libéralités. Nous ne contestons que la date de la construction de cette travée, qui est la septième.

L'évêque en question passa du siége d'Elne à celui de Gerona en 1461, et je trouve que la quatrième travée n'était pas encore construite en 1469. En effet, le 6 septembre de cette dernière année, la chapelle *centrale*, par laquelle on *allait au cimetière*, fut concédée au prêtre Jean de Cabretosa, et il est dit dans l'acte de concession que les consuls se *chargeaient de la faire couvrir et cintrer* à leurs frais, *dans la forme* de la chapelle de *Mossen Francisco Paulet.*

Il ne paraît pas que l'occupation du Roussillon par les troupes de Louis XI (1462) ait arrêté, dans les premiers temps du moins, les travaux de l'église St-Jean. L'acte qui précède l'indique assez, et un autre document du 31 août 1469 contient le traité passé entre Pierre de Vallabrera, *maçon ou maître de maisons* de Cervera, entrepreneur des travaux de la nouvelle église, et un menuisier de Perpignan, qui s'engage à transporter de la *Pedrera de les Fonts*, sur un *quadrige* à deux bœufs et à deux roues, toutes les pierres qu'il voudra et de toute dimension, pour l'œuvre de la nouvelle église St-Jean.

Enfin, malgré l'interruption qu'ils durent subir de 1473 à 1475, pendant le siége de Perpignan et les troubles qui désolèrent le Roussillon, les travaux furent activement poursuivis pendant les règnes de Louis XI et de Charles VIII, et la voûte était probablement terminée lorsque les comtés de Roussillon et de Cerdagne furent restitués à Ferdinand d'Aragon (1493). Toutes les chapelles étaient concédées. On n'a pas tous ces actes de concession, mais tout indique que le monument fut achevé sous Charles VIII, sous le règne duquel furent commencés les travaux de pure ornementation. On en a la preuve certaine dans les quatre écussons de la voûte qui couvre le maître-autel.

Le premier porte l'écu de France plein, le second est écartelé au 1er et 4e de *Dauphiné*, aux 2e et 3e de France, et ces armoiries pourrraient s'appliquer sans difficulté à Louis XI ; mais le quatrième écusson est parti de France et de Bretagne, et ne peut se rapporter qu'à Charles VIII, époux d'Anne de Bretagne. Ce ne fut donc que vers l'an 1490, que ces écussons purent être posés sur la partie de la voûte commencée depuis plus de cinquante ans, et ce seul fait donne la mesure du degré de prudence avec lequel il faut interpréter certaines dates et armoiries qui existent

encore dans cette église. Nous avons vu aussi que l'avant-dernière travée ne put être couverte que plusieurs années après le départ de l'évêque Jean de Margarit dont il porte les armes.

Les écussons de la chapelle de la famille Jou, qui devait être construite en 1458, ne furent exécutés qu'en 1490, et il y aurait sans doute un intervalle encore plus considérable pour les armoiries de la chapelle du St-Sacrement, qui était déjà commencée en 1340. M. le chanoine Fortaner n'a pas hésité à y trouver les armes d'Aragon et de Naples. Mais je suis certain qu'il y a erreur pour les armes d'Aragon ; quant à celles de Naples, j'éprouve certaines hésitations que la hauteur de la voûte et l'obscurité qui règne dans cette chapelle ne m'ont pas encore permis de dissiper. Dans tous les cas, ces ornements n'ont pu être posés que fort longtemps après l'achèvement de cette partie de la voûte.

La nouvelle église avait dû recevoir au moins une consécration partielle avant son achèvement, car l'évêque Jean Moles de Margarit y célébra la messe le 26 août 1453 (mss. de St-Jean, f° 54). Je trouve aussi que Vincent, évêque d'Hiérapolis, y fit des ordinations en 1499, pendant que César Borgia, cardinal de Valence, administrait le diocèse d'Elne. D'après Coma, la nouvelle église était déjà livrée aux cérémonies du culte en 1504. L'orgue y fut placé en 1506, et le 8 des calendes de février 1508, Jacques Serra, cardinal d'Arborée, permit d'y transporter tout ce qui appartenait au culte dans l'ancienne église St-Jean. Enfin le 16 mai 1509, 484 ans après la consécration de l'ancienne église paroissiale, 185 ans après la pose de la première pierre, la nouvelle église fut consacrée par Antoine Guerau, évêque de Sébaste, et le clergé s'y installa le 9 juin 1510.

Nous nous sommes borné à recueillir les dates et les faits relatifs à la construction la plus remarquable que la religion

ait élevée dans la ville de Perpignan, en nous abstenant de toute considération sur les événements qui firent naître, secondèrent ou ralentirent cette laborieuse entreprise. Dans ces siècles où la foi catholique enfantait tant de merveilles, c'est sans doute le sentiment religieux qu'il faudrait mettre en première ligne dans l'histoire de l'église St-Jean, car c'était le clergé qui donnait l'impulsion, provoquait les legs pieux, les quêtes et les donations, qui ranimaient ou soutenaient le zèle. Mais, à côté de cette influence toute puissante en pareil cas, il y a un autre fait qu'il est important de faire ressortir.

Il n'y a aucune de nos grandes églises de France qui ne conserve dans ses annales le souvenir de quelque souverain ou de grands personnages qui ont fait les frais de la construction. Aucun fait de ce genre ne se produit pour l'église St-Jean de Perpignan. Ce sont les consuls qui figurent toujours à la tête de l'œuvre ; ce sont des associations ouvrières, comme celles des pareurs, des familles bourgeoises ou de simples prêtres, qui en font les frais avec la masse des fidèles. Ce sont eux qui obtiennent les concessions de chapelles ou de sépultures dans les cloîtres de St-Jean, où l'on trouve des gens de toutes conditions et de tous les métiers, ayant, il est vrai, leurs armoiries, car tout le monde en avait alors en Roussillon ; mais dans ces longues suites d'écussons et d'armes aujourd'hui muettes pour la plupart, on ne trouve pas un seul nom connu d'une famille nobiliaire. C'est qu'ici, même en face de la mort, devant l'autel du Dieu d'humilité, nous trouvons encore les distinctions qui existaient alors dans nos institutions civiles. On sait, en effet, que les nobles domiciliés à Perpignan étaient en dehors des obligations et de la juridiction communales et ne contribuaient à aucune charge municipale. Cette séparation les suivait au-delà du tombeau, car les nobles en général, donzells ou chevaliers, se faisaient ensevelir dans les chapelles et sous les cloîtres des

Frères-Mineurs, des Carmes et des Dominicains. C'était surtout la bourgeoisie qui avait fait construire l'église St-Jean, et c'était elle seule qui en occupait les chapelles et le cimetière.

Plus tard, il est vrai, les nobles acquirent des sépultures et des chapelles dans cette église du peuple ; mais ce ne fut qu'après le XVIe siècle, lorsqu'on eut vu les descendants de l'ancienne noblesse de Perpignan faire, pour ainsi dire, abandon de leurs priviléges, pour se faire immatriculer à l'hôtel-de-ville sur le livre de la bourgeoisie, et briguer les charges municipales.

Et cependant, au XIVe siècle, à l'époque même où les chevaliers se tenaient ainsi à l'écart des classes populaires, le roi Sanche de Majorque, le seul de cette dynastie qui soit décédé en Roussillon, avait été enseveli dans l'église de St-Jean-le-Vieux, au milieu des *prohomens* ou gens de bien de Perpignan. Ce prince avait son château et sa chapelle royale, mais il préféra sans doute reposer au milieu de son peuple, dans la ville où il avait vécu de la vie simple et familière des rois de cette époque.

Après cette lecture, M. de Caumont annonce que la Société française d'archéologie a décerné :

1° Une médaille d'argent à M. Alart, archiviste du département pour son intéressant volume sur les communes du Roussillon et pour les nombreuses recherches inédites qu'il a faites sur l'histoire du pays.

2° Une médaille de bronze à M. le conservateur de la bibliothèque publique de Perpignan, pour le catalogue récemment terminé des livres de cette importante bibliothéque que le Congrès a visitée.

Ces deux médailles sont remises aux lauréats aux applaudissements du Congrès.

La séance est levée. Le Congrès se transportera le lendemain à Narbonne.

Le Secrétaire,

DE BONNEFOY.

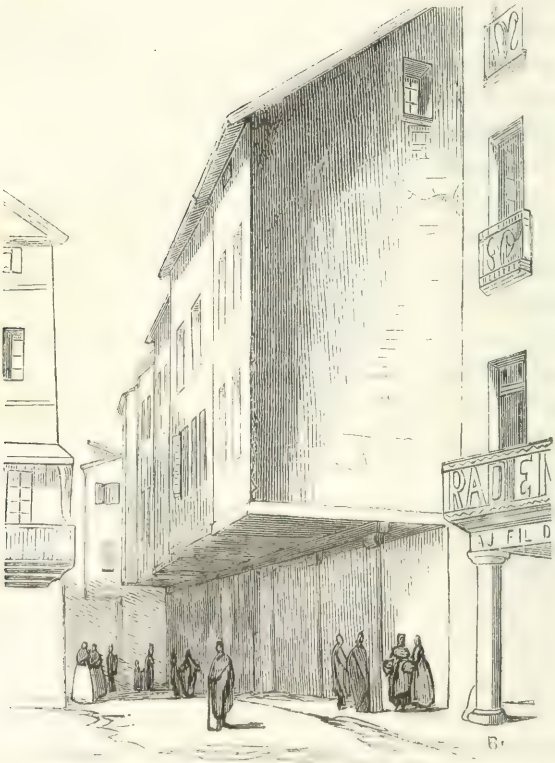

VUE D'UNE RUE DE PERPIGNAN.

SÉANCES TENUES A NARBONNE

LE 26 NOVEMBRE ET JOURS SUIVANTS.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE.

Présidence de M. Pailhez, membre de la Société archéologique de Narbonne.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *de Bonnefoy*, inspecteur des Pyrénées ; *Pailhez*, ancien président du Tribunal civil de Limoux, membre de la Commission archéologique de Narbonne ; *Figeac*, président du Tribunal civil de Narbonne, membre de la Commission archéologique de Narbonne ; *Léon Rostan*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Var ; *Carou*, président de la Société archéologique de Béziers ; *Don de Cépian*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre de la Société des sciences et arts de Carcassonne.

M. l'abbé *Pottier* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le baron de Rivières est nommé rapporteur de la visite qui doit être faite au musée immédiatement après la séance.

La grande salle de la bibliothèque où se tient le congrès est disposée avec une entente parfaite. Pour y parvenir, on traverse le bel escalier du musée tapissé de sculptures et la salle si riche en inscriptions lapidaires : ce milieu est tout

archéologique, et les livres eux-mêmes sous lesquels disparaissent les murs prêchent l'érudition.

M. le Président ouvre la session en souhaitant la bienvenue à la Société française d'archéologie au nom de la Commission de Narbonne, heureuse de voir les hommes instruits qui la composent venir apprécier ses monuments et rechercher ses souvenirs.

M. de Caumont remercie M. Pailhez de ses paroles bienveillantes. Le Congrès trouvera à Narbonne de nombreux sujets d'études, des érudits et un musée justement admiré parmi ceux de province. Il a reçu une lettre de M. le Maire qui, retenu par un deuil de famille, ne peut venir recevoir lui-même le Congrès et lui faire les honneurs de l'hôtel municipal.

M. le Secrétaire-général Tournal appelle les premières questions du programme. M. Cardailhac répond sommairement à la question suivante :

Faut-il considérer les plus anciens monuments mégalithiques du midi de la France, de l'Espagne et de l'Algérie, comme ayant été élevés par une population locale antérieure aux plus anciennes invasions celtiques?

Il fait observer que les dolmens doivent être attribués à un même peuple ; or, on est assez certain aujourd'hui des âges antéhistoriques pour classer le contenu et par conséquent ces tombeaux eux-mêmes. Dans le centre et le sud de la France, les monuments mégalithiques appartiennent à une civilisation plus avancée que celle contemporaine de la pierre polie de nos grottes. Ils ne s'élèvent plus quand le métal arrive en abondance. Ce peuple venu du Nord trouve notre pays occupé par une population qui elle-même n'était pas autochtone, et disparaît quand arrivent les Indo-Européens avec le métal.

La quatrième question est relative à la dénomination de *pierres de tonnerre* donnée assez généralement aux haches de pierre en Europe et dans l'intérieur de l'Afrique et de l'Asie. M. Tournal croit que la chute connue des aérolithes, la forme allongée et insolite de ces pierres, leur rareté relative, a pu faire supposer qu'elles tombaient avec l'éclair à des esprits incultes qui suivaient du regard la foudre sillonnant le ciel et disparaissant dans le sol.

On passe à la question suivante :

Existe-t-il dans le midi de la France des monuments chrétiens antérieurs au règne de Constantin?

M. de Saint-Andéol mentionne auprès du théâtre d'Arles une église qu'il croit du VIIIe siècle, enclavée dans des constructions postérieures et élevée elle-même sur une église enfouie sous terre. Un des murs a appartenu à un temple de Diane; les chaînes de briques existent dans la partie chrétienne; le chevet est en hémicycle. La première travée est plus grande que les autres; on pourrait y voir un narthex.

M. Tournal ne pense point que le Narbonnais renferme de monuments de ce genre.

On passe à la 8e question ainsi conçue :

Les sarcophages chrétiens en marbre de Provence, de Narbonne, de Toulouse, ont-ils été exécutés en France ou en Italie?

L'honorable secrétaire-général rapporte l'opinion d'un géologue distingué, M. Matheron, de Marseille, d'après lequel les marbres de tous ces sarcophages qui, d'ailleurs, présentent le même style et les mêmes sujets, seraient d'origine étrangère.

M. Dusan croit que des artistes italiens ou espagnols sont venus exécuter ces tombeaux dans les Gaules, apportant le

savoir faire de leurs nations et employant des marbres du pays. Il cite dans la bibliothèque de Foix un sarcophage sur lequel sont représentées plusieurs scènes et entre autres Daniel dans la fosse aux lions, et qui dégage par la percussion une forte odeur bitumeuse particulière aux marbres des Pyrénées.

M. de Caumont rappelle un sarcophage semblable au musée de Poitiers, et connu sous le nom de *pierre qui pue.*

M. de Rivières a fait la même remarque sur un sarcophage trouvé à Luc-sur-Orbieu, brisé, mais qui a conservé le chrisme.

Ne pourrait-on pas, demande M. de Verneilh, attribuer ces sarcophages aux anciennes écoles de sculpture établies dans les Gaules, et qui attiraient dès l'origine des artistes étrangers.

M. de Caumont ne pense pas que les sarcophages à personnages dont il est question aient été faits dans le Nord. Ceux qu'on y a vus paraissent y avoir été apportés. Les musées de Mayence, de Bonn, si riches d'ailleurs, n'en possèdent aucun. Il en a remarqué un seul dans les collections de Trèves. En Italie, au contraire, ils sont communs. Le savant M. de Rossi en a fait connaître un très-grand nombre en tout semblables aux nôtres; l'influence italienne est par conséquent incontestable.

M. de Saint-Andéol en a étudié au musée de Lyon qui doivent être sortis d'ateliers existant à Arles.

Au musée d'Alger, il en existe un que M. Louis Rostan décrira ultérieurement. Dans les fouilles faites pour déchausser St-Sernin, dit M. le vicomte de Juillac, sous des couches superposées de sépultures plus récentes, on en a trouvé un certain nombre; les marbres, d'après lui, proviendraient des carrières de St-Réal.

M. Dusan est de cet avis. A St-Réal même, on a trouvé la trace de l'exploitation du marbre à l'époque gallo-romaine.

A Martres-Tolosanne, non loin de Muret, un atelier considérable de sculpture a existé; des statues ébauchées, des chapiteaux à peine dégrossis, des fragments de frise ou de corniche sont encore enfouis dans le sol. En 1848, on y a découvert une série à peu près complète des empereurs romains, les douze grands dieux, une Vénus connue sous le nom de Vénus de Martres. M. de Juillac se joint à lui pour considérer ces marbres comme venant de St-Réal, et conséquemment ils ont pu continuer d'être exploités à l'époque mérovingienne.

M. Tournal admet que l'on a pu employer les marbres des Pyrénées dans les régions voisines de ces montagnes, soit pendant la période gallo-romaine, soit pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne; mais il est incontestable aussi qu'aux mêmes époques on transportait sur tout le littoral de la Méditerranée des marbres grecs et italiens; il cite notamment la belle brèche de Carrare et une foule d'autres marbres, une énorme meule qui existe dans le musée de Narbonne, exécutée avec la lave de la Somma. M. Tournal ajoute que cette roche est parfaitement caractérisée par des cristaux d'amphigène. Il persiste donc à croire que les tombeaux des premiers siècles de la Provence et du Narbonnais ont été exécutés avec des marbres étrangers, parce qu'il était plus facile de se procurer ces marbres par mer que de les transporter par terre des Hautes-Pyrénées.

M. Lafont ajoute que les tombeaux chrétiens ont pu être exécutés avec les marbres provenant de la destruction des monuments romains, et que l'on rencontre dans les églises de Narbonne un grand nombre de sculptures qui ont une origine de ce genre.

On passe ensuite à la question qui est ainsi conçue :

Existe-t-il dans le midi de la France des tours de

signaux, des monuments ou des restes de constructions que l'on puisse avec certitude attribuer aux Arabes?

M. Tournal ne le pense pas; la domination arabe a été de courte durée. Les nouveaux dominateurs ont beaucoup détruit et peu ou pas édifié. Il a vu, dit-il, à la mosquée de Cordoue, des colonnes en granite des Pyrénées parfaitement caractérisé et qui furent enlevées aux monuments de Narbonne; il en existe encore de pareilles dans cette dernière ville. Toutes les constructions dites sarrazines ou mauresques furent construites, après les croisades, *dans le goût mauresque*, et c'est de là qu'est venue leur désignation, comme l'a déjà dit M. Devals. M. Tournal ajoute que, d'après sa manière de voir, le château de Castelmaure, par exemple, situé non loin de Narbonne, et la tour dite Mauresque qui existait dans cette ville, n'étaient autre chose que des constructions militaires du XIIe ou du XIIIe siècle, exécutées à la mode mauresque. Il est évident d'ailleurs que les Arabes, à l'époque de leur conquête, rencontrèrent sur tous les points de magnifiques monuments de tout genre; ils n'avaient donc nul besoin d'en édifier de nouveaux.

M. Lafont est porté à croire que certaines constructions en terre qu'il a observées à Narbonne pourraient être rapportées à la domination arabe, comme paraît d'ailleurs l'indiquer la tradition. Il ajoute que les constructions de ce genre renferment des fragments de briques, et que les constructions antérieures et postérieures à la domination sarrasine sont faites avec mortier de chaux, moellon, pierre de taille et quelquefois brique.

Dans la Cerdagne et le Conflent, M. de Saint-Andéol a observé plusieurs tours, celles de Carol et de Casteil, près du Vernet. La première est en plan, un carré long à plusieurs étages voûtés; les murs offrent des chaînes de cailloux et sont liées au rocher par des crampons en fer. La tour de

Casteil offre le même appareil, point de porte au rez-de-chaussée, et au-dessus d'une baie élevée un anneau dans lequel on devait passer une corde pour se hisser. L'honorable membre pense que l'agilité des Sarrasins a pu seule mettre en usage ce mode d'escalade. Les Goths, d'après lui, eussent été trop lourds pour un pareil exercice. Entre Chambéry et Genève existe une tour du même genre.

Une petite ville du Dauphiné, occupée par les Sarrasins, offre de vieux murs où des pierres plates et des moellons sont alternativement posés d'une façon verticale. Ne pourrait-on, dans cet appareil, retrouver un système qui leur soit propre ?

M. de Caumont ne trouve aucun caractère d'ancienneté dans *les tours* qui lui ont été signalées comme anciennes dans les Pyrénées.

La domination sarrasine, dit M. Dusan, n'a pas transformé le pays ; les nouveaux conquérants durent se loger dans les monuments visigoths ; il n'entravèrent pas l'exercice du culte religieux. M. Tournal ajoute qu'il existe à Montady, près de Béziers, une tour carrée pour les signaux, et que tout fait présumer avoir été construite dans le XIIe siècle.

La 10e question, *concernant l'établissement du consulat dans le midi de la France*, sera traitée ultérieurement par M. Cauvet. D'après M. Lafont, la plus ancienne pièce des archives de l'hôtel-de-ville, qui est de 1148, mentionne les consuls. Ils sont encore mentionnés dans un acte de 1104, qui existait dans les archives de l'archevêché. M. Henri Martin relate qu'en 1080 le corps des citoyens de Narbonne prit part à une assemblée de la province convoquée par l'archevêque. Ne serait-il pas possible qu'en 759, alors que les habitants de la ville favorisèrent la prise de la place par Pépin le Bref, sous la condition qu'il leur serait permis de vivre suivant leurs anciennes lois, libertés, exemptions,

priviléges et coutumes, ils eussent conservé leur ancienne organisation municipale romaine, qui était composée des décemvirs et du sénat des décurions ?

Le Congrès devant aller visiter les remparts le lendemain, à neuf heures du matin, la 11e question relative aux remparts de la ville pourra être reprise. Toutefois, M. Tournal présente à ce sujet les considérations générales suivantes.

Les diverses fortifications de la ville ont dû se greffer les unes sur les autres, pendant les périodes visigothe, arabe, carlovingienne, pendant le moyen-âge et jusqu'à nos jours, comme cela est arrivé à Dax, à Arles, Sens, Orléans, le Mans, Metz, Auxerre, etc. Il est donc probable que le périmètre de murailles qui entourait la cité romaine était à peu près le même que le périmètre actuel. On n'a trouvé en effet nulle part, en dehors des murailles actuelles, des traces des anciennes fortifications romaines.

Au moment où l'invasion visigothe menaçait les populations de la Gaule, Narbonne dut réparer les murailles romaines; et comme le christianisme était alors la religion officielle et que les évêques et les fonctionnaires politiques voulaient autant que possible faire disparaître toutes les traces du paganisme, on dut abattre, à cette époque, les monuments et les tombeaux qui bordaient les voies romaines, et les matériaux provenant de leur destruction durent être employés à la construction ou à la réparation des remparts. On s'explique ainsi pourquoi les archives de la ville ne mentionnent jamais les monuments romains ; il est évident qu'ils avaient été détruits à une époque reculée. Le capitole, qui avait probablement remplacé l'*oppidum* gaulois, subsista seul jusqu'à une époque peu éloignée de nous.

Les inscriptions et les bas-reliefs qui figurent en si grand nombre dans les murailles de la ville actuelle ne proviennent donc pas, comme on le croit généralement, des monuments

détruits pendant le XVIe siècle; la destruction des monuments romains avait eu lieu à une époque beaucoup plus reculée. Ces inscriptions et ces bas-reliefs figuraient probablement dans les murailles du VIe et du VIIe siècle, et c'est en partie dans les ruines de ces murailles que les architectes du XVIe et du XVIIe siècle durent les recueillir pour les placer dans les nouvelles murailles. Le capitole seul fut détruit pour construire l'église St-Sébastien et une partie des remparts.

M. Tournal ajoute qu'il existe dans le bourg de la ville des tours cylindriques reposant sur un soubassement polygonal et qui rappellent les tours romaines d'Arles.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas d'anciens plans indiquant l'enceinte romaine, ou du moins des jalons pour la reconstituer.

M. le secrétaire-général répond négativement et persiste à croire que, d'après toutes les probabilités, l'enceinte actuelle, qui ne laisse voir en dehors d'elle aucune trace de fortification romaine, a dû succéder aux anciens travaux de défense.

M. Lafont, qui a déjà fourni d'excellentes indications, répond sommairement à la 12e question :

A quelles causes faut-il attribuer la non exécution des médailles au type de Narbonne pendant la période gallo-romaine ? Les premières médailles frappées dans cette ville, en laissant de côté celles de l'époque celtibérienne, datent-elles seulement des rois visigoths ?

Dans le XVIIIe siècle, dit-il, une seule médaille de la fabrique de Narbonne était connue du chanoine Lafont : c'est celle que les citoyens firent frapper en l'honneur de l'empereur Gratien. Elle était dans le cabinet du collége de Louis le Grand, à Paris. Le Père Hardouin, jésuite, l'a donnée au

public dans son livre de médailles. Elle avait pour légende : *Gloria novi sæculi*, la gloire du nouveau siècle, et à l'exergue : T. C. O. N., c'est-à-dire *tributum civium omnium Narbonensium*, le tribut de tous les citoyens de Narbonne.

M. Tournal observe que la médaille citée par M. Lafont pouvait fort bien avoir été fabriquée dans le XVIIe siècle par des faussaires, que les sigles T. C. O. N. peuvent s'expliquer de plusieurs manières, et qu'on ne peut pas affirmer l'existence de médailles frappées à Narbonne pendant la période romaine, en se basant sur l'interprétation très-problématique de la lettre N, alors surtout qu'en dépit des milliers de médailles romaines trouvées à Narbonne ou dans les environs, et qui figurent dans les collections publiques ou privées, pas une seule ne porte le nom de Narbonne. Tout au plus, dit-il, pourrait-on attribuer à cette ville la médaille des *Longostali*.

M. Lafont a la parole sur la 13e question :

Le cours naturel de l'Aude, pendant la période gallo-romaine, était-il par Moussoulens et Narbonne? Ou bien la rivière suivait-elle cette direction par suite de travaux artificiels, comme cela existe aujourd'hui pour le canal de la Robine?

Au nord-est de Narbonne, dit-il, se trouvait le lac Rouge dont les eaux étaient colorées par les eaux de l'Aude qui s'y jetaient, d'après les anciens géographes (Strabon, Pomponius Mela). Ce lac était en communication avec le lac de Narbonne, qui séparait à l'est la ville de l'île Deller ou la Clape.

Vers l'année 138, les Romains, au moyen d'une chaussée construite un peu au-dessus de Cuxac et d'un canal, dévièrent l'Aude vers Narbonne.

En 1700, on voyait encore les fondements de cette chaussée qui avait été rompue par une très-forte inondation, dans le XIIIe ou le XIVe siècle. Après bien des sacrifices, Narbonne

ne put rétablir l'ancien cours de la rivière d'Aude, et la prise fut rétablie à Moussoulens qui est devenue la tête du canal de la Robine.

Le Secrétaire-général est porté à croire que l'Aude, ou du moins une branche de cette rivière, avait son cours naturel vers Narbonne pendant les périodes ibérienne et celtibérienne, puisqu'avant la conquête romaine *Nederra* était déjà une ville très-commerçante. Si l'*Atax* n'était passé à Narbonne qu'à la suite de travaux exécutés par les Romains, son cours aurait été à peu près direct, tandis qu'il était très-sinueux, bien que traversant une plaine dépourvue d'obstacles naturels. Il est donc probable que la chaussée dont a parlé M. Lafont et les travaux d'endiguement eurent pour but de favoriser la navigation et de maintenir le cours naturel de cette branche de l'Aude. Plus tard, lorsque les alluvions eurent élevé la plaine dans laquelle coulait la branche de Narbonne, l'Aude dut se diriger vers l'étang de Courson qui, lui aussi, faisait partie du vaste lac *Rubresus*. On sait que cette rivière ne peut avoir que deux embouchures, l'une vers Fleury, l'autre vers l'étang de Bages, à cause des montagnes de la Clape qui forment une barrière naturelle.

La séance, laborieusement remplie, est levée à 4 heures, et le Congrès se dispose à aller visiter les richesses du musée.

M. le baron de Rivières présentera, avec la sûreté de jugement qu'on lui connaît, le compte-rendu de cette visite.

Le Secrétaire,

F. POTTIER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

VISITE AU MUSÉE.

Présidence de M. de Caumont.

Le Congrès sort de la bibliothèque pour se rendre dans les magnifiques salles du musée, dont M. Tournal lui fait les honneurs. Le catalogue de ce musée ayant été fait avec beaucoup de talent par M. Tournal, et récemment imprimé, offre une description à peu près complète de tout ce qu'il renferme et dispense le rapporteur de faire lui-même l'énumération de toutes les choses intéressantes qui ont successivement été vues par le Congrès. Tout le monde avait à la main cet excellent catalogue.

Il fallait surtout, dans cette visite, s'attacher particulièrement aux objets d'antiquité. Or, ce qui a le plus intéressé le Congrès au point de vue archéologique, ce sont d'abord les inscriptions mérovingiennes placées dans une des salles du 1er étage et dont les textes ont été reproduits dans le catalogue de M. Tournal, puis les sarcophages mérovingiens, les débris d'architecture et les inscriptions romaines déposés dans une des salles du rez-de-chaussée.

La plupart de ces précieux objets étaient, il y a peu de temps encore, rangés dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville; on les a placés avec ordre dans la salle où ils se trouvent maintenant, mais cette salle est très-insuffisante et les débris de sculpture et d'architecture romaines ont dû être superposés le long des murs.

Il n'y a plus de place et l'on se demande où l'on pourra placer les nombreux fragments antiques que va produire la démolition des murs de la ville, démolition décidée au moins

pour la majeure partie. Comme tout le monde le sait, ces murs renferment une quantité énorme de fragments sculptés et d'inscriptions que l'on voit facilement en faisant le tour des remparts.

Le Congrès a tout particulièrement appelé sur ce fait et sur l'insuffisance de la salle consacrée au musée lapidaire proprement dit, l'attention de l'autorité et des antiquaires de Narbonne. Car les tableaux et les autres choses précieuses, si largement, si somptueusement installés dans les magnifiques salons du 1er étage, ont peut-être moins de valeur historique que les pierres sculptées représentant l'époque pendant laquelle Narbonne était capitale de la Gaule méridionale, de la *province romaine* comme on appelait autrefois la Narbonnaise.

Les inscriptions du musée ont des numéros qui renvoient au catalogue et aux descriptions données par M. Tournal.

Le Congrès a remarqué une pierre qui a servi de support à plusieurs urnes cinéraires rangées deux à deux; elle porte des inscriptions. M. Bouet en a fait un dessin que nous reproduisons.

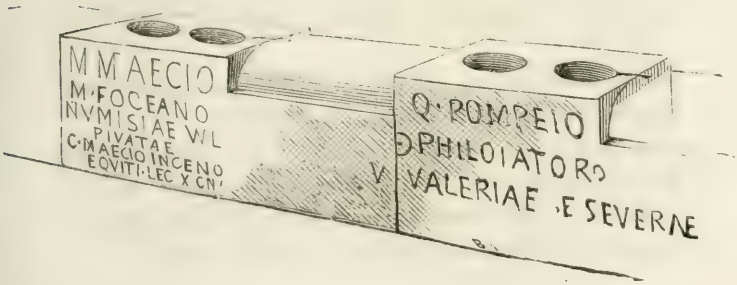

Parmi de nombreux chapiteaux du moyen-âge, disposés au centre de la salle et dont toutes les provenances ne sont pas

bien connues, l'Assemblée en a distingué plusieurs qui pourraient remonter à une époque très-ancienne ; quelques-uns

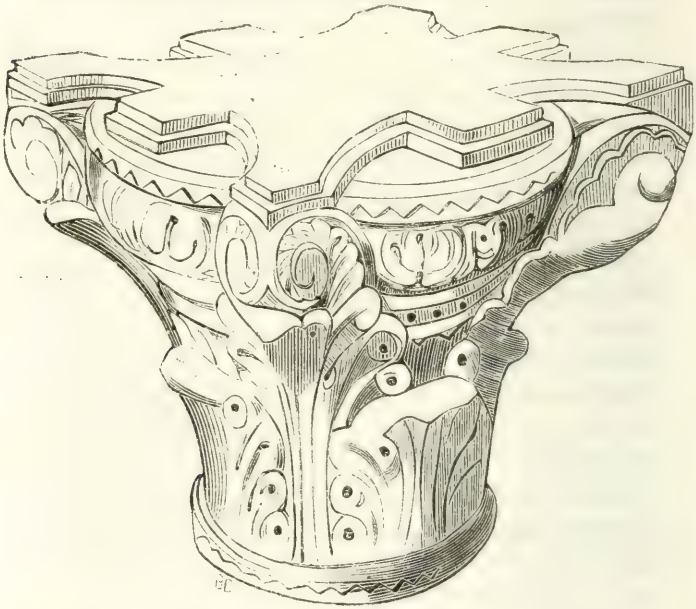

CHAPITEAU AU MUSÉE DE NARBONNE.

de ces chapiteaux ont une forme extrêmement élégante, dont on pourra juger par le spécimen qui précède.

Le petit monument qui va suivre, avait particulièrement attiré l'attention de M. de Caumont il y a quelques années, et M. Bouet, qui l'avait étudié et dessiné le matin même, a présenté ses idées à ce sujet dans le résumé suivant.

NOTE DE M. BOUET.

« Parmi les précieux objets renfermés dans le musée de

Narbonne, dit-il, il en est un qui a été fort remarqué, mais dont personne jusqu'ici, dit-on, n'a pu fixer d'une manière certaine la date ni la destination.

« M. Tournal lui-même, dans son Catalogue, se tient sur la réserve. Voici ce qu'il en dit :

« 555. PETIT MONUMENT exécuté d'un seul bloc de « marbre blanc, qui a beaucoup exercé la sagacité des ar- « chéologues ; il fut découvert à Narbonne pendant la démo- « lition de la tour mauresque en 1639. Il se compose d'un

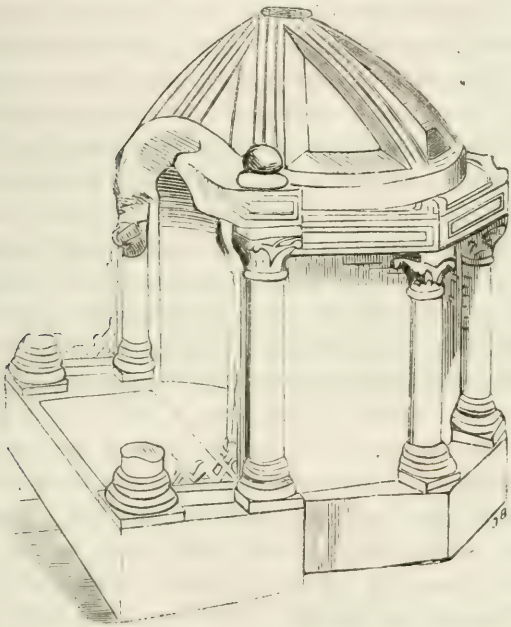

ÉLÉVATION DU PETIT MONUMENT.

« portique supporté par quatre colonnes composites et d'une « *cella* ou *naos*, à pans coupés, ayant une colonne engagée

« à l'extrémité de chaque angle saillant. Le style indique une « époque d'extrême décadence. Faut-il voir dans ce monu- « ment une imitation grossière du Saint-Sépulcre, un taber- « nacle *(ciborium)*, un de ces *édicules* que l'on élevait sur le « tombeau des martyrs, ou bien un simple caprice d'artiste ? « Il est fort difficile de se prononcer. »

« Nous ne serons guère plus explicite que M. Tournal ; nous pensons que cet édifice est chrétien, qu'il était placé à l'intérieur, et que, des hypothèses de M. Tournal, il faudrait supprimer l'idée d'une fantaisie d'artiste.

« D'abord, quant à la date, nous ne pensons pas que l'on puisse faire remonter cette œuvre jusqu'à l'époque romaine, comme le font quelques archéologues, et en cela M. Tournal partage notre opinion. La forme très-surhaussée des bases, le style des chapiteaux, les petites colonnes de l'abside n'ayant point d'astragale, laquelle fait corps avec le chapiteau, tout cela ne nous paraît pas romain. De plus, un des chapiteaux (celui qui lui faisait pendant est détruit) est de ceux que l'on nomme cubiques et qui, dans la Normandie et l'Angleterre, ne se rencontrent guère qu'au XIIe siècle. Sans vouloir attribuer nos caractères du Nord aux édifices du Midi, nous ne pensons pas que l'on puisse beaucoup s'éloigner de cette date.

« Le catalogue dit, il est vrai, que ce petit monument aurait été découvert pendant la démolition de la tour mauresque. Mais, suivant M. Tournal, cette tour, malgré son nom, n'aurait daté que du XIIIe siècle, ce qui permet qu'une œuvre du XIe ou XIIe puisse y avoir été employée, lors même que, comme le dit le manuscrit de M. Lafont, écrit au commencement du XVIIIe siècle, il eût été trouvé dans les fondements de cette tour.

« La destination de cet édicule n'est pas plus certaine que sa date ; il y a cependant un point sur lequel je crois pouvoir

être affirmatif, c'est qu'il n'était pas destiné à être placé à l'extérieur ; car au bas de la petite coupole règne une sorte d'attique formant un réceptacle qui, ne laissant à l'eau aucun écoulement, eût été pour ce petit édifice la cause d'une ruine rapide. Je ne serais pas même étonné que les dégradations qu'a subies cette partie n'aient eu pour cause son exposition à la pluie et à la gelée.

« Le dessin donné dans le manuscrit de M. Lafont est représenté surmonté d'une boule ou quelque autre amortissement ; mais il serait étonnant que cet ornement mobile eût encore été en place lors de la découverte faite en 1639.

« Les différentes destinations indiquées par M. Tournal nous semblent possibles ; nous excepterons seulement le caprice artistique auquel on fait, croyons-nous, une trop large part à notre époque. Il nous semble bien certain que ce n'est pas un caprice qui a fait sculpter ce bloc de marbre et creuser le réceptacle intérieur. Nous serions plutôt porté à y voir une table d'autel surmontée d'un sacraire et abritée latéralement contre les regards par des grilles de marbre, comme elles l'étaient habituellement par des rideaux. Un carré de 1 pied sur 1 pied 1/2, tracé grossièrement sur cette table, ajoute à première vue à cette ressemblance en rappelant une pierre sacrée.

« Au fond de l'hémicycle, une petite ouverture carrée pouvait donner entrée à la main dans la cavité contenue sous le dôme ; une autre plus grande et peut-être la seule ancienne, s'ouvre par derrière : ces deux portes ne présentent pas de traces de clôtures.

« Pour le cas où ce petit édifice eût été un autel, il n'y aurait eu rien d'étonnant à ce que l'on eût voulu donner au sacraire qui le surmontait la forme du Saint-Sépulcre. Sa destination d'autel expliquerait l'usage de petits trous qui eussent alors servi à fixer des étoffes ; mais si cela eût été

un autel, on devrait, croyons-nous, y trouver des croix de consécration, que nous avons inutilement cherchées.

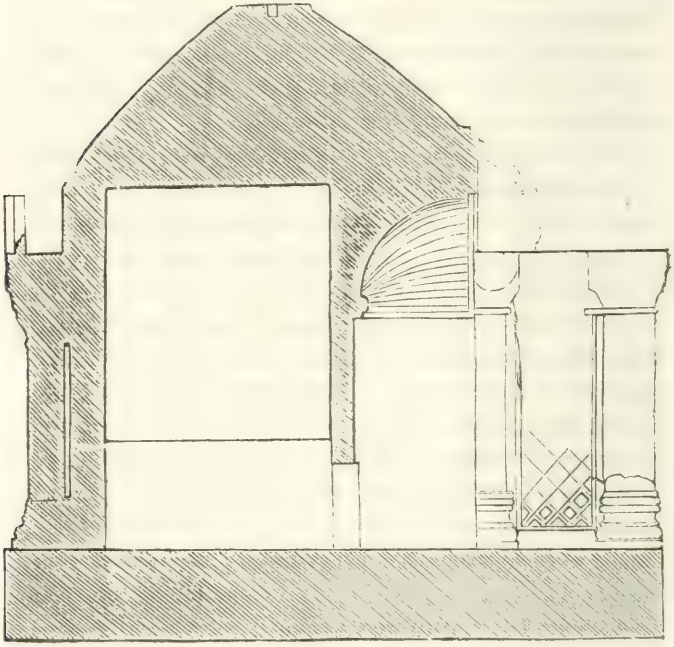

COUPE DU PETIT MONUMENT.

« Quoi qu'il en soit, ce petit monument mérite l'attention des archéologues ; et c'est moins pour trancher la difficulté que pour soumettre à un plus grand nombre de personnes les questions que sa vue suggère, que nous en avons fait une description et un dessin. »

Le Congrès, après avoir longtemps examiné les divers objets de sculpture du musée lapidaire, a fixé pour le lendemain la visite des murailles et des églises de la ville.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE.

Présidence de M. l'abbé Gardel, archiprêtre de la cathédrale.

La séance est ouverte à 8 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Hérail*, procureur impérial, à Narbonne; le vicomte *de Juillac*, l'abbé *Vinas*, le comte *de Toulouse-Lautrec*, *E. de Rostan*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le Var; *Gaugain*, trésorier du Congrès.

M. *Forestier* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont offre au Congrès, pour la bibliothèque de la ville, le tome Ier des *Mémoires de l'Institut des provinces.*

M. de Bonnefoy, secrétaire-général du Congrès, offre un volume sur l'*Épigraphie roussillonnaise.*

M. L. de Rostan, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, donne lecture d'un mémoire sur le sarcophage de Dellys qui se trouve au musée d'Alger.

MÉMOIRE DE M. DE ROSTAN.

On a souvent remarqué les analogies des tombeaux des premiers siècles du christianisme soit en France, soit en Italie; on peut observer aussi en Afrique les mêmes rapports dans les sujets figurés sur ces monuments. Il y avait à cette époque comme un courant d'idées qui trouvaient leur expression dans des scènes identiques; selon la pratique constante du temps, c'étaient des sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau-Testament qui servaient de thème à ces représentations.

Le sarcophage du musée d'Alger, dont mon frère a exécuté le dessin qui accompagne ces observations, peut servir de preuve à cette assertion et nous fournir un nouvel exemple de la similitude des sculptures qui décoraient les œuvres de l'art chrétien primitif.

Ce sarcophage a été trouvé à Dellys, il y a un certain nombre d'années. A l'époque de sa découverte, plus d'une description en fut faite; la *Revue africaine* notamment en publia une très-détaillée, mais qui malheureusement contenait une explication erronée des sujets figurés, car son savant auteur les avait crus païens. Les *Annales archéologiques* de M. Didron relevèrent cette méprise, en restituant la vérité de l'interprétation de ce bas-relief (1), mais nul dessin n'en fut produit et je ne pense point qu'il en ait été publié depuis.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur celui que j'offre aujourd'hui, pour reconnaître la frappante ressemblance des sujets qui se trouvent étalés sur ce sarcophage avec ceux des monuments de cette sorte, précédemment étudiés, soit à Rome, soit dans le midi de la France, et pour en tirer d'importantes inductions archéologiques.

Ce tombeau mesure en longueur $2^{m},15$, en largeur, $0^{m},60$, la hauteur de sa pile est de $0^{m},17$; il renferme un cercueil de plomb, sa face antérieure est seule décorée de sculptures, ses trois autres faces n'ont point d'ornementation.

Cette paroi principale est divisée en sept compartiments, séparés entre eux par des colonnes cannelées en spirale à chapiteaux corinthiens, supportant des arcades formées alternativement de frontons et de cintres surbaissés; la retombée de ces arcades est ornée de couronnes enlacées de festons, symbole de la récompense céleste, ainsi qu'on en voit de fréquents exemples.

(1) *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 162.

Le premier compartiment renferme un sujet assez rare : c'est Daniel qui empoisonne le Dragon adoré par les Perses ; le prophète tient d'une main le volumen roulé, et de l'autre présente au serpent la pâture qui doit lui donner la mort ; il est vêtu comme le Christ des autres compartiments et ne s'en distingue que par la chevelure moins longue et moins abondante ; un autre personnage est à côté de lui.

La seconde scène figure le miracle des Noces de Cana : Jésus imberbe, la chevelure bouclée, tient de la main gauche le volumen roulé et de la droite un épais bâton pour figurer la baguette symbolique de la puissance chez les anciens, à l'aide de laquelle il touche l'eau du vase pour la transformer en vin. Ce sujet est fréquent sur les sarcophages de Rome ; on le trouve aussi à Arles et à Tarascon, mais ordinairement il y a plusieurs vases aux pieds du Christ, tandis qu'ici un seul est représenté.

Le troisième entrecolonnement est consacré à la guérison de l'hémorroisse, motif communément réproduit dans l'art chrétien primitif, parce qu'un sens particulier lui était attaché ; c'était sans doute une image des maux de l'humanité qu'était venu guérir le Christ. Une femme agenouillée aux pieds du Sauveur, touche le bas de sa tunique ; Jésus lui applique la main droite sur la tête, recouverte de son manteau ; un disciple assiste aussi à cette scène.

Dans le compartiment central se trouve encore représenté un des tableaux privilégiés de l'art de l'époque : c'est Jésus docteur, assis sur un trône, tenant d'une main le volumen à moitié ouvert et exposant la doctrine de l'Évangile aux fidèles figurés ici par deux petits personnages debout à ses pieds et attentifs à la parole du maître ; la main droite de Jésus indique l'attitude d'un homme qui enseigne solennellement ; derrière lui, dans l'arrière-plan, deux palmiers, symbole d'immortalité, encadrent la figure du divin docteur,

dont les pieds reposent sur la tête d'un buste en forme de cariatide qui supporte le trône où il est assis. Dans les sujets semblables, c'est ordinairement un homme vieux et barbu figurant le ciel, comme au tombeau de Junius-Bassus, ou une femme nue personnifiant la terre (1), qui tiennent sur leur tête un voile étendu pour servir de support aux pieds du Christ. Ce pouvait être là un motif emprunté aux idées du paganisme, mais ici il n'y a pas d'écharpe déployée ; c'est une large tête, à la face massive, aux robustes proportions, qui porte elle-même les pieds de Jésus et qui peut aussi ouvrir le champ aux interprétations allégoriques.

Souvent dans ce sujet, Jésus est placé entre saint Pierre et saint Paul ; alors, c'est la mission donnée aux apôtres qui est représentée ou bien le triomphe de l'Église, l'établissement du règne de l'Évangile sur la terre ; mais ici les deux saints apôtres ne figurent pas, c'est simplement l'enseignement de la loi divine au monde, l'explication du mystère de la vie éternelle, tel qu'il est, diverses fois reproduit de cette manière, à Rome, à Arles, à Marseille. Jésus n'y est point figuré comme sur beaucoup de sarcophages, âgé et barbu, à l'état hiératique, debout sur la montagne, d'où coulent les quatre fleuves du Paradis ; il est ici jeune et imberbe, sa figure est douce, sereine, comme dans les autres représentations où il procède aux actes de sa vie historique ; il est assis sur un trône et il enseigne l'Évangile, cette loi de mansuétude et de paix, bien en harmonie avec les traits et avec l'expression de candeur juvénile qui resplendit sur son visage.

Au cinquième entrecolonnement, c'est le miracle de la multiplication des pains. Jésus touche de son lourd bâton les pains qui se trouvent dans un panier placé à ses pieds ;

(1) V. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 29 et 30. — V. aussi Raoul Rochette, *Tableau des Catacombes*, pl. VII.

sur les sarcophages primitifs, c'est le plus souvent à l'aide de la baguette que s'accomplit ce miracle; ce signe matériel de la puissance est très-souvent figuré dans ces sortes de représentations; quelquefois cependant on le supprime, comme à saint Maximin, par exemple, où il n'existe pas: c'est alors l'idée de la puissance morale qui prédomine, la parole et le geste du Sauveur suffisent dans ce cas pour accomplir les prodiges de sa vie évangélique. Il n'y a ici qu'une seule corbeille de pains, comme il n'y a qu'une seule urne pour le changement de l'eau en vin dans l'un des compartiments précédents.

Le sixième sujet est la guérison de l'aveugle. Jésus touche les yeux de ce jeune aveugle, vêtu de son costume traditionnel; les pauvres chrétiens devaient attacher un sens mystique à cette représentation, elle était pour eux ce symbole des ténèbres du paganisme que le christianisme venait dissiper, une image de la lumière divine, répandue par l'Évangile au sein de l'humanité.

Le septième et dernier compartiment représente la prédiction du reniement de saint Pierre. Jésus a les trois doigts de la main levés, pour indiquer à saint Pierre la triple faute dont il va se rendre coupable; l'apôtre semble l'écouter avec étonnement; le coq, image caractéristique, est placé devant eux. Chose remarquable, saint Pierre n'est pas chevelu ainsi qu'on le voit ordinairement sur les sculptures des sarcophages qui figurent ce sujet, il a le front chauve et complètement dénudé comme dans l'iconographie moderne.

Tous ces divers sujets se retrouvent sur les sarcophages publiés par Bosio et Aringhi; plusieurs d'entre eux existent aussi à Arles, à Marseille, à Tarascon, à St-Maximin; sur le tombeau de sainte Marthe, à Tarascon, on en distingue trois: *la multiplication des pains*, *la guérison de l'hémorroisse* et celle de *l'aveugle-né*. Sur les tombeaux de la crypte de saint Maximin, on en retrouve plusieurs encore

d'une similitude remarquable. Sur cinq compartiments qui divisent l'un d'eux, trois sont d'une identité presque complète avec le sarcophage de Dellys : c'est la *guérison de l'aveugle-né*, celle de *l'hémorroisse* et la *prédiction du reniement de saint Pierre.* L'attitude des personnages, leur costume, la disposition de leur scène, tout y offre des analogies qui frappent l'observateur le moins attentif; l'encadrement même de ces scènes par les colonnes cannelées, en spirale, en augmente encore la ressemblance; tous les personnages ont les pieds chaussés de sandales.

Ce sarcophage du musée d'Alger est complet, il a aussi une frise très-remarquable; au centre de cette frise apparaît un cartel vide, accolé de six dauphins qui nagent sur les flots, placés symétriquement, trois de chaque côté, dont deux affrontant le cartel et le troisième tourné en sens inverse.

Les dauphins ont fourni matière à de nombreuses interprétations; leur représentation était usitée sur les tombeaux païens et le christianisme naissant dut nécessairement s'en emparer, car ils avaient une signification mystique dans l'art chrétien des premiers âges; ils étaient considérés comme une image de la charité, comme le Christ lui-même, et les poissons en général figuraient les fidèles régénérés par les eaux du baptême. Aussi, ces dauphins sont-ils fréquemment sculptés sur ces monuments. Sur la frise de l'un de ceux de saint Maximin, on les retrouve aussi de forme semblable et comme ceux-ci d'un faible relief; mais là ils donnent à manger à de petits poissons et semblent figurer le Christ qui se donne lui-même dans l'Eucharistie (1), tandis que sur le sarcophage d'Alger, ils nagent simplement sur les eaux, comme sur l'un de ceux figurés par Bosio et

(1) Voir nos *monuments* et *sarcophages de la crypte de saint Maximin*, p. 13 et 14.

Aringhi, dans la *Rome souterraine*, et sur cet autre aussi du musée de Latran, reproduit il y a peu d'années par les *Annales archéologiques* de Didron (1).

Ce monument, parfaitement conservé, paraît dater des IVe et Ve siècles ; il est remarquable par ses dimensions, ainsi que par la richesse de ses sculptures ; il offre de nombreux motifs de comparaison avec les autres sarcophages de l'époque, et peut fournir d'importants sujets d'études à l'iconographie chrétienne des premiers siècles.

M. le Président adresse les remercîments du Congrès à M. de Rostan.

Un travail de M. Cartailhac, sur la deuxième question du programme spécial de Narbonne, question qui avait été réservée, est lue devant le Congrès par son auteur, dont les dernières paroles sont couvertes d'applaudissements.

M. de Caumont prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Nous avons, Messieurs, un devoir à remplir. Depuis 30 ans, le musée de Narbonne, par de successifs accroissements, de pauvre qu'il était alors, est devenu aujourd'hui des plus complets, et le local immense qui renferme ces précieuses collections est un véritable palais. Quels remercîments ne devons-nous pas à M. Tournal qui, après avoir réuni des quantités considérables d'objets d'art et d'antiquité, les a classés et décrits dans un catalogue raisonné et plein d'intéressantes notes ? Je suis heureux d'annoncer au Congrès qu'une médaille de vermeil a été décernée par la Société française d'archéologie à M. Tournal. Jamais récompense ne fut mieux méritée. »

Cette médaille est remise à M. Tournal aux applaudissements de l'Assemblée.

(1) Voir t. XXII, année 1862.

M. le docteur Cattois prend la parole sur les cuves baptismales :

« Ces fonts baptismaux, dit-il, qui nous rappellent les premiers instants de notre vie, doivent nous être bien chers, et cependant ils sont l'objet partout de la plus grande indifférence. La plupart de ceux que j'ai trouvés en Europe sont mal conservés ; souvent même on les détruit sans le moindre respect.

« D'abord, il n'y eut de fonts baptismaux que dans les métropoles : ils étaient situés dans un monument distinct de l'église, mais comme tous les néophytes étaient obligés à s'y faire baptiser, et que cette coutume offrait de nombreux inconvénients, on multiplia les fonts baptismaux. »

M. Cattois fait la description du baptistère de St-Jean de Latran, à Rome, et passe successivement en revue plusieurs autres baptistères d'Italie.

« Les baptistères sont ronds ou octogones ; en Europe, en Grèce, en Syrie, en Italie, en France, ils affectent cette forme. C'était un temple complet d'une unité parfaite et plus simple que la basilique. Au milieu de l'édicule, le point le plus accessible à tous les regards était la cuve baptismale.

« Toutes ces inspirations de l'art et de la poésie se reportèrent sur ces édifices dont nous avons retrouvé des spécimens : à Pise, à Florence, à Sienne, et dans le midi de la France, à Aix, au Puy, à Paris enfin où il a disparu dans la reconstruction de Notre-Dame. »

M. Cattois restreint la question au midi de la France. Il décrit la cuve baptismale de St-Jean à Perpignan, qu'il croit antérieure au XIIIe siècle à cause de sa grandeur ; cette cuve a été négligée, elle a voyagé dans toute l'église ; pourquoi ne pas la placer dans le vieux St-Jean qui peut avoir été un baptistère, et rétablir ainsi un usage plein de poésie ?

« L'enfant, ajoute l'orateur, entre à l'église avant d'être chrétien ; lorsque les baptistères spéciaux furent abandonnés,

on fit des innovations, par exemple celle du plan carlovingien à double abside, offrant d'un côté les fonts, de l'autre l'autel. Cette disposition que l'on retrouve en Allemagne, dans la cathédrale de Mayence, est d'une grande beauté.

« M. Cattois demande qu'on revienne à cet usage, il voudrait savoir s'il n'existe pas dans ce pays des édifices anciens ayant contenu des fonts baptismaux.

« M. le vicomte de Saint-Andéol n'en connaît pas dans le département, mais il en a vu sur les bords du Rhône. Après avoir décrit quelques-uns de ces baptistères, il passe à l'examen de la forme de quelques piscines. »

Une discussion s'engage; MM. Cattois, de Saint-Andéol, de Surigny, Vinas et de Pégueirolles y prennent part.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

E. FORESTIER,

Secrétaire de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE.

Présidence de M. PEYRUSSE, membre du Corps législatif, maire de Narbonne.

Comme la précédente, cette séance a lieu à 8 heures du soir dans la salle de la bibliothèque (1). Le public très-nombreux prouve par son empressement combien les Narbonnais savent s'émouvoir aux questions artistiques et

(1) La journée tout entière avait été consacrée à la visite des monuments de Narbonne et à des promenades.

combien leur patriotisme local s'intéresse aux glorieux souvenirs du passé de leur antique cité. Les premiers rangs sont embellis par la présence de dames en assez grand nombre; nous sommes heureux de rendre hommage à leur goût pour les jouissances intellectuelles.

Le bureau est composé de MM. le marquis *de Castelnau d'Essenault*, *de Verneilh*, inspecteurs de la Société française d'archéologie; *de Bonnefoy*, le docteur *de Martin* père, et *Alart*, archiviste de Perpignan.

M. le vicomte *de Chefdebien Zagarriga* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont exprime à l'assemblée avec quel intérêt il a fait, dans la matinée, accompagné des membres du Congrès archéologique, la visite des remparts de Narbonne. Ces murs, bâtis avec les pierres provenant de ses anciens monuments, attestent l'antique splendeur de la cité et sont un véritable musée en plein vent. Cette place forte a été déclassée, ces remparts sont condamnés à tomber dans un temps plus ou moins court; M. de Caumont espère que les membres de la Société archéologique veilleront dans ces circonstances à la conservation de ces bas-reliefs. Il serait heureux qu'on pût les préserver des injures du temps en les abritant soit dans le cloître de St-Just, soit dans l'église de Lamourguier.

Il ajoute qu'il serait intéressant de pouvoir se renseigner plus exactement sur l'ancienne topographie de Narbonne, et il annonce que le Conseil d'administration met à la disposition des membres de la Société une somme de 200 fr. pour entreprendre des fouilles à Narbonne et aux environs, là où elles seront jugées le plus utiles.

La parole est ensuite donnée à M. le baron de Rivières qui fait le rapport verbal suivant sur le musée de Narbonne,

RAPPORT DE M. DE RIVIÈRES.

C'est pour tout voyageur une vive jouissance de visiter un musée, surtout quand les locaux sont aussi splendides qu'à Narbonne. A son arrivée dans cette curieuse cité, il est frappé de l'ensemble si pittoresque produit par la cathédrale et l'ancien palais archiépiscopal dominé par cette massive tour en bossage, que les siècles ont revêtue d'une couleur d'or.

Après avoir contemplé l'élégante façade de l'hôtel-de-ville, reconstruite, il y a peu d'années, par M. Viollet-Leduc en style du XVe siècle, l'observateur visite la *Salle des Gardes*, dans la cour, au rez-de-chaussée. Là sont réunis des fragments de bornes milliaires, des bas-reliefs de l'époque romaine, plusieurs sarcophages chrétiens en marbre et une jolie série de chapiteaux romans.

De là gravissant l'escalier monumental, il remarque bon nombre d'écussons encastrés dans les murs, des pierres tombales, des statues funéraires.

La salle des inscriptions est digne de remarque par ses nombreux monuments épigraphiques des époques romaine, mérovingienne et du moyen-âge. Trouvées dans la ville ou aux environs, ces inscriptions n'en sont que plus précieuses.

En face, une vaste salle du XVIIe siècle, à plafond et cheminée peints et décorés d'arabesques, attire ses regards. Cette salle offre au visiteur une série de médailles ibériennes, un moulage des portes du baptistère de Florence et, parmi d'autres tableaux, une copie ancienne du martyre de saint Pierre, chef-d'œuvre du Titien, disparu malheureusement dans un incendie l'an dernier.

De là on pénètre dans la salle de la tour au plafond divisé

en compartiments ornés de peintures. La charmante mosaïque gallo-romaine qui orne le pavé fut trouvée il y a peu d'années sous les remparts de la ville. Quelques bons tableaux de Carle Vanloo, Largillière, etc., tapissent les murs; on y voit aussi une Sainte Famille, très-belle peinture gothique.

La grande salle construite par M. Viollet-Leduc, décorée par Denuelle, offre un coup-d'œil ravissant. Là on admire la perle du musée, *Jésus chez Marthe et Marie*, de Rubens. On remarque aussi un délicieux portrait de Mlle de Catellan, un portrait de Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, un saint Charles Borromée, de Mignard, et enfin une bonne copie de la Transfiguration; enfin, les fauteuils consulaires de Narbonne religieusement conservés.

La salle de la tour St-Martial offre à l'érudit un vaste champ d'observation. Dans cette salle ogivale sont exposés les échantillons de l'époque antéhistorique, depuis les ossements trouvés à Bize par M. Tournal en 1828 jusqu'aux fac-simile des objets travaillés provenant du musée de St-Germain-en-Laye.

Des vitrines contiennent les échantillons de l'âge du bronze, puis des poteries, des bijoux, des armes de l'époque gauloise et gallo-romaine, des poteries étrusques provenant du musée Campana. Enfin une autre vitrine renferme des objets du Moyen-Age et de la Renaissance, bijoux, orfévrerie, serrurerie, sceaux, etc., etc., formant un ensemble des plus curieux.

Dans une autre salle, le visiteur contemple une jolie collection de tableaux provenant d'un legs fait à la ville par M. Maurice Peyre. Les armes des archevêques de Narbonne ornent le plafond de cette salle restaurée depuis peu.

Plus loin, une vaste pièce contient les moulages des plus belles œuvres de la statuaire antique et de quelques sculptures du moyen-âge. De jolies briques émaillées, vestiges des

anciens carrelages du palais archiépiscopal, s'y voient aussi.

Revenant sur ses pas, le visiteur entre dans l'ancienne salle à manger, pièce ovale décorée de sujets en relief de l'époque de Louis XVI. Un buste de Louis XIV, œuvre admirable de Puget, en forme le principal ornement. D'élégantes vitrines contiennent de nombreux spécimens de la céramique, depuis les majoliques de Gubbio, Deruta Urbino, jusqu'aux vases à reflets hispano-moresques. La France y est représentée par ses fabriques de Rouen, Moustier, Varages, Bernard Palissy et ses continuateurs, sans parler des belles imitations modernes. Les fabriques de Sèvres, de Saxe et les porcelaines de la Chine et du Japon y ont aussi de beaux spécimens.

Une dernière salle, au plafond très-artistement décoré dans le goût du moyen-âge, peut-être appelée le Temple du bric-à-brac. Là est réunie une collection de curiosités de tout genre : émaux, meubles, glaces de Venise, bahuts, pendules de Boule, consoles Louis XV, tapisseries, etc. Cette intéressante réunion, legs d'un vieux Narbonnais, offre à l'amateur, à l'artiste, à l'ouvrier une série de modèles précieux à consulter. Quelques objets antérieurement possédés par le musée y ont pris place ; parmi ces derniers, il faut noter la belle crosse en ivoire provenant de l'abbaye de La Grasse, œuvre du XIIe siècle.

M. de Rivières termine son intéressante excursion, et en quittant à regret ce bel ensemble il adresse de sincères félicitations à la municipalité narbonnaise, bien digne de posséder de semblables richesses ; mais le fondateur et le conservateur du musée, l'auteur du catalogue si méthodiquement fait, si riche d'intéressants détails, M. Tournal, enfin, a droit surtout aux éloges de l'archéologue et de l'artiste.

Après les applaudissements décernés à l'élégante improvi-

sation de M. de Rivières, M. Tournal annonce que M. Cartailhac fait hommage à la Société archéologique d'une collection de moulages d'ustensiles en silex trouvés dans des dolmens, et d'une série de photographies des monuments mégalithiques de l'Aveyron.

M. le docteur Martin fils a offert à la Société son *Essai sur la topographie physique et médicale de Narbonne.*

La parole est ensuite donnée à M. Dusan pour rendre compte de la visite du trésor de la cathédrale de St-Just.

RAPPORT DE M. DUSAN.

MESSIEURS,

Appelé, il y a quatre heures à peine, à l'honneur de rendre compte de la visite du Congrès à la cathédrale, je ne peux espérer d'apprendre les splendeurs de cet édifice à ceux des nôtres qui s'étaient séparés de nous pour aller faire leur pèlerinage à cette abbaye de Fontfroide, où l'écrasante tristesse du site envahit si puissamment l'âme, au sortir des riants horizons de la cité. Encore moins puis-je prétendre à vous rien enseigner de ces beautés à vous qui, tous les jours, les avez sous les yeux, qui les avez, dès longtemps, étudiées avec amour, et qui nous les diriez si bien.

Vous n'attendez sans doute de moi que mes impressions de voyageur, et peut-être est-ce là le principal résultat de nos pérégrinations scientifiques que cet échange improvisé de sensations perçues à la hâte et de souvenirs tout frémissants.

Nous sommes allés droit non à l'édifice, mais à ce qu'on en peut regarder comme l'accessoire, et qui cependant en est, pour ainsi dire, l'âme et la vie. Si les pierres racontent éloquemment certaines pages de l'histoire de votre cathédrale, son trésor, si appauvri qu'il soit à cette heure, en dit la chronique plus intime, plus précise et plus suivie,

parce qu'il se compose d'épaves laissées par le flot des diverses générations, quelques-unes même avant la construction des murs actuels.

Parmi ces épaves, les plus précieuses seraient les archives de l'église de Narbonne, si l'on y retrouvait les documents anciens qui avaient dû s'y accumuler, à partir du Bas-Empire peut-être ; mais ce trésor par excellence n'existe plus, et les vestiges de tant de richesses se réduisent à peu près aux documents du moyen-âge qu'en ont sauvés la commune ou le département, et qu'un laborieux archiviste, M. Moynet, s'occupe à mettre en lumière.

Les manuscrits conservés à St-Just n'ont guère plus qu'un intérêt artistique ; ce sont des Évangéliaires, des Pontificaux, des Antiphonaires ; l'un d'eux, par la forme des lettres, par celle des arcades figurées qui encadrent son calendrier, peut être attribué au IXe siècle environ.

Un autre, remarquable par la délicatesse de ses miniatures, a été exécuté pour Pierre de la Jugie, vers 1350, comme l'indique une note placée au premier feuillet.

Sans parler des autres œuvres de la calligraphie du moyen-âge que possède St-Just, je citerai un manuscrit dû à des mains aristocratiques, celles des nièces de l'archevêque Le Goux de la Berchère, au XVIIIe siècle. Ce souvenir des enlumineurs gothiques, attardé en plein règne de l'imprimerie, est remarquable par la netteté des caractères, par l'élégance et la belle exécution des ornements.

A côté des manuscrits, trois monuments épigraphiques ont provoqué notre examen attentif. Ce sont trois pierres sacrées : l'une, qu'on dirait une sorte d'émail noir craquelé, porte les paroles de la Consécration ; une autre, en marbre blanc, avec lettres et ornements en creux, reproduit un passage du Canon ; la troisième, belle plaque de porphyre vert, s'encadre dans une bordure en vermeil, aux fines dé-

coupures, sur laquelle s'étend une assez longue inscription, à la date de 1270. S'il en faut croire la tradition, cette pierre sacrée serait un des monuments de l'histoire locale et de celle de l'Église. Elle aurait été envoyée par le pape, lors de la reconstruction de la cathédrale, pour être placée sur l'autel où, pour la première fois, le divin sacrifice devait être célébré à l'ombre des voûtes nouvelles.

Une boîte en ivoire, comme vêtue d'un réseau délicat, où les formes empruntées d'une Flore idéale se combinent avec les lignes capricieuses des alphabets orientaux, rappelle d'autres temps que ceux où l'Église s'est assise en reine au sein de la cité. On y lit une phrase qu'un membre de l'Institut a traduite ainsi : « Bénédiction de Dieu. Fait dans la ville de Cuenca, pour la collection de Hadjeb Caïd, des Cayds Ismael. »

Notre esprit, en la lisant, se reporte aux traditions de ces invasions sarrasines que les populations méridionales ont moins redoutées peut-être, qu'appelées en haine des Francs. Mais il est sans doute plus exact d'attribuer à la boîte du trésor de Narbonne une origine moins ancienne, et de songer que maintes fois, aux XIIe et XIIIe siècles, des chevaliers de nos régions, ou des Aragonais, eurent occasion d'offrir au trésor de St-Just des dépouilles conquises sur les Maures d'Espagne.

Un autre ivoire autrement précieux de ce trésor est une œuvre chrétienne. Jésus crucifié en est le principal sujet. Au-dessous des bras de la croix s'étagent diverses scènes de la Passion : au-dessus, le Christ ressuscité monte vers le Père dont la main s'abaisse vers lui et l'attire en haut. A gauche, la même main sort du nuage ; de chacun de ses doigts jaillissent des rayons qui descendent sur les disciples recueillis. Cet ensemble est encadré d'une riche bordure dont les détails, de même que ceux des costumes, des atti-

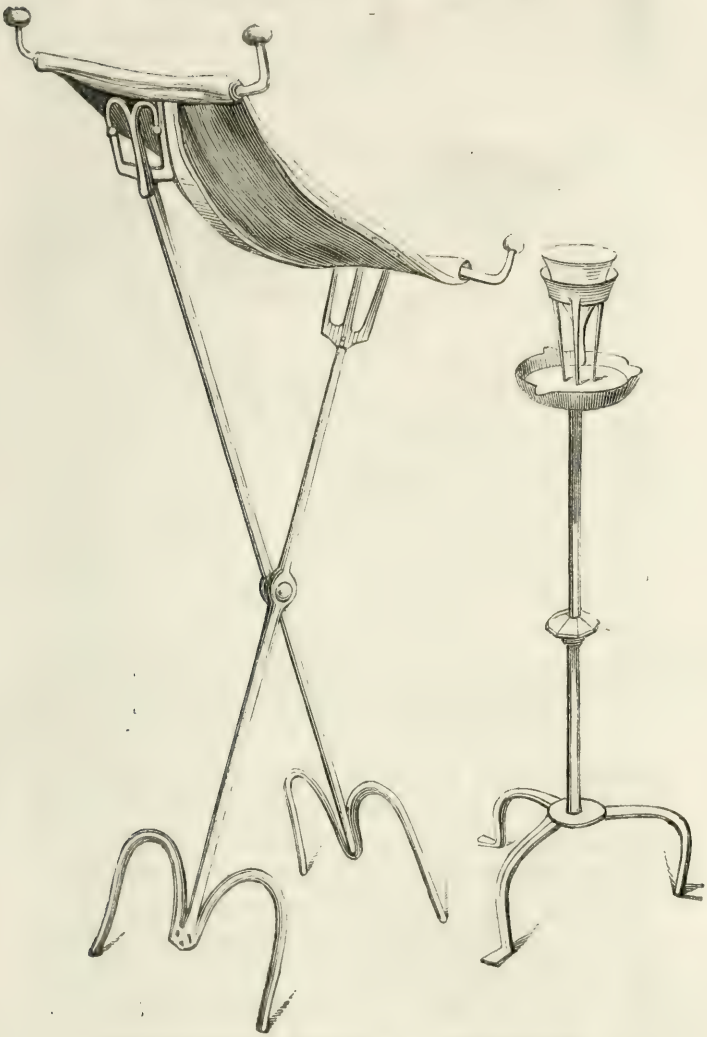

OBJETS EN FER DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

tudes des personnages, ou les formes architecturales des édifices représentés, indiquent une œuvre antérieure au

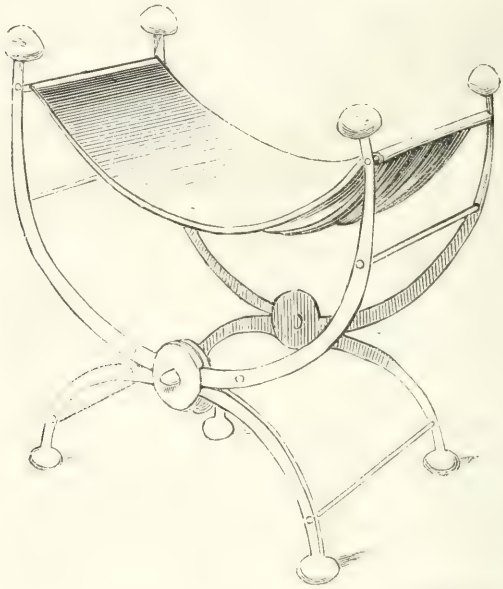

G. Bouet, del.

PLIANT EN FER DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

XIIe siècle, et ne permettent pas d'accepter l'opinion qui lui assignerait une date de beaucoup postérieure à cette époque. La Renaissance, dont on a parlé, se serait trahie par quelque détail propre à son goût dans une imitation archaïque. Le XIIe siècle, le XIIIe aussi auraient mis là leurs rinceaux, leurs fleurs de lis, leurs enroulements; ils auraient reproduit une architecture caractéristique, des personnages d'un autre type, vêtus de costumes moins inspirés de l'antique; ils n'auraient pas si complètement oublié l'équipement de leurs chevaliers dans celui des soldats de la Pas-

sion. L'analogie des ornements de la bordure avec ceux d'un marbre que nous avons observé à Perpignan et d'un autre que nous avons vu à Rodez, ce dernier étant daté en quelque sorte par un nom, me paraît reporter l'exécution de cet ivoire au moins vers le Xe siècle.

Je ne parlerai que pour mémoire d'une croix pectorale en vermeil, aux extrémités trilobées, ornée de filigrane et de cabochons, et s'ouvrant pour laisser voir les reliques que le XIVe siècle y plaça, comme semble l'indiquer la forme des lettres de la légende sur parchemin qui donne les noms des saints à qui elles appartiennent.

Énumérons encore un ostensoir en argent, des dernières années de la Renaissance ; une croix pectorale à double croisillon, modèle qui se retrouve souvent dans les croix d'absolution du Périgord et du Rouergue ; une châsse en argent dont les contours renflés accusent le XVIIe siècle ; une boîte en argent, d'un travail sans caractère, destinée, dit-on, à contenir une boule de fer rougie, pour que l'officiant pût réchauffer ses doigts pendant les rigueurs de l'hiver.

Dans cet inventaire rapide, on ne doit pas oublier le curieux *pallium* en laine blanche avec croix noires, ni le pupître en fer forgé du trésor. (Voir la page 281.)

L'attention du visiteur devra se porter sur une modeste châsse en bois, sans aucune moulure, aucune saillie. Directement sur le bois, un artiste du XIVe siècle a dessiné au trait noir un crucifiement et toute la légende de sainte Ursule. Ce roman pieux d'Ursule et des onze mille vierges enflamma les imaginations et captiva les esprits, au lendemain d'un siècle qui avait vu la plus triomphante glorification de la virginité et qui suivit ou précéda des époques d'aventureuses expéditions. Aussi, l'héroïne fut-elle une des saintes de prédilection du XIVe et du XVe siècles, et sa légende a fourni souvent à nos vieux maîtres inconnus de

ces temps des séries de sujets où s'est complu leur naïf génie. Je parle non-seulement des maîtres du Nord, mais aussi de nos artistes méridionaux; car j'ai trouvé plusieurs fois dans le Midi des œuvres qui témoignent de la dévotion à sainte Ursule.

C'est ainsi, par exemple, que la cathédrale d'Albi possède une châsse peinte, sur le principal panneau de laquelle cette sainte est représentée abritant plusieurs de ses compagnes sous les vastes plis de son manteau royal (1).

A comparer cette œuvre avec la merveilleuse châsse de sainte Ursule peinte par le grand Hemling, on ne trouverait peut-être pas d'utile enseignement. Bien plus que celle d'Albi, celle de Narbonne me semble digne d'être étudiée, au point de vue surtout des origines artistiques, à peu près comme certains récits du moyen-âge par rapport à la Divine Comédie. Ses esquisses au trait me paraissent une curieuse révélation de l'art du XIVe siècle dans notre contrée.

Mais où l'art le plus élevé de l'aurore de la Renaissance s'affirme le plus noblement au trésor de St-Just, c'est dans la magnifique tapisserie que j'essaierai de décrire.

Au centre, dans la partie supérieure, trois personnages, diadème au front, sceptre et globe impériaux à la main, sont assis sur des trônes égaux, autour desquels s'épandent les plis grandement jetés de manteaux pareils. Derrière eux, les chœurs angéliques exécutent les symphonies mystérieuses de la cité sainte; à côté d'eux, presque sur le même plan, une femme vêtue de blanc, l'air impassible, tient haute une grande épée; sur sa tête, cette légende : *Justicia.*

On a déjà reconnu ici une magnifique représentation de la Trinité éternelle. Dans les sublimes infinis de l'espace et du

1 Publié avec deux chromolithographies dans le Ier volume de la *Revue archéologique du Midi*, par M. le baron de Rivières.

temps, le Père céleste semble écouter les paroles du Fils, et l'Esprit donner son assentiment. Quelle question agite donc le conseil de l'Immuable? C'est l'œuvre de la création ; la Triple Unité l'a résolu ; elle va l'appeler des profondeurs du chaos.

Mais préexistant à cette création, coexistant avec l'Éternelle Puissance, apparaît l'Éternelle Justice à laquelle, un jour, sera déféré l'objet même de la création, la créature par excellence. Je ne sache pas que jamais plus noble conception soit apparue à un artiste chrétien.

Au-dessous de ce groupe central où la Trinité délibère, d'autres groupes la représentent dans l'action créatrice. Ici, les trois personnages aux vêtements impériaux ordonnent aux astres de s'allumer ; là, ils font éclore la végétation des flancs arides de la terre; ici, ils ont commandé aux types infinis des animaux de prendre une forme, et le groupe divin se penche avec une sorte de condescendance vers ces nouveaux venus qui accourent défiler devant lui.

Mais la création est incomplète encore.

Pour la couronner, voilà le premier homme et la première femme s'avançant la main dans la main, dans le rayonnement de l'innocence, vers le groupe créateur. Les trois personnages qui le composent regardent le groupe humain ; ils l'admirent, ils s'applaudissent de l'avoir créé ; *ils trouvent que leur œuvre est bonne.*

Voilà que plus haut, dans le lointain, sous les arbres du Paradis, une contrefaçon de l'homme, non pas ici le serpent biblique, mais une sorte de satyre à queue de dragon, le diable du moyen-âge, présente à Ève le fruit de l'arbre de la science ; elle en offre un au premier homme qui succombe ; et la Triade divine s'éloigne et se détourne avec des expressions diverses : le Père, avec une sorte de grandiose courroux ; l'Esprit, avec la froide sévérité d'un justicier : le Fils,

lui, regarde encore le groupe humain avec pitié et semble lui promettre le pardon et le rachat. Cependant l'Ange, au glaive de feu, chasse vers les déserts arides le premier homme et la première femme, courbés désormais sous la honte, cachant leur nudité et promis à la mort.

Si l'œil s'étonne devant cette vaste composition, parce que l'œuvre des six jours y est représentée de manière à ce qu'il l'embrasse d'un seul regard; si l'esprit ne saisit pas d'abord la signification de ce groupe de personnages absolument pareils, sept fois répétés sans que l'ordonnateur, dans le dédain de sa foi pour les sens terrestres, ait pris soin de circonscrire nettement les scènes de ce drame de l'infini par aucune ligne, aucun encadrement, aucune division, cette tapisserie n'en est pas moins remarquable par la haute pensée religieuse qui s'y traduit, autant que par le mérite de la forme dont un artiste ignoré l'a revêtue.

Elle me paraît singulièrement élevée et belle cette rare manière de représenter le Dieu en trois personnes par trois nobles images de l'homme ! Elle me semble autrement grande que ces représentations symboliques où le Père figure seul avec le triangle mystique, ou bien avec le Fils égal à lui et avec la colombe; plus grande surtout que celles où le Père, assis, tient au-devant de ses genoux la croix où le Fils est attaché, tandis que la colombe s'élance de sa bouche vers le Fils.

La fin du XVe siècle a vu prévaloir cette dernière forme. Le musée de Carcassonne et l'église de Villefranche de Lauragais, entre autres, possèdent des groupes sculptés d'après cette donnée. Je ne peux m'empêcher de la trouver puérile. Devant la tapisserie de St-Just, au contraire, il me semble entendre comme un grave et solennel écho du symbole que depuis des siècles proclame chaque jour l'univers chrétien.

D'où est venue cette œuvre de foi ? On a parlé de dons

faits par Richard Cromwel. A coup sûr, il faudrait plutôt attribuer à son époque, non celle-là, mais ces tapisseries du trésor si follement païennes où, par exemple, Eole ne souffle dans les voiles des vaisseaux que grâce au plus étrange mode d'intervention, d'un diable armé d'un énorme soufflet.

Quoique, à certains égards, celles-ci ne soient pas sans mérite, il serait difficile de m'y arrêter longtemps, après avoir étudié la belle composition de l'œuvre des six jours.

Permettez-moi, Messieurs, d'y revenir et de formuler encore mon admiration pour cette tapisserie reléguée sous les voûtes de notre trésor de St-Just.

Si je réussissais à vous faire accepter mon humble appréciation, que je me fais honneur d'appuyer de celle de M. de Caumont, vous n'hésiteriez pas à faire de cette œuvre une des parures de votre belle nef; c'était là sa place, et je ne crois pas que vous y puissiez exposer aux yeux de tous une page où se résume, avec plus de naïve grandeur, l'enseignement du dogme primordial par lequel s'explique la destination du temple chrétien en général et se justifie l'érection de monuments aussi splendides que votre cathédrale.

Après les richesses du trésor, nous avons étudié les détails et les grandes lignes de l'intérieur de l'édifice. Attardés ailleurs, nous l'avons trouvé envahi déjà par l'ombre : la lumière oblique du soir n'en frappait plus que les cintres, laissant dans l'obscurité la région inférieure où nous étions impatients de chercher ces curieuses sculptures, ces épopées des rétables, et surtout ces dalles tumulaires, ces statues dont notre imagination se plaisait à peupler l'église où se succédèrent les archevêques de Narbonne, primats des Gaules. Nous nous souvenions surtout qu'ils y avaient donné l'hospitalité aux dépouilles d'un roi de France.

La nuit qui se faisait ne pouvait nous cacher, vous le savez, Messieurs, qu'une assez belle statue de la Vierge

provenant de Fontfroide, deux ou trois dalles aux figures effacées et quelques débris de tombeaux. Le marbre même qui représentait Philippe-le-Hardi, couché dans sa robe fleurdelisée, est détruit depuis longtemps, et c'est au musée de Toulouse qu'il faut aller chercher les plus importants débris du sépulcre royal, de même que plusieurs tombeaux dont votre cathédrale s'est laissé dépouiller. Elle n'abrite plus qu'un seul de ces monuments. Dans l'ombre d'une chapelle se détache, par sa blancheur marmoréenne, une figure agenouillée; c'est celle d'un seigneur des temps de la Ligue qui, les mains jointes et l'attitude austère, prie encore, le front haut, comme à l'heure d'un combat, continuant pour ainsi dire cette lutte de la vie qui, pour les morts d'avant la réforme, se terminait à la tombe où ils *reposaient dans la paix.*

Je ne renouvellerai pas vos regrets pour tant d'œuvres disparues. De peur de lasser la bienveillante attention qui m'a suivi jusqu'ici, je l'entraînerai rapidement à travers ces piliers, sous ces voûtes d'une si élégante hardiesse, où le jour pénètre par des fenestrages garnis de leurs verrières (1) et si magistralement tracés!.. Une heureuse invention de l'architecte de St-Just est, nous a-t-il paru, ce vide dans les murs latéraux des chapelles qui, montant presque aussi haut que les voûtes des bas-côtés, s'emplit de lumière et donne plus de mystère à la perspective, tout en faisant paraître plus vaste l'ensemble du plan.

Gravissons maintenant jusqu'au sommet la longue spirale des escaliers de pierre. Ici, Messieurs, le souvenir des faits s'éveille puissamment au spectacle des choses, et, de cette évocation, la pensée même que contient l'édifice semble jaillir soudainement dans l'esprit.

(1) Ces verrières, du XIVe siècle, vont être l'objet d'une restauration confiée à M. Rigaud, de Toulouse.

Sur ces larges plateformes des voûtes, au milieu de ces contreforts terminés en tourelle, reliés l'un à l'autre par de vastes arceaux qui portent un chemin de ronde crénelé; sous ces arcs-boutants qui maintiennent la poussée des voûtes reportée sur quelques points isolés, toute la science, toute l'audacieuse poésie des architectes gothiques se dévoilait à nous comme dans un lumineux rayonnement... Nous nous étonnions de voir surgir un édifice si complètement ogival au sein de l'antique Narbonne, et la date même de sa construction, que nous savions être de la fin du XIIIe siècle, nous portait à y chercher au moins les traces d'une autre architecture... Nulle part un vestige de l'édifice antérieur à la reconstruction; nulle part un souvenir accusé de cette architecture romane qui, ailleurs, se perpétue dans le Midi, qui érigeait la cathédrale de Toulouse aux premières années du XIIIe siècle et que nous venions de voir régner encore, dans le Roussillon, à la fin du XIVe. Pourquoi, à Narbonne, cette éclosion subite, cet épanouissement complet, cette floraison triomphante du système ogival, qu'on appelle le chœur de St-Just?... Du haut de ces tours, l'explication me semble s'inscrire de toutes parts sur l'immense tableau qui se déroule du pied de l'édifice jusqu'au plus lointain horizon. Ne sommes-nous pas au centre du théâtre où se joue le grand drame du XIIIe siècle, la croisade contre les Albigeois?... Au bout de la vaste plaine, sur ces montagnes qui lui forment une ceinture par delà ces plages perdues dans la ligne sombre de la mer, Béziers, Carcassonne, Minerve, Aigues-Mortes, et cent autres lieux, imposent à l'esprit le souvenir de la grande lutte, et, plus près, ces tours puissantes du palais des archevêques, au pied desquelles la ville semble encore s'humilier et qui dominent au loin la riche campagne, lui en racontent pour ainsi dire l'issue.....

N'est-ce pas sur l'une d'elles que, vers 1212, l'abbé de

Cîteaux, élu archevêque de Narbonne, *arbora le drapeau de l'Église de Narbonne, en signe du domaine et du duché*, à l'encontre des prétentions de Simon de Montfort? N'est-ce pas de leur enceinte que, plus tard, l'archevêque Pierre Amelii sortait pour aller signaler sa valeur au siége de Valence, et surtout pour guerroyer contre le comte de Toulouse et ses partisans?

A de tels défenseurs des intérêts de l'Église, l'austère et vieille cathédrale suffit, parce que la lutte les absorbe, si bien qu'ils la laisseront en ruines... Mais lorsque la victoire ne fut plus disputée, leurs successeurs voulurent la constater d'une façon impérissable.

Ce Guy, qui fut le pape Clément IV, projetait une reconstruction grandiose lorsqu'il quitta le siége archiépiscopal. Le 3 avril 1272, une pierre bénite ornée d'une croix d'or, envoyée de Rome par lui, fut posée dans la fondation nouvelle par son successeur Maurin, qui revenait d'accompagner saint Louis sur la côte d'Afrique.

Ainsi, l'édifice nouveau fut commencé par des hommes venus du Nord ou qui avaient fait un pacte nécessaire avec la royauté. Celle-ci avait alors son école d'architecture qu'elle implantait directement par ses ingénieurs militaires dans sa récente conquête, et dont l'influence devait triompher auprès de ceux qui de la cause royale faisaient leur propre cause dans le Midi. Ce fait explique, ce me semble, le brusque anéantissement de notre école romane, coïncidant, pour la région, avec l'érection, pendant la deuxième moitié du XIIIe siècle, des églises épiscopales ou abbatiales, des bastides du roi ou des châteaux des seigneurs émigrés du Nord.

Le seul souvenir des traditions locales, à St-Just, est peut-être ce système d'arceaux reliant les contreforts pour recevoir un chemin de ronde à créneaux. Cette donnée se retrouve dans les plus anciennes églises du littoral, telles

que celles de Maguelonne, d'Agde, de Clermont, de St-Pons, et d'autres que le voisinage de la mer exposait aux incursions des pirates. L'architecte de St-Just l'adopta : mais en détachant les arceaux des murs, en les faisant reposer à peine sur les contreforts, il leur donna si bien les savantes hardiesses de son école qu'il en fit la plus belle et la plus originale décoration de son œuvre. C'était mettre une harmonie de plus entre les formes de sa cathédrale et les temps troublés où il la commença, aussi bien qu'avec la puissance et les aspirations de ces archevêques, ducs de Narbonne, artisans dévoués de cet effacement de tout caractère de nationalité que la politique royale poursuivait chez la race vaincue.

Ni lui, ni ses élèves ne purent voir terminer le noble édifice. Les ressources dont disposaient les archevêques au lendemain du triomphe s'amoindrirent sans doute, et St-Just est encore inachevé. Au dernier siècle, la présidence des États de la province sembla donner une importance nouvelle aux archevêques de Narbonne ; deux d'entre eux tentèrent de compléter l'œuvre : leurs efforts furent stériles. Ce n'était pas un siècle où des cathédrales pussent surgir du sol.

Il semble n'en être pas de même de celui-ci ; du moins, s'il ne crée pas, il achève et restaure. Ne serait-il pas digne de la génération actuelle de terminer le plus bel édifice gothique du Midi ? J'ai l'honneur de parler devant un public qui a le culte des grandes idées et des belles choses, à qui sont chers les souvenirs des grandeurs passées de Narbonne. Ne serait-ce pas pour lui le moment de réaliser les unes et d'éterniser les autres ? Ce matin, dans les fossés de l'enceinte, nous visitions cet immense musée que forment les remparts de la ville. Nous assistions aux premières démolitions de ces murs qui l'enserrent maintenant de trop près.

On demandait quelle serait la destinée de ces trois à quatre mille débris antiques que l'ingénieur de François Ier sauva de la destruction en les encastrant dans les courtines. Pourriez-vous rêver, Messieurs, pour votre cathédrale, une plus merveilleuse façade que celle que vous pourriez lui donner au moyen de ces matériaux si précieux ? Entassées dans quelque salle du musée ou réunies sur un point de l'enceinte que vous conserveriez, ces pierres qui firent partie de vos temples, de vos arcs triomphaux, des tombeaux de vos ancêtres d'il y a dix-huit siècles, seront-elles plus en vue et mieux utilisées qu'elles ne le seraient au front de votre cathédrale, où elles formeraient comme la première et magnifique page de cette histoire de Narbonne dont la suite est inscrite sur ses murs inachevés ? Là, ce colossal *memento* de la civilisation antique, accolé à ces palpables souvenirs du moyen-âge, se dresserait en face de cette création qui symbolise la civilisation moderne, ce chemin où se croisent les convois courant de l'Europe vers l'Afrique et de votre mer à l'Océan.

Terminer ainsi St-Just, à l'aide de vos courtines et de vos bastions désormais inutiles, s'écroulant, pour ainsi dire, à cet appel de la vapeur, autrement victorieux que celui des trompettes de Jéricho, qui semble proclamer à votre cité ses destinées nouvelles, ce serait clore votre passé par un éternel et grandiose hommage au souvenir de vos gloires, de vos luttes et de vos croyances, à cette heure décisive où Narbonne prend son essor vers les voies de l'avenir.

Après la lecture de ce rapport qui est vivement applaudi, M. Dusan exprime le regret que le long espace de temps que lui a pris l'examen du trésor lui en ait laissé trop peu pour la visite de la cathédrale ; c'est pourquoi il n'a pu écrire un rapport sur ce bel édifice.

La cathédrale de St-Just, dit-il, date de la fin du XIIIe siècle; elle est de l'époque de l'épanouissement le plus complet du style ogival. Les formes ogivales sont généralement considérées comme d'exportation étrangère.

Jusqu'au XIIe siècle, l'école pyrénéenne avait ses formes propres : c'étaient encore les traditions romaines, mais adaptées au caractère méridional; l'inspiration, l'idéal distingue cette école, c'est un style à nous; c'est une architecture plus élégante que le roman du Nord.

A la fin du XIIe siècle, lorsque grandit le pouvoir royal, lorsque les communes qui s'émancipent se groupent autour du pouvoir central, lorsque les évêques appuyés par la monarchie et le peuple, veulent affirmer leur autorité à l'encontre du morcellement féodal, on voit s'élever les cathédrales ogivales d'abord dans les provinces soumises à la monarchie.

En Languedoc, dit M. Dusan, ce mouvement ne commence qu'après la guerre des Albigeois. Une grande perturbation se produit alors dans le pays. On enlève les terres aux seigneurs de la contrée pour les donner à ceux du Nord; ceux-ci fortifient leurs châteaux en crainte des représailles; l'architecture du Nord est importée tout d'un coup. A cette même époque, les ordres religieux reçoivent de grandes donations; ils sont protégés par le pouvoir royal et lui sont très-dévoués; c'est ainsi que l'on voit les fleurs de lis accompagner la croix dans les armes des Dominicains. Comme les seigneurs du Nord, les ordres religieux appellent les architectes du Nord. Les archevêques, très-puissants alors, entreprennent la construction de leurs cathédrales; leur pouvoir s'appuie sur le pouvoir central, ils font aussi venir des artistes du Nord.

C'est à ce même motif des souvenirs récents de la guerre religieuse, des craintes de représailles possibles dans ces

temps troublés, que M. Dusan attribue la disposition en forme de créneaux des balustrades sur les chapelles, ainsi que les arceaux jetés d'un contrefort à l'autre. Ces arceaux portent un chemin de ronde abrité par des créneaux, et qui permet de communiquer aux tourelles qui surmontent les culées des arcs-boutants. Cette disposition rappelle les chemins de ronde qui servent pour la défense des églises du littoral de la Méditerranée.

M. Dusan a encore été frappé de la disposition du collatéral de gauche ; entre ce collatéral et les chapelles se trouve un passage, une sorte de second bas-côté, qui donne à cette partie de l'église une apparence beaucoup plus large et dégagée.

M. le baron de Rivières demande à faire une observation. Le sanctuaire de St-Just est entouré des tombeaux de ses archevêques; ces monuments ont été mutilés par la tourmente révolutionnaire. Les statues de Pierre de La Jugie et de Guillaume de Briçonnet sont aujourd'hui au musée de Toulouse ; il serait à désirer que ces statues funéraires fussent rétablies sur leurs tombeaux. Maintenant que la démolition des remparts va rendre Narbonne très-riche en inscriptions et en fragments de monuments antiques, la ville pourrait trouver dans toutes ces richesses des objets que le musée de Toulouse accepterait en échange des statues de ces deux archevêques.

M. de Surigny donne lecture d'un rapport sur l'abbaye de Fontfroide visitée le matin par une commission du Congrès.

RAPPORT DE M. DE SURIGNY.

Il y a trois jours, Messieurs, la Société française d'archéologie se rendait nombreuse de Perpignan à Elne, où elle était reçue aux acclamations de toute une population. Elle y visitait

sans doute des monuments très-remarquables, mais elle n'y trouvait qu'un cloître vide. Aujourd'hui un petit nombre de vos membres, que j'appellerai la commission des douze, recevait au monastère des Cisterciens de Fontfroide une réception plus silencieuse, mais empreinte de cette cordialité pleine de soins dont nous retrouvons les traces dans les plans de nos anciens monastères; nous étions leurs hôtes.

L'abbaye de Fontfroide était fortifiée; les traces qui en restent rendent son entrée imposante; et lorsqu'on pénètre dans l'enceinte, la cistercienne simplicité de ses bâtiments ne dément pas cette première impression. D'immenses voûtes, de grandes fenêtres de la Renaissance signalent la partie la plus moderne, mais ne déparent pas le reste des constructions, toutes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et disposées selon les plans monastiques autant qu'a pu le permettre la conformation de la localité.

Trois choses ont particulièrement attiré notre attention : l'église, le cloître avec la salle capitulaire, et la grange à serrer les récoltes.

En 1143, Fontfroide était occupé par des Bénédictins qui reçurent une colonie de Cisterciens et embrassèrent leur règle. Il y eut probablement, par suite de cette augmentation de la communauté, un remaniement général des bâtiments. Celui qu'occupent les religieux actuels est sans doute de cette époque; quelques cellules et l'ancien dortoir, dont la toiture sans voûte repose à cru sur de grands arcs-doubleaux, lui peuvent être attribués.

L'église, dans sa plus grande partie, remonterait aussi au même temps; elle n'est pas à chevet plat comme les églises cisterciennes, mais les trois absides polygonales qui terminent ses trois nefs sont sur la même ligne. Celle du milieu, un peu plus grande que les deux autres, se relie avec elles par de petites chapelles voûtées en berceau. L'effet général

en est parfait, soit du dehors, soit du dedans. Pour ne pas quitter encore le dehors, vous avez remarqué, accostant l'abside de l'ouest, un petit édicule charmant en forme de chapelle, qui n'est autre qu'une salle des morts et ouvre sur l'ancien cimetière; puis la corniche des basses-nefs composée de demi-cercles adossés horizontalement au mur goutteral et présentant leurs bases en saillie, de manière à offrir à distance l'aspect de dents de scie. Les Bourguignons ont retrouvé là toutes les corniches des environs de Cîteaux; une des basses-nefs a été surmontée du côté du cloître d'une galerie voûtée, faiblement éclairée, probablement pour contrebuter la poussée de la grande voûte qui est en berceau ogival.

Puisque nous sommes à l'intérieur, remarquons la hauteur démesurée des piédestaux qui portent les piliers; cette hauteur était remplie par les stalles des moines. Deux colonnes accouplées qui cantonnent les piliers, supportent les grands arcs-doubleaux de la voûte ogivale en berceau. Les basses-nefs sont voûtées en demi-berceau, comme en Auvergne; leurs fenêtres cintrées et sans colonnes sont très-grandes, et leurs extrémités au-dessus du toit des absidioles sont éclairées par des oculus à double ellipse; l'éclairage de la grande nef se fait à chaque extrémité par deux roses remaniées plus tard et les extrémités des transepts par deux roses quadrilobées. Enfin, la voûte de l'intertransept se relève en dôme sous nervure comme dans l'Anjou, mais surtout comme à Vezelay. Deux charmants tombeaux des vicomtes de Narbonne, du XIIIe siècle, dont un à claire-voie entre ses colonnettes, et de singulières armoires en carré long et perpendiculaires, ont terminé notre inspection de l'église.

En passant dans le cloître, qui nous a paru du XIIIe siècle avancé, nous avons retrouvé la voûte domicale signalée dans l'église. Elle couvre chacune des travées qui, au nombre de

quatre, forment chacun des côtés du quadrilatère claustral. Chacune des travées se compose d'une grande arcade qui en renferme quatre petites. C'est sur ce beau cloître qu'ouvre dans toute sa largeur la salle capitulaire, entourée d'un double rang de siéges en pierre avec un relèvement pour la place de l'abbé au fond de la salle, ou presbyterium. Rien de plus satisfaisant que cette forêt de colonnettes formée par celles de la salle capitulaire se mariant sans intermédiaire avec celles du cloître. Quelques discussions se sont élevées sur l'âge de toutes ces merveilles; mais en remarquant que bien des mains, de provinces peut-être différentes, avaient travaillé ces sculptures, tous sont à peu près tombés d'accord qu'elles devaient dater du XIIIe siècle avancé.

Il ne nous restait plus qu'à examiner un petit ossuaire aéré par trois oculus microscopiques, à admirer la splendide grange voûtée en berceau ogival avec fenêtres cintrées, et à prendre congé des bons Pères dont nous avions quelque peu troublé le recueillement, mais qui se disaient encore nos obligés.

En revenant, tous se félicitaient et de l'accueil reçu et d'avoir enfin trouvé un monument vierge de toute restauration.

Après cette lecture, qui a été accueillie par l'auditoire avec une vive satisfaction, M. le président annonce que M. F. Carles de Carbonnières lui a été aussi signalé comme ayant fait une étude toute particulière de l'abbaye de Fontfroide, et il l'invite à prendre la parole pour compléter au besoin le travail de M. de Surigny.

M. Carles de Carbonnières répond qu'il ne peut guère ajouter à ce que vient de dire M. de Surigny, dont il accepte toutes les appréciations; que le Congrès n'ayant visité Fontfroide que par groupes isolés, il comprend très-

bien qu'on ait, par un malentendu, désigné deux rapporteurs différents; qu'aussitôt qu'il a été informé que M. de Surigny avait été désigné par M. de Caumont, il devait tout naturellement, lui membre nouveau et obscur du Congrès, céder le pas à M. de Surigny, dont le nom et la science donnent à ses opinions une bien plus grande autorité.

M. de Surigny exprime à M. Carles de Carbonnières combien il regretterait qu'il persistât dans cette détermination, et le prie de ne pas priver l'Assemblée d'observations dans lesquelles il est sûr de trouver un grand intérêt.

M. Carles de Carbonnières répond que puisqu'on veut bien insister encore auprès de lui, il signalera certaines parties de l'édifice négligées par le précédent rapporteur.

M. Carles de Carbonnières note d'abord à l'entrée de l'abbaye un pont roman dont le caractère se reconnaît facilement à la forme des tailloirs qui soutiennent la naissance des arceaux, et aux archivoltes de ces arceaux, indépendantes de la maçonnerie; ce pont conduit aux bâtiments de la ferme qui, malgré son humble apparence extérieure, possède des toitures supportées par des arcs-doubleaux en ogive, tout comme M. de Surigny l'a remarqué dans l'ancien dortoir. Puis, à l'intérieur du cloître, il a étudié encore une immense citerne de 18 mètres de long sur 8 de large, admirablement voûtée avec arc-doubleau au centre, et qui recevait toutes les eaux de l'*impluvium* du cloître. Elle pouvait aussi fournir de l'eau au couvent avant que l'on eût fait arriver par des conduits de plomb dans les bâtiments de l'abbaye les eaux de deux fontaines assez éloignées, qui ont sans doute donné le nom de *Fontfroide* à cette localité.

A droite et à gauche de l'abbaye, en dehors de ce que l'on appelait les *lieux réguliers*, il existe, ou il existait, deux chapelles. L'une, vers le levant, presque entièrement ruinée, avait été établie, sans doute à cause du défaut d'espace (car

le vallon de Frontfroide est fort étroit), au-dessus du lit du torrent, emprisonné sous une magnifique voûte encore conservée en grande partie. C'était la chapelle des *hôtes*. C'est qu'en effet chez les Cisterciens, surtout dans la première ferveur de la règle, aucun étranger ne pouvait être admis à assister aux offices dans l'intérieur du couvent. On ne faisait d'exception que pour les têtes couronnées, et si l'on fut plus tard moins sévère pour les hommes, les femmes, je le crois du moins, n'obtinrent jamais cette faveur. Dès lors on comprend l'existence de cette chapelle des *hôtes*, destinée à satisfaire la piété et les besoins spirituels de ceux qui venaient visiter où même s'établir pendant quelques temps dans les bâtiments de l'abbaye.

Du côté opposé, à l'occident des celliers et des caves, on nous a fait aussi remarquer une construction du XIIIe siècle, dont les religieux eux-mêmes ne pouvaient s'expliquer la destination. Montée sur un plan carré et relativement très-large pour sa longueur, elle s'adosse à la montagne; elle est divisée en deux étages par une voûte en berceau d'une forme très-simple, qui fait tout d'abord supposer qu'on n'a utilisé le rez-de-chaussée que pour engranger des récoltes. Mais le premier étage, au contraire, est recouvert par une voûte fort belle dont les arcs-doubleaux, plats et bordés de nervures toriques, retombent par une disposition singulière sur des chapiteaux placés à 1 mètre seulement du sol. Des anneaux sont encore soudés à toutes les clefs de ces voûtes, et les fenêtres ont eu des meneaux d'une exécution soignée. Évidemment, pour nous, ce petit édifice est une chapelle, et nous croyons même pouvoir affirmer que c'était la *chapelle des ouvriers du monastère.*

Nous savons, en effet, que dans les établissements cisterciens, pour suffire aux immenses travaux qu'entreprenaient ces colonies à la fois agricoles et industrielles, on employait

non-seulement une armée de frères, mais encore, sous leur direction, un grand nombre d'ouvriers laïques. Les centres d'approvisionnement étaient souvent éloignés, le commerce difficile, et de bonne heure on s'accoutuma dans les monastères de Cîteaux à produire, autant que possible, tout ce dont on pouvait avoir besoin. Toute cette population laïque de meuniers, foulonneurs, tisseurs, cordonniers, tailleurs, pelletiers et ouvriers agricoles qui donnaient presque toujours naissance, dans la suite, à une petite ville autour de l'établissement monacal, devait être satisfaite quant à ses besoins spirituels, et la disposition de cette chapelle du premier étage, à laquelle on pouvait avoir accès de plain-pied par la montagne, permettait de les faire assister aux offices sans qu'ils eussent besoin de passer par l'enceinte du couvent.

Vous reparlerai-je de cette magnifique église si bien décrite au point de vue archéologique par M. de Surigny? Si je le faisais, ce ne pourrait être qu'en me laissant aller au courant d'un autre ordre d'idées. Plus heureux, en effet, que les voyageurs du second convoi, nous étions arrivés à Fontfroide de très-bonne heure et par une très-belle matinée. Nous faisions notre entrée dans ce splendide monument qu'un beau soleil d'hiver illuminait de ses rayons, au moment où finissait l'office des religieux cisterciens. Tandis qu'émerveillés à l'aspect du spectacle imposant qui se présentait en ce moment, nous avancions en silence dans cette église sans pavé, dont le sol est une terre nue, labourée par les eaux d'une inondation récente et qui nous représentait assez bien le lit desséché d'un torrent, où tout portait l'empreinte du plus absolu dénument, nous entendions tout d'abord les sons étouffés d'une monotone psalmodie. Puis tout à coup s'élèvent avec une mâle énergie les sons accentués d'un hymne, et nous sentons nos cœurs battre à l'unisson d'une

émotion religieuse. Cette église que nous admirions tout à l'heure en archéologues, n'avait pas seulement pour elle la majesté des ruines et la poésie de la dévastation. Après tant d'années de mort-abandon et de silence, elle a retrouvé ce que vous me permettrez d'appeler son *âme*, et vient de renaître à une nouvelle vie. Et nous, en entendant ces chants retentir sous ces voûtes délabrées, nous croyons assister à une de ces scènes si bien décrites par Walter-Scott, où dans leur sanctuaire profané quelques moines, restés fidèles à leurs vœux, viennent encore chanter les louanges du Seigneur et glissent silencieusement sous les arcades tremblantes de leur couvent. Quelles que puissent être, du reste, la nudité et les dégradations de cette belle église, du cloître et de la salle capitulaire, ce sont, avec les anciens logements de l'abbé, les portions les mieux conservées de ce vaste monastère. Aussi, lorsque du haut d'une éminence voisine je contemplais l'aspect général de toutes les constructions entassées au fond de cet étroit vallon, mon cœur se serrait à la vue de tant de ruines. Celles surtout qui entourent la grande cour d'honneur et qui sont les plus modernes sont pourtant les moins conservées. Elles ont d'ailleurs un caractère de luxe et d'ostentation qui s'accordent mal avec les préceptes austères de la simplicité cistercienne. Mais, comme je vous le disais, la main du temps, ou plutôt, hélas ! la main de l'homme a apporté à ces écarts de la règle primitive de l'ordre un énergique remède. Aussi, avant de rejoindre mes compagnons, jetant un dernier regard sur cet escalier monumental autrefois digne d'un palais, maintenant tout chancelant, couvert de planchers en lambeaux et soutenu par des étais de bois; sur ces bâtiments du temps de Louis XIV dont les toitures et les voûtes effondrées sont renversées sur le sol, je me disais que si saint Bernard pouvait revenir maintenant au milieu de ses chers enfants de Fontfroide, il

trouverait son vieux monastère bien digne certainement, presque trop digne de la pauvreté cistercienne.

Cette brillante improvisation est interrompue plusieurs fois par les applaudissements de l'Assemblée.

M. Cauvet présente oralement des considérations historiques sur l'origine des consuls de Narbonne :

En 1226, le consulat apparaît pour la première fois. Dans les traités antérieurs à cette époque, l'on ne voit jamais figurer les consuls de Narbonne. En 1225 encore, Narbonne conclut un traité avec Savone : le vicomte et l'archevêque stipulent dans ce traité, le peuple de Narbonne aussi, mais c'est représenté par un syndic. Dans les époques postérieures à 1226, au contraire, les consuls interviennent toujours dans les traités à côté des vicomtes et des archevêques.

Au XVIe siècle fut dressé un inventaire des titres de l'archevêché : ces archives remontent aux époques carlovingiennes ; on ne trouve dans ces documents nulle trace des consuls avant 1226 ; dans la suite, au contraire, on les rencontre à chaque pas. Le même fait se produit dans les archives de la vicomté. Ces derniers titres sont perdus, mais il en reste un choix recueilli par Doat.

Jusqu'en 1226, lorsque le peuple de Narbonne a une affaire à traiter, il se réunit, il nomme des syndics ; mais ces mandataires n'ont aucun caractère permanent ; ils sont nommés pour un cas spécial et déterminé, leurs fonctions cessent avec la mission pour laquelle ils ont été nommés.

C'est, du reste, le même fait qui se produisait à Toulouse. Là, les consuls prenaient le titre de Capitouls. Dans l'origine, leur existence n'avait qu'un caractère accidentel ; les paroisses nommaient des syndics qui disparaissaient avec la fin de leur mission.

Il en était de même à Perpignan pour les curateurs.

Le XIIIe siècle voit s'opérer la transformation des syndics en consuls.

En Italie, les traditions romaines avaient disparu ; mais les habitants reprirent peu à peu leurs anciennes franchises. Le consulat fut une étape de cette marche vers leur indépendance.

M. Cauvet trouve étrange que l'on ignore les causes de la fondation du consulat à Narbonne. Comment ces magistrats, qui d'abord n'étaient nommés que pour un cas particulier, s'établirent-ils d'une façon permanente? Cette institution n'a pas la même origine dans les diverses cités. Dans les unes, ce n'est que la suite de la tradition romaine ; dans d'autres, c'est le résultat d'un acte de violence populaire ; d'autres villes enfin durent leur consulat aux concessions librement consenties par les seigneurs.

M. Cauvet examine ces trois hypothèses. Il n'est pas croyable que la tradition romaine se soit conservée dans les époques visigothiques. Mais le consulat d'une ville qui a compté 210,000 habitants aurait laissé des traces dans les actes qui précèdent 1226. Puis vient la conquête des Sarrasins en 711. Lorsque les habitants les ont chassés en 759, Charlemagne envoie des comtes, vrais préfets, pleins d'autorité. Durant ces diverses périodes, M. Cauvet ne voit pas de place pour l'autorité des consuls.

Sera-ce à un acte de violence, à une sédition populaire qu'il faudra attribuer l'origine du consulat ? Est-ce à la générosité des vicomtes que l'on doit cette institution ?

M. Cauvet n'admet aucune de ces hypothèses. Des faits aussi importants auraient laissé des souvenirs ; puis, lorsque les consuls défendent quelqu'une de leurs prérogatives, on ne les voit jamais réclamer l'exécution d'une charte, ou se parer de leur triomphe. Ce n'est ni par droit de conquête,

ni par droit de concession qu'ils existent : ils existent parce qu'ils existent ; ils n'ont pas d'autre titre.

M. Cauvet croit donc que c'est peu à peu, par transitions insensibles, que le consulat s'est établi, qu'il est devenu permanent et qu'il a développé son autorité.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une sèche analyse de l'élégant discours de M. Cauvet. L'Assemblée a écouté avec intérêt cette longue dissertation que son auteur a su émailler de traits spirituels dont la malicieuse bonhomie a plusieurs fois égayé l'auditoire.

M. Lafont lit ensuite un mémoire sur les remparts de Narbonne.

MÉMOIRE DE M. LAFONT.

MESSIEURS,

Pendant que nous visitions ce matin, avec MM. les membres du Congrès archéologique, les antiquités qui sont encastrées dans les remparts de la ville, M. de Caumont nous a demandé à connaître les principaux monuments que possédait Narbonne ancienne. Nous n'avons pu faire ce travail qu'à la hâte, et nous vous prions de nous accorder toute votre indulgence.

Sidoine Apollinaire, en s'adressant à Consentius, citoyen illustre de Narbonne (carm. XXIII), fait l'énumération des anciens monuments que possédait la ville, dans les vers dont voici la traduction :

« Salut Narbonne, puissante en santé par la bonté de l'air, agréable par la beauté de ses édifices et de sa campagne, fortifiée de bonnes murailles, anoblie par ses citoyens, considérable par sa vaste enceinte, renommée par ses tavernes, commode par la disposition de ses portes, superbe par ses

portiques, estimée par sa place publique, ornée d'un théâtre, magnifique en ses temples, distinguée par un capitole, délicieuse par ses bains, pompeuse en ses arcs de triomphe, abondante en greniers, garnie de marchés aux vivres, charmante par ses prairies, abondante en belles fontaines, jouissant de plusieurs îles, possédant des salines, presque environnée d'étangs, arrosée de son fleuve, enrichie par le commerce, célèbre par son pont, située sur la mer, etc. »

En suivant le même ordre que le poète du Ve siècle, nous dirons quelques mots des monuments qu'il indique, d'après les manuscrits de M. Lafont, dont nous reproduisons aussi les traductions, quoique depuis lui les savantes recherches de M. Léon Renier et de bien d'autres aient jeté de nouvelles lumières sur l'épigraphie romaine.

Tavernes.

Les étrangers et les voyageurs n'avaient pas partout le droit d'hospitalité, et, arrivant dans des pays inconnus, ils manquaient souvent d'asile et de secours; c'est ce qui donna lieu à l'établissement de logis publics où chacun était très-favorablement reçu pour son argent; et l'on donna à ces logis des enseignes pour les distinguer.

Nous avons la certitude qu'il existait à Narbonne une taverne à l'enseigne du *Coq gaulois;* le précieux monument qui le prouve fut tiré des fondements de la tour mauresque, d'où il fut placé dans la cour du palais de l'archevêché. En voici la copie et la traduction :

L · AFRANIVS · CERIALIS · L ·
EROS · IIIII · AVG · DOMO · TA
RACONE · OSPITALIS · A · GALLO
GALLINACIO · AFRANIA · CERIA

LIS · L · PROCILLA · VXOR · AFRANIA
L · L · VRANÎE · F · ANNORVM · XI · HIC · SITA · EST.

Lucius Afranius Eros, affranchi de Cérialis Sévir augustal, originaire de Tarragone, hôte du logis du Coq Gaulois, Afrania Procilla, affranchie de Cérialis, son épouse (ont fait ce tombeau), Afrania Luranie, issue d'affranchis, leur fille, âgée de onze ans, y est ensevelie.

Portes.

Une ancienne inscription de Narbonne, recueillie par Gruter, p. 167, était ainsi conçue :

AD · PORTAM · ROMANAM

A la courtine du bastion St-Félix et de la tour de la citadelle, on voit l'inscription suivante :

EN · ROMA.

Portiques.

Les portiques étaient des vestibules ou des galeries joints aux bâtiments des particuliers ou aux édifices publics.

Ils servaient à l'ornement des temples, des palais, des basiliques, des théâtres, des bains, etc.

Ils étaient généralement couverts.

Les portiques couverts étaient de longues galeries soutenues par un ou plusieurs rangs de colonnes de marbre, enrichies de statues, de tableaux et d'autres ornements.

L'existence de ces portiques à Narbonne peut être prouvée par un monument dont on nous a conservé le souvenir.

L'inscription sur marbre dont il s'agit fut tirée des vieilles murailles de la ville, lorsqu'on bâtit la porte Connétable ou de Perpignan, et elle fut rompue pour en faire les armes du roi, en 1606 ; nous la reproduisons :

NVMINI · AVG
ET · NVMINI
AVGVSTORVM
SACRVM
ADIECTO · TETRASTI
O · ET · AERAMENTIS
OMNIBVS
IVLIA · NATALIS
D · S · P · F · C · IDEMQVE
DEDIC · T · T · L · D · D · D

En voici la traduction :

(*Autel consacré*) *à la divinité d'Auguste et des Augustes, avec son vestibule ou portique à quatre colonnes (ou à quatre rangs de colonnes) et avec tous leurs ornements de cuivre.* JULIA NATALIS *a eu soin de le faire bâtir de son propre argent, et après en avoir obtenu par édit la sauvegarde. Le lieu lui a été donné par décret des décurions.*

Par ce premier exemple, nous voyons qu'un portique plus ou moins important avait été fondé par un particulier.

Dans l'inscription qui nous reste des bains, que l'empereur Antonin fit réparer après qu'ils eurent été consumés par un incendie, il est fait mention des portiques par ces mots :

CVM · PORTICIBVS

Cette inscription était dans l'église abbatiale de St-Paul,

au-dessus des marches du maître-autel ; pendant plusieurs siècles, elle a été foulée aux pieds. En 1715, l'abbé de St-Paul la fit placer dans la cour de sa maison (au musée aujourd'hui). Elle est brisée ; la moitié seule de l'inscription subsiste. Mgr de Marca l'a complétée, puis le chanoine Lafont l'a rectifiée en ces termes, mais c'est presque une composition :

IMP · CAES · DIVI · HADRIANI · FILIVS · DIVI
TRAIANI · PARTHICI · NEPOS · DIVI · NERVAE
PRONEPOS · T · AELIVS · HADRIANVS · ANTONIN
AVG · PIVS · PONT · MAXIMVS · TRIB · POT · VIII
IMP · II · COS · IIII · P · P · THERMAS · NARBON · IGNE
CONSVMPTAS · CVM · PORTICIBVS · DIÆTIS · ATRIIS
ET · BASILICIS · ET · OMNIBVS · ORNAM · PECVNIA
SVA RESTITVIT

L'empereur César, fils du divin Adrien, neveu du divin Trajan, le parthique, et arrière-neveu du divin Nerva, Titus Ælius, Adrien, Antonin, Auguste, pieux, grand pontife, ayant pour la 8e fois la puissance tribunitienne, empereur pour la seconde, consul pour la quatrième, père de la patrie, a réparé à ses dépens les bains de Narbonne que le feu avait consumés, avec leurs portiques, leurs salles, leurs entrées et leurs basiliques, et tous leurs ornements.

Place publique.

Puisque Sidoine Apollinaire parle d'un seul *forum*, nous devons en conjecturer qu'il était vaste et orné de portiques.

Mais ce qui fit son plus grand embellissement fut l'autel

que le peuple y érigea en l'honneur du divin Auguste, de son vivant, et l'inscription qui fut trouvée l'an 1566 ne nous laisse aucun doute.

Voici les mots de cette inscription, qui confirment ce qui précède :

PLEBS · NARBONENSIVM · ARAM · NARBONE · IN · FORO · POSVIT.

Cet autel a donné lieu à trop de dissertations pour que nous en fassions une nous-même.

Théâtre.

Sidoine Apollinaire mentionne le théâtre, dont l'existence n'est prouvée par aucun reste certain ; mais il passe sous silence l'amphithéâtre.

En 1839, dans les champs à l'est de Narbonne, à environ 450 mètres de distance de la porte de Béziers, on découvrit les fondations de ce monument.

Il avait dans œuvre sur son grand axe 75 mètres de longueur, et 46 mètres 60 centimètres de largeur sur son petit axe.

Il était précédé au nord d'une vaste construction ayant 127 mètres de longueur et 60 mètres environ de largeur.

Les Romains donnaient souvent, comme tout le monde le sait, dans l'arène de l'amphithéâtre, des spectacles, des combats de gladiateurs avec des bêtes féroces.

Nous possédons quelques monuments qui les représentent.

A la courtine, entre les bastions St-Cosme et St-François, on voit un gladiateur se battant contre un lion. Au bastion St-François, on voit un lutteur tombant un taureau.

Temples.

Nous avons tout lieu de croire que des temples avaient été bâtis à Narbonne en l'honneur de tous les dieux dont le culte était alors répandu.

D'après Sénèque, liv. V, *De natur. quæst.*, ch. XVIII, Auguste fit bâtir un temple au vent *circius*, dans la Gaule.

Il est probable qu'ayant résidé dans la capitale de la province, qui était très-exposée aux violences de ce vent, il le fit édifier à Narbonne; et ce qui le prouve, ce sont les monuments qui nous restent et qui, plus particulièrement que les frises, chapiteaux, colonnes, etc., peuvent s'appliquer à un édifice de cette nature.

Ce sont des têtes qui représentent le vent.

On peut en citer sept différentes qui sont disséminées autour des remparts.

Le même empereur fit bâtir le temple à Jupiter tonnant et conservateur, lorsqu'il revint victorieux des Cantabres, pour avoir été garanti de la foudre, alors qu'il se rendait à cette expédition.

Sans mentionner les restes nombreux en marbre blanc qui ont été depuis employés à différents usages, nous citerons seulement la magnifique frise aujourd'hui posée dans la salle des inscriptions du musée, et qui représente, par une sculpture des plus remarquables, deux aigles qui se regardent et tiennent avec leurs becs une très-belle draperie chargée de fruits, qui est surmontée de la dépouille d'une victime, de laquelle s'échappent des flammes et la foudre de Jupiter.

Enfin Auguste, après sa mort, dès qu'il eut été mis au rang des dieux par le Sénat, eut lui-même un temple qui

fut bâti vers l'an XVII de l'ère chrétienne ; des prêtres et des sacrifices furent institués, et c'est ce qui a donné lieu à un grand nombre d'inscriptions qui mentionnent des *sévirs* augustaux, c'est-à-dire des prêtres du temple d'Auguste.

La première de ces inscriptions, qui nous a été conservée par MM. Renouard et Guarrigues, était gravée sur un gros piédestal de marbre blanc, qui, en l'année 1606, fut taillé pour servir à la croix qui fut élevée dans le ravelin de la porte Roi ou de Béziers.

En voici la copie :

DEC · IIIIII · VIR
AVGVSTAL
P · OLITIO
APOLLONIO
IIIIII · VIR · AVG · ET
NAVIC · C · I · P^C · C · N · M
OB · MERITA · ET · LIBERALI
TATES · EIVS · QVI
HONORE · DECRETI
VSVS · IMPENDIVM
REMISIT · ET
STATVAM · DE · SVO
POSVIT

Par décret des sévirs augustaux. A Publius Olitius Apollonius sévir augustal et commandant de vaisseau de la colonie Jules Paterne Claude de Narbonne martiale, à cause de son mérite et de ses libéralités : lequel usant de l'honneur de ce décret, s'est chargé de la dépense et a fait ériger la statue à ses frais.

La seconde se trouve aujourd'hui chez M. Poulhariés. En voici la copie et la traduction :

Q · IVLIO
SERVANDO
IIIIII · VIR · AVG
C · I · P · C · N · M
LICINIA · PALLAS
MARITO · OPTIMO
IN · LATIS · ARCAE
IIIIII · VIR · OB · TVITIONEM
STATVAE · IIS · N · X
L · D · D · IIIIII · VIR

A Quintus Julius Servandus sévir augustal de la colonie Jules Paterne Claude de Narbonne martiale. Licinia Pallas (a fait ériger ce monument) à son très-bon époux dans l'enceinte des sévirs et a payé pour la sauvegarde de la statue dix gros sesterces. Le lieu lui a été donné par le décret des sévirs.

Troisièmement à la courtine, entre les bastions St-Côme et St-François, on voyait l'inscription suivante qui est aujourd'hui au musée :

D · M
TIB · IVNI · EVDOXI
NAVICVL · MAR
C · I · P · C · N · M
TI · IVN · FADIANVS
IIIIII · VIR · AVG
C · I · P · C · N · M · ET
COND · FERRAR

RIPAE · DEXTRAE
FRATRI · PIIS

C'est-à-dire :

Aux Dieux Manes

De Tiberius Junius Eudoxus, commandant de vaisseau de la mer de la colonie Jules Paterne Claude de Narbonne martiale. Titius Junius Fadianus sévir augustal de la colonie Jules Paterne Claude de Narbonne martiale (a fait bâtir ce tombeau) à son très-pieux frère (et il a été placé) du côté droit du rivage aux fers.

Nous pourrions ajouter encore l'autorité de seize autres inscriptions.

Capitole.

Le capitole, principale forteresse de l'ancienne Narbonne, fut bâti dans l'endroit de la ville le plus élevé. Il occupait tout ce vaste terrain qui est du côté de la porte de Béziers, à l'angle nord-ouest, dans les murs de la ville où sont les moulins à vent, tout le jardin des religieuses de St-Bernard et les maisons qui aboutissent à la rue qui débouche sur la place de Bistan.

Dans quelques-unes de ces maisons et vis-à-vis l'ancien cimetière de St-Sébastien, qui était situé dans le centre du capitole où était la grosse tour, il existait des souterrains.

Dans les actes anciens, et en vieux langage du pays, il était appelé Capduel.

Après avoir servi de résidence aux empereurs, pro-consuls et préteurs romains, les rois Wisigoths s'y logèrent.

Après la prise de Narbonne par les Francs, il fut donné

aux archevêques, qui, étant logés dans un autre palais plus commode et plus rapproché de leur église, négligèrent de l'entretenir.

Enfin, en l'an 1450, l'archevêque Jean d'Harcourt le fit abattre, et les débris de ce vaste et superbe édifice romain, qui avait été le dernier conservé, furent employés à la construction de l'église St-Sébastien, aujourd'hui église paroissiale ; à la réparation de la tour du clocher de St-Just, où se trouve l'horloge ; enfin aux nouvelles fortifications de la ville, qui furent commencées quelque temps après.

Thermes.

Nous nous dispensons de reproduire l'inscription que nous avons donnée dans le paragraphe des portiques, et qui constate que l'empereur Antonin rebâtit les bains publics, qui avaient été détruits par un grand incendie ; mais nous devons ajouter qu'il existait encore à Narbonne des bains fondés par des particuliers.

On voit au musée, provenant du jardin des Minimes, un fragment d'inscription qui fut tiré des fondements de la muraille de la vieille enceinte de la ville, vis-à-vis de l'église des Pères Minimes en 1606 ; elle a été complétée et traduite par le chanoine Lafont ainsi qu'il suit :

SEX · CORNELIVS · SEX · F · CHRYSANTHVS
IIIIII · VIR · AVG · C · I · P · C · N · M · ET · CLODIA · AGATHE · VXOR
P · S · GVRAVERVNT · FIERI · DATO · EX · DECRETO · IIIIII · VIRORVM · AVG
LOCO · HOC · BALNEVM · ET · MARMORIBVS · EXSTRVCTVM · ET · DVCTV
AQVARVM · INSTRVCT · ET · SPORTVLIS · DATIS · DEDICAVERVNT

Sextus Cornelius Chrysanthus fils de Sextus, sévir augustal de la colonie Jules Paterne Claude de Narbonne martiale, et Claudia Agatha son épouse, ayant obtenu la place par le decret des sévirs augustaux, ont pris soin de faire à leurs dépens ce bain bâti de marbre et garni d'un aqueduc pour y porter les eaux et en ont fait la dédicace après avoir donné les sportules.

A la porte de Béziers, du côté droit, on voit un bas-relief qui représente trois demi-corps nus dans un bain.

On pourrait encore citer cinq dessins de demi-corps nus qui sont dispersés autour des remparts.

Arcs-de-triomphe.

Nous ne savons pas combien d'arcs-de-triomphe ont été érigés dans Narbonne ; mais nous sommes certains qu'il y en a eu plusieurs, non-seulement parce que Sidoine Apollinaire l'a dit dans ses vers, mais encore parce que Cicéron en a fait mention avant lui.

En effet, dans le discours qu'il a fait pour la défense de Fontéius, gouverneur de la ville et de la province, il dit : qu'il commandait à des peuples que les généraux romains avaient autrefois subjugués et parmi lesquels ils avaient fait ériger des arcs-de-triomphe et laissé de pompeux monuments de leurs victoires.

Nous possédons de très-nombreux débris de ces arcs-de-triomphe ; ce sont de beaux trophées d'armes chargés de toutes les dépouilles qu'on fait sur l'ennemi vaincu, après une sanglante bataille : habits militaires, casques, cuirasses, boucliers, haches, flèches, trompettes ; il semble même qu'on y voit sur certains des figures de captifs.

Enfin, on peut ajouter à tous ces trophées d'armes le soldat victorieux couronné de lauriers, dont la figure se voit à la porte de Béziers.

Greniers publics.

Cicéron rapporte que lorsque Fontéius était gouverneur, il tira de la ville une grande quantité de blé, qu'il envoya en Espagne pour fournir à l'armée romaine, commandée par Métellus et par le grand Pompée, qui, sans ce secours, auraient eu peine à soutenir et à continuer la guerre contre Sertorius.

Marchés (*Macelli*).

Il est très-certain qu'il y avait dans Narbonne plusieurs de ces places publiques ou marchés destinés à la vente de toutes les choses dont les hommes se nourrissent, et l'on doit considérer que, depuis tant de siècles, le nom même en est resté aux boucheries, qu'on appelle encore aujourd'hui en langage du pays *mazels*.

Fontaines.

Il reste un monument antique recueilli par MM. Renouard et Garrigues, qui n'ont point marqué l'endroit où il était de leur temps; il mentionne une édile des eaux Jules, c'est-à-dire d'un intendant pour l'entretien et pour les réparations de l'aqueduc et des fontaines qu'avait faits Jules César pour donner de l'eau à Narbonne; en voici la copie :

GALLO · AED · F · C
ARIS · PRAEF · FABRVM
AED · AQVIS · IVLIS · PATRI
FRATRI · MAESSIAE · M · F
QVARTAE · L · T
L · T · SENICIONI · AED · F · C
FRATRI

La traduction de cette épitaphe est assez difficile; elle peut s'expliquer ainsi :

Lucius Tatius..... a fait ce tombeau à Gallus son père, édile pour les autels, préfet des ouvriers, édile pour les eaux Jules, frère de Maessia quarta (ou quatrième), fille

de Marcus, à Lucius Tatius Senicionus, fils de Lucius son frère aussi édile.

Pont.

Les Romains ont fait bâtir à Narbonne un pont à sept arches qui existe encore.

Une arche se trouve au-dessus du canal de la Robine et les autres sont enfoncées dans les caves des maisons voisines; les premiers actes connus le nomment le Pont-Vieux, *pons vetus;* dans les actes plus modernes, il est appelé *pons mercatorum*, le Pont-des-Marchands, à cause des maisons et des boutiques que les marchands ont bâti dessus, depuis qu'on a rétréci le lit que les Romains avaient fait au fleuve.

Telle est l'indication succincte des anciens édifices qui existaient à Narbonne ; elle est basée sur les auteurs anciens et sur les restes antiques que nous possédons ou dont on nous a conservé le souvenir.

Après la lecture de ce mémoire, qui est écouté avec beaucoup d'intérêt, M. Tournal annonce que le Congrès partira pour Béziers le lendemain à onze heures.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Le Secrétaire,

CHEFDEBIEN ZAGARRIGA.

SEANCE TENUE A BÉZIERS

LE 28 NOVEMBRE.

M. de Caumont et les membres du Congrès archéologique de France sont arrivés à Béziers le 28 novembre, à une heure de l'après-midi, et y ont été reçus par le président, le secrétaire et les autres membres de la Société archéologique de cette ville et par les membres du Congrès domiciliés à Béziers. Après s'être reposés quelques instants à l'hôtel-de-ville, MM. les membres du Congrès ont visité successivement les églises de la Madeleine, de St-Nazaire, de St-Jacques, de St-Aphrodise, et ce qui reste des arènes. Ils sont rentrés ensuite à l'hôtel-de-ville, où a été tenue une séance publique à laquelle ont assisté un grand nombre de curieux.

Le bureau a été ainsi composé par le Directeur de la Société française d'archéologie : M. *Carou*, président, assisté de M. l'abbé *Vinas*, curé de Jonquières, inspecteur de l'Hérault, de M. *de Saint-Andéol*, de l'Isère, et de MM. *Durand*, archiprêtre de St-Nazaire, *Sabatier*, juge de paix, et *Gabriel Azais ;* ces trois derniers, membres de la Société archéologique de Béziers.

M. *Gabriel Azais* a été prié de remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, M. Carou, président, remercie, au nom de la Société archéologique de Béziers, M. de Caumont et MM. les membres du Congrès de la visite qu'ils ont bien voulu leur accorder. Il leur signale succinctement les découvertes intéressantes pour l'épigraphie et l'archéologie que, dans ces derniers temps, la Société de Béziers a faites dans le sous-sol des anciennes prisons de la ville, au plateau dit des Poètes, aux abords du pont-aqueduc du canal du midi et sur la place-citadelle. Il regrette que le temps ne permette pas de prendre une connaissance plus complète des richesses archéologiques que renferme l'arrondissement, et qu'il aurait été heureux de leur montrer. Il se félicite néanmoins de cette visite et de l'appréciation faite par les membres du Congrès des monuments de la ville, parce que cette appréciation aura pour résultat d'en faire mieux connaître la valeur et l'importance et d'en assurer la conservation, en prévenant des restaurations et des changements mal entendus, surtout en ce qui concerne la façade romane de l'église de St-Aphrodise, mise depuis peu à découvert par la démolition des maisons qui la cachaient à tous les yeux.

M. de Caumont prend ensuite la parole et rend spécialement compte de la visite qui a été faite à St-Nazaire.

Il communique les appréciations de M. de Verneilh qui, forcé de partir, lui a remis les notes suivantes sur cette intéressante église.

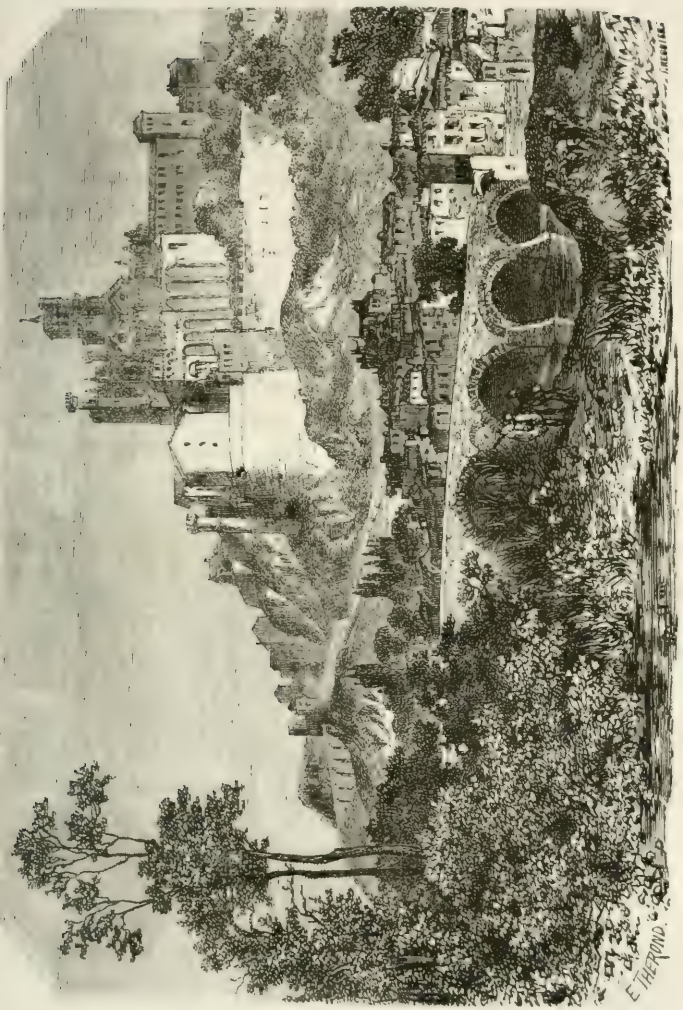

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE BÉZIERS.

NOTES DE M. DE VERNEILH.

Vous savez, Monsieur, que nous avions peu de temps. Nous en avons consacré la meilleure part à visiter la cathédrale de St-Nazaire ; car les arènes, presque détruites et vues en courant, ne doivent figurer ici que pour mémoire et comme un certificat authentique de l'illustre origine de la capitale des *Biterrois*. Vous n'attendez pas de moi une description de cette belle église ; des tourelles fortifiées et des créneaux qui lui donnent une tournure presque guerrière et couronnent si agréablement la colline escarpée qui lui sert de piédestal ; de sa nef élégante et harmonieuse, malgré les différences de style, puisque les deux premières travées occidentales et le chœur sont du XIVe siècle, alors que les transepts et le reste du vaisseau datent du XIIIe et appartiennent, par la sculpture des chapiteaux et le profil des moulures, à la meilleure période de l'art ogival. Je n'ai pas à m'occuper non plus du beau cloître qui s'étend sur la façade du midi, et où l'on a déposé quelques débris intéressants de sculptures anciennes, premier noyau d'un musée qui promet de devenir bientôt plus important, ni de la grande chapelle qui s'ouvre sur le transept du nord et servait de paroisse avant la suppression de l'évêché. Toutes ces choses ont été déjà décrites ou le seront plus exactement que je ne saurais le faire après un si court examen. Je me contenterai de constater leur bon état apparent, l'aplomb des piliers et des murailles qui nous a semblé irréprochable ainsi que la conservation des voûtes, et de regretter que le cloître ait perdu les colonnettes et les meneaux de ses arcades, ce qui compromet sa solidité et nécessite une intelligente restauration.

Ce qui doit faire l'objet de ce rapport, ce sont les déco-

rations que St-Nazaire a vu élever au commencement du siècle dernier par des artistes génois et qu'il est question de détruire. Le chœur fut, à cette époque, entièrement remanié en style *rococo*. Les fenêtres ogivales qui l'éclairaient à profusion, dépouillées de leurs meneaux, diminuées de hauteur, se terminaient en cintres surbaissés, surmontés par des œils-de-bœuf ovales, et on les vitra avec des grisailles où furent utilisés les restes des anciennes verrières. Une colonnade de marbre rouge s'appliqua contre les faces du sanctuaire et ménagea entre les colonnes des niches garnies de statues. Au milieu, un maître-autel de marbres variés, très-riche de matière et de travail, montra au-dessus de son tabernacle un de ces amoncellements de nuages si répandus au XVIIIe siècle, parmi lesquels se jouent des anges très-pareils, j'en conviens, à des amours, mais très-jolis et largement modelés. Enfin, la balustrade de communion fut refaite ainsi que les stalles, et l'évêque qui avait ordonné ces importants travaux fut enseveli près de l'autel, sous une dale datée, si mes souvenirs sont fidèles, de 1715. C'est vers ce temps et par les mêmes artistes, je pense, que fut arrangée la chapelle des fonts où s'arrondit, au tour de la cuve baptismale, un élégant hémicycle formé par des colonnes de ce beau marbre de Languedoc dont les carrières sont presque épuisées, et où sont jetés un peu partout, même sur les corniches, des anges auxquels, comme à ceux du maître-autel, il ne manque que des carquois pour ressembler à des échappés de l'Olympe plutôt qu'à des hôtes du Paradis.

Certes, le prélat qui présida à ces magnificences ne mérite pas les éloges de la postérité, bien que l'exemple constant de ses contemporains et le sans-façon dont ils accommodaient leurs cathédrales au goût du jour, lui puisse servir d'excuse, et nous sommes les premiers à reconnaître qu'il eût mieux fait de laisser les choses dans l'état ancien, quelque délabré

qu'il pût être. On aurait tort de croire cependant que ces remaniements sont sans mérite, et qu'ils font mauvais effet ; il n'en est rien. Dessinés par un homme habile, exécutés avec talent, ils ont, dans leur grâce maniérée et mondaine, le rare mérite de s'arranger parfaitement avec les lignes sévères de l'édifice et d'introduire dans sa blanche nudité un élément de richesse et de pompe qui plaît aux imaginations méridionales s'il choque parfois les instincts des antiquaires. D'ailleurs, ces colonnades de marbre, ces guirlandes touffues, ces moulures tourmentées, cette prodigalité d'ornements et de statues, meilleures en général que celles qu'on nous fait aujourd'hui à si grands frais ; tout cet art original et luxuriant des XVIIe et XVIIIe siècles qui a bâti la chapelle de Versailles, le dôme des Invalides, Saint-Sulpice et tant d'églises splendides, qui a sculpté ces baldaquins et ces rétables, dont le Languedoc et le Roussillon offrent de si triomphants modèles, qui a eu pour apôtres, sans parler des grands maîtres italiens, des hommes comme Mansard, Perrault, Le Pautre, Gabriel, Servandoni et tant d'autres, cet art-là n'appartient-il pas déjà à l'archéologie et ne mérite-t-il pas les égards des archéologues ? Devons-nous, en un mot, le consultant et l'employant chaque jour dans nos constructions civiles, le proscrire impitoyablement des édifices religieux ?

Sans doute, il y a 25 ans, aux beaux temps de la ferveur ogivale, nous tenions cela pour du fatras, nous prêchions l'enlèvement de ces ornementations bonnes tout au plus, disions-nous, pour des boudoirs, et indignes de la majesté de notre vieille architecture nationale, déshonorée par ces malencontreuses machines ajoutées après coup ; nous voulions, rêve impossible ! ramener les monuments à l'unité de style, et à peine nous arrêtions-nous, dans nos indignations, aux œuvres du gothique flamboyant..... On nous prit au mot, et Dieu sait combien ont disparu de belles choses sous le

marteau vengeur des architectes officiels ou non, nos alliés d'alors et maintenant nos adversaires. Les cathédrales donnèrent le branle sous l'impulsion d'artistes convaincus et instruits, et à leur suite les plus humbles paroisses se mirent en frais et aspirèrent, comme hélas ! elles aspirent encore, à des restaurations que rien ne nécessitait. Ce qui a été démoli, gratté, bouleversé, refait sans utilité ; les perturbations apportées au culte par des travaux légèrement entrepris il y a vingt ans et interrompus faute d'argent ; ce qui a été jeté bas de colonnes torses garnies de feuillages, de baldaquins, de boiseries dorées, de marbres, de bronzes, de ferronneries, de vitraux, de frontons, de statues et de tableaux ! le compte en serait long et souvent douloureux ; mais ce qui le serait bien davantage, ce serait la liste de ce qui les a remplacés. C'est bientôt fait de critiquer et de détruire, mais comment a-t-on rempli la seconde partie du programme qui consistait à réédifier ? et quelles pauvretés d'inventions, quels aveux d'impuissance n'avons-nous pas eu à constater en gémissant ?

Nous avons vu, à côté de quelques travaux irréprochables, traités avec amour et respect, comme la Ste-Chapelle ou St-Nazaire de Carcassonne, des restaurations d'une témérité et d'une laideur rares. Les autels gothiques, même ceux que les plus habiles avaient composés, nous ont étonné par la maigreur de leur ordonnance et de leur sculpture. Vainement a-t-on, dans de stériles aspirations à la magnificence, estampé de minces feuilles de cuivre doré ou d'argent, et y a-t-on enchâssé toutes sortes de verroteries en cabochons ou d'émaux ; vainement a-t-on, sur l'emplacement des boiseries et des colonnes disparues, forgé des grilles à enroulements infinis, sculpté des stalles, ou figuré en une peinture naïvement prétentieuse des draperies, des fleurons, de faux appareils d'ocre rouge ou des rinceaux d'un XIIIe siècle douteux :

rien n'y a fait. Les yeux, accoutumés aux rétables pompeux, se sont trouvés tout dépaysés ; il leur a semblé que les sanctuaires étaient comme démeublés, et les ennemis les plus acharnés du *rococo* se sont pris à regretter ces œuvres dites de mauvais goût en contemplant celles d'un goût pire qui les ont détrônées. C'est que ces architectes de Louis XIV et de Louis XV, secondés par d'excellents sculpteurs, pratiquaient un art qui régnait sans partage et qui leur était familier, tandis que leurs successeurs, dessinant à merveille, fort instruits assurément, mais instruits de trop de choses et appelés sans cesse, suivant les lieux et les circonstances, à appliquer des styles différents, ne sont à vrai dire pénétrés de l'esprit d'aucun, et font du gothique à la façon de ces professeurs, ingénieux et doctes commentateurs de Cicéron et de Virgile, que les hasards des distributions de prix obligent parfois à composer des discours latins et qui y introduisent, s'il en faut en croire les mauvaises langues, de notables solécismes.

Rien n'est incertain, après tout, comme l'état primitif des chœurs de cathédrales et des anciens autels. Où en reste-t-il d'intacts, et qui peut se flatter de les reconstruire selon les convenances liturgiques et la pensée première qui les conçut ? Quelques vignettes de manuscrits contemporains ou plus récents, quelques rares débris mutilés sont-ils des indications suffisantes ; et ne laissent-ils pas une trop grande place à l'imagination plus ou moins ingénieuse ou risquée des restaurateurs ? Ah ! lorsqu'on bâtit des églises neuves, qu'on choisisse pour type la bonne époque ogivale et qu'on s'efforce d'y tout ramener, ameublement et décoration, rien de mieux ; les erreurs auront en ce cas de moins fâcheuses conséquences et, pastiches pour pastiches, nous préférons naturellement ceux du XIIIe siècle. Mais nous demanderons plus de réserve lorsqu'il s'agira de monuments anciens ; et de

même qu'il n'est encore venu à la pensée de personne de proposer l'enlèvement des admirables menuiseries sculptées des chœurs d'Amiens, d'Auch, de St-Bertrand de Comminges qui sont, elles aussi, malgré leur beauté, des superfétations et des ajoutés nuisibles à l'unité de style, de même sommes-nous en droit de réclamer la conservation des rétables des XVIIe et XVIIIe siècles, lorsqu'ils se recommandent, comme ceux de Béziers, par un incontestable mérite et par des souvenirs vieux déjà de près de deux cents ans.

Nous engageons donc de toutes nos forces, et je ne fais ici qu'interpréter l'unanime sentiment du Congrès, partagé, autant que j'ai pu en juger, par nos hôtes Biterrois; nous engageons, dis-je, l'église de St-Nazaire à refuser les changements radicaux qu'on lui propose. Qu'elle garde ses colonnades de marbre et ses anges de stuc, qu'elle évite de toucher à ce buffet d'orgue monumental si solidement campé sur les robustes épaules des caryatides de pierre, et qui mérite, au même titre que le reste, les proscriptions des puristes; qu'elle respecte, en un mot, des œuvres élevées à grands frais, d'un effet décoratif évident, et ne masquant en somme rien d'essentiel, ni les fenêtres du chœur, ni la rose occidentale; elle aura bien mérité des savants et des touristes, elle aura secondé les vœux de la grande majorité des habitants de Béziers, et, considération qui n'est pas sans mérite, elle épargnera à son budget de très-lourds sacrifices.

M. Maffre, avocat à Béziers, demande ensuite la parole et lit un mémoire assez étendu sur une inscription grecque relevée sur une pierre tumulaire découverte dans le sous-sol des anciennes prisons, laquelle pierre fait partie du musée monumental formé par la Société archéologique et établi dans le cloître de l'église de St-Nazaire.

MÉMOIRE DE M. MAFFRE.

Il y a environ dix ans, M. Auguste Fabrégat, avocat, ayant acquis les bâtiments de l'ancienne maison d'arrêt de notre ville, trouva, en creusant le sol d'une cour, un grand nombre de cippes ou pierres tumulaires avec des inscriptions latines; au milieu de ces curieux débris, on remarqua surtout une pierre portant l'inscription suivante en langue grecque :

ΦΙΛωΝ
CωΤΑΔΟΥ
ΜΟΨΕΑΤΗC
ΡΗΤωΡ
ΑΡΤΕΜΙΔωΡω Τω
ΑΔΕΛΦω
ΡΗΤωΡΙ.

Philon, fils de Sotas de Mopsueste, rhéteur, à Artémidore son frère, rhéteur.

Cette précieuse découverte prouve, d'une manière incontestable, que des écoles grecques ont existé dans l'antique Bœtira; la seule difficulté est de savoir si l'inscription, que nous venons de rapporter et de traduire littéralement, est antérieure à la fondation de la colonie romaine dans notre ville.

Ceux qui penseraient qu'elle est antérieure pourraient faire valoir les motifs suivants :

1° Les Volces Arécomiques, habitant le littoral de la Méditerranée, avaient de fréquentes communications avec les Phocéens de Marseille.

2° Les Massaliotes établirent, pour ainsi dire à nos portes, une colonie qu'ils nommèrent Agatha-Tyche ou Bonne-Fortune.

3° D'après Strabon et César, les Gaulois se servaient de caractères grecs dans leurs actes privés et publics.

4° Ils les employaient aussi dans les légendes de leurs monnaies.

Quant au premier fait, celui de relations des Massaliotes avec les peuples du littoral, il ne peut être mis en doute. Mais, comme le remarque avec raison M. Thiéry, dans son *Histoire de la Gaule*, on a faussement attribué à une influence littéraire ce qui n'était que de pure nécessité commerciale ; d'ailleurs, les relations des Massaliotes avec les Gaulois furent souvent et longtemps interrompues ; on sait, en effet, que les tribus voisines de Massalie arrêtèrent, par une résistance opiniâtre, les empiétements de ces étrangers qui, resserrés dans un étroit territoire, s'efforçaient de pénétrer dans l'intérieur du pays. Quant aux passages cités de Strabon et de César, ils manquent de précision et doivent être entendus en ce sens, que les Gaulois se servaient de caractères grecs pour écrire dans leur propre langue ; encore même, la science moderne a-t-elle établi que ces caractères retrouvés, de nos jours, sur les monnaies ibériennes ou celtiques, n'appartiennent pas exclusivement à l'alphabet grec, mais étaient communs à d'autres peuples, tels que les Étrusques, les Osques, les anciens Latins, etc. Ces considérations nous amènent à penser que notre inscription ne remonte qu'aux premiers empereurs romains, peut-être même, n'est-elle pas antérieure au règne d'Adrien, l'an 117 de notre ère.

Personne n'ignore que les Romains apportaient dans leurs colonies, les usages, les mœurs, les institutions de la mère-

patrie, qu'ils y élevaient des temples et des amphithéâtres, y perçaient des routes et y ouvraient des écoles ; or, bien avant la conquête des Gaules, Rome posséda des écoles grecques ; Cicéron décrit en ces termes l'empressement de la jeunesse à suivre les leçons des rhéteurs venus d'Athènes et de Rhodes : « Auditis oratoribus Græcis cognitisque eorum litteris, adhibitisque doctoribus, incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagraverunt. » (*De oratore*, lib. I, n° 14.)

Sous Auguste et ses successeurs, Rome fut envahie par une foule de Grecs, peintres, sculpteurs, architectes, médecins, rhéteurs, histrions et philosophes, portant longue barbe et pallium ; à la vue de ce débordement, Horace s'écriait :

> Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
> Intulit agresti Latio.

Le soin que mirent les Romains à propager dans leurs colonies la culture des lettres et des sciences ne tarda pas à porter ses fruits ; bientôt Narbonne, Toulouse, Bordeaux et Lyon eurent, comme la métropole, des écoles grecques qui conservèrent leur renommée jusqu'à la fin du Ve siècle. Sidonius Apollinaris, évêque et poète de cette époque, loue dans une de ses épîtres Lampridius qui professait la rhétorique à Bordeaux et charmait ses nombreux élèves par la beauté de ses discours grecs et latins.

> Declamans gemini pondere sub styli
> Coram discipulis burdigalensibus.
> (Épistre IX, 13).

Un précieux document énoncé par M. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, dans son remarquable *Essai sur Sidonius*, semble démontrer que, vers

la fin du Ve siècle, la langue grecque était comprise et parlée par les habitants de Bœtira. Dans une lettre adressée à son ami Concentius, poète de Narbonne, Sidonius le félicite d'avoir composé avec autant de facilité que d'élégance des vers grecs dignes de Pindare et d'Homère, qu'on se plaisait à chanter à Narbonne et à Béziers.

> Nunc Narbonensibus cantitanda nunc Bitinensibus
> Ambigendum celerius an pulchrius elucubrasti.
> (*Essai hist. et litt. sur Sidonius Apollinaris*, p. 124.)

Mais revenons à nos deux rhéteurs, Philon et Artémidore, qui suivant toute vraisemblance furent attirés par les Romains dans leur colonie de Bœtira ; reste à savoir à quelle époque.

Nous avons soigneusement examiné les lettres qui composent l'inscription ; trois d'entre elles diffèrent des caractères primitifs qui les représentaient avant le siècle d'Auguste, les formes de l'*epsilon*, du *sigma* et de l'*omega*, tels qu'on les voit dans l'inscription, commencèrent à se produire sous cet empereur et devinrent d'un usage général, au temps d'Adrien (Voir, sur les diverses modifications des caractères grecs, l'*Épigraphie de Frantz*, p. 231, 232 et 244).

Aussi croyons-nous devoir rapporter la date de notre inscription au règne de ce prince, protecteur de la Grèce et restaurateur d'Athènes.

Les noms de Philon et d'Artémidore ont été portés par un grand nombre de Grecs célèbres dans les arts et dans les sciences ; mais nous devons humblement avouer que nous ne savons de ces deux rhéteurs que ce que l'inscription nous en apprend ; ils étaient frères et natifs de Mopsueste, ville de la Cilicie des plaines, aujourd'hui Messis, dans le district d'Adana (Turquie d'Asie). Mopsueste n'est connue que par son évêque Théodose, condamné, au VIe siècle, par

le second concile de Constantinople, pour ses doctrines nestoriennes.

La Cilicie n'a produit qu'un seul rhéteur dont l'histoire ait conservé le nom, c'est Hermogène de Tarse, que l'empereur Marc-Aurèle honora de sa protection et qui a laissé divers traités estimés sur l'art oratoire.

Je rappellerai, en terminant cette notice, que la semence jetée dans l'antique Bœtira par les Romains et les Grecs n'a pas été stérile ; Béziers a donné à la littérature du moyen-âge un poème roman et les vers de ses troubadours ; à la Renaissance, de profonds érudits et de savants légistes ; à l'Académie française, cinq de ses enfants : Esprit, Pélisson, Mairan, Flourens et Viennet ; et à celle des sciences, deux secrétaires perpétuels.

On a reproché à notre ville de s'endormir dans une coupable indifférence à l'égard des sciences et des lettres ; notre Société archéologique a victorieusement réfuté cette calomnie. Gardienne vigilante de la mémoire de nos illustres morts, elle a élevé un buste au poète Vanière, une statue à l'immortel Riquet ; chaque année, elle a des fleurs nouvelles et toujours recherchées par les concurrents de nos jeux poétiques. Aujourd'hui elle est heureuse et fière de posséder, avec les membres si distingués du Congrès archéologique, celui qui le préside avec tant d'éclat et qu'on peut nommer, à si juste titre, le propagateur infatigable de l'archéologie française.

Cette lecture est accueillie par des applaudissements.

M. de Caumont remercie ensuite la Société archéologique de Béziers d'avoir guidé le Congrès dans la visite si intéressante qu'il vient de faire dans la ville, et dont il espère que l'un des membres de la Compagnie pourra écrire un résumé pour le Compte-rendu du Congrès archéologique.

Cette séance sera la dernière de ce Congrès pour la session de 1868. Deux séances générales pourront seulement avoir lieu à Montpellier, pendant la durée du Congrès scientifique de France.

C'est donc à Béziers que se terminera aujourd'hui même le Congrès archéologique proprement dit. L'an prochain (1869) la session de ce congrès se tiendra à Loches, petite ville de Touraine, intéressante par ses nombreux monuments. M. de Caumont invite les habitants de Béziers et des contrées méridionales qui assistent à la réunion à venir fraterniser, l'année prochaine, avec les habitants de l'Aquitaine du Nord. Ils trouveront dans cette contrée le fraternel accueil dont ils ont honoré aujourd'hui les membres du Congrès archéologique de France.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Gabriel AZAIZ.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MONTPELLIER,

LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 1868.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

Présidence de M. le comte DE SOULTRAIT.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur ; *Rostan*, inspecteur du Var ; *Gaugain*, trésorier.

M. *de Roumejoux* remplit les fonctions de secrétaire.

Parmi les membres présents on remarque MM. Bouet, de Bonnefoy, d'Estaintot, de Laurière, Cattois, de Saint-Andéol, de Pégueyrolles, Carron, l'abbé Bourdel, l'abbé Fabre, Dusan, Ricard, de Ribbe, et quelques autres dont les noms ont échappé au secrétaire.

M. de Caumont ouvre la séance en rendant compte à la Société de la correspondance ; il lui annonce une regrettable nouvelle à laquelle tous s'associent : la démission motivée de M. Charles Des Moulins comme inspecteur de la Société pour la division de Bordeaux. L'assemblée proclame M. Des Moulins inspecteur divisionnaire honoraire, elle proclame aussi avec reconnaissance les nombreux services qu'il a rendus et son dévouement constant à la science, dont il est un des maîtres les plus écoutés et les plus spirituellement érudits.—Il sera ultérieurement pourvu à son remplacement.

M. Cousin présente comme membre de la Société M. Hervin, propriétaire des environs de Dunkerque.

M. de Marsy regrette de ne pouvoir se rendre à Montpellier, retenu qu'il est à Compiègne par de nombreux devoirs.

M. Levavasseur envoie aussi une lettre d'excuse.

M. Bourdon, curé de St-Germain (Eure), annonce qu'il a employé les fonds qui lui ont été alloués pour réparations à son église. M. Raymond Bordeaux, inspecteur du département de l'Eure, est chargé de faire un rapport à ce sujet.

M. Givelet, de Reims, demande s'il ne lui a pas été fait une allocation pour réparations à une église du département de la Marne, sur laquelle il avait fait un rapport. — Il est pris acte de cette réclamation qui est favorablement accueillie.

M. Malinowski, d'Alais (Gard), fait hommage de deux brochures : 1° *Casimir Ier, roi de Pologne, moine de Cluny ;* 2° *Essai historique sur l'origine et le développement de l'exploitation de la houille dans le Gard.*

M. l'abbé Martin fait aussi hommage d'un travail intitulé : *Historique de Bagé-le-Châtel*, accompagné de deux belles gravures. — Il en sera rendu compte, soit dans le *Bulletin monumental*, soit dans une séance ultérieure, par M. de Soultrait.

M. de Laurière, inspecteur de la Charente, donne ensuite lecture d'une note intéressante sur la découverte d'une crypte dans la cathédrale d'Angoulême.

NOTE DE M. DE LAURIÈRE.

MESSIEURS,

La lecture de la note, pour laquelle je viens réclamer votre bienveillante attention, a pour but de vous faire con-

naître et de soumettre à votre appréciation les résultats d'une découverte entièrement imprévue, faite récemment dans le chœur de la cathédrale d'Angoulême.

D'abord, je rappellerai que cette église est un monument du XIIe siècle, consacré en 1128. Elle venait alors d'être reconstruite par l'évêque Girard II, sur l'emplacement d'une cathédrale précédente, élevée elle-même de 991 à 1015, à la place d'une première église qui fut édifiée par Clovis et détruite par un incendie.

L'édifice est latin par son plan, qui présente la forme d'une croix latine, et byzantin par les coupoles sur pendentifs de ses voûtes, qui le rattachent à cette importante famille de monuments dérivés de St-Front de Périgueux et circonscrits dans une certaine partie de l'Aquitaine. Le chœur se développe en abside allongée et circulaire, et se trouve flanqué de quatre absidioles symétriquement posées, deux de chaque côté; son axe longitudinal mesure 18 mètres 50 centimètres, et son axe transversal de 11 à 12 mètres.

C'est dans le fond de cette abside qu'au mois d'octobre 1868, pendant le cours des travaux de restauration qui ont pour but de rétablir les absidioles et les fenêtres du côté sud dans leur état primitif, on a mis à découvert, sur un espace carré de 5 mètres de côté et un peu en contrebas du niveau environnant, trois rangées de sept socles carrés portant des bases de colonnes qui reposent encore sur ces bases à l'état de tronçons. Dans le sens parallèle à l'axe du chœur, ces socles sont distants de 45 centimètres les uns des autres et dans le sens transversal de 1 mètre 15 centimètres. Les socles eux-mêmes ont 40 centimètres de côté et le diamètre des colonnes, 22 centimètres (1). La hauteur de ces

(1) Voir, pour toutes les explications qui vont suivre, le plan annexé à la présente note.

colonnes, calculée d'après le diamètre et d'autres éléments fournis par leurs débris, est évaluée à 1 mètre 90 centimètres avec leurs bases et leurs chapiteaux. Ces bases, munies de tores et de moulures, se rapportent au style de la construction du XIIe siècle et sont exactement semblables à celles des colonnettes de la fenêtre médiane de l'abside. Un des chapiteaux retrouvé en entier présente la forme d'une corbeille, simplement ornée de tores et de moulures annulaires.

La disposition de ces vingt-et-une colonnes, ainsi établies en sorte de quinconce au fond du chœur, eut lieu de paraître d'autant plus singulière qu'aucune donnée, aucun souvenir sur l'ancien état de la cathédrale ne pouvaient la faire prévoir.

Quelles pouvaient être les fonctions de ces colonnes?

Les choses demeurèrent dans cet état pendant deux ou trois semaines, après lesquelles on essaya de déblayer le sol au-devant des colonnes en question, vers le centre du chœur, et là on trouva un caveau ou crypte rectangulaire, de 4 mètres 65 centimètres sur 3 mètres 50 centimètres, dont les parements latéraux sont formés de murs appareillés portant à leur sommet la naissance d'une voûte en berceau. Vers leur extrémité ouest débouche, des deux côtés, un escalier avec feuillures de portes encore munies de gonds de fer; ces murs se trouvaient percés, dans leur partie supérieure, chacun d'une fenêtre dont on voit encore la base, et destinée à apporter la lumière de l'extérieur.

Un massif carré, en forme d'autel, est appliqué dans l'intérieur de la crypte sur le mur du fond, appareillé comme les précédents, vis-à-vis d'une porte qui se trouvait murée, mais qui une fois déblayée a laissé voir des marches descendant à la crypte.

De plus, au milieu de cette crypte s'élève un tombeau vide rectangulaire, d'une construction très-simple, formé

d'un parpaing de pierres de taille, d'un mètre de hauteur. Ce tombeau paraît dater d'une époque beaucoup plus récente que la construction de la crypte, qui doit être elle-même antérieure à l'église du XIIe siècle, et peut, selon toute apparence, remonter à celle qui fut réédifiée par Clovis.

Aucun document, aucune tradition n'ayant fait mention d'une crypte dans la cathédrale d'Angoulême, on ne pouvait soupçonner son existence. On savait seulement que le comte d'Angoulême, Jean d'Orléans, aïeul du roi François Ier, avait été inhumé, en 1467, dans le chœur de l'église cathédrale, *à 15 pieds et plus du grand autel* (1), et, d'après la description que nous avons de son monument funéraire, il est permis de croire que c'est à cette sépulture que doit se reporter le tombeau situé au milieu de la crypte.

On sait aussi qu'au XVIe siècle la cathédrale fut dévastée par les protestants, qui dispersèrent les débris profanés de cette sépulture, et livrèrent aux flammes les reliques d'un S. Bénigne, ancien évêque, martyr de l'église d'Angoulême qui conservait et vénérait son corps depuis le IXe siècle, époque à laquelle l'évêque alors siégeant, Élie l'Écossais, *Elias Scotigena*, l'aurait fait rapporter de la métropole de Tours. La présence de cette dépouille sacrée dans la cathédrale d'Angoulême suffirait, si du reste cela était nécessaire, pour expliquer l'existence de la crypte nouvellement retrouvée.

Quoi qu'il en soit, et pour rentrer dans la question purement architectonique, qui doit seule nous occuper, la double découverte, d'une part, des vingt-et-une colonnes s'élevant autrefois au fond du chœur et, d'autre part, d'une crypte parfaitement caractérisée, révélait les éléments d'un en-

(1) *Vie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, par Jean du Port... etc..., publiée par J. Castaigne, 1852.

semble dont la reconstitution doit être recherchée, du moins comme un sujet d'étude du plus haut intérêt archéologique.

L'idée d'une crypte ou confession vient naturellement à l'esprit. Les deux escaliers latéraux y donnant accès, et rappelant, entre autres dispositions analogues et à peu près dans le même pays, celle de St-Savin en Poitou, confirment cette supposition. Alors la voûte de la crypte s'élevait au-dessus du sol, vers le centre du chœur, et au-dessus de cette voûte même était installée une tribune, qui formait comme un petit chœur suréminent au milieu du grand sanctuaire, soit qu'il n'y ait eu qu'un autel principal dressé au-devant de la crypte, sous la grande coupole, ou sur la tribune, — soit qu'il y en ait eu deux, le principal à la place que je viens d'indiquer, plus un second dit *de Retto* ou *de Matines*, situé sur la tribune au-dessus de la crypte. Alors il est probable qu'à une époque postérieure, et vraisemblablement pendant ou après la reconstruction du XIIe siècle on aura éprouvé le besoin d'agrandir ce petit chœur supérieur pour contenir toute la hiérarchie des officiants. Pour atteindre ce but, on aurait établi derrière la crypte les colonnes dont nous retrouvons les débris, et on leur aurait fait porter un dallage, une sorte de terrasse, qui recevait le prolongement de la tribune surélevée. Par cette disposition, toutes les exigences pour le service du culte se trouvaient conciliées avec les convenances de places et de circulation pour les assistants. Le chœur ainsi élevé devenait un véritable exèdre au fond duquel le siége épiscopal trouvait sa place, au centre du presbytère, et la circulation restait parfaitement ménagée sous le chœur exhaussé, entre les entrecolonnements, pour communiquer d'une absidiole à l'autre, soit que ces absidioles continssent des autels ou mieux encore des confessionnaux. Le chœur renfermant son

autel demeurait rigoureusement séparé des fidèles, et ceux-ci néanmoins pouvaient circuler autour de l'abside, pour accéder au service des absidioles.

On voit que cette disposition, quoique sous une forme bien différente, amenait l'équivalent d'un déambulatoire ménagé entre le chœur et les absidioles, ou d'un exèdre laissant la circulation libre entre le chœur et ces mêmes absidioles, comme à l'église de Fontevrault pour le premier cas, et à la cathédrale de Cahors pour le second, deux édifices à peu près contemporains de St-Pierre d'Angoulême, et se rattachant aussi au même groupe de monuments romano-byzantins.

Des dispositions à peu près semblables se rencontrent fréquemment dans certaines églises d'Italie, et MM. les membres de cette réunion, pour lesquels les souvenirs de Rome peuvent être familiers, retrouveront dans le type que j'essaie de reconstituer une analogie presque identique avec l'arrangement qui existe au chœur surélevé de la basilique de St-Laurent-hors-les-murs.

Tel est, Messieurs, l'état de la découverte, qui fait l'objet de cette communication et l'essai de reconstitution, que je désirais soumettre à votre examen pour rétablir un monument qui peut offrir un précieux spécimen des anciennes dispositions liturgiques dans leur rapport avec l'art chrétien.

L'assemblée remercie M. de Laurière de sa communication. A ce sujet, M. de Caumont rappelle que précédemment M. de Rochebrune lui a envoyé un plan et une lettre explicative qui lui annonçaient cette découverte, mais elle ne donnait pas tous les détails dont M. de Laurière vient d'entretenir la réunion ; M. de Rochebrune n'en a pas moins droit aux remercîments de l'assemblée pour avoir, le premier, si-

gnalé l'existence de cette crypte à la Société française d'archéologie.

M. Cattois, prenant la parole, expose comment il croit que cette construction et ses accessoires, tels que M. de Laurière les a reconstitués, expliquent la présence et la position des absidioles rayonnantes du chœur de la cathédrale qui autrement n'auraient pas leur raison d'être. M. Cattois exprime le regret que, dans la restauration qui s'accomplit en ce moment, on ne puisse très-probablement rétablir cette ancienne disposition et la conserver.

M. Cattois donne ensuite d'intéressants détails sur les églises de Carcassonne, de Béziers et d'Agde. Dans ces deux premiers monuments il a trouvé des traces de fortifications; mais à Agde, il a rencontré un type parfait, complet et entièrement conservé, sauf quelques détails insignifiants. Au premier abord, dit notre savant confrère, cet édifice est lourd, massif et paraît n'avoir pas d'importance; mais, plus on s'en approche, plus on reconnaît un monument de premier ordre, complètement fortifié et intact, de la fin du XIIe siècle, probablement. Quoique disposé pour la défense, il n'en a pas moins été construit dans l'esprit hiératique de l'époque; il est orienté, et la tour qui, militairement, selon l'expression de M. Cattois, devait être placée à l'ouest a été cependant élevée liturgiquement à l'est. Cette tour est de l'aspect le plus imposant; elle est flanquée de trois contreforts plats dont le sommet porte des tourelles en encorbellement; le quatrième contrefort, de forme ronde de la base au sommet, sert de cage d'escalier. — Cette tour, dans sa partie supérieure, aurait, vers le XIIIe siècle, subi des réparations d'après l'opinion de M. Bouet, qui en a fait plusieurs dessins. Le chevet se termine par un mur plat. — Les murs extérieurs, sur les quatre faces, se trouvent munis de puissants contreforts reliés à leur sommet par des arcs qui sup-

portent des machicoulis ; le parapet est percé de créneaux dont la plupart sont obstrués par une maçonnerie. — A l'intérieur, nef rectangulaire avec deux chapelles latérales à l'est, formant transept ; mur du chevet droit, ce qui donne, en plan, à l'édifice la forme d'un *tau*. Cette nef est divisée en six travées par de robustes contreforts, reliés à leur sommet par des cintres formant archivoltes au-dessus des baies. Une seule travée a conservé ses ouvertures primitives étroites, intactes. La voûte, divisée en deux parties seulement par un arc-doubleau, repose sur de fortes consoles. Un tore d'un profil vigoureux supporte la retombée de cette voûte. L'arc triomphal repose sur des piliers carrés flanqués de colonnes engagées, surmontées d'un chapiteau de réminiscence corinthienne. — Cet ensemble est d'une grande pureté de lignes et d'un aspect à la fois mâle et harmonieux.

M. Cattois regrette que l'on ait transporté l'autel de l'est à l'ouest. C'est, du reste, un magnifique rétable du XVIIIe siècle, qui rappelle par sa forme le *ciborium* des basiliques : il est soutenu par quatre colonnes à bases ornées des attributs des quatre Évangélistes. M. le curé d'Agde a l'intention de le transporter à sa place primitive et d'ouvrir des portes latérales pour faciliter l'accès de l'édifice. On ne peut s'empêcher d'être de cet avis. Pour terminer, ajoute M. Cattois, nous avons là un monument unique en son genre, puisque St-Étienne d'Agde était une cathédrale présentant ce double caractère d'une forteresse à la fois spirituelle et temporelle, l'esprit dans la matière, les deux forces de ce monde, l'une défendant l'autre.

M. Bouet, avec son talent d'observation bien connu, fait une analyse de la cathédrale d'Agde et de l'église de Vic-Mireval, près Montpellier ; il présente des dessins de ces deux églises fortifiées, dont les analogies de style sont frappantes et motivent ce rapprochement.

Voici le chevet de la cathédrale d'Agde, qui aujourd'hui

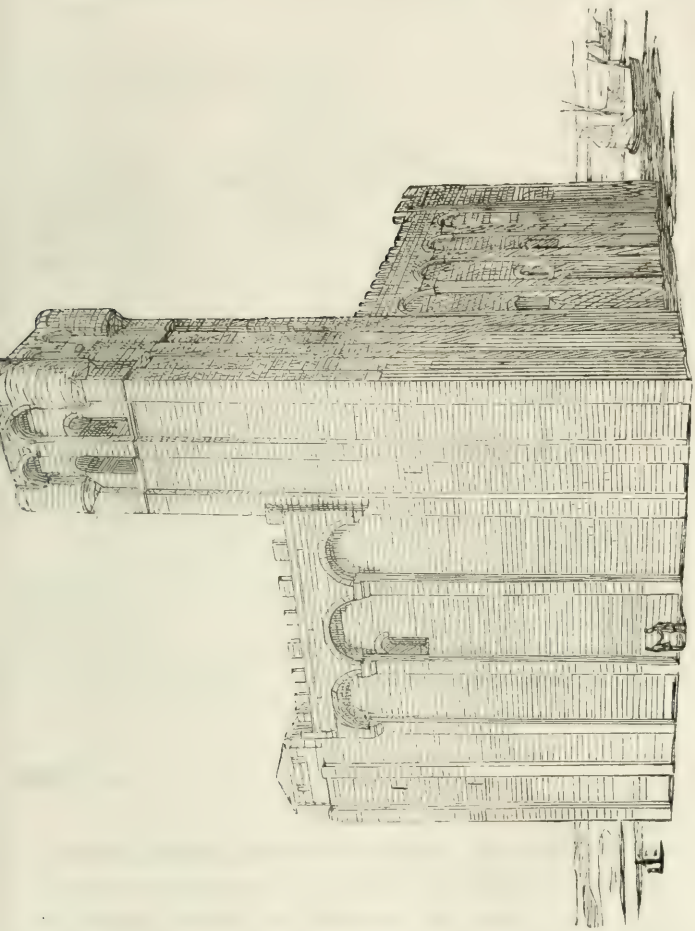

VUE DE LA CATHÉDRALE D'AGDE.

est le côté de l'entrée, par suite du changement d'orientation opéré dans la disposition du chœur.

On vient de voir l'ornementation extérieure et ses arcatures à pilastres; voici un spécimen des arcades intérieures,

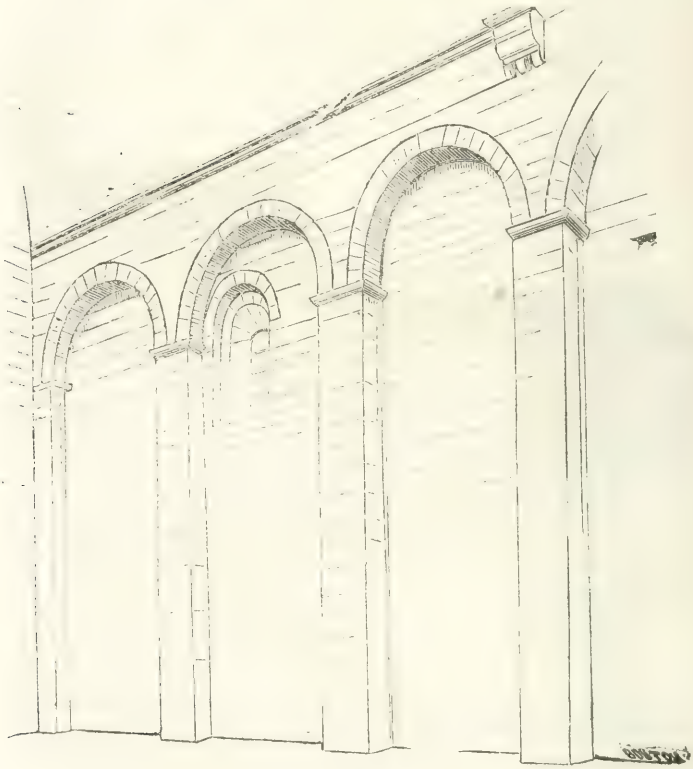

qui ne diffèrent des précédentes qu'en ce qu'elles s'élèvent un peu moins haut à cause de la retombée des voûtes.

M. Bouet croit que l'ensemble de l'édifice est de la même époque, sauf le haut de la tour qui lui paraît être une reprise.

Quant à l'église de Vic-Mireval, qui offre tant de res-

semblance avec celle d'Agde, le dessin ci-joint montrera cette similitude. M. Bouet ne doute pas qu'il n'y ait eu

VUE EXTÉRIEURE DE VIC-MIREVAL.

d'abord des arcatures reliant les contreforts comme à Agde; elles existent encore dans une portion de la nef. Les guérites qui couronnent aujourd'hui les pilastres ont succédé à ces arcatures à une certaine époque qu'il est difficile de déterminer, mais qui en tous cas ne doit pas être très-ancienne.

La figure A page 346 montre l'ordonnance intérieure, l'agencement de la voûte et la dimension des fenêtres. La figure B montre l'extérieur du chœur.

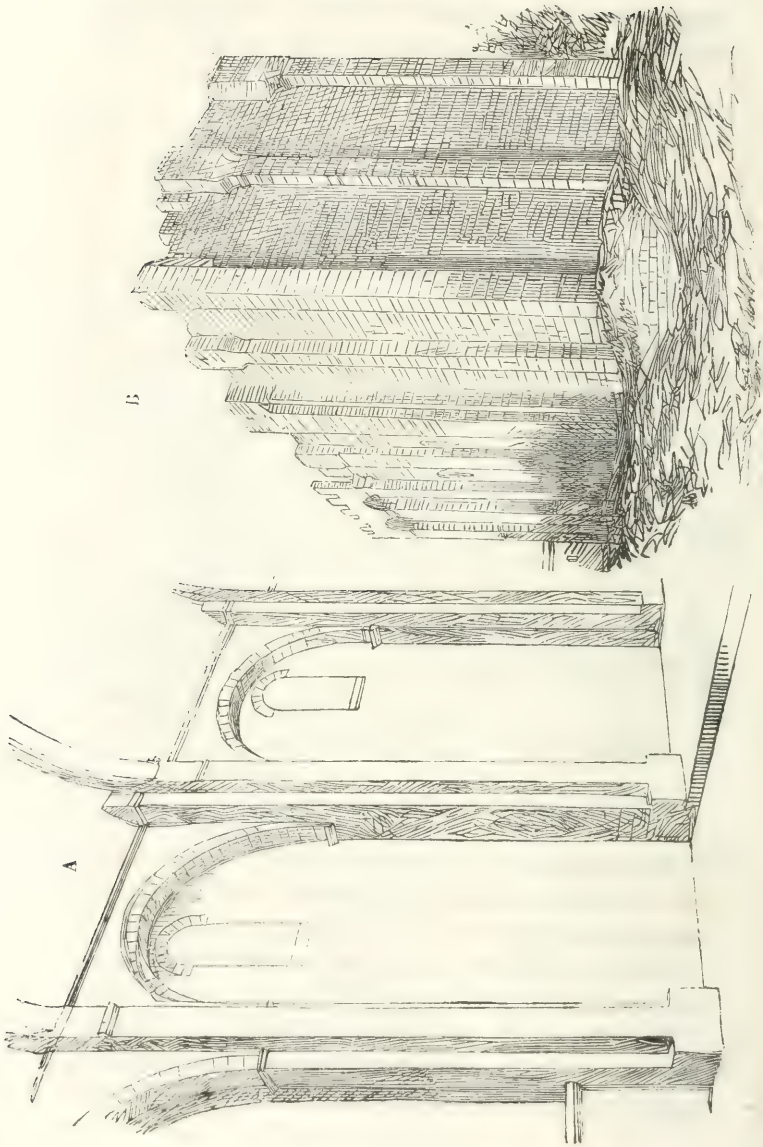
A
B

Le plan que voici donne les dimensions relatives du chœur et de la nef.

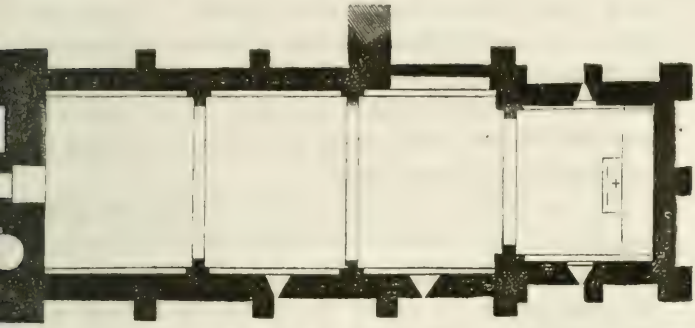

PLAN DE L'ÉGLISE DE VIC-MIREVAL.

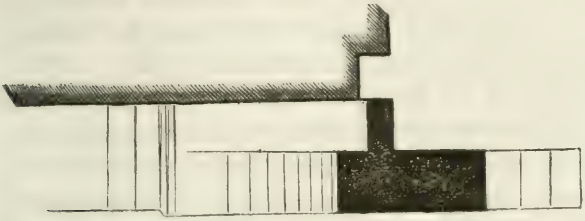

COUPE DU PARAPET DE LA NEF.

Après de savantes observations présentés par M. le vicomte de Saint-Andéol sur les églises d'Agde et de Vic-Mireval, M. de Soultrait demande aux membres de la Société s'ils connaissent, dans la région des pierres tombales, des dalles funéraires plates, portant gravées au trait des ornements particuliers ou la représentation de personnages quelconques, et quels sont leurs caractères? Ces monuments sont plus intéressants qu'on ne le croit généralement au point de vue historique et de l'étude du costume; ils sont plus exacts que les représentations des personnages peints sur des vitraux ou dans des manuscrits, où la fantaisie joue sou-

vent un plus grand rôle que la réalité. A ce sujet, M. de Soultrait donne d'intéressants détails sur divers monuments de ce genre dont il a fait une étude spéciale ; il ajoute que dans sa croyance il y avait des écoles régionales où certains sujets étaient traités d'une certaine manière : ainsi, en Bourgogne, les chevaliers du XIIIe et du XIVe siècle étaient représentés avec une lance, tandis qu'en d'autres contrées ils ne portaient que l'écu et l'épée.

Plusieurs membres signalent à M. de Soultrait des dalles tumulaires à Alby, au musée de Toulouse et dans l'Aveyron.

M. Aloys Mewiarowicz, dessinateur fort habile, présente de beaux dessins des tombes de la famille de La Noye, qui se trouvent à Folleville (Somme) ; il voudrait les publier en album avec un texte, et il prie la Société de lui venir en aide. La Société française d'archéologie fera son possible pour l'aider à publier cet intéressant travail.

Enfin, M. de Caumont s'enquiert s'il a été fait par la Société archéologique de l'Hérault une statistique monumentale du département. M. l'abbé Bourdel croit qu'il en a été question, mais qu'on s'en est tenu là ; ce n'est encore qu'un projet. M. de Caumont et la Société française d'archéologie s'associant à lui, regrettent qu'un catalogue du musée archéologique n'ait pas encore été rédigé, et que, dans un pays aussi riche en monuments de toute sorte, les fouilles aient été si peu nombreuses et aient donné si peu de résultats.

La Société française d'archéologie émet le vœu que la Société archéologique de Montpellier termine son répertoire et fasse un catalogue raisonné des objets qu'elle possède.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX,

Inspecteur des monuments du Lot.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Présidence de M. DE BONNEFOY.

Siégent au bureau : MM. *Rostan*, *de Caumont*, *Gaugain*.

M. *de Roumejoux* remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

M. Dusan, le modeste et savant rédacteur de la *Revue archéologique du midi de la France*, revenant sur la description de la cathédrale d'Agde et sur son mode de fortification, pense que les grands arcs jetés d'un contrefort à l'autre peuvent être regardés comme des types propres à la région, et il en cite plusieurs exemples. Il est d'accord avec M. Bouet pour reconnaître une réparation importante dans le sommet de la tour. Il y a, de plus, remarqué de nombreuses marques de tâcherons; le plus ordinairement ce sont des lettres, moins souvent des signes dont quelques-uns se reproduisent rarement : ce sont des arcs, des flèches, des triangles, etc., mais ce fait n'est pas particulier à Agde. M. Dusan cite encore le château de Najac (Aveyron) où il en a découvert un très-grand nombre, mais les signes sont un peu différents : ce sont des fleurs de lis, des croix de diverses formes (celle de Toulouse se reproduit plusieurs fois), des poissons, l'équerre. M. de Soultrait a observé qu'au XIIIe siècle les marques de tâcherons étaient des lettres et quelquefois des chiffres, tandis qu'au XIVe siècle c'étaient surtout des signes; ce serait peut-être un moyen de reconnaître la date d'un monument ou de ses réparations. Il ajoute qu'il a remarqué à St-

Gilles, sur une colonne du porche, des graffiti de tous les âges, dont plusieurs lui ont semblé curieux ; parmi eux il a cru démêler un vrai dessin du XIIIe siècle, représentant un chevalier tel qu'ils sont gravés sur les sceaux de cette époque. Dans le pays, on voudrait que ce fût le portrait de saint Louis. Il recommande au Congrès la visite de la crypte de cette église, si bien restaurée par M. le curé de St-Gilles et M. Révoil, architecte, qui ont eu la bonne idée de réunir comme en un musée les objets qu'ils ont trouvés, plusieurs chapiteaux et une très-curieuse inscription.

A ce sujet M. Bouet dit qu'en Normandie on trouve des formes de pied gravées au trait sur certaines parois d'églises, et M. de Laurière cite une église d'Italie qui est littéralement couverte de ces dessins ; ce serait, dit-on dans le pays, comme la signature des pèlerins qui sont venus porter là leurs vœux et leurs prières.

M. Dusan signale dans cette même crypte de St-Gilles des fragments de dalles de marbre, n'ayant pas fait partie des constructions, qui ont dans leur ornementation les plus grands rapports avec les symboles des catacombes.

M. Bouet a vu à Neufchâtel, en Suisse, des noms entiers sur des pierres d'appareil, des dessins même, dont un représente saint Sébastien en demi-relief et plusieurs fois répété ; il pense que c'était le patron de l'ouvrier qui, artiste à un certain degré, signait ainsi ses pierres. Quant aux lettres de l'alphabet, ce ne sont pas, croit M. de Soultrait, des initiales de noms, les premières étant le plus souvent reproduites. Chaque ouvrier, en entrant au chantier prenait successivement une lettre pour marque, A, B, C, etc., ce qui explique jusqu'à un certain point comment on trouve si rarement les dernières lettres de l'alphabet. En tous cas un travail comparé sur les marques de tâcherons offrirait un certain intérêt et pourrait parfois jeter quelque lumière sur

des faits incompris : il serait bon peut-être, ajoute un membre, de comparer ces marques avec les signatures des notaires qui ont souvent dans leur composition des signes qui rappellent le lieu de leur naissance ou de leur résidence.

M. Da Silva, de Lisbonne, dans un mémoire remarquable sur les signes d'appareil en Portugal, constate qu'ils sont très-nombreux aux XIIIe et XIVe siècles, rares au XVe et au XVIe, et reparaissent au XVIIe et au XVIIIe.

Un membre de la Société fait remarquer qu'actuellement les signes d'appareil ne paraissent pas, parce que les ouvriers payés à leurs pièces les livrent sur chantier à l'appareilleur ; ni l'un ni l'autre n'ont intérêt à ce que ces signes soient apparents, tandis qu'autrefois l'ouvrier n'était payé que lorsque la pierre était en place et qu'il était constaté ainsi qu'elle avait la coupe et la taille voulues.

M. Bouet présente une série de figures d'appareil qu'il a relevées sur les murs d'Aigues-Mortes (V. la page suivante).

M. de Caumont rappelle à la Société les découvertes qui ont été faites à Arles il y a quelques années sur la rive droite du Rhône ; il parle de ce quartier romain dont les soubassements ont été mis à nu et dont la hauteur était encore d'environ 1 mètre 50 centimètres. Il n'est pas prouvé à M. de Caumont que ces débris soient bien authentiquement romains, car il a remarqué sur quatre ou cinq blocs des signes d'appareilleurs ayant les plus grands rapports avec ceux du moyen-âge, ce qui paraît prouver que ceux-là ne sont pas romains (V. la page 353). Sur les piliers dessinés par M. de Caumont, les signes d'appareil paraissent, en effet, du XIIIe ou du XIVe siècle.

Le Congrès est invité à vérifier ce fait.

M. Ricard croit que ces murs sont bien de l'époque romaine, mais d'une époque relativement récente ; ce serait un

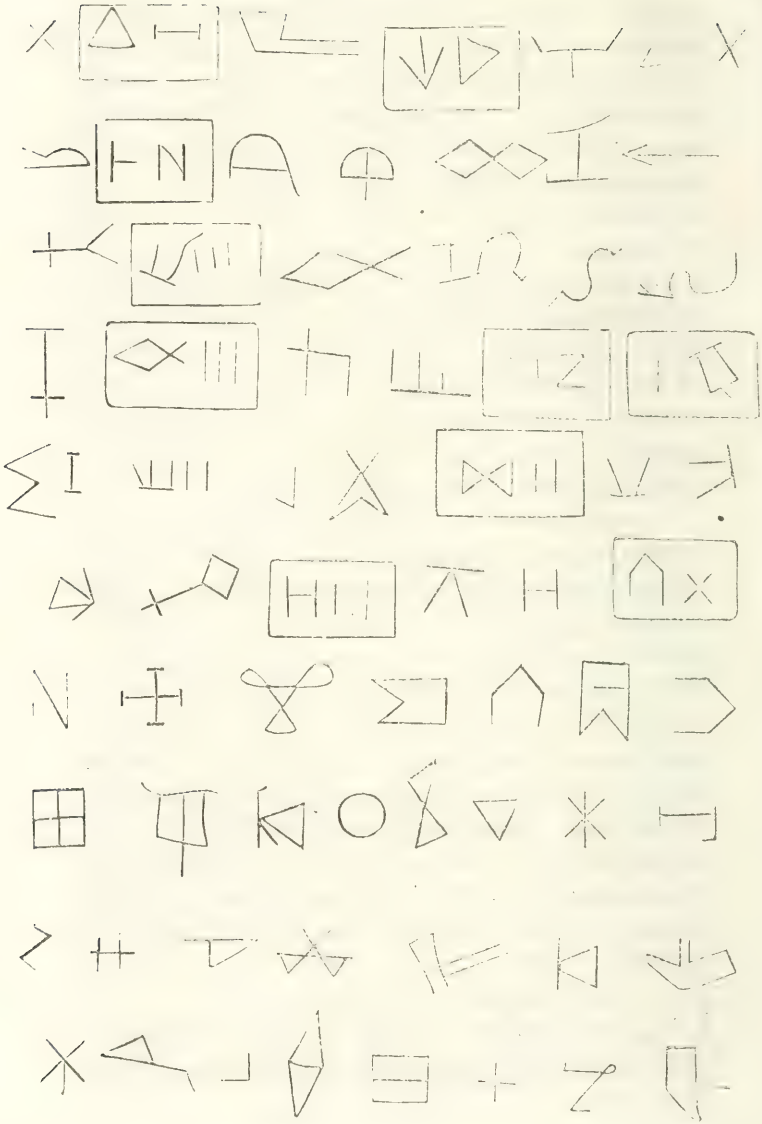

SIGNES D'APPAREIL A AIGUES-MORTES.

quartier neuf de la cité d'Arles, élevé sous les Constantins, dont le palais se trouve en effet dans le voisinage.

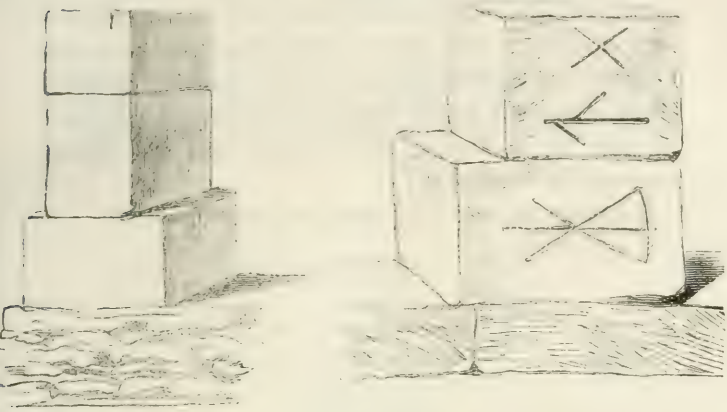

SOUBASSEMENTS DÉCOUVERTS A ARLES, SUR LA RIVE DROITE DU RHÔNE.

M. Dusan donne la description d'une dalle tumulaire qui se trouve au musée de Perpignan : c'est celle d'un chevalier, armé de toutes pièces, dont le gorgerin a des dimensions peu communes, qui porte la main sur la garde de son épée et qui a les jambes croisées. Cette pierre tombale a déjà été décrite et publiée par des antiquaires anglais.

Il résulte des questions qui sont adressées à M. Ricard, que la statistique monumentale du département de l'Hérault n'a pas été entreprise, que plusieurs monographies ont été insérées dans le recueil de la Société archéologique de Montpellier ; mais qu'un tout compact, un ouvrage complet n'existe pas, même en projet. Il est à regretter que, dans un pays aussi riche en monuments de tous les âges, personne n'y ait pensé.

M. de Caumont a pris la parole pour annoncer que la Société a décerné à M. Dusan, de Toulouse, une médaille de bronze pour encourager la publication du recueil inté-

ressant qu'il publie sous le titre de *Revue archéologique du midi de la France.* Il a dit à cette occasion que, selon lui, les revues sont plus utiles que les mémoires des sociétés, en ce qu'elles s'adressent à un public illimité, qu'elles font circuler les idées d'art et d'archéologie dans un monde différent : elles participent en ce sens de l'action de la presse. Voilà pourquoi la Société française d'Archéologie encourage la revue de M. Dusan, qui n'a publié que des articles originaux et intéressants.

La séance est levée à dix heures et demie du matin.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX.

VISITE DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS DE MONTPELLIER.

M. Bouet, accompagné de plusieurs membres de la Société française d'Archéologie, a visité ce que la ville de Montpellier offre encore de monuments ou de constructions

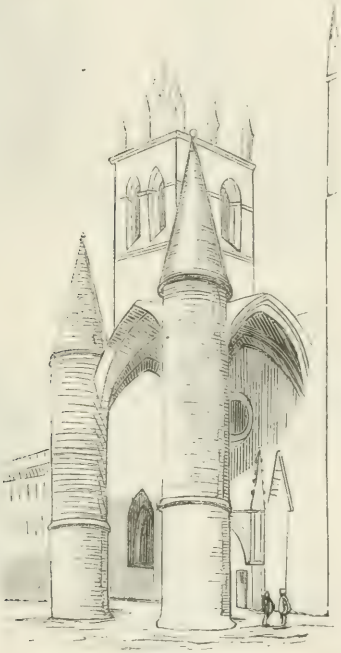

PORCHE ET FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE MONTPELLIER.

anciens. Nous citerons en première ligne la cathédrale, dont le porche assez original, flanqué de contre-forts cylin-

driques surmontés d'aiguilles, a été dessiné par M. Bouet.

MAISON RUE TONDEUR, A MONTPELLIER.

La maison qui précède et que l'on voit rue Tondeur est remarquable par ses fenêtres ogivales et sa cheminée en saillie sur le mur extérieur, comme la plupart des cheminées de l'époque.

La tour des Pins est un beau reste des fortifications du XIVe siècle que l'on voit encore près de la cathédrale, le long du boulevard.

TOUR DES PINS, A MONTPELLIER.

La tour de l'Observatoire ne paraît pas bien ancienne, mais sa disposition est remarquable.

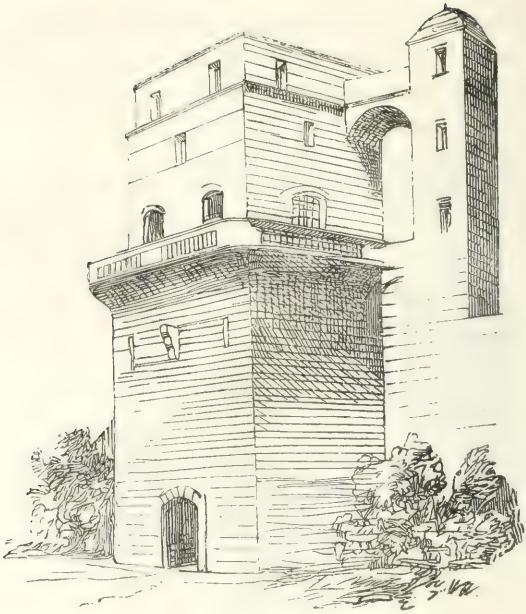

TOUR DE L'OBSERVATOIRE, A MONTPELLIER.

Enfin, deux chapiteaux du musée ont paru particulièrement intéressants.

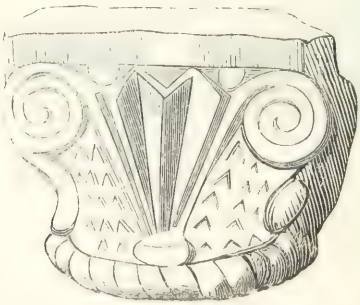

UN DES CHAPITEAUX DU MUSÉE LAPIDAIRE.

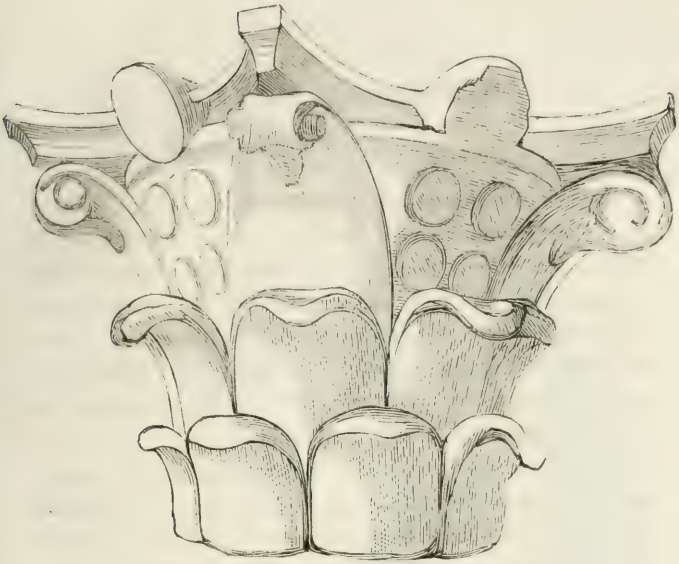

CHAPITEAU DU MUSÉE LAPIDAIRE DE MONTPELLIER.

La Société a regretté que le catalogue du musée lapidaire ne donne pas de détails suffisants sur plusieurs des objets intéressants qui le composent ; le musée, d'ailleurs, paraît dans le même état qu'il y a quelques années et ne s'est pas sensiblement accru, chose assez extraordinaire pour une ville aussi importante.

Le Secrétaire,

DE ROUMEJOUX.

EXCURSION A MAGUELONE.

La Société française d'Archéologie a fait une excursion à Maguelone, conjointement avec le Congrès scientifique de France. Partie de bonne heure de Montpellier, elle a été reçue à Maguelone par MM. Fabrège père et fils, propriétaires de la cathédrale de Maguelone et de ses accessoires, situés au milieu des marais et des étangs salés. MM. Fabrège ont reçu l'assemblée avec une amabilité qu'elle n'oubliera pas et lui ont offert une splendide hospitalité.

C'est à eux que l'on doit la conservation de cette importante cathédrale, complètement abandonnée, et la Société française d'Archéologie avait une dette à acquitter vis-à-vis du propriétaire, ami des arts, qui la possède. Aussi, quand les membres du Congrès scientifique et de la Société française d'Archéologie ont été réunis devant le grand portail, M. de Caumont a pris la parole et a décerné, au nom de la Société, une médaille d'honneur à M. Fabrège, indiquant en peu de mots les services qu'il a rendus à l'archéologie; il a dit que M. Fabrège rend aussi des services incontestables à l'agriculture en mettant en valeur des terrains considérables qui étaient incultes, et en assainissant une contrée fiévreuse dont il est ainsi le bienfaiteur. (Des applaudissements unanimes ont prouvé à M. Fabrège que cet éloge était mérité.)

Le Congrès scientifique de France, dans le sein duquel siégeait une section d'archéologie, donnera la description de la cathédrale de Maguelone, et nous ferions

double emploi si nous reproduisions ici les curieux détails donnés sur Maguelone par M. Fabrège et par M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut). Nous nous bornerons à présenter le dessin fait par M. Bouet d'une petite construction voisine de la cathé-

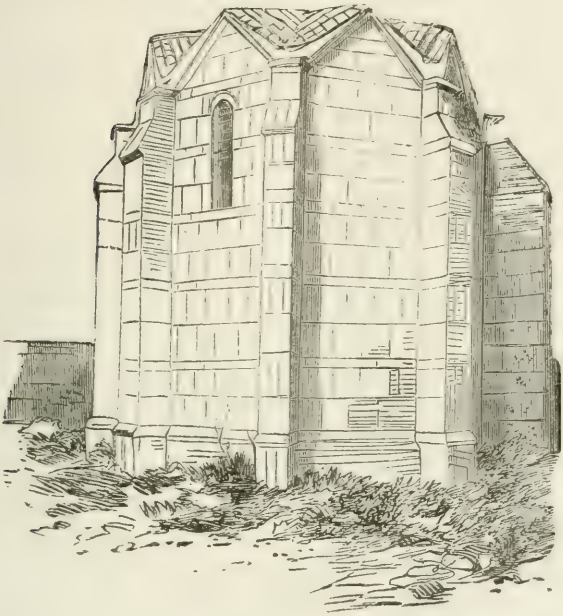

drale, qui a paru du XIIIe siècle, et qui offre des appareils assez habituellement employés dans le pays à cette époque, et un profil d'une table d'autel en marbre blanc conservée dans le petit musée formé par M. Fabrège dans

la tribune de la cathédrale. On suppose que cette table est du XIIe siècle.

FRAGMENT D'UNE ANCIENNE TABLE D'AUTEL, A MAGUELONE.

PROCÈS-VERBAL

DES

SÉANCES TENUES A ROUEN

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Le mardi 26 et le mercredi 27 Mai 1868.

SÉANCE DU 26 MAI.

Présidence de M. L. de Glanville.

A 8 heures du soir, la Société française d'Archéologie se réunissait à l'hôtel des Sociétés savantes.

On remarquait dans l'assemblée plusieurs membres de la Commission départementale d'antiquités.

M. L. de Glanville, inspecteur de la Société, en ouvrant la séance, a présenté les excuses de M. Féret et exprimé, au nom de M. de Caumont, les regrets que l'honorable directeur, retenu chez lui par une indisposition, éprouvait de ne pouvoir assister à la séance. M. de Glanville a ensuite appelé au bureau MM. *Ch. de Linas*, membre de la Société française d'Archéologie, à Arras; l'abbé *Cochet*, directeur du Musée départemental d'Antiquités; l'abbé *Colas*, directeur du Musée de Céramique; *de Girancourt*, conseiller général; *A. Darcel*, membre du Comité des travaux historiques; *L. Desmarets*, architecte en chef du département; le comte *Du Manoir*, membre du Conseil de la Société, et *Ch. Roessler*, secrétaire de la Société havraise d'études diverses.

M. *Roessler* a rempli les fonctions de secrétaire.

La question relative à la *forme des sarcophages, depuis les Romains jusqu'à nos jours*, a été traitée par M. l'abbé Cochet.

Après avoir résumé ses études sur les sépultures qu'il a explorées, M. l'abbé Cochet s'est étendu sur la forme des sarcophages successivement employés et particulièrement sur les sarcophages romains et francs. D'après les observations de M. l'abbé Cochet, le cercueil en pierre date, dans nos contrées, des IVe et Ve siècles. A cette époque, ils étaient en pierre molle du pays, de forme massive et carrée, avec un couvercle arrondi. Quelques sarcophages cependant étaient en marbre : tel est celui trouvé à St-Gervais ; il était en marbre rouge du Calvados.

Les tombeaux dits *francs* doivent dater du commencement du VIe siècle, à la fin du règne de Charlemagne. Avec cette expression *francs*, on confond évidemment les sarcophages mérovingiens et les sarcophages carlovingiens; mais M. Cochet ne croit pas qu'on puisse encore les distinguer facilement les uns des autres.—Les sarcophages francs sont caractérisés par la nature de leur pierre. Ceux qui ont été rencontrés dans la Seine-Inférieure proviennent des environs de Paris et ont été visiblement taillés de manière à pouvoir être facilement transportés à de grandes distances. Leur couvercle est tectiforme ; l'auge est plus étroite aux pieds qu'à la tête, et on y remarque un ou deux trous destinés à laisser échapper les matières en putréfaction. La forme et la nature de ces sarcophages ne sont pas d'ailleurs les seules preuves de leur origine : on connaît des localités dans lesquelles des allées de cercueils se voient encore dans la carrière, comme si une ciconstance fortuite avait arrêté leur fabrication.

Passant à l'examen des sépultures du moyen-âge, l'orateur a décrit les tombeaux taillés du XIe au XIVe siècle. Ils sont souvent en morceaux juxtaposés de manière à donner la

forme des corps. Une entaille était ménagée pour recevoir la tête du cadavre. Comme exemple de sarcophage de ce genre, M. Cochet a cité celui de Robert Champart, mort en 1052, et inhumé à Jumiéges.

Après avoir donné quelques détails sur les *croix d'absolution* placées dans les tombeaux de cette époque, et rappelé la coutume d'inhumer le long des murs de l'église, M. Cochet a dit que les tombeaux du moyen-âge sont ordinairement accompagnés d'objets indiquant leur époque, et a fait remarquer qu'au XVe et au XVIe siècle on n'avait plus de forme arrêtée pour les cercueils, que chacun faisait alors tailler d'après sa fantaisie.

M. Alfred Darcel a développé la question posée sur les *Progrès nouvellement faits par l'archéologie des temps pré-historiques.*

M. Darcel a étudié succinctement les phénomènes géologiques observés dans le but de déterminer les causes du refroidissement qui a amené la période glacière, à laquelle appartiennent un grand nombre des débris de l'époque préhistorique.

Sans vouloir indiquer des époques nettement tranchées, difficiles à déterminer à l'aide des données acquises, M. Darcel a fait remonter à quatre époques différentes les anciens dépôts faisant l'objet de son étude.

A la première de ces époques devront être rapportés les objets trouvés dans le *diluvium* et particulièrement ceux rencontrés, auprès d'Abbeville, par M. Boucher de Perthes, membre de la Société. Les instruments, en silex patiné, avaient été grossièrement taillés par éclats.

La seconde offre de nombreux objets d'étude à l'attention des savants du Midi, qui s'occupent beaucoup aujourd'hui de rechercher les dépôts de l'époque pré-historique. Les

dépôts de cette époque se rencontrent sous des abris rocheux. On y a trouvé des pointes de flèches, des perçoirs, des armes. Des objets d'art y ont été rencontrés plus perfectionnés que ceux des régions du nord de la France. Parmi ceux dont l'orateur a donné la description, il faut remarquer un manche de poignard travaillé de manière à figurer un renne. Avec ces objets, on recueillait des ossements de renne, d'ours des cavernes, et d'un animal de l'espèce féline de dimensions doubles de celles du tigre d'aujourd'hui. Dans une caverne où les haches étaient d'un travail plus recherché, on a retrouvé des fragments de potterie grossière. L'homme des cavernes était donc plus civilisé que l'homme du diluvium.

Les dépôts observés en Danemark sont moins anciens. On y a cependant recueilli des ossements de coq de bruyère, et en se rappelant que cet oiseau se nourrissait de sapin et que les forêts de sapin, disparues depuis longtemps du sol du Danemark, ont fait place à des forêts de chêne d'abord, puis à des forêts de hêtre, on doit encore leur accorder une antiquité très-reculée. Dans ces dépôts se rencontrent des amas de détritus provenant des habitations, des coquilles d'huîtres et des débris de poissons dont l'homme d'alors faisait sa nourriture.

Les deux premières époques remontent à la période glacière; la quatrième, indiquant un âge relativement moderne, sera représentée par les *cités lacustres*, dont la découverte date d'hier. M. Darcel y distingue encore les habitations sur pilotis formés d'arbres plantés légèrement dans la vase et consolidés par des pierres, et les habitations sur pilotis formés d'arbres fendus en quatre et profondément enfoncés dans le lit du lac. Dans ces cités lacustres, on a retrouvé des poteries faites sans l'aide du tour et des débris d'animaux domestiques des mêmes espèces que ceux d'aujourd'hui.

Après les deux intéressantes communications de M. l'abbé Cochet et de M. Alfred Darcel, la Société a encore entendu M. Ch. de Linas sur l'*Usage des étoffes au point de vue liturgique pendant le moyen-âge.*

M. de Linas, qui a beaucoup voyagé, a eu l'occasion de comparer un grand nombre de vêtements sacerdotaux et a fait faire de grands progrès à la science liturgique. Aussi son improvisation était-elle une véritable bonne fortune pour l'assemblée.

M. de Linas a d'abord parlé des anciens tissus égyptiens et étudié les métiers dont on se servait dans les premiers temps. Le métier encore en usage aux îles Féroë remonte à une très-haute antiquité ; malgré sa simplicité rustique, il servait à tisser des étoffes très-serrées.

On a longtemps répété que le tissu en soie avait été fabriqué assez tard en Occident ; mais, d'après M. de Linas, il est constant que, si le ver à soie n'avait pas encore été introduit dans l'Empire, les ateliers romains avaient pu tisser des étoffes avec des fils de soie importés d'Orient. Ainsi une étoffe en soie, vue au musée du Louvre par le P. Martin, représentait une scène évidemment païenne, et le suaire de saint Germain, à Auxerre, doit être romain, bien qu'on l'ait rapporté au Xe ou au XIe siècle.

Il n'est pas rare de rencontrer des pièces d'étoffe d'origine musulmane, ayant servi à faire des vêtements destinés au clergé romain. M. de Linas a décrit une chasuble de ce genre qu'il a trouvée autour d'un cadavre. A cette occasion, il a fait remarquer que les étoffes conservées dans le trésor des églises sont pour la plupart des suaires. Celles qu'on voit à Sens, à Auxerre et à Maëstricht ont été trouvées dans des châsses.

Tout en exprimant quelques doutes sur l'authenticité du saint Regnobert auquel la tradition reporte une chasuble

conservée à Bayeux, M. de Linas a reconnu que cette pièce liturgique devait remonter au Ve ou au VIe siècle, non-seulement à cause de sa texture, mais encore à cause du caractère de son ornementation. La chasuble de Bayeux a la forme ancienne; elle est d'un tissu liseré bleu, assez mince, en soie peu tordue, et semée de points blancs disposés trois par trois.

Les anciens canons défendaient l'emploi des étoffes brodées ou de couleurs bariolées. M. de Linas pense que cette prescription a dû être observée jusqu'au XIIIe siècle.

M. de Linas a encore décrit un grand nombre d'anciennes étoffes et a appelé l'attention de l'assemblée sur une chasuble en velours conservée à Aix-la-Chapelle et qui, selon la tradition, aurait servi à Charlemagne pendant qu'il remplissait les fonctions de diacre à son sacre. Cette chasuble est de fabrique grecque et paraît authentique.

En terminant, l'orateur a fait remarquer que, dans l'église d'Occident, on n'avait pas jusqu'à nos jours fabriqué d'étoffes destinées spécialement à des usages sacerdotaux.

Avant de lever la séance, M. de Glanville a annoncé qu'une excursion aurait lieu le lendemain au château de Clères, que M. le comte de Béarn mettait gracieusement à la disposition des membres de la Société.

Le Secrétaire,

ROESSLER.

SÉANCE DU 27 MAI.

Présidence de M. Darcel, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Étaient présents : MM. les abbés *Cochet* et *Colas*, MM. *Ch. Linas*, *de Girancourt* et *de Glanville*.

MM. *Paul Baudry* et *Ch. Lormier* remplissent les fonctions de secrétaire, l'un pendant la première partie de la séance, l'autre pendant la seconde.

M. Alfred Darcel revient sur la question, traitée la veille par M. de Linas, *de l'usage des étoffes au point de vue liturgique ;* et une discussion s'élève à ce sujet entre plusieurs membres de la réunion. Suivant l'honorable président, les pois qui ornent la chasuble de saint Regnobert à Bayeux, seraient réservés dans la texture de l'étoffe, laquelle est trop légère pour que l'on puisse supposer qu'il en ait été autrement.

M. de Linas répond que l'étoffe en question est un tissu liseré, c'est-à-dire une étoffe dans laquelle la trame saisit obliquement la chaîne, de manière à former des lignes en saillie. Si les pois avaient été réservés dans la texture de l'étoffe, il en serait résulté des bavures, ainsi que cela a lieu dans un foulard teint (Inde, XIIIe siècle), conservé à Aix-la-Chapelle. Ce qui corrobore son opinion, c'est qu'un pois blanc de la chasuble de saint Regnobert est traversé par un fil bleu, preuve évidente que le tissu n'a pu être soumis à la teinture. On n'a d'ailleurs, pour obtenir des renseignements plus positifs à cet égard, qu'à recourir à la bienveillance de Mgr l'évêque de Bayeux.

M. de Glanville demande à M. de Linas s'il connaît des étoffes anciennes imprimées soit au rouleau, soit à la forme.

— La réponse de M. de Linas est qu'il existe des étoffes de ce genre siculo-arabes et italiennes, remontant au XIIe et au XIIIe siècle. L'Allemagne en a produit de semblables au XVe siècle et peut-être aussi la Suède ; mais de l'époque de saint Regnobert, il n'en connaît pas.

M. Darcel désire savoir si l'on peut discerner l'origine orientale ou occidentale des tissus de soie d'après leur décoration, et si les lions, les paons, les léopards et autres ornements à dessins orientaux indiquent nécessairement une origine orientale. — M. de Linas répond que les ornements en question ont en effet pris naissance en Orient, mais que l'Occident les a imités. Au trésor d'Aix-la-Chapelle, on remarque sur un tissu un éléphant au milieu d'un cartouche et d'une guirlande, dont la facture paraît indienne, mais une inscription grecque constate que c'est un travail exécuté dans l'île de Négrepont. Lyon possède une étoffe qui révèle par une date et une inscription sa provenance réellement orientale ; mais, à défaut de ces indications précises, il n'y a pas de données mathématiques et certaines : pas de théorie à faire sans signature, sans monument, et, dans l'état actuel de la science, on peut se tromper plus ou moins suivant le plus ou le moins d'expérience que l'on a acquis. Lui-même et M. Bock en sont encore à risquer des hypothèses sans certitude absolue. Ce qu'il peut dire, entre autres observations, c'est que, en général, l'ornementation de l'extrême Orient est moins lourde que l'ornementation byzantine.

M. l'abbé Cochet annonce, d'après M. Ballin, que, dans un concile tenu l'an 900, il fut défendu aux prêtres de se servir des étoffes de Caudebec-les-Elbeuf, que l'on considérait alors comme étant d'un trop brillant tissu ; et, il ajoute, à titre de détail curieux et pour prouver l'antiquité de la fabrication du drap à Caudebec-lès-Elbeuf, que M. Gustave-Victor Grandin possède une statuette romaine en bronze,

représentant une femme occupée à tisser du drap. La remarque de M. l'abbé Cochet a seulement trait aux costumes portés par les ecclésiastiques en dehors des fonctions sacerdotales, et M. de Linas dit que pour celles-ci on employait des couleurs unies et variées, et que plusieurs conciles ont formulé des défenses analogues à celui de l'an 900.

M. Darcel fait ensuite, pour répondre à la quatrième question du programme, une très-intéressante *Étude sur l'émaillerie au moyen-âge.*

Les anciens connaissaient-ils les émaux ? M. Labarte le pense ; M. Ferdinand de Lasteyrie en doute. Il faut reconnaître que jusque vers le IIIe siècle la discussion roule sur des mots. Avant cette époque, il existait en effet une sorte d'émail coloré ; car, bien antérieurement, des statuettes égyptiennes étaient recouvertes d'enveloppes brillantes, de bleu turquoise. Mais ce n'était pas alors le véritable émail qui suppose toujours l'application de la matière colorée sur le métal et non sur la terre.

Les plus anciens exemples authentiques de vrais émaux, c'est-à-dire de verres colorés par des oxydes métalliques fixés par le feu sur le métal, appartiennent à la Gaule et à la Grande-Bretagne. Ce sont ces ornements dont parle Philostrate dans un passage souvent cité, que fabriquaient les barbares voisins de l'Océan pour décorer les harnais de leurs chevaux.

Dans ces ornements, fibules, agrafes, pendeloques, boucles, le cuivre a été creusé suivant certains dessins, et l'émail a été déposé dans les alvéoles ainsi formées, fixé au feu, puis poli. Les émaux, trouvés sur les bords de la Manche, soit chez nous, soit en Angleterre, sont d'un dessin souvent particulier qui se rapproche quelque peu de la forme du réseau des fenêtres de ce style que Hyacinthe

Langlois a si heureusement qualifié de flamboyant. Mais le plus souvent l'influence gallo-romaine se fait sentir de telle sorte que les ateliers de la Gaule ou de la Grande-Bretagne, qui pratiquaient l'émaillerie, exécutaient par un procédé qui leur était particulier, des ornements inspirés par un art qui leur était importé.

Parmi les émaux, en grand nombre, que nous avons pu voir, et que l'on peut étudier au musée de Rouen, nous n'en connaissons que deux qui aient un caractère franchement mérovingien. Ils ont été trouvés dans la Haute-Garonne.

A côté de ces émaux, exécutés suivant des procédés que nous retrouverons employés en Allemagne et en France pendant les XIIe et XIIIe siècles, il en est d'autres d'une fabrication toute particulière, dont le musée de Rouen possède de très-remarquables exemplaires, trouvés dans le cimetière franc d'Envermeu. Ce sont comme des mosaïques formées par la juxtaposition de tronçons de baguettes de verre filigranées, soudés ensemble et fixés par le feu sur l'excipient métallique. Le même dessin se retrouve en Alsace et en Picardie comme dans notre contrée.

L'émail, appliqué à la décoration du mobilier ecclésiastique, apparaît pour la première fois au IVe siècle dans l'autel Ste-Sophie de Constantinople, détruit pendant les Croisades.

Il existe un certain nombre de monuments bysantins qui peuvent nous renseigner sur les émaux de cette époque. Ils étaient généralement sur or. On traçait, sur le fond d'une petite caisse d'or, les linéaments d'un dessin sur lesquels on soudait de minces lamelles d'or. On remplissait d'émail coloré les cloisons de métal ainsi formées ; puis, on passait le tout au four ; et, afin que l'émail affleurât les lamelles, on unissait la surface à la meule. Ce procédé, usité par les

Orientaux jusqu'aux Xe et XIe siècles, a produit des spécimens qui sont aujourd'hui rares et recherchés. Le musée des antiquités de Rouen possède dans ce genre un émail sur argent, italien ou grec, représentant la tête du prophète Osée. C'est ce que l'on appelle le genre cloisonné.

Ce genre fut introduit en Europe par l'Italie ou par l'Allemagne. Deux croix datées, du trésor d'Essen, doivent être citées ici. Elles sont en bois avec feuilles d'or recouvertes d'émaux. Sur la première, le duc Otton est représenté donnant une croix à une abbesse, sa tante; et une inscription latine indique le sujet. Le travail, de la seconde moitié du XIe siècle, est grec d'origine, mais plus barbare que ce que faisaient les Grecs à la même époque. Ce doit être l'œuvre d'un Grec accomplie en Allemagne. — La seconde croix, plus grossière que la précédente, est la production d'un artiste allemand, élève peut-être de l'auteur de la première croix, et qui fabriquait déjà sur les bords du Rhin des émaux cloisonnés.

Cette manière de faire était coûteuse, demandait un grand soin, exigeait un travail difficile et exact. On chercha à l'imiter sur les bords du Rhin, en employant d'autres procédés. Pour cela, on creusait à l'échoppe dans la plaque de métal, dans le cuivre d'ordinaire ; on réservait les traits du dessin qui formaient des alvéoles où l'on devait couler l'émail. On passait au feu, on polissait la surface avec du charbon, et on dorait au mercure les parties de la plaque qui apparaissaient au niveau de l'émail. Les produits, ainsi obtenus, sont dits émaux champlevés.

Les principaux centres de fabrication se fixèrent d'abord sur les bords du Rhin, soit à Cologne, soit à Verdun. On conserve à Deutz (Cologne) la magnifique châsse de saint Héribert qui a été exécutée au XIIe siècle par le procédé que nous venons de décrire; et, pendant le même temps,

maître Nicolas réalisait à Verdun des travaux d'orfévrerie que l'orateur et M. de Linas ont détaillés ailleurs. Un ouvrier habile pouvait obtenir de bons résultats, comme le prouve une petite plaque quadrilobée représentant une figure d'ange récemment acquise par le musée de Rouen, et qui est de travail rhénan; mais on ne traitait pas encore le visage humain avec assez d'assurance. Alors, au lieu d'émailler les figures, on se mit à les réserver sur le fond et à les graver au ciselet, tandis que, au contraire, on émailla les ornements du fond.

Nous entrons ainsi dans la seconde phase des émaux champlevés, quoique les deux genres soient quelquefois réunis dans une même pièce, ce qui contribue à la richesse et à la variété de l'œuvre, ainsi que cela a précisément lieu dans la châsse de saint Héribert.

La fabrique de Limoges prit un grand développement à partir des XIIe et XIIIe siècles. On appelle alors ses émaux *opus Limogiæ*, et des reliures d'évangéliaires sont les plus beaux types de ses productions. Les Anglais, possesseurs de l'Aquitaine, font venir de là des tombes dont on retrouve encore un spécimen dans l'abbaye de Westminster. L'effigie tumulaire est en cuivre repoussé, avec l'écu, le baudrier et les armoiries émaillés. Le *Monasticon anglicanum* parle d'un ouvrier émailleur venu en Angleterre pour monter une tombe fabriquée à Limoges. Pendant les deux siècles dont nous nous occupons, il y a peu de variation.

En outre des deux genres dont nous venons de parler à propos de l'émaillerie rhénane, on trouve, sur certaines pièces de Limoges, que la tête est en relief sur le fond, que quelquefois aussi le personnage est rapporté tout entier. Une plaque de reliure appartenant au musée de Rouen, et représentant la Crucifixion, est à classer dans ce genre. On doit aussi remarquer, comme caractère de cette émaillerie,

que des figurines en relief, émaillées et polies, sont parfois appliquées sur la plaque, procédé dont le résultat est laid au point de vue de l'art.

En avançant, nous voyons l'émail perdre de l'importance et les figurines en revanche en acquérir. Au XIVe siècle, elles sont exclusivement ciselées, et le rouge est plus fréquemment employé que le bleu dans les fonds. Aux XIIIe et XIVe siècles, Limoges a livré au commerce un nombre considérable de pièces, mais toutes sont inférieures en beauté à celles des bords du Rhin.

Les émaux des bords du Rhin se distinguent de ceux de Limoges par quelques caractères. Dans les émaux français, le bleu lapis domine, tandis que sur les bords du Rhin le vert et le jaune sont plus abondants et le bleu moins vif. En somme, les tons sont très-différents dans les deux centres de production. Ils sont plus rompus en Allemagne, plus éclatants à Limoges. Un petit coffret à teintes dégradées, dépendant du musée de Rouen, est un spécimen de ce que faisait Limoges; mais les artistes d'un pays avaient des relations avec ceux d'un autre pays et pouvaient s'inspirer réciproquement. Ainsi, les religieux de Grandmont, près de Limoges, envoyèrent de leurs frères à Cologne pour en rapporter des reliques; et il est impossible que pendant leur séjour ils n'aient point vu les châsses magnifiques qui y existaient déjà. Ils durent même en rapporter ou en recevoir une postérieurement, comme souvenir de leur visite; car une châsse qui fut conservée à Grandmont jusqu'à l'époque de la Révolution représentait l'effigie d'un évêque de Cologne qui avait dû la donner.

Dans le même temps, l'Italie fit des émaux à personnages gravés sur un fond réservé. L'émail est noir et moins brillant que le nôtre; mais ces pièces sont rares. Dès la fin du XIIIe siècle, Jean de Pise invente un nouveau genre

d'émail que Duccio de Sienne et Ugolino de Sienne, au siècle suivant, développèrent sur de très-grandes proportions. Ces orfévres ciselèrent des bas-reliefs dans l'épaisseur du métal; et, par le plus ou moins de profondeur des creux de la plaque dans lesquels ils versaient l'émail, ils produisirent des tons clairs ou obscurs, et inventèrent les émaux translucides. C'est le même effet que produit la lumière à travers les plaques de biscuit de porcelaine que l'on met dans beaucoup de maisons contre les croisées, et qui semblent se modeler en bas-reliefs transparents.

Les échantillons de cette catégorie sont rares, quoique l'Allemagne les ait copiés de nos jours, en les falsifiant. Un petit livre à feuilles d'argent et à couverture émaillée, contenant l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des Apôtres en latin, et les Dix Commandements en français, et conservé dans l'armoire d'orfévrerie chrétienne du musée de Rouen, peut représenter le genre. Bien que les pierres aient été gravées au XVIIe siècle, nous croyons que les émaux sont du XIVe. Un grand rétable d'Orvieto, daté de 1338, que l'on exhibe deux jours par an, ainsi que beaucoup de calices d'origine italienne, se distinguent par des émaux translucides. Un calice de la vente Soltykoff, de 1470, avait des émaux translucides sur relief. Au XIVe siècle, l'Allemagne, Aix-la-Chapelle, et surtout la France, décorent leurs orfévreries avec des émaux semblables sur argent. La pièce française la plus authentique a figuré à la dernière exposition de St-Lo. C'est une plaque représentant des femmes, placées sur les créneaux d'un château, qui se défendent contre des hommes en leur jetant des fleurs; une inscription porte ces mots : *En avant sur eux.* Jusqu'au XVIe siècle, on retrouve encore, comme sur un cor de chasse appartenant à M. E. Dutuit, des viroles d'argent, ornées de fleurs et d'animaux, exécutées par le procédé que nous venons d'in-

diquer, lequel persiste jusqu'au XVIIIe siècle, pour orner les boîtiers de montres et les tabatières.

En résumé, pendant le moyen-âge, l'émail a été cloisonné, c'est-à-dire déposé dans des cloisons formées par les lames rapportées sur la pièce; ou translucide sur relief, c'est-à-dire coulé sur des entailles comme sont les sceaux.

Au XVe siècle, l'art se transforme. Les émaux sont peints. Les visages prennent sous le pinceau une expression que l'émaillerie seule était impuissante à leur donner. L'art du verrier semble avoir guidé les premiers émailleurs. Les verriers prennent des verres de couleurs différentes, les modèlent par un bistre uniforme qu'ils fixent au feu et qu'ils garnissent de plombs. Les émailleurs de Limoges s'inspirent de cet exemple, et exécutent avec le cuivre ce que d'autres artistes réalisaient avec le verre. Ils dessinaient leur sujet sur le métal avec des traits, et le modelaient avec des hachures de bistre noir, déposaient par dessus de l'émail translucide souvent bleu ou violet, et obtenaient ainsi une sorte de vitrail opaque, reproduisant un peu l'effet des émaux translucides. Pour les carnations, le procédé fut différent. Comme l'émail blanc-violacé avec lequel on les faisait est opaque, ce fut par des épaisseurs plus ou moins grandes, donnant des tons plus ou moins clairs, qu'on les obtint. Le dessin, dans ces émaux, produit les ombres; les lumières sont obtenues au pinceau ou par des hachures d'or, et les carnations sont modelées par empâtement. M. E. Dutuit possède, dans ce genre, des triptyques merveilleux.

Comme tous les procédés, celui-ci une fois donné eut ses degrés et ses caractères différents. Ainsi, au lieu de peindre sur la plaque unie, on déposa quelquefois sur elle une couche blanche, sur laquelle on exécuta le dessin que recouvraient les émaux translucides. Parmi, en certaines places, on colla sur ceux-ci une feuille de paillon pour

donner plus d'éclat à l'œuvre. Nous arrivons à la fin du XVe siècle.

Avec le XVIe siècle, la grisaille décore les aiguières et les plateaux. C'est une couche d'émail blanc, recouvrant une couche noire. Avec un outil, un grattoir, on dessine le sujet, on modèle les grands traits par des hachures et on enlève la couche supérieure, comme pour graver on enlève le vernis répandu sur la plaque. L'émailleur cuisait alors son ébauche, et revenait poser à l'aiguille une poudre humide, qu'il fixait au feu, et qui servait à éclairer certains points.

Les plus célèbres artistes sont alors les Pénicaud, Nardon, Jean Ier, Jean II et Jean III, Léonard Limosin, peintre de grand caractère, qui usa le mieux de tous les procédés de l'émaillerie, Pierre Reymond qui se distingue dans les grisailles, les Courtois qui abusent du paillou et dont les carnations sont saumonées. Après eux vient la décadence.

Au XVIIe siècle, on obtient encore quelques résultats, mais moins fréquemment. Les grisailles des Laudin sont plus froides; il règne chez eux moins de liberté de main. Enfin on abandonne le procédé des hachures sous-jacentes à l'émail.

L'émail peint fut pratiqué en Italie qui n'y réussit guère. Les lumières y sont modelées au pinceau avec de l'émail blanc qui est terne, non glacé comme en France. Une belle croix italienne, du musée de Rouen, présente des médaillons qui peuvent caractériser ces émaux.

Sous Louis XIV, l'émail forme un fond sur lequel on dépose les couleurs vitrifiées. C'est le triomphe de Petitot qui est réellement un peintre sur émail.

A la fin du siècle dernier, l'émaillerie est abandonnée et subsiste plus qu'à Genève. Aujourd'hui que l'émaillerie est revenue à la mode, tous les genres ont été repris et ont commencé par des falsifications ou des restaurations. Les

émaux dits byzantins, c'est-à-dire les émaux champlevés rhénans ou limousins sont ceux qui ont le moins d'imitateurs.

M. Legost est le premier qui se soit essayé dans ce genre pour des restaurations, puis pour se livrer à une fabrication courante. Après lui, M. Barbedienne a développé une fabrication très-originale et très-importante dont les produits, connus de tous, s'inspirent surtout de l'art Persan. M. Christofle commence, de son côté, des imitations chinoises très-réussies et d'une grande douceur de ton.

Quant à l'émaillerie peinte, comme celle de Limoges au XVIe siècle, elle est pratiquée, avec des succès divers par un grand nombre d'artistes, par MM. E. Mayer et Gobert, de Sèvres, MM. Clodius Popelin, Paul de Courcy, Mme Apoil; mais aucun de ces artistes n'ose aborder le procédé ancien de modelé par hachures enlevées, qui, exécuté par les Pénicaud, les Limosin, les Reymond, et avec une grande sûreté de main, donne au dessin une allure plus ferme et à l'émail plus d'unité, en faisant participer du fond les figures qui sont modelées par ce fond qui apparaît à l'endroit des hachures.

Enfin, l'émaillerie dans le genre de Petitot a trouvé dans M. Lepec un résurrectioniste fort habile, quoique les résultats auxquels il arrive ne soient pas toujours dignes, au point de vue de l'art, des efforts tentés et du talent déployé.

Ainsi tous les genres d'émaillerie sont pratiqués aujourd'hui; et, si une partie de cet art s'est transformé depuis les Gaulois, on peut dire qu'elle n'a pas progressé. Quant à l'autre partie que nous avons recueillie des Limousins du XVIe siècle, nous pouvons hardiment affirmer qu'elle est au-dessous de ce qu'elle était jadis. Cela est triste; mais il n'en est pas des arts industriels comme de la technologie, qui progresse sans cesse.

M. l'abbé Cochet reprend la parole pour faire l'histoire des baptistères. Dans le commencement du Christianisme, pas de monuments particuliers pour donner le baptême : il se donne dans les fontaines, les eaux courantes ; ce sont d'ailleurs des baptêmes d'adultes, jamais d'enfants, et il en est ainsi jusqu'aux Xe et XIe siècles. Rollon fut baptisé ainsi devant le portail de la cathédrale de Rouen : on plongeait dans l'eau chaque nouveau chrétien, aussi est-ce une fausse représentation que celle si fréquemment reproduite de saint Jean versant sur la tête pour donner le baptême. C'était à Pâques et à la Pentecôte, seulement deux fois par an, que s'administrait ce sacrement. Les plus anciens baptistères sont de pierre ou de plomb. Ces pieux monuments si intéressants de l'ancienne liturgie ont malheureusement été, par suite d'indifférence, d'ignorance, délaissés et parfois détruits ; un d'entre eux, rapporte l'orateur, a été vu par lui renversé dans une cour de ferme sens dessus-dessous, percé d'un trou latéral et servant, *proh pudor !* de loge à un chien.

Qui le croirait ? Le goût des monuments historiques a plus fait pour leur conservation que l'esprit de foi : ce sont les Anglais, des hérétiques, qui se sont montrés le plus soucieux de nous les conserver, tandis que des ecclésiastiques, pleins de zèle d'ailleurs pour leur ministère, ont rejeté de leur église, ou tout au moins permis d'en retirer l'antique baptistère de leurs aïeux, la noble, la pieuse borne milliaire de la vie humaine, et pour la remplacer on pourrait dire toujours par un objet sans forme, inavouable au point de vue du goût, et qui chercherait presque un point de ressemblance, si pourtant il n'était comparable le plus souvent à un plat à barbe !...

Le savant archéologue, après avoir passé rapidement en revue les plus remarquables baptistères de toutes les époques

conservés en Normandie, termine en émettant le vœu que des cours d'archéologie religieuse soient faits non-seulement dans les séminaires, mais aussi dans les villes ; c'est là l'unique moyen pour empêcher les dégradations ou même l'anéantissement complet de monuments, dont chaque jour les hommes instruits ne peuvent que déplorer la perte.

L'Assemblée acquiesçant aux conclusions précédentes, la séance est levée.

Les Secrétaires,

Paul BAUDRY et Ch. LORMIER.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES

A CARCASSONNE (1).

M. de Caumont rappelle que la Société française d'archéologie décerne chaque année des récompenses aux savants qui ont le mieux contribué à l'avancement de l'archéologie. Parmi tous les travaux dont elle a pu prendre connaissance, elle a distingué celui de M. Félix de Verneilh sur le Périgord et l'a honoré d'une médaille de vermeil. M. Gaucherel, l'artiste qui a si bien secondé l'archéologue par de remarquables planches de dessins, a paru devoir partager la récompense et une médaille de vermeil lui a été également décernée.

Un autre lauréat est M. André, conseiller à la Cour de Rennes, auteur d'un excellent catalogue du musée de cette ville. La Société récompense par une médaille d'argent grand module une œuvre scrupuleusement faite, que l'on devrait imiter partout. Sans catalogue descriptif raisonné, une collection n'est guère utile pour l'étude. Les plus beaux musées n'en ont pas, et c'est une lacune déplorable. Toutes les fois qu'une administration, une ville, un savant, publieront un catalogue, la Société française s'empressera de leur témoigner sa satisfaction ; mais elle se plaît à proclamer le catalogue de M. André comme le meilleur modèle que l'on puisse proposer.

Les applaudissements de l'Assemblée ont accueilli cette communication.

(1) Les procès-verbaux étaient imprimés quand nous avons reçu des secrétaires un texte plus complet. Nous en avons extrait quelques passages que nous reproduisons ici pour combler des lacunes.

OPINION

DE M. LE VICOMTE DE SAINT-ANDÉOL

SUR

L'ÉGLISE SAINT-NAZAIRE DE CARCASSONNE.

M. de Saint-Andéol, de l'Académie delphinale, appelle l'attention de l'Assemblée sur la nef si remarquable de St-Nazaire de la Cité. Il voit, dans le plan par terre, un plan familier aux églises caroliennes de la fin du VIIIe siècle et du courant du IXe : sept travées dont une simple, et les six autres en formant trois doubles par l'alternance de volume dans les piliers. Il resterait de cette époque les deux murs latéraux jusqu'aux chapelles ogivales, et dans l'intérieur la base des cinq piliers restant de chaque côté du mur de l'ouest, quand la fin du Xe siècle fit dresser à l'ouest, entre l'église et le rempart, un mur plein avec contre-forts qui, peu de temps après, par l'ablation du mur de l'église, de ce côté, procura une étroite travée de plus, aujourd'hui celle de l'arc. Le Xe siècle éclaira ce compartiment, ainsi que la première travée, par une fenêtre très-étroite et très-allongée. Cette fenêtre n'ayant pas été reproduite dans les travées suivantes éclairées par des fenêtres à double-retraite plus larges, mais bien moins hautes, prouve que le Xe siècle, en implantant des colonnes dans les murs latéraux et en érigeant de nouveaux piliers flanqués de quatre colonnes, intention avouée de jeter des voûtes dans un lieu qui n'en avait pas, ne voûta pas du moins la grande nef. Ce fut

l'œuvre du XIIe siècle qui, supprimant ainsi les jours donnés par la nef, les établit dans les bas-côtés. Outre la voûte, le XIIe siècle ouvrit un portail sur le flanc nord de la nef, en face du portail primitif qui ouvrait au sud et qui, bouché, se voit encore.

M. de Saint-Andéol conclut que trois époques différentes ont concouru à la construction de cette nef : le règne de Charlemagne, qui veillait à ce que toutes les cathédrales fussent debout et en bon état, ce que maintient la tradition et un manuscrit qui y fut trouvé dans le tombeau de saint Lupicin, portant que ce saint personnage était chanoine de cette église en 851 ; la deuxième époque serait la fin du Xe siècle, de 980 à 1020, alors que le puissant et célèbre comte Roger Ier agrandit ses états et commença la reconstruction de la cathédrale de St-Nazaire ; la troisième époque est le commencement de ce XIIe siècle, auquel on attribue à tort l'édifice entier, à cause d'une consécration qui en fut faite, en 1096, par le pape Urbain II.

LES MONUMENTS PRÉHISTORIQUES

DE

L'ANCIENNE PROVINCE DU ROUSSILLON

AUJOURD'HUI DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES;

PAR M. LE Vte DE JUILLAC,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Toulouse.

Cette histoire ayant nécessité une division en treize périodes, afin de mieux faire connaître comment fut gouvernée cette province, depuis l'époque celtique jusqu'à sa conquête définitive par le roi Louis XIV, nous répondrons aujourd'hui à l'article du Questionnaire concernant sa première époque ou origine connue.

PÉRIODE APPELÉE CELTIQUE OU GAULOISE.

La plus grande obscurité règne sur les premiers peuples qui ont habité cette province, puisque les recherches les plus laborieuses, et si multipliées par un grand nombre d'écrivains, sont restées infructueuses. On a parlé des *Phrygiens*, des *Égyptiens* et des *Phéniciens*, mais sur des suppositions dénuées de fondement. Ainsi :

César, sans entrer dans des détails, dit d'une manière générale « que les *Galli* qui avaient pris le nom de *Celtes* « étaient divisés en confédérations, formées chacune de plu-

« sieurs petites tribus ou peuplades ; que la contrée com-
« prise entre la Méditerranée, les Pyrénées, la Garonne et
« le Rhône, était occupée par les *Volces*, tant *Arécomiques*
« que *Tectosages*. »

D'après Pomponius Méla, la côte du Roussillon aurait été habitée par les *Sardones*.

Pline les y place aussi, mais en leur donnant pour voisins, dans l'intérieur des terres, les *Consuarani*.

Ptolémée attribue aux *Volces Tectosages* les deux villes de *Ruscino* et d'*Illiberis ;* quant à *Julia-Lybica*, qu'il désigne comme l'unique cité des *Ceretani*, elle paraît être *Livia*, petite ville espagnole enclavée dans la Cerdagne française.

Rufus Festus Avienus dit que Marseille, fondée environ 600 ans avant Jésus-Christ, étendait son territoire jusqu'aux côtes du Roussillon, alors habitées par les *Sordi*, peuple à demi sauvage. Au nord des Pyrénées était une plaine sablonneuse, au milieu de laquelle coulait le fleuve *Rosellynus*, aujourd'hui la *Tet*. On y voyait aussi un étang, entouré de vastes marais, que les *Sordi* appelaient *Sordicen*, et qu'ils dénommaient *Sordus* une rivière se jetant dans la mer à la sortie de ces lagunes. Il avait existé, sur les confins du pays des *Sordi*, une ville riche appelée *Pyrène*. Les Marseillais y faisaient un grand commerce avec les *Sordi*.

Cette description d'Avienus s'accorde avec l'état actuel des lieux, si toutefois on prend en considération les changements qu'ils ont dû forcément éprouver pendant une durée de dix-neuf siècles. Les débordements multipliés de la *Tet* ont recouvert la plaine de limon et l'ont rendue fertile, alors que les marais, cédant à l'industrie humaine, furent réduits au point que le large *Sordus* n'est plus aujourd'hui que l'étroite rivière de la *Gly*.

Quoi qu'il en soit, les *Sardones* de Méla et de Pline paraissent tirer leur origine des *Sordi* d'Avienus, bien plutôt

que de la colonie venue de Sardaigne, dont l'existence n'est appuyée que par l'assertion d'un auteur moderne.

Avienus ne fait aucune mention de *Ruscino* et d'*Illiberis*. Ces deux villes n'existaient sans doute pas à son époque, et cependant elles avaient une certaine importance lors du passage d'Annibal. On doit donc supposer qu'elles furent fondées deux ou trois siècles avant ce grand événement.

Dans un ouvrage intitulé : *Index comitum Ruscionensium*, on attribue à *Ruscino* une origine punique, parce que son nom, qui est aussi celui d'une ville d'Afrique, appartient à la langue phénicienne, et qu'il veut dire chef. *Polybe* compte *Ruscino* et *Illiberis* au nombre des villes celtiques. *Pyrène*, qui semble avoir donné son nom à la longue chaîne des montagnes de ce pays, dérive du grec. Le commerce que le peuple qui l'habitait entretint toujours avec les Marseillais doit le faire considérer comme l'un des principaux établissements de cette république sur la côte méditerranéenne, lui servant de comptoir et d'entrepôt.

Silius, pour rendre plus célèbre l'origine du nom de Pyrénées, aurait conçu la pensée de transporter en Espagne le royaume d'Amycus, roi des *Bébryciens* d'Orient, et ce fut de cette fable que les écrivains venus après lui adoptèrent le nom de *Bébryces* pour le donner aux *Sardones*.

Il serait beaucoup trop long, et on n'en retirerait pas un grand intérêt, de donner ici avec détail l'opinion des historiens modernes, qui, eux aussi, ont cru pouvoir assigner l'origine, les anciennes divisions de la province roussillonnaise et les noms de chacune d'elles. Disons seulement que dans l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque en France*, par une société de gens de lettres, publié en 1788, on lit « que plusieurs « siècles avant Jésus-Christ, les Celtes, traversant cette « contrée pour se répandre sur les bords de l'Ébre, y lais- « sèrent une colonie qu'ils avaient divisée en quatre peu-

« plades, dénommées *Sardones*, *Consuarani*, *Ceretani*, et « confessent ingénument avoir ignoré le nom de la qua- « trième. Les *Sardones* avaient pour principales villes *Illi-* « *beris* et *Ruscino*. Cette dernière donna son nom à la « première division ; les *Consuarani* habitèrent le centre de « cette même contrée et une partie du *Valespir* ; les *Cere-* « *tani* étaient les habitants de la Cerdagne, et ceux sans nom « connu occupèrent le *Conflens*. Les villes de ces trois der- « nières divisions sont aussi ignorées que les mœurs et les « usages de ces peuples ; mais on sait que, sous les empe- « reurs romains, les *Ceretani* avaient pris le surnom de « *Juliani*, parce que leur capitale, bâtie par Auguste, fut « appelée Julia Livia, du nom de sa femme Livie.

Quand, en 1825, j'entrepris l'histoire abrégée du Roussillon et la description des principaux monuments élevés pendant les treize périodes, j'empruntai aux archives de Perpignan tout ce qu'elles purent me fournir ; mais, par la raison qu'étant alors au service et n'ayant qu'un congé de trois mois pour le consacrer à cette immense étude, deux savants roussillonnais, MM. de Saint-Malo et Puiggari consentirent généreusement à me venir en aide, par la cession des nombreux documents qu'ils possédaient, ainsi que de toutes les notes résultant de leurs propres recherches. S'étant constamment refusés à les réunir pour en former un tout homogène en vue de le dédier à leurs concitoyens, j'acceptai leur offre avec reconnaissance ; mais, par la raison aussi que mon but n'était pas de livrer à la publicité ce modeste travail, j'en fis don à l'un de mes amis (M. Henri), le jour même où je dus rejoindre mon régiment ; il lui servit (quoique étranger au Roussillon) à composer une histoire de cette province et le guide du voyageur, publiés, l'une en 1835, et l'autre en 1842 (M. Henri était alors bibliothécaire de la ville de Perpignan).

Revenant à l'opinion émise par les historiens modernes au sujet de cette province, on trouvera naturel, je l'espère, que je me borne à ne citer que celle du savant qui la connaissait le mieux.

M. Puiggari dit donc que « le territoire roussillonnais fut « primitivement une dépendance de la *Celto-Ligurie*, c'est-« à-dire de la partie des Gaules située le long des côtes « méditerranéennes. Suivant des conjectures très-fondées ou « du moins très-probables ; des *Phéniciens* de *Sor* s'y éta-« blirent sous le nom de *Sordes*, plusieurs siècles avant « Jésus-Christ ; ils y bâtirent les villes de *Ruscino*, d'*Illiberis* « et de *Caucoliberis*, dénommées aujourd'hui *Castel-Rous-« sillon*, *Elne* et *Collioure*. Elles confinaient à l'ouest avec « les *Consorans* dont le nom a aussi tant d'affinité avec celui « de *Sor*. Dans la *Cerdagne* et le *Valespir* étaient les *Cere-« tans*, peuple qui s'étendait autrefois jusqu'à *Empories* et « qui doit avoir eu *Ceret* pour capitale. Le nom de *Sordes* « fut changé plus tard en celui de *Sordones* ou *Sardones*. « S'il n'y a pas corruption dans l'orthographe de ces deux « derniers mots, c'est dans *Sardo* ou *Sardone* (la *Cerdagne*) « qu'il faudrait en prendre l'étymologie entre les années 240 « et 280 avant l'ère chrétienne ; toute cette région devint la « proie des *Volces Tectosages* accourus en conquérants du « nord de la Gaule, et le nom de *Sordes* ou *Sordons* se « perdit bientôt dans celui de Celtes. »

Ne pouvons-nous conclure avec vérité, après tout ce qui précède et d'accord avec M. J. Léonard, que si les *Celtes* remplissaient la Gaule quand les peuples venus de la Germanie s'y précipitèrent, pour les refouler vers la partie occidentale et rester seuls dominateurs dans ce pays, il a pu advenir que les vainqueurs et les vaincus se confondirent, que les races s'entre-croisèrent, et que les deux nations n'en firent bientôt qu'une seule ? N'est-ce pas alors de cette époque

que doit commencer l'histoire du Roussillon ; mais, en défalquant de cette réunion les *Consorrani* qui fondèrent la province de Foix, et les *Bigerrones* dont le nom indique la future formation de la *Bigorre,* l'une et l'autre de ces deux divisions faisant partie de l'Armorique devenue plus tard Aquitaine ?

Tous les historiens sont unanimes pour reconnaître que l'an 217 avant Jésus-Christ et l'an de Rome 536, les Celtes établis à *Ruscino* et à *Illiberis* reçurent des ambassadeurs romains venus pour les prier de mettre opposition au passage d'Annibal. Leurs magistrats appelés *regali* répondirent avec dignité et franchise, et tout aussitôt s'assemblèrent en conseil pour prendre une détermination dans cette si difficile épreuve qui les faisait trembler pour leur indépendance ; elle fut sage et énergique. Peu confiants dans les discours des émissaires carthaginois qui s'efforçaient de démontrer que leur unique but était d'aller conquérir l'Italie, et surtout de soumettre Rome à leur puissance, les Celtes prirent les armes et marchèrent résolûment au devant d'Annibal. Celui-ci ayant passé les Pyrénées, vint camper non loin d'*Illiberis ;* mais, averti à temps et redoutant le retard que des hostilités pourraient apporter à sa marche, il fit proposer une entrevue aux chefs Celtes, leur offrant de se rendre lui-même à *Ruscino* pour mieux faciliter un entretien indispensable sans compromettre les intérêts respectifs ; dans le cas d'un refus (quel qu'en fût le motif), il proposait de les recevoir dans son camp, voulant leur prouver que son désir était d'être simplement accueilli comme un hôte de passage et non comme un conquérant. Aussi, à moins d'une contrainte forcée, il était résolu à ne tirer son glaive du fourreau que sur le sol italien. De ce moment il n'y eut plus d'hésitation ; les chefs gaulois se rendirent au camp d'*Illiberis* où ils furent si enthousiasmés de l'accueil et des présents qu'on leur prodigua, qu'ils permirent

aux Carthaginois de passer librement sous les murs de *Ruscino*. Annibal leur tint parole, et leur humeur ombrageuse n'eut point à s'alarmer de cette condescendance. Délivrés de ces hôtes si redoutables, les *Celto-Gaulois* vécurent en paix, et oubliés par les deux nations belligérantes, aussi longtemps que dura la seconde guerre Punique.

L'histoire a suffisamment appris quelles furent les conditions des traités qui mirent fin à cette guerre ; alors les Romains ne trouvant plus d'obstacle pour étendre leur empire, préludèrent, vers l'an 632 ou 633 de Rome, à la conquête de cette partie des Gaules qui longe la Méditerranée. Ce fut en 634 que *Marius rex* fonda la colonie narbonnaise appelée de son nom *Narbo-Marius*. Avant cette époque, les Romains ne s'étaient montrés qu'une fois en Roussillon. Ce fut en 559 que Caton l'Ancien parti du port de *Luna*, donna pour point de ralliement à sa flotte le *Portus Pyrenei*. Tout laisse croire que bientôt après *Ruscino* devint aussi colonie romaine, et le Roussillon une dépendance de la *Gaule Narbonnaise*. Les *Volces Tectosages* firent alors une étroite alliance avec les vainqueurs, qui leur donnèrent le titre de Confédérés.

Cette alliance, qui eut quinze ans de durée, forma la deuxième période appelée *époque gallo-romaine*, laquelle n'offre rien de remarquable au point de vue de l'histoire ; disons le plus brièvement possible quels furent les monuments élevés par les *Celtes* ou *Gaulois* dans cette région alors si sauvage, aujourd'hui si riante, si productive, mais qui laisse le regret aux touristes de se convaincre que les arts y sont beaucoup trop négligés.

1° Dans les *Albéras* (Alberes), canton d'Argelès, s'élève le roc siliceux de *Montbram* donnant son nom à la vallée qu'il domine. En suivant le cours de la rivière serpentant au fond de la gorge, on trouve un amas de roches oblongues ou rondes, quelques-unes implantées dans la terre, non par

effet naturel, mais par les mains des hommes; elles sont brutes et dominent le sol qui les entoure; le plateau qu'elles couvrent est assez considérable et paraît avoir été ceint d'un mur en pierres sèches. De l'autre côté de la rivière et après une courte ascension sur un coteau isolé au milieu d'un vallon et planté de chênes apparaissent de semblables vestiges, mais pas aussi resserrés; là aussi les roches sont les unes debout, les autres à plat, et laissent facilement connaître qu'elles ont été arrachées. Elles offrent tous les éléments de ces assemblages informes, anciens autels composés de deux ou trois blocs de granit posés de champ et qui en supportent un plus grand horizontalement placé. Ce fut l'un de ces monuments attribués aux premiers peuples, qui n'ont laissé que ces seules traces de leur existence dans presque toutes les parties du monde. Les Latins, on le sait, nommaient ces autels *fanum Mercurii*, les Anglais *cromlech*, les Armoricains *dolmen*, les Espagnols *antas*, les Français *pierres droites*, *pierres levées*, *pierres couvertes*, la plus grande partie détruite aujourd'hui, moins par l'œuvre du temps que par les passions ou l'ignorance des hommes. Ces monuments druidiques n'ont pas été plus épargnés dans le Roussillon qu'ailleurs. On trouve d'autres édifices de la même nature sur les hauteurs qui séparent *Sureda* de la chapelle de *la Vierge del Castell.*

2° Dans la gorge du *Mas-del-Ka* existe un petit dolmen; mais sur la montagne de *La Roque*, à un quart de lieue du roc du Midi, chacun peut observer un semblable monument dans un assez bon état de conservation. Sur trois supports de pierre granitique brute, distants de 2 mètres, fichés verticalement dans le sol, de 3 centimètres d'épaisseur et de 2 mètres de hauteur, repose horizontalement une table de roche quartzeuse qui a dû avoir primitivement une superficie de 12 mètres carrés, mais qui n'a plus que les deux tiers de

sa longueur, car elle ne s'étend pas aujourd'hui sur le troisième pilier semblable en tout point aux deux autres. On arrive à ce gigantesque monument par une pente douce recouverte de grandes dalles. La quantité de haches en pierre qui existaient en ce lieu imprime à ces constructions ce caractère que tous les archéologues reconnaissent à tous les ouvrages druidiques. Si, dans la localité de *Montbram* plus haut signalée et appelée *Bosquet dels Horts*, les savants du pays ont vu dans ces ruines des caractères religieux, n'ont-ils pas dû y trouver aussi des indices de monuments funéraires? Quand je les visitai en 1825, je n'eus pas le temps de les suffisamment étudier pour fixer mon opinion à ce sujet, et d'autre part mes connaissances étaient trop peu sûres. Au *Mas-del-Ka*, je crus voir un lieu de refuge où les tribus nomades déposaient leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Tout à côté était le *mallus* où ils pratiquaient leurs cérémonies religieuses et d'où ils consultaient le colosse augural de *Montbram*.

3° Sur le plateau élevé qui domine le village de *Teulis* on trouve encore un de ces autels auxquels on donne dans le pays le nom de *caxa del Moro* (caisse du Maure); les pierres qui le forment sont au nombre de quatre, fixées verticalement dans le sol. Ce monument a la même forme et la même dimension que ceux déjà signalés. Auprès gît en deux fragments la table qu'elles devaient sans doute supporter. Au milieu de l'un est un trou d'environ 10 pouces de circonférence, formant un bassin profond aussi de 10 pouces. N'était-ce pas un réservoir pour le sang que ces peuples offraient à leurs dieux?

4° L'un des points qui, dans le pays, est le plus abondant en ruines de ces sortes de monuments druidiques est *Mirmande*, à une demi-lieue de *Terrats*, sur la rive gauche de la petite rivière de *Cantarana*. D'après la tradition, *Mir-*

mande était une ville plus ancienne et plus populeuse que *Barcelonne*; elle avait été bâtie par on ne sait quel peuple. Sur la rive droite était le *Champ-des-Tombes* où la charrue a mis à découvert une grande quantité de cercueils construits en ardoises, d'une dimension extraordinaire et tous dirigés vers l'orient

5° Le monument du *Col-de-Prunet*, commune du canton de Vinça, présente une fosse creusée dans le roc; elle mesure 3 mètres sur 4, et elle est profonde encore aujourd'hui d'environ 3 mètres, malgré les pierres et la terre qui, chaque jour, contribuent à la combler. L'amas de roches empilées auprès de cette excavation n'avait-il pas servi jadis à en former la voûte? Cette fosse de *Prunet* porte, tout comme celle de *Tenlis*, la dénomination de *caxa del Moro* (caisse du More). Sur la pente du mamelon, on voit de distance en distance grand nombre de monceaux de pierres qui indiqueraient que chacun d'eux avait formé autant d'habitations. Au centre du plateau les dominant et planté de chênes verts, on remarque trois grandes pierres fichées verticalement dans le sol, qui m'ont semblé par leur position et leur peu de hauteur avoir été les supports d'un ancien autel ou *dolmen*.

6° Un beau *menhir* encore debout se trouve aussi sur le plateau supérieur, au bois de genévriers appelé de *Caïa-droët*. Cette aiguille, légèrement inclinée vers le nord, mesure 16 pieds de haut. De combien de pieds est-elle enfouie dans le sol? Je n'ai pu le savoir. A sa base, raz de terre, elle mesure 3 pieds de diamètre. A quelques pas du monolithe, on voit aussi les vestiges d'un dolmen.

7° Au penchant du col et au lieu appelé *Estivada vella* s'élèvent deux autres menhirs, l'un de 5, l'autre de 2 mètres de hauteur.

8° Sur la même ligne et au local appelé *Clot-de-la-Rosa*

on voit deux disques fabuleux, c'est-à-dire deux masses remarquables par leur uniformité et leur dimension, chacune formant une table oblongue, qui, mises en contact, mesureraient 7 mètres sur 5; leur épaisseur est de 50 centimètres. Malgré le nombre de leurs supports, tous en pierre granitique, ce poids incalculable s'est un peu affaissé; les troupeaux, sous d'aussi vastes constructions, ne pouvaient être mieux abrités. N'est-ce pas là aussi l'un de ces colossaux assemblages que l'on appelait *roches aux fées*, et que des archéologues confondent avec les grands *dolmens* à cause de leur ressemblance?

9° Sur la crête de la montagne au-dessus de *Ruinogués*, plateau de *Miradones*, on a renversé un dolmen qui devait avoir 3 mètres de long sur 2 de large.

10° Sur le même plateau de *Miradones*, dans un petit col à droite, est une colonne granitique d'environ 3 mètres de haut, brisée aujourd'hui en deux fragments, dont l'une présente un trou circulaire qui caractérise, je crois, les anciennes pierres dites du *Serment*, devant lesquelles les promesses faites étaient aussi bien observées que si elles eussent été gravées sur l'airain.

11° Au lieu dit *Pla d'els-Estangols* est un groupe d'énormes rochers du centre desquels s'en élève un en forme de siége, tout comme dans les *cromlechs* de Bretagne et d'Angleterre, mais avec la différence des proportions. Au cercle des *Estangols* s'agitèrent aussi de grands intérêts religieux et civils; là furent tenus de graves conseils pour la cause de la liberté.

12° Non loin s'élève un *menhir* de 12 pieds de haut, et, tout à côté des masses de granit aux formes colossales, l'imagination des uns y voit des *sphéroïdes*, d'autres des carènes d'immenses navires; c'est, en réalité, une montagne de pierres roulées, une grande carrière apportée là par de forts

courants; c'est le lieu de repos de l'une des plus affreuses tourmentes de la nature.

Après avoir démontré, par les citations qui précèdent, combien cette province est riche en ruines de monuments celtiques, je les terminerais si je n'avais la crainte d'être accusé de nombreuses omissions par les Roussillonnais qui, bien plus tard que moi, les ont tous étudiés. Aussi, plus particulièrement à cause d'eux, vais-je me borner à les signaler sans les décrire, laissant aux lecteurs qui voudraient les mieux connaître le soin de les rechercher dans les descriptions qu'en donne M. Jaubert de Réart; les voici : 1° au territoire de *Molisch*, canton de *Prades*, est un *dolmen* que les naturels du pays appellent *Tumuls dels Gentils*; 2° à peu de distance de là et au local nommé *Coll del Tribec*, un *dolmen*; 3° sur la montagne de la *Jachere Serrat de la Gasca*, au lieu dit *Las Clausas*, un cercueil considéré par le descripteur comme un autre *dolmen*; 4° dans le territoire de *Llauro*, près de Perpignan, encore un *dolmen*, appelé *lo Serrat de la Cabana del Moro*; 5° à 3 kilomètres de *Llauro al Serrat de las Costas*, un *dolmen*. Les mamelons environnants présentent aussi des amas de pierres qui paraissent avoir des rapports avec ces autels druidiques, mais M. Jaubert suppose également que ces mêmes tas disséminés sur la pente du coteau jusqu'au bord du ravin sont les ruines d'habitations de cette époque; 6° près de *Banyuls-sur-Mer* on voit deux *menhirs*, l'un dénommé *Pierre-St-Sauveur*, l'autre *Pierre-Fite*; 7° au-dessus d'*Oms*, canton de *Ceret*, un *menhir* appelé *Roc del Ram*, et tout auprès les traces très-reconnaissables d'un *dolmen*; 8° à *Montalba*, canton de *La Tour*, trois *menhirs* et les restes d'un *dolmen*; 9° à *Sournia*, un *dolmen*; 10° enfin, un *menhir* à *Vingran*, canton de *Rivesaltes*.

Il est possible que, dans ces neuf dernières désignations,

il y en ait qui soient une répétition de celles plus haut décrites dans les douze premières ; ce double emploi proviendrait alors de la différence des noms qui leur sont donnés par les habitants de ces mêmes localités ou dans le voisinage. C'est toujours eux que j'ai consultés, et pas un de ces noms ne fut mis sur mes tablettes qu'après qu'il ne m'eût été plusieurs fois.

QUELQUES PAROLES SUR LES GROTTES.

Les plus remarquables sont celles de *Sirach* et de *Villefranche*, dans le confluent du *Vernadell* et de *la Fo*, dans le Haut-Valespir, de *Corbera* et de *St-Antoine de Galamus*. Cette dernière sert de chapelle à l'ermitage du même nom. Plusieurs sont encore envisagées dans le pays comme l'asile des esprits malfaisants.

Les *Celtes* s'abritaient dans ces cavernes pendant les rigueurs de l'hiver et s'y cachaient à l'approche d'un ennemi supérieur en nombre. Quand ils s'éloignaient de la contrée, leur précaution consistait à si bien en masquer les ouvertures, que nul ne pouvait les découvrir ; ils leur donnaient le nom de *Cir* ou *Sir*. Ce fut sans doute pour signaler la plus importante, la plus vaste, que le territoire où elle est placée reçut la dénomination de *Sirach*. Ce peuple, habitué à la vie nomade, empilait ses grains dans ces immenses cavités ; de là provient peut-être le nom de *Silos*, et aussi celui de *Sir* ou *Sehir*, donné aux granges allemandes.

Le refuge des grottes fut plus tard repris pendant l'invasion musulmane ; les populations Pyrénéennes s'y renfermèrent, emportant avec elles les images du Dieu des chrétiens et celles de la Sainte-Vierge. C'est de ces mêmes lieux, qu'après un bien grand nombre d'années, on retira les madones vénérées aujourd'hui dans les divers ermitages.

On entre dans la grotte de *Sirach* par une ouverture très-

étroite et en se couchant à plat ventre. Le parcours se fait aisément pendant une demi-heure, après laquelle la lumière des torches s'affaiblit et menaçant de s'éteindre démontre qu'on ne peut aller plus loin. A la grotte de Villefranche, connue dans cette localité par son nom de *cova bastera*, on monte par une rampe pratiquée sur la montagne et au bout de laquelle est une porte qui s'ouvre dans les fossés de la forteresse ; elle peut contenir 500 personnes et devient très-utile dans les cas de siége. A sa partie la plus spacieuse formant une grande place était primitivement une ouverture, mais depuis la construction du fort on l'a remplacée par un mur très-épais, couronné de créneaux et percé de meurtrières qui serviraient à battre l'ennemi qui tenterait une attaque de ce côté.

Les grottes de *Corbera* forment une suite de galeries assez symétriquement disposées et se communiquant de telle sorte qu'elles sont rendues plus commodes soit pour les divers approvisionnements, soit comme habitations. Des lacs d'eau existent à une profondeur que je ne saurais déterminer ; mais, en prêtant l'oreille à l'orifice des puits, on entend comme le fort bruit d'un torrent qui se précipite dans un abîme. Dans cette même grotte se forment grand nombre de *stalactites* ou *stalagmites* que les curieux brisent pour les emporter comme souvenir de leurs visites, mais qui se reforment constamment. Il n'est pas vrai que ces cavernes communiquent au *Canigou*, ni qu'elles portent sur leurs parois des écailles d'or et d'azur ; c'est la seule clarté des torches qui, frappant sur les parties cristallisées, produit les deux nuances.

VOIES GAULOISES.

Au sujet des voies ou chemins simplement tracés dans ce pays à une époque si reculée, tous les écrivains

sont en désaccord ; mais chacun conserve la prétention de faire dominer sa croyance (il en sera toujours ainsi). Ce désaccord deviendra plus apparent quand il sera question des voies romaines : ici nous n'avons qu'à nous occuper de celles plus ou moins étudiées par les savants et qui servaient aux *Celtes* ou *Gaulois*. Le plus compétent, ce nous semble, devrait être Polybe, qui nous dit « qu'Annibal, « sortant de l'Espagne à travers les monts Pyrenéens pour « se rendre en Italie par la Gaule et les Alpes, trouva une « route toute faite, laquelle côtoyait la Méditerranée dans la « presque totalité du pays des *Sardons ;* elle était indiquée « par des pierres plantées dans la terre à chaque huit stades « ou mille romains. Il est vraisemblable qu'elle passait à « *Illiberis* et *Ruscino*, les deux villes les plus importantes de « la contrée. C'est en la suivant que le chef carthaginois fut « établir son camp tout à côté de la première de ces deux « villes. » A cette affirmation donnée après le grand événement Polybe ajoute : « Cette route était belle et s'étendait « d'*Empurias* au Rhône ; elle mesurait 1600 stades ou « 2 milles romains dans tout son développement. »

Si, après ces affirmations, il m'était permis de produire quelques réflexions, la première me trouverait de l'opinion de Polybe, parce que cette route apparaît comme préférable pour éviter les montagnes et aussi pour maintenir Annibal constamment à portée de sa flotte, surtout s'il avait échoué dans sa demande aux Celtes ou éprouvé un échec en les combattant. Mais, il est regrettable que l'historien romain ne nous ait rien appris au sujet des diverses stations de cette voie, depuis les Pyrénées jusqu'aux limites du pays des *Sardones*. La seconde réflexion porte sur ce que Polybe étant mort trois ou quatre ans après la conquête de la Narbonnaise, aurait dû nous donner les mesures de cette voie, non d'après le système romain, mais d'après le système celte ; car il est

vraisemblable qu'il avait eu le temps de le connaître, alors que ceux-ci ignoraient et n'avaient pu faire usage des colonnes milliaires comme abornement. Ainsi, d'une part, l'absence du nom et du nombre des stations ; de l'autre, le mode impropre du mesurage, nous laissant dans l'ignorance de ces deux importantes particularités, comment ajouterions-nous foi à des assertions que d'autres écrivains, venus après Polybe, voudraient nous faire adopter ? Il a donc fallu la relation d'un fait historique pour nous apprendre l'existence de cette ancienne voie due aux Celtes. Quels auteurs contemporains ou plus anciens que Polybe pourrait-on nous signaler comme ayant donné d'une manière non réfutable l'itinéraire des autres voies du pays qui nous occupe ? Je n'en connais pas.

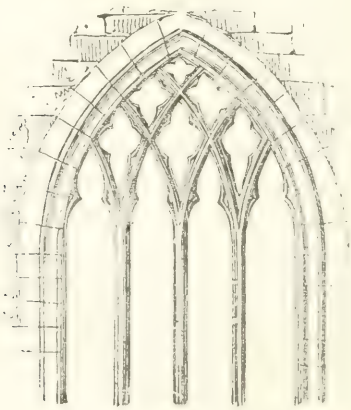

TABLE DES MATIÈRES.

Liste générale des Membres. V
Compte de M. le Trésorier. LX

CONGRES ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXVe SESSION

TENUE A CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE ET BÉZIERS

Du 20 *au* 30 *novembre* 1868.

Liste générale des membres qui ont pris part aux réunions du Congrès. 1
Séance d'ouverture. Présidence de M. le marquis de La Jonquière, préfet de l'Aude. 8
Composition du Bureau. . . . . *Ibid.*
Quelques mots sur le discours prononcé par M. le marquis de La Jonquière, à l'ouverture de la séance. . . . . *Ibid.*
Discours de M. Joubert, président de la Société des arts et sciences de Carcassonne sur l'intérêt qu'offre l'exploration du vaste domaine de l'archéologie et sur les richesses archéologiques de Carcassonne. . . . . *Ibid.*
Résumé de la réponse de M. de Caumont. 13

Présentation du Compte-rendu des séances tenues à Bourges les 9 *et* 10 *mars* 1868 sous la présidence de Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, par M. de Beaurepaire. . . . . *Ibid.*
Lettre de M. Paulze d'Ivoy, préfet du Cher, relative aux regrets qu'il éprouve de ne pouvoir assister aux séances. . 14

Liste des principaux personnages qui ont pris part aux séances. 14
Réponse de M. Fauconneau-Dufresne à la question suivante :
Quels sont les ouvrages archéologiques publiés sur le Berry ? Que reste-t-il à faire pour la description complète des monuments de ce pays ?. 16
Note de M. Hippolyte Boyer, archiviste du département, présentant un tableau exact des publications archéologiques dont le département du Cher a été l'objet. 17
Communication de Mgr de La Tour d'Auvergne sur le but que se propose le Comité diocésain d'histoire et d'archéologie qu'il a fondé 23
Observations présentées par M. de Caumont sur l'utilité de la publication d'une Statistique monumentale des départements de l'Indre et du Cher, et de la carte topographique de Bourges à l'époque gallo-romaine. . . . . *Ibid.*
Examen de la question suivante :
Quel est le style dominant des églises rurales du diocèse de Bourges ? Peut-on indiquer certaines époques remarquables par un mouvement général dans la reconstruction ou la réparation des églises ?. 23
Mémoire de M. l'abbé Lenoir sur les églises romanes du diocèse de Bourges. 24
Mémoire de M. l'abbé Lenoir en réponse à la question suivante :
L'architecture monastique a-t-elle suscité dans le Berry d'intéressants spécimens ? Quel en est le caractère ?. 28
Observations présentées par M. de Kersers sur l'église collégiale d'Aix. 35
Fragments d'un travail de M. l'abbé Lenoir sur les fresques qui existent encore dans l'étendue du diocèse de Bourges. 41
Discussion des questions suivantes :
A-t-on exécuté pour le Berry un répertoire archéologique et un répertoire des noms de lieux ?. 54
Quelles sont les plus importantes découvertes d'antiquités faites depuis dix ans dans les départements du Cher et de l'Indre ? . . . . . *Ibid.*
Quelles sont, d'après les dernières constatations, le nombre,

la direction et le point de départ des aqueducs qui conduisaient l'eau à Bourges sous la domination romaine ? . 56
Note de M. de Kersers sur ce sujet. . . . . *Ibid.*
Quelle est l'époque approximative de la construction de l'enceinte gallo-romaine dont on aperçoit encore les vestiges ?
A quels monuments appartiennent les magnifiques débris sculptés qui ont été découverts ?. 59
Faire connaître les inscriptions de toute nature récemment découvertes et qui n'ont pas été publiées ?. 60
A-t-on signalé dans le diocèse de Bourges des inscriptions chrétiennes des premiers siècles et des sarcophages paraissant avoir la même origine ? . . . . . *Ibid.*
Résumé des observations de M. Kersers sur ces deux questions. *Ibid.*
Les inscriptions des stèles exhumées à Alléau et déposées en grande partie au musée de Bourges ne sont-elles pas, pour quelques-unes au moins, susceptibles de nouvelles interprétations ? 64
Travail de M. de Beaurepaire en réponse aux questions suivantes :
Quels souvenirs se rattachent à l'ancienne école de Droit de Bourges ?. 66
Quelle est la valeur des vitraux de la cathédrale de Bourges de la fin du moyen-âge et de la Renaissance ?. . . . . *Ibid.*
Communication de M. Albert Des Meloizes sur la question ainsi conçue :
Existe-t-il des moules en terre, des médaillons si justement appréciés de Nini ? A-t-il existé en Berry des établissements céramiques de quelque importance ? 67
Note de M. Roubet en réponse à cette question. . . . . *Ibid.*
A-t-on observé les traces des anciennes extractions de minerai en Berry, de manière à pouvoir émettre une opinion sur le mode et l'importance des exploitations ?. 77
Conclusions présentées par M. de Kersers et M. de Saint-Phal sur ce sujet. . . . . *Ibid.*
Vœux émis par la Société. 78
Remerciments adressés par M. de Caumont à Monseigneur l'archevêque de Bourges. 79

Reprise des discussions à Carcassonne. Aperçus critiques sur les travaux et restaurations faits aux monuments de Carcassonne, par M. le docteur Cattois. 79
Résumé d'une communication de M. Parker d'Oxford sur l'utilité de l'étude du synchronisme des styles. 81

Première séance du 21 novembre. Présidence de M. le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire de la Société française. 82
Mémoire de M. de Sambucy-Luzençon sur trois nouvelles cavernes de Larzac et sur les objets qui y ont été découverts. 83
Description de divers objets de l'âge de bronze, trouvés par M. Grellet-Balguerie, entre Graulhet et Briatexte (Tarn). 91
Résumé d'une communication faite par M. Parker sur plusieurs centaines de photographies des monuments de Rome qu'il avait exposées dans la salle du Congrès. . . 92
Improvisation de M. Gustave Clausade sur les travaux d'exploration faits à Rome par la Société britannique et sur les différents édits protecteurs des fouilles et des découvertes publiés par plusieurs papes et surtout par Pie IX. 93
Mémoire de M. Carou sur l'origine des langes romanes. . . . 95
Oraison dominicale d'après le *Breviari* d'Amor et d'après le roman moderne. 106
Traduction d'un fragment du *Breviari* d'Amor. 107

Deuxième séance du 21 novembre. Présidence de M. Mahul, ancien préfet, inspecteur de la Société française d'archéologie. . 109
Liste d'ouvrages offerts au Congrès. . . . . *Ibid.*
Mémoire de M. l'abbé Verguet sur un dolmen des environs de Villeneuve-les-Chanoines. 110
Observations de M. Mahul sur les monuments et les voies romaines de la contrée, et de M. de Caumont sur l'importance que l'on doit attacher à la recherche et à l'étude des tombeaux mérovingiens. 115
Renseignements donnés par M. de Laurière sur l'église de Rieux polygonale à l'intérieur et circulaire à l'extérieur ; sur les églises rondes ou polygonales de St-Bonnet (Corrèze), de St-Thomas d'Almeno en Lombardie, du St-Sépulcre à Pise et de Neuvy-St-Sépulcre en France. . . 116

Communication de M. l'abbé Verguet sur les cloîtres de St-Hilaire, de Villelongue, sur la croix de cimetière de Poma (Aude), et sur le rétable de Ginestas. 118
Quelques mots en faveur de la conservation des rétables et des bas-reliefs, par MM. Mahul et de Caumont. . . . . *Ibid.*

Séance publique du 21 novembre. Présidence de M. Jaubert. . . 119
Rapport de M. le baron Jules de Verneilh sur la visite faite par le Congrès à la cité de Carcassonne : plan général de la ville, églises, maison du XIVe siècle, bastions, pont, chapelle de la Sainte-Vierge, église de St-Gimer, église St-Nazaire, château des Vicomtes, magnifique aperçu du haut des remparts, tours et murs d'enceinte, porte narbonnaise, *Madame Carcas*, travaux de restauration exécutés à la cité et à l'église de St-Nazaire, considérations générales sur ce que doivent être les travaux de restauration . . . . . *Ibid.*
Rapport sur des médailles et des objets portatifs du musée de Carcassonne, par le conservateur de ce musée 133

Visite des églises et des maisons de la Ville-Basse : plan de l'église de St-Vincent, observations de MM. de Caumont et de Castelnau sur cette église et sur la cathédrale de St-Michel. 143

Visite du musée et de la bibliothèque communale : stèles, fragments de sarcophage mérovingien ; nécessité de la publication d'un catalogue ; médailles, bibliothèque, tableaux. 152

SÉANCES TENUES A PERPIGNAN

LE 23 NOVEMBRE ET LES JOURS SUIVANTS.

—

Observations générales. 157
Vues générales du Castillet de Perpignan, de la loge de mer et d'une des portes du palais de la députation 158

Séance publique du lundi 23 novembre. — Présidence de Mgr l'évêque de Perpignan. 161
Liste d'ouvrages offerts au Congrès. . . . . *Ibid.*
Résumé de l'allocution de Mgr l'évêque. . . . . *Ibid.*
Rapport de M. le baron J. de Verneilh sur les monuments de Perpignan et en particulier sur les autels de l'église cathédrale 162
Compte-rendu de la visite du Congrès à la cathédrale de Perpignan, par M. le marquis de Castelnau. 168
Improvisation de M. le docteur Cattois sur la forme, l'ornementation et la place des autels. 173
Promesse donnée par Mgr l'évêque au sujet de la conservation des rétables. 176

Visite du Congrès à la ville d'Elne. 177
Partie du cloître. 178

Séance publique du 24 novembre. — Présidence de Mgr l'évêque de Perpignan 179
Rapport de M. l'abbé Pottier sur l'excursion faite à Elne. — Réception des membres du Congrès à la gare d'Elne. — Discours de M. le curé d'Elne. — Curiosités de l'église d'Elne. — Cloître. . . . . *Ibid.*
Rapport de M. J. de Verneilh sur Collioure. 188
Notes sur les anciennes maisons de Perpignan, par M. J. de Verneilh 191
Mémoire de M. Alart, archiviste du département, sur l'église primitive d'Elne et sur l'époque de la construction de la cathédrale actuelle. 194

Visite a la citadelle. 208
Rapport de M. le comte de Toulouse-Lautrec sur cette visite. *Ibid.*
Renseignements donnés par M. de Bonnefoy sur le cloître des Carmes. 216

Séance du 25 novembre. — Présidence de M. de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure. . . . 217

Résumé d'une note de M. le commandant de génie Ratheau sur les fouilles pratiquées récemment à l'établissement thermal Hermabessière, aujourd'hui établissement Péreire, à Amélie-les-Bains. 218

Réponses aux questions du programme relatives à la domination romaine; topographie de la région, architecture, voies, numismatique, épigraphie, colonnes milliaires. MM. Alart, de Caumont, de Juillac, de Glanville, Pi-Roussillon et de Bonnefoy prennent tour à tour la parole. 219

Séance publique du 25 *novembre.* — Présidence de M. Sylvestre Villalongue. 225

Mémoire de M. de Surigny sur les bas-reliefs des tombeaux de Béranger Palma et de Boneta Ribera 228

Mémoire de M. Alart sur St-Jean-le-Vieux de Perpignan. . . 234

Médailles décernées par la Société française d'Archéologie. . 245

SÉANCES TENUES A NARBONNE

LE 26 NOVEMBRE ET LES JOURS SUIVANTS.

—

Séance du 26 *novembre.* — Présidence de M. Pailhez. 247

Résumé du discours de M. le Président à l'ouverture de la séance, et de la réponse de M. de Caumont. 248

Examen des questions suivantes :

Faut-il considérer les plus anciens monuments mégalithiques du midi de la France, de l'Espagne et de l'Algérie, comme ayant été élevés par une population locale antérieure aux plus anciennes invasions celtiques ? . . . . . *Ibid.*

On donne lecture des questions suivantes :

Existe-t-il dans le midi de la France des monuments chrétiens antérieurs au règne de Constantin ? . . . . . *Ibid.*

Les sarcophages chrétiens en marbre de Provence, de Nar-

bonne, de Toulouse ont-ils été exécutés en France ou en Italie ? 248
Existe-t-il dans le midi de la France des tours de signaux, des monuments ou des restes de constructions qne l'on puisse avec certitude attribuer aux Arabes ? 252
Établissement du consulat dans le midi de la France. . . 253
A quelles causes faut-il attribuer la non exécution des médailles au type de Narbonne pendant la période gallo-romaine ? Les premières médailles frappées dans cette ville, en laissant de côté celles de l'époque celtibérienne, datent-elles seulement des rois Wisigoths ?
Le cours naturel de l'Aube, pendant la période gallo-romaine, était-il par Moussoulens et Narbonne ; ou bien la rivière suivait-elle cette direction par suite de travaux artificiels, comme cela existe aujourd'hui pour le canal de la Robine ? 256
MM. Cardailhac, Tournal, de Caumont, de Saint-Andéol, Dusan, de Rivières, Lafont, Pottier, prennent tour à tour la parole sur ces questions. . . . . *Ibid.*

Visite du musée de Narbonne. — Présidence de M. de Caumont : — Inscriptions mérovingiennes. — Chapiteaux du moyen-âge. — Note de M. Bouet sur un petit édicule en marbre . . 258

Séance publique du 26 novembre. — Présidence de M. l'abbé Gardel. 265
Mémoire de M. de Rostan sur le sarcophage de Dellys au musée d'Alger. . . . . *Ibid.*
Paroles de félicitations adressées par M. de Caumont à M. Tournal au sujet de la création du classement des divers objets du musée. 271
Résumé d'une improvisation de M. le doctour Cattois sur les cuves baptismales 272

Séance publique du 27 novembre. — Présidence de M. Peyrusse, député, maire de Narbonne 273
Quelques mots de M. de Caumont sur les remparts et sur l'ancienne topographie de Narbonne. 274

Rapport de M. de Rivières sur le musée de Narbonne. . . . 275
Compte-rendu par M. Dusan de la visite du trésor de la cathédrale de St-Just : — Manuscrits. — Monuments épigraphiques.—Boîte en ivoire.— Autre ivoire représentant les scènes de la Passion. — Objets en fer forgé. — Pliant. — Croix pastorale. — Ostensoir en argent. — Pallium.— Châsse avec un dessin au trait noir du Crucifiement et de toute la légende de sainte Ursule. —Tapisserie. — Statue de la Sainte-Vierge 278
Coup d'œil sur l'architecture ogivale du chœur de St-Just . . 288
Rapport de M. de Surigny sur l'abbaye de Fontfroide. . . . 294
Improvisation sur le même sujet par M. de Carbonnières. . . 297
Considérations historiques sur l'origine des consuls de Narbonne présentées par M. Cauvet. 302
Rapport de M. Lafont sur les principaux monuments de Narbonne : Tavernes.—Portes. – Portiques.—Place publique. — Théâtre.—Temples.—Capitole.—Arcs de triomphe. — — Fontaines.— Greniers publics.— Marchés (Macelli). — Pont 304

SÉANCE TENUE A BÉZIERS

LE 28 NOVEMBRE.

—

Séance tenue à Béziers. — Présidence de M. Carou. 319
Résumé du discours de M. le président à l'ouverture de la séance. 320
Vue générale de la ville de Béziers. 321
Notes de M. J. de Verneilh sur la visite faite à la cathédrale de St-Nazaire. 322
Mémoire de M. Maffre, avocat à Béziers, sur une inscription grecque relevée sur une pierre tumulaire appartenant au musée établi dans le cloître de l'église de St-Nazaire. . . 328
Résumé de l'allocution prononcée par M. de Caumont à la clôture du Congrès 332

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A MONTPELLIER

LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 1868.

—

Séance du 4 décembre.—Présidence de M. le comte de Soultrait. 334
Dépouillement de la correspondance. . . . . *Ibid.*
Ouvrages offerts. 335
Note de M. de Laurière sur la découverte d'une crypte dans la cathédrale d'Angoulême. . . . . *Ibid.*
Observations de MM. de Caumont et Cattois sur le même sujet. 340
Analyse de la cathédrale d'Agde et de l'église de Vic-Mireval, par M. Bouet. 342
Observations de M. le comte de Soultrait sur les dalles tumulaires, et de M. de Caumont sur l'utilité de la publication d'une statistique monumentale du département de l'Hérault et du catalogue du musée de Montpellier. 348

Séance du 5 décembre. — Présidence de M. de Bonnefoy. . . . 349
Nouvelles observations de M. Dusan sur la cathédrale d'Agde. *Ibid.*
Observations de M. Dusan, de M. Bouet et de M. Da Silva sur les marques de tâcherons et les signes d'appareil . . *Ibid.*
Quelques mots de M. de Caumont sur des découvertes faites à Arles. 351
Description d'une dalle tumulaire à Marseille. 353

Visite des anciennes constructions de Montpellier. 355

Excursion à Maguelone. 360

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A ROUEN

LES 26 ET 27 MAI 1868.

—

Séance du 26 mai. — Présidence de M. de Glanville. 363
Communication de M. l'abbé Cochet sur la forme des sarcophages, depuis les Romains jusqu'à nos jours. 364
Réponse à la question relative aux progrès nouvellement faits par l'archéologie des temps pré-historiques, par M. A. Darcel. 365
Observations de M. Ch. de Linas sur l'usage des étoffes au point de vue liturgique pendant le moyen-âge. 367

Séance du 27 mai. — Présidence de M. Darcel. 369
Nouvelle discussion de la question relative à l'usage des étoffes au point de vue liturgique, entre MM. Darcel, de Linas, de Glanville et Cochet. . . . . *Ibid.*
Étude sur l'émaillerie au moyen-âge par M. Darcel. 371
Histoire des baptistères, par M. l'abbé Cochet. 380

ADDITIONS.

Distribution de médailles à Carcassonne. 382
Opinion de M. le vicomte de Saint-Andéol sur l'église de St-Nazaire de Carcassonne. 383
Mémoire de M. le vicomte de Juillac sur les monuments préhistoriques du Roussillon 385

Caen. — Typ. Le Blanc-Hardel.
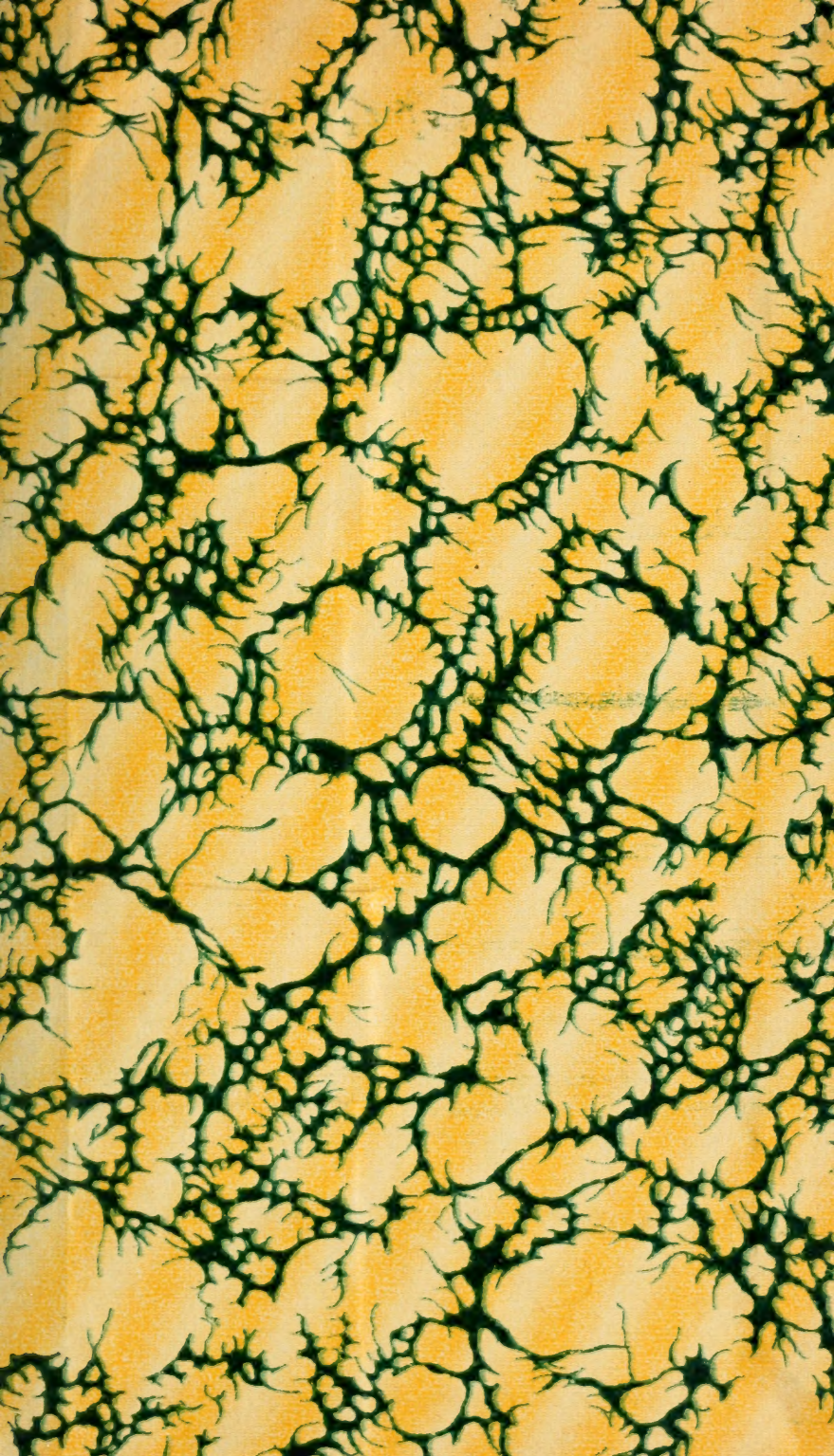
GETTY CENTER LINRARY